✱ Année 1954. — N° 117 A. N. Le Numéro : 25 francs. Samedi 11 Décembre 1954 ✱

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

J
341
.J24
1954
V.7

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :
MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : **800 fr.** ; ÉTRANGER : **2.100 fr.**
(*Compte chèque postal:* 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

2e LEGISLATURE

SESSION DE 1954 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 184e SEANCE

1re Séance du vendredi 10 décembre 1954.

SOMMAIRE

1. — Procès verbal (p. 6047).

2. — Excuse et congé (p. 6047).

3. — Situation en Afrique du Nord. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 6047).

MM. Dronne, de Chevigné, interpellateurs; de Monsabert; Pierre Montel, interpellateur; Mendès-France, président du conseil, ministre des affaires étrangères; Christian Fouchet, ministre des affaires marocaines et tunisiennes; Paternot, interpellateur.

4. — Ordre du jour (p. 6069).

PRESIDENCE DE M. JULES-JULIEN, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la troisième séance du jeudi 9 décembre 1954 a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE ET CONGE

M. le président. M. Pierre de Gaulle s'excuse de ne pouvoir assister à la présente séance et demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Conformément à l'article 42 du règlement, je soumets cet avis à l'Assemblée.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

SITUATION EN AFRIQUE DU NORD

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations :

1° De M. Georges Bidault, sur l'intention prêtée au Gouvernement de ramener de Madagascar en France l'ancien sultan du Maroc et sur les garanties qu'il a fournies à S. M. Sidi Mohamed ben Moulay Arafa quant à la continuité de la politique française au Maroc;

2° De M. Grousseaud, sur l'aberrante politique tunisienne d'amitié du Gouvernement avec le Néo-Destour, adversaire irréductible de la France et défenseur des fellagha;

3° De M. de Saivre, sur les résultats actuels des entretiens du Gouvernement avec le ministère tunisien protecteur des assassins fellagha;

4° De M. René Mayer, sur la politique du Gouvernement en Tunisie et les conséquences que, dans les circonstances présentes, elle est susceptible d'avoir pour l'intégrité territoriale et la tranquillité publique de l'Algérie;

5° De M. Halleguen, sur les conditions dans lesquelles le choix fait par le Gouvernement dans le domaine de la politique tunisienne lui semble confirmé ou infirmé par les événements et les récentes déclarations de ses interlocuteurs, et, en particulier, si la conjuration permanente qui s'étend à toute notre Afrique du Nord, lui semble suffisamment tenue en échec par les mesures contradictoires qu'il a prises, ou si au contraire les résultats enregistrés ne commanderaient pas plutôt la revision immédiate d'illusions ou d'obstinations aussi inquiétantes les unes que les autres;

6° De M. Quilici, sur les défaillances obstinées du Gouvernement en Tunisie et la détérioration accélérée qui s'ensuit, principalement de l'idée française, cette décomposition augmentant dans des proportions imprévisibles la virulence d'une contagion rendue évidente par les événements d'Algérie où l'admirable civisme des populations musulmanes risque de ne pouvoir contenir indéfiniment les suggestions d'une attitude d'abandon aussi systématique et humiliante;

7° De M. Dronne, sur les mesures singulières qui viennent d'être annoncées par le Gouvernement en vue d'inviter MM. les fellagha à vouloir bien se disperser et rentrer paisiblement chez eux;

8° De M. de Chevigné, sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour ramener en Afrique du Nord un état de sécurité, condition préalable et nécessaire à toute politique de progrès;

9° De M. Pierre Montel, sur la question de savoir comment le Gouvernement peut, à la fois, exiger la fidélité et le courage des troupes françaises chargées du maintien de l'ordre en Afrique du Nord et décider, dans le même temps, de ne prendre aucune sanction à l'égard des fellagha, auteurs des actes qui ensanglantent ces territoires;

10° De M. Paternot, sur la politique du Gouvernement en Algérie et sur les conséquences néfastes de sa politique en Tunisie;

11° De Mme Sportisse, sur les véritables opérations de guerre menées par le Gouvernement contre toute une région de l'Algérie, sur la suppression de la liberté d'opinion, d'expression et de presse, sur la répression contre les militants du Mouvement national algérien, ainsi que sur son refus de reconnaître l'existence d'un problème algérien;

12° De M. Viollette, sur la politique sociale et agraire que le Gouvernement entend suivre en Algérie pour cimenter l'amitié franco-musulmane;

13° De M. Fonlupt-Esperaber, sur les mesures que le Gouvernement entend prendre afin qu'en même temps que le rétablissement de l'ordre, soit assuré en Algérie, avec le développement et le libre jeu des institutions politiques libérales, le progrès économique et social des populations;

14° De M. Valle, sur les responsabilités encourues à l'occasion des événements qui viennent de se dérouler en Algérie et sur les mesures qu'il convient de prendre pour rétablir la paix française dans ces départements;

15° De M. Robert Ballanger, sur: 1° les opérations militaires et les mesures de répression sans cesse accrues en Algérie; 2° l'obstination du Gouvernement à méconnaître l'existence d'un problème politique dans ce pays; 3° la nécessité de mettre un terme à une politique si manifestement contraire aux intérêts de la France et de rechercher une solution démocratique au problème algérien par les discussions avec les représentants qualifiés de l'ensemble de l'opinion publique algérienne.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, 120 minutes;
Groupe socialiste, 90 minutes;
Groupe communiste, 82 minutes;
Groupe du mouvement républicain populaire, 49 minutes;
Groupe républicain radical et radical-socialiste, 23 minutes;
Groupe des républicains sociaux, 59 minutes;
Groupe des républicains indépendants, 25 minutes;
Groupe indépendant paysan, 25 minutes;
Groupe de l'Union démocratique et socialiste de la résistance et des indépendants de gauche, 25 minutes;
Groupe paysan et du centre démocratique, 4 minutes;
Groupe des indépendants d'outre-mer, 25 minutes;
Groupe des républicains progressistes, 25 minutes;
Isolés, 25 minutes.

Le groupe d'action républicaine et sociale a épuisé son temps de parole.

La parole est à M. Dronne, pour développer son interpellation. *(Applaudissements à l'extrême droite.)*

M. Raymond Dronne. Mes chers collègues, mon interpellation concerne essentiellement l'opération « retour au foyer des fellagha » qui vient de se dérouler en Tunisie.

Cette question a déjà été traitée en partie par les interpellateurs qui sont intervenus hier soir. Je ne répéterai pas ce qui a été dit. Je me bornerai à évoquer ce qui a été laissé dans l'ombre, à souligner ce qui me paraît essentiel et à essayer de tirer la philosophie de l'affaire.

Le mot « fellagha » désigne traditionnellement en Tunisie des bandits de grand chemin. Il désigne maintenant autre chose, les acteurs d'une rébellion armée contre la France.

Pour les dirigeants du Néo-Destour, les fellagha sont des combattants de la guerre sainte ou des combattants de la libération.

Ces combattants de la guerre sainte, ces fellagha, pour employer l'expression consacrée, ne sont pas faciles à dénombrer. On estimait leur nombre à environ 300 au début de l'été. Ces derniers mois, leurs effectifs avaient considérablement augmenté. Les estimations les plus modérées oscillaient fin novembre entre 3.000 et 4.000. Des chiffres beaucoup plus importants, 8.000, 10.000, ont été avancés, mais je n'y crois guère. Je ne veux pas me lancer dans une querelle de statistiques, l'expérience montrant que la statistique est la plus imprécise des sciences dites exactes.

Il ressort de renseignements de sources diverses, dont j'ai eu connaissance à plusieurs reprises, que les cellules du Néo-Destour ont recruté ces derniers mois de nouveaux fellagha, qui sont allés grossir les premiers noyaux de guerilleros.

Ainsi, pendant que le Néo-Destour négociait à Paris, il alimentait la rébellion armée en Tunisie.

Le gouvernement français a évidemment cherché à venir à bout de cette révolte. Il a usé des moyens classiques de la force et du pardon. Le résident général a par deux fois brandi le rameau d'olivier. Il a d'abord offert l'aman aux fellagha qui se conduisaient en combattants, à l'exclusion de ceux qui avaient pillé, assassiné et violé; puis il a offert l'aman à tout le monde. Il n'a pas été entendu.

Le gouvernement français a demandé au gouvernement tunisien de condamner les fellagha. Il n'a pu l'obtenir. A la vérité, les ministres néo-destouriens ne pouvaient pas désavouer officiellement à Paris, et traiter en rebelles en Tunisie, des hommes qu'ils considèrent comme des combattants de la guerre sainte.

Le gouvernement tunisien ne pouvait pas répudier ceux qui sont pour lui des héros nationaux. Il ne pouvait pas non plus répondre par un refus catégorique au gouvernement français et risquer de rompre les négociations sur un mauvais terrain.

De son côté, le gouvernement français était lui-même désireux d'obtenir une satisfaction et d'éviter une rupture.

Je m'excuse d'insister sur ce climat, mais c'est lui qui explique l'accord qui est finalement intervenu.

Cet accord, vous le connaissez. Il vous a été exposé hier soir d'une façon magistrale par M. René Mayer. Il a pu paraître normal à des métropolitains, qui ne connaissent pas l'Afrique du Nord et le monde musulman. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce qu'il présente de singulier et de dangereux.

Voyons d'abord comment il a été exécuté. La radio officielle et une certaine presse, qui s'est spécialisée dans le maniement de la brosse à reluire, chantent le succès d'une opération qu'elles présentent comme une victoire.

Selon les derniers chiffres, 2.413 fellagha sont rentrés chez eux. C'est un nombre impressionnant, tellement impressionnant qu'il dépasse certaines estimations officielles récentes des effectifs totaux de la rébellion. C'est un résultat qui est de nature à frapper les foules et même le Parlement.

Considérons l'opération de plus près.

Parmi les fellagha, comme parmi les membres du Gouvernement, il y a des durs et des mous; il y a des gens d'obédiences diverses. Certains sont de rigoureuse obédience néo-destourienne, d'autres relèvent d'organisations diverses, d'autres, enfin, ne relèvent que d'eux-mêmes, les individuels.

Il y en a qui sont rentrés à l'appel du Néo-Destour. Il y en a qui ont simplement profité de l'occasion qui s'offrait. Il y en a enfin qui ont pris leurs quartiers d'hiver, notamment ceux des régions du Kef, de Maktar, de Thala, où le métier de fellegh est vraiment très inconfortable l'hiver, dans la neige et dans la boue.

Le gouvernement tunisien et le Néo-Destour ont fait tout leur possible pour faire rentrer le maximum de fellagha. C'était leur intérêt de démontrer qu'ils ont une influence réelle sur la population, afin d'asseoir davantage leur autorité à l'intérieur et à l'extérieur, afin aussi de se donner des atouts supplémentaires dans la négociation en cours avec la France. Nous verrons tout à l'heure comment.

Selon des renseignements qui viennent de me parvenir de sources dignes de foi, les cellules néo-destouriennes ont eu recours à diverses astuces pour gonfler les effectifs des fellagha

LSA Period
Serial
N.Y.Pub.
340.D85
63972

repentis, par exemple à celle-ci: elles engageaient des jeunes gens qu'elles envoyaient faire le fellegh quelques jours et qui revenaient ensuite.

M. Christian Fouchet, *ministre des affaires marocaines et tunisiennes.* Non!

M. Raymond Dronne. Si, monsieur le ministre. Les renseignements que je possède à ce sujet sont précis. J'ai même des noms.

Ils ont, bien entendu, été portés sur les listes de fellagha rentrés qui, notons-le, ont souvent été établies sans contrôle par les seuls représentants du Néo-Destour.

Selon les derniers chiffres, 1.880 armes ont été rendues, la plupart étant de vieux flingots, de vieux moukahla et de vieux pistolets à barillet. Peu d'armes en bon état et peu d'armes automatiques ont été remises aux autorités.

On peut admettre que les deux tiers de MM. les fellagha ont été démobilisés. C'est un résultat. Sont restés en état de rébellion les plus durs et ceux qui ne sont pas de stricte obédience néo-destourienne. Il est permis de penser que les organisations du Néo-Destour ont évité de remettre et ont conservé des armes, les meilleures, bien entendu.

Enfin, il est une question d'ordre particulier que je voudrais poser à M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Lorsqu'ils sont rentrés dans leurs foyers, les fellagha ont-ils rendu en même temps que leurs armes la dizaine de soldats français qu'ils avaient fait prisonniers ?

Dans cette affaire, les dirigeants du Néo-Destour ont manœuvré avec beaucoup d'astuce, de finesse, avec la préoccupation de se ménager une bonne position et des arguments en vue des négociations en cours, tout spécialement quant à la convention sur la police et le maintien de l'ordre.

A cet égard, je me bornerai à citer un extrait de l'important discours que M. Masmoudi a prononcé dernièrement devant le conseil national du Néo-Destour sur la question des combattants de la guerre sainte:

« Nous ne sommes pas venus pour vous dire: sacrifiez les fellagha aux négociations ou vice-versa. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de cette question... Pourra-t-on dire que nous négligeons la cause des combattants de guerre sainte ou nous taxer de beaux parleurs ? Considérera-t-on après cela que notre attitude consiste à sacrifier ces combattants, alors que nous réclamons des garanties pour eux et leurs familles et demandons à devenir en mesure de les rassurer en revendiquant les responsabilités de la sécurité ? Si nous pouvions arriver à nous voir confier les responsabilités de la sécurité, même à titre provisoire et dans certaines régions, de manière qu'une fois les négociations terminées toutes ces responsabilités nous soient confiées dans ce domaine; si nous pouvions contribuer, dans la conjoncture actuelle, à maintenir la sécurité afin de réaliser les garanties suffisantes pour nos frères, les combattants de guerre sainte, dans certaines régions, si nous réussissions à réaliser tout cela, nous en tirerions un profit considérable. »

Donc, du côté du Néo-Destour, l'opération « retour au foyer » des fellagha a été un moyen afin d'obtenir, dans les conventions à intervenir, le transfert au gouvernement tunisien d'attributions de police et de maintien de l'ordre et, si possible, un noyau d'armée tunisienne.

Les fellagha rentrés sont communément présentés comme les premiers éléments de cette police et de cette armée tunisiennes. Les négociateurs français le savent bien. Nos interlocuteurs tunisiens ne se seraient-ils pas vantés dernièrement que l'un d'eux leur aurait déclaré: « Faites rentrer le maximum de fellagha, c'est pour vous le moyen le plus sûr d'obtenir ce que vous voulez en matière de police et de maintien de l'ordre » ?

S'il est des attributions que nous devons revendiquer dans les négociations en cours, c'est bien celles du maintien de l'ordre et de la défense, qui sont essentielles pour que la France reste en Tunisie et en Afrique du Nord.

Du côté du gouvernement français — pardonnez-moi l'expression, j'ai l'habitude d'appeler un chat un chat — l'opération ressemble, par certains côtés, à un bluff destiné à impressionner l'opinion et le Parlement au moment d'un débat considéré comme difficile.

Dans votre réponse, vous insisterez, bien entendu, sur la reddition des fellagha. Vous allez la présenter comme un grand succès. On dirait que tout a été réglé pour que la note d'optimisme atteigne son maximum au moment même où se déroule ce débat.

Ce succès apparent est, en réalité, une opération qui présente de graves dangers. Nous avons vu les atouts qu'elle donne au Néo-Destour pour négocier et pour augmenter son ascendant sur la population tunisienne. Il y a quelque chose de plus grave: elle a porté un nouveau coup, peut-être mortel, au prestige français. Tous ceux qui ont vécu outre-mer, spécialement dans les pays musulmans, réalisent ce que représentent le prestige et la face. Les fellagha rentrés ne sont pas des hommes qui ont reçu le pardon selon la règle traditionnelle; ils font figure de héros; ils ont forcé la France à s'abaisser; ils sont l'image vivante de l'impuissance du Gouvernement à réduire la rebellion; ils constituent une menace permanente de reprendre les armes et d'entraîner avec eux de nouvelles recrues.

Voilà ce que signifie l'opération fellagha qui vient de se dérouler.

A la vérité, cette opération n'est qu'une des conséquences fatales de l'erreur initiale qu'a commise le Gouvernement dans le choix de ses interlocuteurs tunisiens. Le Gouvernement a admis comme postulat qu'en Tunisie les seuls interlocuteurs valables sont nos pires adversaires, les hommes du Néo-Destour, qui ne prennent même pas la peine de cacher que leur but final est de mettre la France et les Français à la porte.

Dans une interview accordée le 15 novembre au *New York Times*, Habib Bourguiba, fuhrer incontesté du Néo-Destour et qui, par-dessus les ministres tunisiens, est votre interlocuteur suprême, a déclaré que l'autonomie interne ne peut être qu'une étape vers l'indépendance totale. Cette nouvelle déclaration confirme ses positions antérieures et prouve qu'il n'a pas changé.

Habib Bourguiba annonce ce qu'il veut et ce qu'il va faire. Il le fait comme Hitler l'a fait avant 1939. Avant 1939, nous n'avons pas cru Hitler et nous nous en sommes mordu les doigts. Maintenant, les hommes responsables du destin du pays manifestent le même aveuglement à l'égard d'un personnage aussi inquiétant dans son genre.

Le Néo-Destour est un parti totalitaire, ne l'oublions pas, à l'image du fascisme italien et du national-socialisme allemand. Bourguiba est lui-même allé aux sources. Depuis juillet, le Néo-Destour a étendu sur toute la Tunisie, jusque dans les villages et dans les douars les plus reculés, le filet de ses organisations et son emprise. Il y a maintenant partout des cellules néodestouriennes. Il y a maintenant partout des scouts tunisiens, articulés sur le modèle de la Hitlerjugend, auxquels on est en train de donner une véritable mentalité de SS.

Le Néo-Destour a terrorisé ses adversaires, usant de pressions pour leur extorquer de l'argent et des adhésions et allant jusqu'à l'assassinat. Il a terrorisé l'immense masse des indifférents et des braves gens.

Telle est l'œuvre du Gouvernement. Jusqu'à présent, pas une seule réforme n'a été faite, mais vous avez donné la Tunisie au Néo-Destour, à une petite majorité de bourgeois antifrançais, à nos adversaires les plus résolus, à un parti totalitaire.

Grâce à votre Gouvernement, le Néo-Destour est devenu le seul maître, le maître incontesté de la Tunisie. Demain, s'il ne s'estime pas satisfait de ce que vous ou votre successeur lui donnera, il pourra lancer, avec toutes les chances d'être écouté et d'être suivi, l'appel à la guerre sainte.

Vous êtes en train de nous préparer une nouvelle Indochine en Afrique du Nord. Je le sais, l'Indochine et l'Afrique du Nord sont difficilement comparables. Mais le drame indochinois a démarré dans des conditions qui, à certains égards, rappellent ce qui se passe maintenant en Tunisie. J'ai vécu au Tonkin une partie de l'été et de l'automne 1946, cette période affreuse où les Français ont aidé leur pire adversaire, le Viet-Minh, parti totalitaire à direction communiste alors plus ou moins camouflée, à liquider les parties adverses et à devenir le maître unique de tout le pays. Quand le Viet-Minh a eu la situation en main, il s'est retourné contre nous.

En Tunisie, comme en Indochine, nous abandonnons nos amis et nous réservons nos faveurs à nos adversaires les plus irréductibles. Les fellagha démobilisés avec un certificat de bonne conduite, une attestation de civisme, un pécule et — qui sait — peut-être, demain, une décoration — le mérite fellagha — deviendront des personnages d'importance.

Mais les anciens combattants, ceux qui se sont fait casser la gueule pour la France de 1914 à 1918, de 1939 à 1945 et, dernièrement, en Indochine, ceux-là sont abandonnés et livrés à eux-mêmes. Les autorités françaises les ont négligés. Maintenant les autorités tunisiennes les traitent en parias...

M. Marcel Darou. Depuis quand ?

M. Raymond Dronne ... et les éliminent systématiquement. Il y a actuellement plus de 100.000 Tunisiens qui se sont battus dans l'armée française, dont près de 20.000 sont sans emploi et sans travail. Les autorités néo-destouriennes les éliminent et les mettent systématiquement à l'écart. Vous le savez, monsieur le ministre....

M. Christian Fouchet, *ministre des affaires marocaines et tunisiennes.* Je vous répondrai sur ce point.

M. Raymond Dronne. ... car vous avez reçu hier et avant-hier des informations suffisamment précises à ce sujet.

Il y a donc toute une partie de nos anciens combattants qui sont réduits à la misère alors que toutes les faveurs vont être réservées aux fellagha démobilisés. C'est là une immense injustice et une grave faute politique.

Le moins qu'on puisse dire de la politique tunisienne en particulier et de la politique nord-africaine en général, c'est qu'elle nous a mis dans le pétrin, dans un pétrin d'où il sera très difficile de sortir.

Le Gouvernement actuel laissera à son successeur, en Tunisie, un adversaire bien en place et un avenir lourdement hypothéqué, bref une situation infiniment plus compromise que celle que M. Mendès-France a trouvée lorsqu'il a pris le pouvoir.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas de prolonger mon exposé. D'autre part, j'aurais aimé poser certaines questions à mon excellent ami M. Mitterrand; mais, comme il est absent, j'espère que d'autres collègues s'en chargeront cet après-midi. J'aurais voulu aussi poser certaines questions à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères à propos de ce qu'il compte faire au Fezzan; j'espère aussi que d'autres le feront cet après-midi.

Avant de conclure, je soulignerai l'impérieuse nécessité d'instituer une coordination de l'ensemble des affaires nord-africaines, de façon à harmoniser, par-dessus les diversités géographiques, juridiques et politiques, la conduite des affaires en Algérie, au Maroc et en Tunisie, ainsi que dans les pays voisins où nous avons des intérêts, comme au Fezzan.

Cette coordination nous est imposée par nos adversaires qui mènent leur action dans l'ensemble du Moghreb avec cohésion et avec une parfaite unité de vues. Ce sont nos adversaires qui nous imposent actuellement l'unité de commandement.

J'ajoute que l'élément coordonnateur devrait aussi avoir la haute main sur les Nord-Africains qui vivent en France, où les conditions misérables qui sont faites à un trop grand nombre d'entre eux créent un ferment de mécontentement qu'il est trop commode pour tous les agitateurs d'exploiter. C'est à Paris que se recrutent et se forment la plupart des hommes de main qui sèment le désordre en Algérie. C'est à Paris même que siègent certains états-majors de la rébellion algérienne. C'est en France et à Paris même que M. Habib Bourguiba prend contact avec les leaders de l'anti-France du Moghreb.

Permettez-moi d'ajouter deux observations à ce chapitre-programme.

Nous ne resterons en Afrique du Nord qu'à la condition de refaire l'armée d'Afrique et d'organiser une loyale et complète union franco-musulmane. Le statut que vous préparez pour la communauté française en Tunisie va à l'encontre de cet objectif et ne peut qu'établir un fossé grandissant entre la population musulmane et la population française. C'est le contraire qu'il faudrait faire.

La création d'un ministère des affaires marocaines et tunisiennes constituait une magnifique occasion de faire quelque chose de neuf et d'efficient, une étape vers une coordination plus large. On s'est malheureusement contenté de transporter dans un autre local une partie du personnel de la direction Afrique-Levant du ministère des affaires étrangères, avec ses vieilles routines et ses vieilles dentelles.

J'ai le sentiment qu'on ne veut pas toujours comprendre le problème nord-africain tel qu'il se présente. L'Afrique blanche, comme l'Afrique noire, a besoin que l'on adapte des institutions devenues caduques aux réalités actuelles qui résultent d'une évolution rapide. Il faut donner aux populations autochtones davantage de bien-être, améliorer leur niveau de vie, en leur procurant davantage de travail, en étendant les surfaces cultivées, en améliorant les techniques culturales et aussi en industrialisant. Il faudrait le faire comprendre à certaines sphères du patronat français. (*Exclamations à gauche.*) Il faut faire aux élites nouvelles la place qu'elles méritent et qu'elles attendent. Il faut renoncer au vieux paternalisme et donner en fait aux populations autochtones cette égalité que nous leur avons offerte en droit. Mais tout cela doit se faire dans un cadre français. Il n'est pas de politique française possible avec nos adversaires contre nos amis. Outre-mer, la fidélité à nos amis est plus que partout la clé de la réussite.

M. le président du conseil s'est posé, non sans raison, comme le liquidateur d'une faillite en Indochine. J'ai l'impression que, depuis, la faillite se transforme en banqueroute frauduleuse. Mais en Afrique du Nord, c'est lui qui porte une large responsabilité de la faillite qui se prépare. (*Exclamations à gauche.*)

Certains proclament que le Gouvernement a fait sienne la fameuse maxime d'Elisée Reclus: « Lâchons l'Asie, gardons l'Afrique ». A la lumière de l'expérience, je crains plutôt qu'on n'assiste maintenant à un lâchez-tout.

Nous sommes un certain nombre qui ne voulons pas accepter cela, qui ne voulons pas accepter cette désintégration en chaîne de l'Union française et qui sommes bien décidés à n'approuver la politique du Gouvernement en Afrique du Nord qu'à la condition qu'il en change. (*Applaudissements à l'extrême droite, à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. de Chevigné pour développer son interpellation.

M. Pierre de Chevigné. Quoique ce Gouvernement soit peu enclin à faire profiter les autres des circonstances atténuantes, je les lui accorderai largement en ce qui concerne l'Afrique du Nord.

Il n'a pas, à son arrivée au pouvoir, trouvé une situation satisfaisante. Il faut cependant reconnaître qu'elle n'était pas critique et que, depuis quelques mois, elle s'est sensiblement aggravée.

Au Maroc, il y a six mois, nous avions su écarter notre adversaire le plus déterminé; le bled restait calme et bien en mains. Néanmoins, le terrorisme sévissait dans les villes et l'on ne semblait pas pouvoir en venir à bout.

L'Algérie, en revanche, était calme et de ce bastion de la présence française en Afrique du Nord nous pouvions tirer les moyens nécessaires pour faire face aux crises surgissant dans d'autres territoires. La situation, tout en requérant de la part des autorités une grande vigilance, n'inspirait donc pas, dans l'immédiat tout au moins, de graves inquiétudes.

En Tunisie, par contre, le résident général que vous avez relevé — on a parfois eu l'impression, monsieur le président du conseil, que vous cherchiez à vous créer une clientèle; il y a eu dans la Rome antique d'illustres précédents — avait su rétablir le contact avec la cour beylicale. Le terrorisme continuait toutefois et dans le bled le phénomène fellagha, qui est au fond classique et permanent dans les territoires d'Afrique du Nord, commençait à se développer et à se colorer politiquement.

A l'extérieur, enfin, l'agression contre la France avait commencé, car c'est bien d'une agression qu'il s'agit. Les agitateurs arrêtés sont porteurs de pilules de cyanure. Les perquisitions permettent de découvrir des postes émetteurs de radio. Il y a là preuve d'un soutien étranger.

Cette agression extérieure avait deux sources principales. Elle a des sources secondaires que je négligerai aujourd'hui de manière à ne pas allonger mon exposé. La première des sources principales, bien entendu, c'est Moscou, fidèle en cela à sa tradition, à sa stratégie traditionnelle qui veut que les puissances dites bourgeoises et capitalistes soient attaquées au travers de leurs territoires d'outre-mer, Moscou qui sait aussi l'importance que revêt la zone d'Afrique du Nord dans la stratégie alliée.

J'espère, monsieur le président du conseil, qu'au cours de votre récent voyage de consécration aux Etats-Unis (*Sourires*) — j'ai dit consécration: on se faisait autrefois sacrer à Reims, on se fait aujourd'hui consacrer à Washington (*Rires au centre*) — vous avez fait remarquer à nos alliés que s'il y avait en Afrique du Nord moins de bases et de personnel atlantique, il y aurait peut-être aussi moins de terrorisme et de fellagha. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Nos alliés américains, qui sont quelquefois si sévères pour l'action de la France dans ces territoires, feraient bien de s'en souvenir et d'en tirer une certaine indulgence.

Enfin, l'agression vient aussi et en permanence du Caire. Comment peut-on l'expliquer ? Certainement par le souci de trouver un dérivatif aux difficultés intérieures. On pend plus au Caire qu'on ne fusille à Tunis, Alger ou Rabat. Enfin quand un pays a subi des échecs cuisants dans une guerre récente — je pense à la guerre avec Israël — il essaie de s'en consoler par des manifestations verbales et sans danger.

Après six mois de gouvernement vous me permettrez de dire que la situation ne s'est pas améliorée. L'Algérie a rejoint le sinistre cortège des territoires ensanglantés. Des incidents ont éclaté, un peu partout le terrorisme fait son apparition. L'Aurès et peut-être la Kabylie connaissent la dissidence.

Le Maroc, lui, n'a guère bougé, et c'est peut-être ce que je vous reprocherai. Vous y avez donné à la politique française un caractère d'hésitation; vous n'avez pas, par des déclarations fermes, découragé nos adversaires.

Je reconnais cependant qu'en ce qui concerne la question dynastique, vous avez très nettement fait connaître votre position mais, pour le reste, nos adversaires reprennent espoir, nos amis se découragent en attendant vainement que soient fixés des objectifs déterminés à la politique française.

C'est toutefois en Tunisie que vous portez les responsabilités les plus lourdes.

La première résulte de votre voyage en Tunisie. Ce voyage a donné le pouvoir au Néo-Destour. Nous avons écarté nos amis, le Néo-Destour règne aujourd'hui en maître, revendique et toujours de plus en plus âprement. Les fellagha, qui étaient quelques centaines quand vous avez pris le Gouvernement, sont aujourd'hui quelques milliers, nous le constatons, ne serait-ce que par les chiffres de soumissions.

Vous avez inauguré votre politique tunisienne, disais-je à l'instant, par un voyage qui a donné l'impression d'être quelque peu improvisé. J'entends bien que vous avez recherché pour ce déplacement une caution martiale prestigieuse. Je ne sais pas si elle a suffi à effacer l'impression d'inquiétude, peut-être même de faiblesse, que vous avez donnée ainsi à nos adversaires en Tunisie.

Monsieur le président du conseil, outre-mer les populations jugent sur les faits plus que sur des impressions ou sur des discours. A l'intérieur, grâce à votre dynamisme, grâce aussi à des amis dévoués que vous comptez dans la presse et ailleurs, vous avez su donner l'impression d'un homme décidé, déterminé, disons le mot, d'un homme fort.

Outre-mer, les populations n'ont pas l'avantage de lire quotidiennement les excellents articles de M. Gombault ou de quelques autres de vos amis. Elles incliment à vous juger beaucoup plus sur votre passé et sur les faits récents que vous avez mis à votre actif et qui s'appellent Hanoï, Pondichéry. Comment voulez-vous que, dans cette Afrique du Nord remuée et troublée, on ne se dise pas que ce qui s'est passé hier à Hanoï et à Pondichéry pourrait se produire à Tunis, Rabat ou ailleurs ?

A ce propos, je vous signale que vous avez peut-être à relever une légère défaillance de vos services des actualités cinématographiques, qui n'en commettent guère. On a passé, paraît-il, dans les salles de l'Union française — je n'affirme pas, car je n'ai pas eu les moyens de recouper l'information; je vous la soumets, il vous appartiendra de la vérifier — le film de l'entrée de la division 308 à Hanoï et, m'a-t-on dit, cette entrée d'une division ennemie à Hanoï aurait été applaudie dans l'Afrique noire, en particulier à Dakar. Je livre ce fait à votre méditation.

Ces populations d'outre-mer ont constaté que, depuis quelques mois, la France a reculé. Elles ont également examiné ou on a examiné pour elles d'assez près la composition du Gouvernement; il est incontestable qu'elles ont pu en retirer l'impression qu'appartenaient au Gouvernement des hommes qui, dans le passé, avaient fait preuve de très grandes sympathies pour les aspirations de certains de nos adversaires. Ceux-ci ont pu en conclure que c'était peut-être le moment de déclencher ou d'intensifier leur action.

Enfin, en Tunisie toujours, vous avez — je m'excuse d'en parler après nombre d'orateurs — cautionné cette opération fellagha qui occupe aujourd'hui une large place dans la presse et qui demain, je le crains, portera des fruits amers.

C'est bien la première fois dans l'histoire de France qu'on aura vu un officier général français, résident général de France, disposant d'environ 50.000 hommes — 40.000 hommes de troupes régulières, et 10.000 hommes au moins appartenant à la gendarmerie, à la police et aux forces auxiliaires — proposer la paix à 2.000 adversaires, à 2.000 hors-la-loi.

M. Alix Berthet. Vous auriez préféré que l'on se batte et que le sang coule ?

M. Pierre de Chevigné. J'ai dit: « proposer » la paix. Là-bas, vous n'empêcherez pas que l'on dise: « solliciter » la paix.

M. Pierre Montel *(tourné vers la gauche)*. Vous n'étiez pas d'accord sur l'armistice, en 1940, alors que l'on était battu! Aujourd'hui, vous trouvez normal que, sans l'être, on propose la paix.

M. Pierre de Chevigné. Au moment où vous avez pris le pouvoir, monsieur le président du conseil, afin de marquer votre détermination, afin de montrer votre volonté de faire face à tous les incidents, vous avez annoncé et à grand bruit que vous augmentiez les effectifs en Tunisie, que vous doubliez les forces, que les divisions mises sur pied pour une action éventuelle en Extrême-Orient seraient dirigées sur l'Afrique du Nord.

Vous avez eu raison de le faire. Mais quand on brandit ses forces, dans quelle intention le fait-on ?

M. Alix Berthet. Pour ne pas avoir à s'en servir.

M. Pierre de Chevigné. En effet, pour ne pas avoir à s'en servir, donc pour empêcher les désordres de se produire ou, s'ils n'ont pu être prévenus, pour y mettre fin.

Mais ce n'est pas ce que vous avez fait. Vous avez amené 50.000 hommes en Tunisie et vous n'avez pas réduit les hors-la-loi. Vous n'avez pas obtenu leur soumission, car les ministres tunisiens sont très nets et précis, ils n'acceptent pas que l'opération fellagha soit présentée comme une soumission. C'est une trêve succédant à une négociation de deux partenaires qui sont sur le même pied.

C'est cela qui m'inquiète.

M. Alix Berthet. Ils ont pourtant déposé les armes.

M. Pierre de Chevigné. Comment voulez-vous que demain les fellagha qui sont rentrés dans leurs villages, non pas discrètement mais comme des enfants prodigues pour lesquels on tue le veau gras, comment voulez-vous que les fellagha rentrés en triomphateurs, en héros, qui vont demain revendiquer, à qui déjà on a promis des avantages, ne constituent pas une menace, un défi permanent à l'autorité et au prestige de la France ?

Sans doute l'information d'après laquelle une prime de démobilisation aurait été donnée aux fellagha a-t-elle été démentie. J'espère qu'elle était inexacte et je suis certain que vous le confirmerez car si l'on décidait de donner une prime de 10.000 francs à chacun des fellagha qui rentrent, je peux vous annoncer que de nombreux chômeurs de Tunisie se porteraient volontaires.

Monsieur le président du conseil, vous parlez souvent de limiter les dégâts des autres. En Afrique du Nord, il est encore temps de limiter les dégâts et je n'essayerai pas de départager d'une manière trop âpre les dégâts qui vous incombent ou ceux qui incombent aux autres.

Vous avez une majorité substantielle et fidèle dont aucun autre gouvernement n'a disposé avant vous, du moins dans les conditions et avec la marge que vous connaissez. Profitez-en. Opérez le redressement à la fois politique et social qui est absolument nécessaire. Evitez que l'on ait plus tard des raisons de dire que votre gouvernement a laissé sonner le glas de la présence française en Afrique du Nord.

Au Maroc, marquez votre volonté de ne pas céder aux campagnes menées par certains de vos propres amis et autour de vous. Montrez que la politique française ne vacillera pas, qu'elle ne reviendra pas sur ce qui a été fait, même si ce qui a été fait peut prêter à critiques. Même si des infléchissements de cette politique sont nécessaires, marquez que nos adversaires n'ont pas à compter sur une défaillance de notre part. C'est ainsi que vous rallierez nos amis et que vous décourageriez certains de nos adversaires qui, au Maroc tout au moins, n'ont pas le dynamisme ni les moyens qu'ils possèdent dans d'autres territoires tels que la Tunisie.

En Algérie, je demande à M. le ministre de l'intérieur de continuer ce qu'il a entrepris. Je le félicite d'avoir, dès le début des incidents, marqué avec fermeté et clarté qu'il n'accepterait pas que soient mis en cause le statut de l'Algérie et la présence française en Algérie. Je lui demande de continuer dans cette voie et de refuser tous les dialogues qu'on voudra lui proposer.

J'ai entendu dire qu'il arrivait déjà à Paris des délégations soi-disant représentatives de la population algérienne. Il n'existe pas de représentation valable de la population algérienne ailleurs que dans cette enceinte. Je vous demande, monsieur le ministre de l'intérieur, de vous refuser à toute concession sur ce point. Cela ne pourrait que faire naître chez les adversaires de la France en Algérie des espérances que vous ne voulez pas encourager, j'en suis certain.

Continuez donc votre action et — permettez à un ancien secrétaire d'Etat à la guerre de vous le dire — aiguillonnez les militaires qui là-bas dépendent de vous.

Les militaires sont, par définition, des gens méthodiques. Ils sont prudents et ils ont raison, mais cela les amène quelquefois, malheureusement, à s'installer un peu dans la guerre, à s'installer dans les opérations. Afin d'éviter les coups durs, on cherche à diminuer les risques.

Cependant, dans le genre d'opérations que nous connaissons en Afrique du Nord, il faut prendre certains risques. Il ne faut pas sacrifier le dynamisme à la prudence. Vous ne viendrez à bout des rebelles de l'Aurès, de la Kabylie ou d'ailleurs qu'en lançant à leurs trousses des détachements légers.

Des détachements légers démarrant rapidement, au coup de sifflet et renonçant aux impédimenta pour avoir une mobilité maximum sont toujours exposés, je le reconnais, à un coup dur. Accrochés, ils peuvent subir des pertes sensibles. Celles-ci seront quand même limitées en volume, les effectifs engagés étant faibles.

Les militaires n'aiment guère cette tactique. Ils préfèrent les lourdes, voyantes et spectaculaires opérations qui comportent moins d'aléas, mais sont inefficaces, car elles tombent toujours dans le vide.

Donc, talonnez les militaires d'Algérie et d'ailleurs dans cette campagne. Couvrez-les s'ils ont des difficultés, s'ils éprouvent de temps en temps un échec et ne laissez surtout pas l'armée française — comme cela a été fait peut-être dans d'autres territoires en ces récentes années — s'installer dans des zones opérationnelles en Afrique du Nord.

Je fais confiance à votre dynamisme et à votre autorité pour cela.

M. Joseph de Monsabert. Voulez-vous me permettre de vous interrompre.

M. Pierre de Chevigné. Je vous en prie.

M. Joseph de Monsabert. Je vous remercie, monsieur le ministre. Je voudrais seulement procéder à une mise au point après ce que vous venez de dire quant à la conduite habituelle de l'armée dans les opérations de police qu'elle mène actuellement.

J'estime que si les opérations paraissent lentes et lourdes, cela tient beaucoup plus au fait que ces troupes ne sont pas présentement adaptées aux opérations qu'on leur demande d'effectuer.

Les opérations d'Indochine ont, vous le savez, bouleversé complètement notre appareil militaire. Nous avons été obligés d'opérer par improvisation. On a beaucoup improvisé en Indochine. Cela n'a rien valu. On est aujourd'hui obligé d'improviser en Afrique du Nord. D'importants effectifs y ont été envoyés. Il fallait les y envoyer — car il y a une question d'effectifs — et il faudra les y maintenir.

Mais il faut surtout retrouver l'instrument adapté au théâtre particulier de l'Afrique du Nord. Je partage entièrement votre manière de voir, quand vous dites qu'il est nécessaire dans ces opérations de s'infiltrer, d'aller vite, de savoir s'adapter au terrain et à la nature de l'ennemi qu'on combat.

Je suis persuadé que nos chefs militaires sont parfaitement capables de le faire. Mais il faut refaire l'armée d'Afrique — et c'est le très important problème d'aujourd'hui que j'aurais voulu développer — refaire nos régiments de tirailleurs et retrouver tous ceux qui, là-bas, nous assuraient la sécurité.

Je suis persuadé que l'armée française est parfaitement capable de le faire. (*Applaudissements.*)

M. Raymond Dronne. Faites des goums!

M. Pierre de Chevigné. Je suis aussi persuadé que vous, mon cher collègue. Je fais confiance aux hommes qui sont là-bas, que je connais personnellement et qui sont parmi les meilleurs dont dispose l'armée. Mais si nous voulons qu'ils s'engagent dans cette voie, encore faut-il que le Gouvernement les couvre s'ils connaissent des difficultés.

En Tunisie, monsieur le président du conseil, il ne s'agit pas de revenir sur la parole de la France. Vous êtes parvenu à un accord avec les fellagha, il ne faut pas y revenir. La France ne doit jamais renier ses promesses, même si sa générosité a pu être quelque peu inconsidérée. Demain, ne permettez pas que cette générosité se transforme en duperie, et si vous avez à rétablir l'ordre, faites-le avec toute l'énergie dont vous êtes capable. Ne permettez pas à ceux qui sont rentrés d'abuser du pardon que vous leur avez accordé, mais qu'ils refusent. Et surtout, dans les conventions que vous allez signer, montrez-vous au moins prudent.

On a beaucoup parlé ces jours derniers de la police. Quand je dis: « on », je veux parler des parlementaires, car le Gouvernement est resté étonnamment muet sur ce point.

Je crois savoir que certains de nos interlocuteurs indirects — je pense à Bourguiba — vous ont déjà suggéré d'intégrer les fellagha dans la police et dans les forces tunisiennes.

Je vois M. le président du conseil faire un geste que je ne veux pas interpréter...

M. Pierre Mendès-France, *président du conseil, ministre des affaires étrangères.* Interprétez-le!

M. Pierre de Chevigné. ... mais qui semble être un geste de dénégation. Bourguiba vous a demandé d'intégrer les fellagha dans des formations tunisiennes.

M. le président du conseil. En tout cas, il n'est pas question, contrairement à ce que vous venez de dire, il y a un instant, d'intégrer les fellagha dans la police tunisienne. Ce n'est pas pensable.

M. Pierre de Chevigné. Je suis heureux de vous l'entendre dire.

M. Christian Fouchet, *ministre des affaires marocaines et tunisiennes.* Et cela n'a jamais été proposé.

M. Pierre de Chevigné. Je n'en suis pas sûr.

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Vous pouvez me croire sur parole.

M. Pierre de Chevigné. Alors, monsieur le ministre, peut-être avez-vous des subordonnés qui ne vous rendent pas exactement compte des conversations qu'ils ont eues, car je crois savoir qu'une telle proposition a été présentée par une voix tunisienne que j'appellerai suprême. J'emploie cet adjectif parce qu'il qualifie souvent un homme avec lequel vous ne causez pas directement.

Je prends donc acte de ce que vous venez de dire: les fellagha ne seront, en aucun cas, intégrés dans cette police tunisienne dont vous entendez garder le contrôle, au moins pour l'instant.

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Je vous répondrai sur ce point cet après-midi.

M. Pierre de Chevigné. C'est tout à fait votre droit.

M. le président du conseil. Et d'une manière qui vous donnera satisfaction je pense.

M. Pierre de Chevigné. J'en serais heureux.

Je voudrais aussi qu'il fût bien marqué — c'est sans doute aussi le désir de tout le Parlement — que la convention ou les conventions qui seront signées constituent un couronnement, non un palier.

Il n'est pas de traité éternel; on ne peut fixer l'histoire pour toujours et je ne vous demanderai pas de faire une convention qui soit éternelle, mais je voudrais, au moins, que, pour la génération qui l'aura signée, cette convention soit considérée comme un aboutissement et non comme une brève halte suivie d'une relance qu'on nous annonce déjà.

A l'extérieur, faites preuve, monsieur le président du conseil, d'une grande détermination à l'égard des agresseurs de la France.

Vous allez, dit-on, causer avec l'Est. Eh bien! demandez que les partis communistes en Afrique du Nord cessent de prêcher la révolte et l'insurrection contre la France! Voilà un test de bonne volonté que vous pouvez proposer à Moscou.

En ce qui concerne le Caire, dont la radio insulte tous les jours la France — je ne crois pas trahir un secret, car nombreux sont ceux qui sont déjà au courant — en disant que vous avez déjà rassemblé les moyens de répondre efficacement. Des collaborations qualifiées, au moins quant à leur origine, vous sont offertes en vue d'aider la France à répondre à ceux qui aujourd'hui prêchent la révolte en Afrique du Nord.

Ne soyez pas trop difficile sur le choix des collaborateurs qui se proposent. Ici, le but justifie les moyens. Utilisez les armes avec lesquelles on vous frappe. N'hésitez pas, si c'est nécessaire, à diriger vers le Caire des émissions qui soient la réplique des émissions égyptiennes dirigées vers l'Afrique du Nord. Je vous assure que le Caire supportera beaucoup moins bien que la France des émissions hostiles et que, si vous ripostez vigoureusement, la radio égyptienne mettra une sourdine à son agression contre la France. (*Applaudissements au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

J'aborde un autre point. En l'absence de M. le ministre des finances, M. le président du conseil pourra sans doute me répondre.

J'ai appris que des investissements français sont prévus en faveur de l'Egypte. Je suis certain de rencontrer l'assentiment de nombre de mes collègues en déclarant qu'il est scandaleux que la France se prépare, ou se soit préparée — j'espère que vous allez m'annoncer que la réalisation de ce projet a été différée — à consentir des prêts à ce pays.

Le gouvernement français a le devoir de suspendre ces prêts, qu'ils soient d'origine officielle ou d'origine privée, jusqu'à ce que la situation ait été éclaircie. (*Applaudissements au centre.*)

Je serais heureux d'obtenir du Gouvernement l'assurance très nette qu'une décision, sinon définitive, du moins suspensive, a été prise à ce sujet.

Je me permets également, monsieur le président du conseil, de vous donner un avis. Dans nos relations avec ces puissances du Moyen-Orient, passez-vous d'intermédiaire. Nous avons certes de bons alliés et je rends hommage sans réserve à leur loyauté quand elle se manifeste des deux côtés de la Manche ou dans la vallée du Rhin.

Mais nous avons gardé, vous et moi, quelques souvenirs et nous pouvons valablement formuler quelques réserves sur leur désintéressement quand leurs bons offices s'exercent à l'Est de Tunis, voire de Tanger. Ne comptez donc pas trop sur les autres et faites en sorte que la France fasse entendre elle-même et seule sa voix en présence de ceux qui l'attaquent quotidiennement.

Monsieur le président du conseil, je ne veux pas me borner à traiter, à propos de l'Afrique du Nord, des questions purement politiques ou opérationnelles. Le redressement que vous devez opérer doit intéresser le domaine social au moins autant que le domaine politique.

N'hésitez pas à développer votre action en faveur de l'équipement de l'Afrique du Nord. Je sais que cette action est engagée depuis de nombreuses années

Je n'ignore pas que, cette année encore, l'Algérie bénéficiera d'un effort très substantiel et j'en suis très heureux. Persévérez dans cette voie, mais renoncez, dans ce domaine comme dans d'autres, au spectaculaire.

En Afrique du Nord, on a exécuté depuis quelques années, de trop nombreux travaux destinés un peu à la publicité. Il est certes moins agréable de mettre en œuvre cinq ou six ouvrages de moyenne ou de petite hydraulicité, qui servent à de nombreux agriculteurs modestes, que d'inaugurer à grand fracas, avec visites ministérielles et cinéma, des barrages impressionnants.

Renoncez à cette politique d'équipement spectaculaire en Afrique du Nord et portez votre effort sur des œuvres efficaces et utiles à la masse des agriculteurs d'Afrique du Nord.

Empêchez également, dans ces territoires, l'exploitation de la main-d'œuvre.

Je ne veux certes pas généraliser; le patronat nord-africain n'est pas, dans son ensemble, condamnable. Mais il y a malheureusement des exceptions regrettables qui font peut-être plus de tort que ne font de bien un ensemble de patrons relativement justes et équitables.

Je ne veux pas citer d'exemples, mais notamment en ce qui concerne l'exploitation au Maroc de certaine main-d'œuvre, j'en connais de vraiment regrettables.

Dans ces pays, je ne crois pas — je le dis franchement, au risque de chagriner certains de mes collègues — que le progrès social vienne d'en bas. Il doit être réalisé par voie d'autorité.

Ce ne sont pas les syndicats, même si leur action est légitime, qui feront progresser le prolétariat nord-africain; c'est l'autorité de la France, en particulier l'inspection du travail.

Cette inspection du travail qui, dans ces territoires, est encore rudimentaire, n'a pas les moyens d'exercer son autorité. Développez-la, car c'est par elle que vous ferez accéder le prolétariat nord-africain à des conditions de vie acceptables.

C'est en dotant cette inspection du travail des moyens et de l'autorité nécessaires que vous empêcherez des actes regrettables qui peuvent avoir, sur le plan politique, des conséquences très graves.

En vous engageant dans cette politique sociale, vous ne satisferez pas les agitateurs, monsieur le président du conseil. En effet, c'est toujours pour moi un sujet d'étonnement que de voir, disons les nationalistes, qui s'élèvent avec le plus de véhémence contre la France, se désintéresser toujours du problème social. Ils réclament avec vigueur et avec âpreté des leviers de commande politiques; mais les mesures de nature à élever le niveau de vie de leurs compatriotes leur sont indifférentes. Ils ne s'intéressent qu'aux moyens d'agitation politique.

Mais, en vous engageant dans cette politique sociale, si vous n'êtes pas approuvé par ces agitateurs politiques, vous montrerez à la masse nord-africaine le vrai visage de la France et c'est ce visage-là qu'elle veut toujours connaître.

Monsieur le président du conseil, je me permets, en concluant, de vous donner un ou deux avis dont vous tiendrez le compte qu'il vous plaira.

Permettez-moi de vous conseiller de renoncer à une certaine tentation de réalisme. Ce mot de réalisme nous l'avons entendu bien souvent, vous et moi, quand nous étions, il y a une quinzaine d'années, dans la même minorité.

Rappelez-vous: c'est au nom du réalisme que l'on condamnait notre action; c'est au nom du réalisme qu'on nous recommandait de nous soumettre. Et, depuis ce temps-là, ce mot très séduisant est parfois synonyme pour moi de facilité et de faiblesse.

Renoncez aux solutions qui, sous le couvert de réalisme, pourraient peut-être n'être que des solutions de facilité. Pensez à cette jeunesse vers laquelle vous vous tournez fréquemment, avec juste raison, et qui a certainement beaucoup plus besoin de débouchés, de champ d'action, que de discours, même laudatifs. Offrez à cette jeunesse des perspectives d'avenir.

Vous avez éloigné d'elle les immenses espérances que pouvait lui faire concevoir l'Europe. Elle regarde vers l'Union française; et tous les jours elle voit, depuis quelques mois, cette Union française se rétrécir comme une peau de chagrin.

Faites en sorte, monsieur le président du conseil — vous en avez les moyens — que demain cette Union française soit pour elle l'espoir d'un bel avenir et non pas un champ de bataille. *(Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à droite et à l'extrême droite.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Montel, pour développer son interpellation.

M. Pierre Montel. Monsieur le président du conseil, à lire certains passages du *Journal officiel*, des esprits chagrins pourraient penser que nous avons, l'un et l'autre, mauvais caractère.

C'est peut-être que nous avons quelque caractère. Je m'efforcerai, pour ma part, tout en étant, à votre exemple, sévère, de modérer mes impatiences. Je serai loyal, je m'efforcerai d'être objectif.

Mesdames, messieurs, l'âme musulmane aime à se traduire en dictons qui ne manquent ni de saveur poétique, ni de valeur d'enseignement. Ecoutez celui-ci particulièrement cher à ces magnifiques combattants nord-africains auxquels, j'en suis sûr, vous voudrez avec moi, au début de ma longue intervention, rendre l'hommage qui est dû à leur courage, à leur fidélité pour la France. *(Applaudissements à droite, au centre et à l'extrême droite.)*

Voici ce dicton: « Je ne t'obéis plus parce que tu es une femme. » Traduisez: « parce que tu as perdu ton autorité ».

Si mon interpellation vise particulièrement la question délicate dite « problème des fellagha », c'est que tout le problème des négociations franco-tunisiennes en cours, et en même temps le problème même de toute l'Afrique du Nord et du monde musulmans, s'en trouvent sensiblement influencés.

Voulez-vous me permettre, afin de clarifier le débat, de rappeler rapidement quelques dates ? Voyage-éclair de M. Mendès-France à Tunis; déclaration valable d'autonomie interne devant Sa Majesté le Bey. Nous verrons tout à l'heure le compte qu'il eut fait en tenir dès le début des négociations, soit à Tunis, soit à Paris.

Les négociations franco-tunisiennes débutent à Tunis le 1er septembre 1954, et, à Paris, le 13 septembre 1954. Base de négociation: Autonomie interne. Réserves absolument précisées par M. le président du conseil, à plusieurs reprises: maintien entre nos seules mains de la diplomatie, de l'armée et des justes droits des Français résidant en Tunisie.

Voyage de M. Mendès-France au Canada et aux Etats-Unis, du 12 au 25 novembre 1954. Révolte de l'Aurès le jour de la Toussaint, la veille du jour des Morts. Protocole avec les fellagha annoncé au Parlement par la presse le 23 novembre 1954. Fin prévue par M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes de la révolte des fellagha, 10 décembre, date des interpellations.

On a déjà beaucoup parlé, hier, de l'accord négocié sur les fellagha mais si je ne m'abuse on ne l'a pas reçu. Voulez-vous me permettre de le faire très rapidement ? C'est important, me semble-t-il, dans ce débat:

« Le résident général de France et le président du conseil tunisien constatent que la question des fellagha est celle qui risque le plus d'envenimer les relations franco-tunisiennes et de compromettre le climat de confiance que la déclaration du 31 juillet a eu pour but d'instaurer.

Ils ont donc jugé nécessaire de rechercher en commun une solution humaine et efficace incitant les fellagha à reprendre leur place dans la communauté tunisienne.

En conséquence, le président du conseil tunisien et le résident général de France en Tunisie sont convenus de ce qui suit:

« 1° Le gouvernement tunisien invite solennellement les fellagha à remettre leurs armes aux autorités françaises ou tunisiennes.

« Le résident général de France et le gouvernement tunisien se portent garants qu'en vertu de l'accord conclu entre eux, les fellagha ne seront ni inquiétés ni poursuivis. Des attestations délivrées par le résident général leur seront remises individuellement. Les autorités françaises et tunisiennes veilleront à la stricte application des dispositions établies d'un commun accord et s'attacheront à ce qu'elles reçoivent leur plein et entier effet.

« Des mesures seront prises pour faciliter la réadaptation des fellagha à une vie normale dans leurs familles;

« 2° Le résident général de France et le gouvernement tunisien invitent tous les habitants de la Régence à remettre aux autorités les armes qu'ils pourraient détenir illégalement.

« Aucune poursuite ne sera exercée à l'encontre de ceux qui auront procédé à cette restitution... », etc.

Mesdames, messieurs, je m'excuse de poser cette question quelque peu indiscrète. Quel est l'auteur de cette idée que, pour ma part, je ne trouve pas géniale ?

Suis-je indiscret en demandant à M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes si ce ne serait pas d'aventure le résident général en Tunisie lui-même qui lui aurait soumis ce projet qu'il aurait ensuite accepté en l'absence de M. Mendès-France, que je ne veux pas désolidariser de ses ministres; il ne l'accepterait pas et je l'en félicite. M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes aurait accepté ce projet en l'absence de M. Mendès-France sur confirmation, toutefois, de sa part, soit par voie téléphonique, soit à son retour.

Il m'a été dit — je crois que c'est la vérité, mais je ne veux en aucun cas insinuer ou avancer quelque chose dont je ne sois absolument sûr — que c'est le résident général de France qui a proposé cette solution.

Permettez-moi de vous dire que lorsqu'un officier général supérieur, chargé de faire respecter l'ordre dans un territoire et de maintenir le moral des troupes, chargé aussi d'entretenir le respect des populations pour l'armée française, se permet une proposition semblable c'est — je le dis — véritablement singulier et j'ajoute qu'il appartient au pouvoir civil qui, en définitive, est le maître, de rappeler à un peu plus de pudeur celui qui est responsable de l'honneur de sa troupe.

M. Pierre Mendès-France, *président du conseil, ministre des affaires étrangères.* Permettez-moi de vous interrompre, monsieur Montel.

M. Pierre Montel. Je vous en prie, monsieur le président du conseil.

M. le président du conseil. Vous ne comprendriez pas que je ne proteste pas contre le mot que vous venez d'employer.

Vous seriez le premier blessé si le gouvernement français laissait rappeler à la pudeur, pour employer votre expression, le grand militaire et le grand résident général qui est aujourd'hui à Tunis.

Je tiens à dire que le général Boyer de La Tour a toute la confiance du Gouvernement.

Le Gouvernement n'a pas cessé de se louer, dans ces derniers mois, de la décision qu'il a prise à la fin de juillet dernier lorsqu'il a désigné le général Boyer de La Tour pour les hautes responsabilités dont, chaque jour, il se révèle plus digne. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Pierre Montel. Monsieur le président du conseil, je n'en attendais pas moins de vous et je vous félicite de défendre ainsi M. le résident général de France en Tunisie.

Vous me permettrez, cependant, comme ma question est restée sans réponse, de penser que ce que j'ai dit est exact.

M. le président du conseil. Mais non!

M. Pierre Montel. Dans ces conditions, vous me permettrez, à la fois comme ancien combattant, comme ancien officier d'active, aujourd'hui officier de réserve, comme ancien secrétaire d'Etat d'arme, aussi, de n'accorder aucune espèce de confiance à un général qui agit ainsi sans se soucier, je le répète, de la valeur et de l'honneur de ses troupes.

M. le président du conseil. Je ne peux pas laisser dire cela et je proteste contre vos paroles.

M. Pierre Montel. Monsieur le président du conseil, vous pouvez parfaitement protester. Le *Journal officiel* enregistrera vos protestations au même titre que les miennes.

Mes chers collègues, à quel moment est donc intervenue cette négociation avec les fellagha ? Toute la question est là, et nous ne ferions pas, autrement, l'honneur à ces messieurs de parler d'eux du haut de cette tribune. Ils ne le méritent nullement. Si nous en parlons, c'est que cette négociation avec les fellagha est intervenue précisément en pleine négociation avec nos partenaires du gouvernement tunisien.

Je pense, pour ma part — et je rejoins là ce que disait hier M. le président René Mayer — qu'une précaution aurait été essentielle et c'est à vous que je le dis surtout, monsieur le ministre des affaires marocaines et tunisiennes: Dès le début des négociations pour la Tunisie, c'est-à-dire le 1er septembre, vous eussiez dû, à mon sens, faisant état des déclarations de M. le président du conseil lors de son voyage à Tunis, faire signer un protocole de départ des conversations avec nos partenaires précisant bien la limite exacte, le contour exact de la négociation, de telle façon qu'elle soit enserrée en des limites qui, en aucun cas, ne seraient dépassées.

C'est là que nous rejoignons le problème des fellagha. En effet, ces conditions étant posées, le gouvernement tunisien, gouvernement pour une large part du Néo-Destour, n'eût jamais eu à employer les fellagha comme moyen de pression sur les négociations, et nous allons en parler.

Que sont donc les fellagha ?

Mesdames, messieurs, on a eu parfois l'impression que c'étaient des personnages assez mystérieux, parés maintenant d'ailleurs et par notre faute d'une sorte de prestige entouré de légende. Il y en a des variétés diverses. Si le sujet n'était pas aussi grave, je dirais volontiers qu'on peut distinguer le fellagha *vulgaris*, qu'on poursuit comme la sauterelle en Algérie et le super-fellagha auquel on accorde de multiples avantages en Tunisie.

En fait, il y a bien le fellagha qui opère en Tunisie et le fellagha qui opère en Algérie, mais je ne pense pas qu'ils soient différents par nature s'ils sont séparés géographiquement, s'ils se distinguent par le lieu de leurs exploits.

Que sont-ils donc alors par nature ? Ce sont des bandits de droit commun, des voleurs, des hors-la-loi, des repris de justice, des assassins. On compte dans leurs rangs un petit nombre de nationalistes exaltés et quelques malheureux affamés.

Si je dis cela, ce n'est pas pour passionner le débat. Je ne fais que reproduire, à cette tribune, les propres affirmations de M. Fouchet lui-même. Lors de la fixation de date de l'interpellation de M. le président Bardoux — *Journal officiel*, page 4045 — M. Fouchet déclarait:

« Le 17 juin, il était dangereux de se risquer sur les routes et les habitants des campagnes, un peu partout, vivaient dans l'angoisse. Des bandes armées de fellagha se livraient aux pires extrémités, rançonnant les fermiers tunisiens, s'attaquant, ce qui ne s'était jamais vu, aux fermes françaises.

« La Tunisie vivait sous le poids de la peur. »

Il y eut une autre déclaration de M. Fouchet. Devant la commission des affaires étrangères, M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes a précisé que « les effectifs des fellagha semblaient s'être stabilisés autour de 1.200 hommes, armés et encadrés, et disposant d'auxiliaires chargés de les renseigner et de les ravitailler. »

Le communiqué poursuit:

« Il est possible que le manque d'armement oblige à une restriction du recrutement des bandes qui sont composées essentiellement de chômeurs du Sud tunisien, d'agitateurs politiques et de pillards. Jamais un étranger n'a été signalé parmi eux, à l'exception d'un Allemand... si l'on en croit un témoignage peu sûr. L'armement provient de la récupération d'engins de guerre et peut-être aussi, en plus faible partie, de la contrebande. »

M. le ministre des affaires tunisiennes et marocaines est venu par la suite très aimablement devant la commission de la défense nationale où il nous a donné des explications plus complètes encore.

Je cite le procès-verbal de l'audition:

« Je rappellerai d'abord que le fellegh, coupeur de routes, est un phénomène qui a toujours existé en Tunisie. Il y a toujours eu, dans ce pays, et principalement après les périodes troublées, un certain nombre d'individus qui, vivant hors des lois normales, rançonnaient et pillaient leurs compatriotes.

« Est-ce à dire que le mouvement fellagha devant lequel nous nous trouvons ressemble aux fellagha qui, autrefois, ont agité la Tunisie dans presque toutes les périodes de son histoire ? Non, car s'il existe dans les fellagha un certain nombre de coupeurs de routes, il y a aussi d'autres gens qui sont venus grossir leurs rangs du fait d'évasions massives de prisons qui se sont produites il y a un an » — il faut croire que les prisons sont comme les moulins en Tunisie! — « du fait de la propagande nationaliste, du fait enfin d'une profonde misère qui sévit dans le Sud où il n'a pas plu depuis quatre ans.

« Jusqu'en 1954, les fellagha n'ont pas constitué un danger pour la Tunisie, car si le terrorisme sévissait dans les villes et si, au cours des années 1952 et 1953, de nombreux attentats eurent lieu en Tunisie, jamais des bandes armées n'avaient mis en péril la sécurité du territoire.

« Pourtant, en 1952, ils reçurent quelques instructeurs et quelques armes de Libye, et une bande venue de Tripolitaine fut entièrement détruite dans les territoires du Sud. Les fellagha commencèrent à s'organiser en bandes nombreuses pendant la période qui suivit le départ de M. de Hautecloque. »

Ecoutez, mesdames, messieurs: le Néo-Destour et d'autres organisations et, essentiellement, l'Archéo-Destour, profitèrent de cette période pour s'organiser et mettre en place des bandes qui, remontant du Sud, firent leur apparition au Nord de Gafsa en mars 1954. »

Rappelez-vous cette date, il y en aura une autre beaucoup plus importante.

« Le recrutement, je le répète, fut facilité du fait de l'extrême misère régnant dans le Sud.

« Les tribus guerrières de Tunisie, les Bénisiques, les Amammas, les Slas, répondirent à l'appel et constituèrent très rapidement ces nombreuses bandes qui vinrent nous inquiéter jusque dans la dorsale occidentale de la Tunisie.

« Jusqu'au 31 juillet » — ces dates ont toute leur importance — « la Tunisie était restée non pas démunie, mais avec un nombre de troupes très insuffisant et aucune action d'envergure n'avait pu être entreprise contre les fellagha.

« Au mois d'août, deux divisions françaises débarquaient et des opérations plus vastes allaient pouvoir être entreprises. »

« Ainsi qu'on l'a rappelé tout à l'heure, souvenez-vous qu'il y a en Tunisie environ 45.000 hommes de troupe » et, si j'ai bien compris, pour que l'on puisse dire que l'opération fellagha a réussi, environ 2.000 fellagha. N'avons-nous pas tous lu dans tous les journaux que les soumissions étaient massives ?

Je ne veux pas discuter sur les chiffres; nous en reparlerons.

Après cet exposé, je me suis permis de poser quelques questions, car je dois avouer que la déclaration de M. le ministre ne m'avait pas permis de comprendre la nature véritable du fellegh.

Voici le texte du procès-verbal:

« *M. Montel.* Je serai extrêmement bref puisque aussi bien mes questions rejoignent celles qui ont été déjà posées... ».

Je préfère sauter ce passage. Je m'en excuse, mais vous serez sans doute d'accord avec moi, monsieur le ministre.

Je poursuis:

« Je n'ai pas compris quelles étaient ses relations exactes » — les relations des fellagha — « avec le Néo-destour ou plutôt je crains bien que, étant donné que le Néo-Destour est maintenant chargé d'intervenir conjointement avec nous auprès des fellagha, ceux-ci étaient bien entre les mains du Néo-Destour, quel que soit l'endroit, d'ailleurs, où les fellagha recevaient des pantalons, des fusils, etc. Cela doit pouvoir se savoir.

« Par conséquent, on a assez l'impression que les fellagha étaient, pendant la négociation entre le gouvernement tunisien et la France — gouvernement tunisien composé, bien entendu, d'un certain nombre de gens du Néo-Destour, sinon en totalité — tout simplement des maîtres chanteurs au service des partenaires avec lesquels nous négocions.

« Et cela m'amène à poser la deuxième question: Ce qui m'inquiète — et je rejoins ce que disait M. Legaret — c'est que maintenant on les a fait taire. Pourquoi ? Car le chantage, cela se passe toujours de la même façon, que ce soit dans le privé ou dans les affaires publiques.

« Qu'est-ce qu'on a donc promis au Néo-Destour pour qu'il accepte de faire taire les maîtres-chanteurs ? »

Réponse de M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes:

« MM. Legaret et Montel se sont étonnés que le Gouvernement actuel tunisien qui est composé, en effet, en partie de néo-destouriens qui ont sur le gouvernement effectivement une importance prédominante, ait accepté aujourd'hui de désavouer un mouvement fellagha qu'il n'avait pas désavoué jusqu'à présent et M. Montel comme M. Legaret y ont vu la possibilité d'une concession secrète, d'une promesse qui n'aurait point été publiée et qui aurait permis au Gouvernement français d'obtenir cette déclaration du gouvernement tunisien.

« Que M. Legaret et M. Montel se rassurent, je leur dis de la façon la plus solennelle qu'il n'en est rien et qu'à aucun moment le Gouvernement Français n'a été plus loin que la position qu'il a fixée lui-même le 31 juillet. »

J'ai dit, monsieur le président du conseil, que je serais loyal. Voilà la déclaration qui a été faite devant la commission de la défense nationale.

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Je la renouvelle aujourd'hui.

M. Pierre Montel. Je supplie M. le président du conseil lui-même, responsable des affaires de la France, de renouveler solennellement cette affirmation à la tribune au cours du débat actuel.

M. le président du conseil. Je le fais dès maintenant et sans aucune réserve.

M. Pierre Montel. Je vous en remercie, monsieur le président du conseil.

Je reprends la lecture du procès-verbal:

« Pourquoi le gouvernement tunisien a-t-il donc changé son attitude ? Je crois que la raison politique est évidente. Il avait jusqu'ici désavoué, par la bouche de M. Monsi Chlik, qui est un des négociateurs que j'ai en face de moi, qui est un des ministres les plus influents du gouvernement actuel, ancien secrétaire général du Néo-Destour, il avait désavoué de la façon la plus nette le mouvement terroriste urbain... depuis le 31 juillet...

« Je leur ai dit qu'il était absolument impossible de jouer double jeu, de jouer à la fois le jeu de ceux qui acceptent de négocier avec la France sur les bases d'autonomie interne et en même temps de continuer à donner un brevet de patriotisme et de sainteté à ceux qui ont choisi de se battre contre la France à coups de fusil, que, par conséquent, il leur fallait choisir, etc. ».

Mesdames, messieurs, ainsi donc, nous ne savons pas grand'chose sur l'habillement, l'équipement et la solde des fellagha, ce qui serait fort intéressant. Je me permets de vous demander, monsieur le ministre, de bien vouloir nous renseigner à ce sujet. En effet, s'il est exact que les fellagha ont ramassé à droite et à gauche des armes provenant de la période de la libération, il existe un fait d'importance capitale. Vous avez déclaré, noir sur blanc, que les fellagha étaient au service du Néo-Destour et de l'Archéo-Destour et qu'entre eux il existait des liens étroits. Généralement, on paye les mercenaires. Qui les paye, alors ?

Je vous serais obligé de nous le faire savoir.

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Je vous répondrai.

M. Pierre Montel. Il doit bien y avoir des fellagha qui, modérément, mais convenablement — je pense à l'emploi qu'ils font des balles dum-dum — traités par la méthode du pied au derrière, auraient pu nous dire comment ils touchent les 25.000 ou 30.000 francs par mois, peut-être davantage, qu'on leur alloue. Je rappelle, en effet, cette maxime: *Is fecit cui prodest.*

Nous allons voir qui profite du chantage.

Nous savons maintenant ce qu'il en est de ces fellagha mystérieux et quel est le caractère de ces gentlemen.

« Ce sont des bandes armées — je cite mons.eur le ministre — se livrant aux pires extrémités, rançonnant les fermiers et brûlant les fermes.

« Ils sont composés — je cite toujours — d'agitateurs politiques et de pillards. Ils sont recrutés — je cite encore — par le Néo-Destour et le Vieux-Destour et sont à leur service. »

J'ajoute, moi, qu'ils sont les pires des assassins. Et là je vais me permettre de vous poser une autre question. J'ai reçu un message d'Alger me demandant s'il existait un règlement militaire qui permette ou qui prescrive de pratiquer l'autopsie des soldats français décédés en Algérie.

Je m'excuse d'aborder un tel sujet à la tribune, mais je pense que le débat est assez grave pour que nous ne laissions rien dans l'ombre.

Je me suis renseigné. Là encore, je n'insinue pas. Je dis cela sous toutes réserves et j'attends un démenti.

Il m'a été dit qu'on autopsiait les corps des soldats français tombés en Tunisie pour vérifier s'il était bien exact que les fellagha, ces gentlemen qu'on porte en triomphe aujourd'hui à Tunis, employaient, comme les criminels de guerre allemands de 1915, des balles dum-dum, c'est-à-dire des balles renversées dans leur culot et sciées.

Monsieur le ministre, il serait peut-être bon de vous renseigner auprès des personnes compétentes.

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Je vous répondrai sur ce point cet après-midi.

M. Pierre Montel. Je serais heureux d'avoir un démenti. Je ne vous soupçonne pas de me donner un démenti gratuit. Mais il faut que ce pays sache avec qui l'on traite.

En définitive, nous avons vu ce qu'étaient les fellagha. Nous en connaîtrons même peut-être un peu plus à leur sujet ce soir.

Nous savons aussi ce qu'ils ne sont pas. Ce ne sont pas des tribus insoumises auxquelles on accorde l'aman. Là vous avez commis une erreur fondamentale. J'en prends à témoin quelqu'un qui connaît bien la question, notre collègue M. de Monsabert. On accordait l'aman à des tribus insoumises, au moment de la conquête, quand on voulait que ces tribus rejoignent les autres tribus devenues fidèles. On n'avait pas affaire à des assassins, à des pillards. Il s'agissait d'insoumis, parfaitement honorables qui même, le lendemain, étaient incorporés dans l'armée française.

M. Joseph de Monsabert. Parfaitement.

M. Pierre Montel. J'ose espérer que vous ne songez pas à incorporer les fellagha dans l'armée française, pas plus d'ailleurs que dans l'armée tunisienne. Ce ne sont pas des troupes régulières, combattant en ordre organisé. Vous n'arrivez même pas à les dénombrer et à vous faire remettre les armes par chacune de ces bandes.

Ce sont pas davantage des nationaux ou des nationalistes au sens maquisard du mot. On voudra bien admettre que ce serait déshonorer le nom de « maquisard » que de l'appliquer à des fellagha qui sont des criminels de droit commun, dont nous connaissons les exploits ou les origines, sortis de prison.

Ce ne sont pas davantage des combattants au sens international du mot, car s'ils étaient des combattants au sens international du mot et si ce que je disais se vérifiait, ils seraient par surcroît des criminels de guerre.

Eh bien, mesdames, messieurs, c'est cependant avec ces fellagha que nous avons négocié. Et nous avons négocié quand ? Nous avons négocié lorsque, après la Toussaint, nous nous sommes enfin aperçu que le problème fellagha devenait à la fois un danger pour l'ensemble de l'Afrique du Nord et un scandale pour les négociations.

Mais il y a une date qu'il faut retenir, car elle a une importance capitale, et je cite vos propres paroles, monsieur le ministre. Vous nous avez apporté devant la commission de la défense nationale, les chiffres suivants que je ne discute pas — je les admets:

« Le mouvement fellagha a commencé au mois de mars. Les pertes des rebelles ont été: en avril, 0; en mai, 7; en juin, 26; en juillet, 15. En face, il y avait 42.000 hommes.

« A ce moment, il y a une période de calme relatif et ce n'est véritablement qu'au début de septembre... » — c'est vous qui le dites, monsieur le ministre — « ... que le mouvement fellagha a repris. »

Début de septembre ? Mais c'est l'époque à laquelle vous avez commencé les négociations, monsieur le ministre: 1er et 13 septembre.

Alors, il ne vous est jamais venu à l'idée que le mouvement fellagha se développait et qu'il voyait croître ses effectifs afin que le Néo-Destour puisse exercer sur vous toutes les pressions et tous les chantages nécessaires, alors que vous n'aviez pas pris la précaution élémentaire, à laquelle M. René Mayer a fait allusion hier soir et que je rappelais il y a un instant: cerner le contour des négociations afin d'en assurer les limites extrêmes ?

Dans ces conditions, et sans être méchant, voulez-vous que nous voyions maintenant comment se déroulent les opérations ?

Je n'aurai pas la cruauté de reprendre toute la collection des journaux, ou plutôt de certains journaux...

M. Robert Verdier. Comme *Le Figaro*!

M. Pierre Montel. ... qui ont, comme une radio dirigée par un marin expérimenté, célébré à l'envi les conditions de reddition des fellagha. Le Gouvernement de la France, quel qu'il soit et même quand on est dans l'opposition, ne doit pas être tourné en ridicule.

Eh bien, mesdames, messieurs, les choses se déroulent, du point de vue technique, de la façon suivante:

Si je commets une erreur, monsieur le ministre, apportez-moi une rectification, je vous assure que je l'accepterai loyalement.

Les délégués français et tunisiens...

Je parle des délégués français en uniforme, des soldats, qui vont négocier avec ceux qui, la veille, ont tué leurs camarades à coups de balles dum-dum. Enfin, cela ne fait rien! on a des ordres!

Les délégués français et tunisiens, donc, vont à proximité des campements de fellagha. Les Français, si je ne m'abuse, restent pudiquement en arrière. Seuls, les Tunisiens prennent contact avec les fellagha, lesquels remettent leurs armes entre les mains des seuls Tunisiens. Ceux-ci rapportent les armes — nous en reparlerons. Les Tunisiens rapportent en même temps des certificats, en blanc, de bonne vie et mœurs donnant droit à la prime de démobilisation, c'est-à-dire à la prime de tranquillité dans les quartiers d'hiver, en attendant le printemps. On demande aux autorités françaises de signer ces certificats qui, comme unique justification d'identité, portent l'empreinte du pouce. Puis, les délégués tunisiens portent ces documents à ces bons fellagha qui, à bord d'une automobile frétée à leur intention, éventuellement décorée de drapeaux — c'est la presse qui le dit — se rendent chez les notables du pays, où ils sont fêtés. Et s'il s'agit de grands chefs, on va plus loin, on les conduit à Tunis, pour leur offrir une ovation générale.

Certes, ce n'est pas le gouvernement français qui demande cela, je le sais bien et je ne lui en fais pas le reproche, car ce serait odieux. Mais c'est tout de même la conséquence de ce que nous faisons. Ces gentlemen fellagha deviennent, par la faute de votre négociation, des héros nationaux.

En définitive, quel est le bénéfice matériel de l'opération ?

Les armes ? On m'affirme — ce n'est pas moi qui l'affirme et vous direz si c'est vrai ou si c'est faux — que les fellagha n'ont rendu que de vieilles armes datant de la libération et qu'ils n'ont pas rendu une seule mitrailleuse, une seule mitraillette, armes bien trop précieuses.

Je voudrais — vous devez en avoir la possibilité — que vous nous donniez un état qui comprenne, d'un côté — excusez l'expression — les vieilles saloperies qui ont été rendues et, de l'autre, les armes modernes qu'éventuellement nous pourrons retrouver au printemps braquées sur nous.

Voilà donc comment les choses se passent.

En ce qui concerne les brevets dont j'ai parlé — là non plus, je n'affirme pas, je vous demande de me répondre ce soir —. Les journaux nous ont appris — et ils ne sont pas restés en deça de la vérité — que 1.800 à 2.000 fellagha avaient rendu leurs armes. On m'a dit que 4.000 certificats de retour dans les foyers auraient déjà été délivrés.

Cela est parfaitement possible, monsieur le ministre. J'ai, en effet, omis de distinguer, dans ma description des fellagha, les vrais des faux fellagha, les vrais-faux des faux-vrais. On en est arrivé à ce point qu'on a créé les faux fellagha et, ce qui est tout à fait spectaculaire, ce sont maintenant les vrais qui arrêtent les faux!

Ils sont, certes, animés des meilleures intentions à notre égard, puisque l'un d'eux, interviewé, a manifesté le désir, après avoir assassiné les Français en Tunisie, de venir nous présenter ses excuses au cours d'un petit voyage à Paris qui lui serait infiniment agréable.

Quel est, mesdames, messieurs, le bilan moral et matériel de semblables opérations ?

Voulez-vous me permettre, monsieur le président du conseil — en m'excusant d'avoir été peut-être un peu long — de le dresser en toute objectivité, du moins tel que je le vois ?

Au regard du prestige de l'armée française, nous venons de dire au monde: Nous disposions en Tunisie de 42.000 hommes. Nous n'avons pas pu réduire 2.000 fellagha, avec une armée moderne.

Eh bien, notre armée d'Afrique, même non réorganisée, ne méritait et ne mérite pas cela.

A nos officiers et sous-officiers, permettez-moi de vous dire — et je remets ici en cause le résident général — que nous avons infligé un affront cinglant. Je reçois des lettres d'officiers supérieurs me déclarant: « Nous ne pouvons plus rester dans une armée semblable ».

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Pierre Montel. Avec la plus grande joie.

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Je vous répondrai cet après-midi sur le fond, mais je tiens à préciser tout de suite que tout ce qu'a fait le résident général l'a été sur mes instructions et que j'en prends toute la responsabilité.

M. Pierre Montel. Eh! bien, je ne vous félicite pas plus que lui.

Au regard du prestige général de la France en Afrique du Nord et dans les pays musulmans, je vous ai, au début de mon intervention, cité un dicton. Il y avait là une image qui ne comportait aucune allusion malveillante, croyez-le bien.

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. J'ai bien compris.

M. Pierre Montel. Je ne sais si vous avez eu, comme moi, l'honneur de commander à des tirailleurs nord-africains. Si d'aventure, au combat ou ailleurs, le patron, à quelque degré que ce soit, bronche ou a l'air d'avoir peur, c'est fini, il n'y a plus de tirailleurs. Ceux-ci disent: « Nous n'avons plus un bon patron, nous ne nous battons plus ».

Voilà ce qui se passe en pays musulman.

Quelles sont, au regard du code pénal, les conséquences ? La situation est pour le moins étrange.

Vous avez affaire à des hors-la-loi, à des hommes échappés de prison. Vous avez la chance d'avoir pu faire un recensement des hors-la-loi à l'occasion de la délivrance des certificats. Cela me conduit à vous poser une autre question à laquelle je vous prie de me répondre cet après-midi : est-ce que, d'aventure ces petits camarades sortis de prison, vous allez les remettre en prison ? J'espère bien que oui. Sinon, il faudrait admettre qu'il y a deux lois : une loi pour ceux qui peuvent voler, piller, tuer, s'évader de prison et recevoir un certificat de bonne vie et mœurs; une autre pour le pauvre gars qui a volé une miche et qu'on mettra huit jours en prison.

Enfin, mesdames, messieurs, il y a plus grave — je vous l'ai dit au début de mon intervention: c'est la répercussion de cette affaire sur les négociations en cours. Car les négociations ne sont pas terminées.

Vis-à-vis de maîtres chanteurs, il n'y a que deux attitudes possibles: ou bien on les met en prison pour qu'ils cessent leur chantage, ou bien on continue à chanter.

Alors, je vous demande de nous dire ce soir, devant l'Assemblée, solennellement, du haut de cette tribune, que le chantage ne continuera pas, qu'en tout état de cause, que MM. les fellagha reprennent les armes ou non, vous prendrez enfin la précaution que j'indiquais, à savoir cerner dans un avant-protocole — si je puis ainsi m'exprimer — le contour strict des négociations.

Mesdames, messieurs, vous m'en voudriez, si, au terme de cet exposé, je ne disais pas, non pas ce qu'il faut faire — car je crains qu'un certain nombre de faits ne soient irréversibles — mais ce qu'il eût fallu faire et ce qu'il serait sans doute nécessaire de faire partout où il en est temps encore, dans les cas où c'est encore possible.

Mesdames, messieurs, il y a un renseignement que j'ai oublié de vous donner. J'ai encore quelques relations dans l'armée. Je ne dispose pas d'un service de renseignements — ne me mêlez pas à de telles histoires — mais j'ai quelques informations. Monsieur le ministre, je vous demanderai également de me dire s'il est exact que dans tous les foyers, ou à peu près, où a commencé une révolte quelconque de fellagha il y avait un instituteur communiste.

Je vous demande de vérifier ce renseignement qui m'a été donné par ceux qui, précisément, ont été chargés de rétablir l'ordre.

Au cours du débat sur les fuites, on n'a pas beaucoup parlé du parti communiste. Depuis l'histoire des fellagha, vous est-il arrivé de lire *L'Humanité* ? Avez-vous remarqué que la campagne de violence et de bave affreuse contre l'armée française, que nous avons connue en ce qui concerne le corps expéditionnaire en Indochine, avait recommencé ?

Qu'avez-vous fait pour la réduire ? Avez-vous seulement interdit qu'on lise semblable propagande en Afrique du Nord ? Mme Sportisse nous dira certainement tout à l'heure ce qu'elle en pense, mais nous aimerions savoir aussi ce que vous en pensez vous-même.

M. de Chevigné vous a demandé, comme on vous l'a demandé à la commission, de bien vouloir faire taire la *Voix du Caire*. Je veux bien admettre que l'Egypte soit un grand pays, mais la France aussi.

Nous avons, nous aussi, une radio. Si vous pouviez consacrer quelques heures par jour à combattre efficacement la radio du Caire et lutter contre sa propagande, ce serait préférable que de perdre son temps à des commentaires laudatifs excessifs qui vous font d'ailleurs le plus grand mal, monsieur le président du conseil.

Une action est également à entreprendre auprès de nos alliés américains. Je vous félicite de l'avoir entamée, monsieur le président du conseil, mais ce n'est pas encore tout à fait suffisant.

A des alliés, dont nous sommes les égaux, ayant autant de caractère qu'eux, une histoire aussi belle que la leur, nous pourrions de temps en temps rappeler certaines réalités, dire par exemple que le silence pudique qu'on observe sur les conditions initiales de leurs propres conquêtes ne trompe pas tout le monde.

On pourrait ajouter que pour des hommes d'affaires, ils ont une singulière façon de comprendre les affaires: liés avec nous dans le pacte Atlantique, avec un général en chef américain à la tête des troupes alliées susceptibles d'aller au combat, et une stratégie Europe-Afrique, tout en nous aidant à assurer notre sécurité dans le même temps, ils n'hésitent pas à la compromettre en nous traitant à tout bout de champ de colonialistes, risquant ainsi de nous faire perdre ce qui, pour nous et pour nos alliés, a une valeur considérable, dépassant de loin celle de milliards de dollars, à savoir la qualité et l'importance de nos bases en Afrique, singulièrement en Afrique du Nord.

Mesdames, messieurs, ne pensez-vous pas que, alors qu'on a traité avec des ennemis aussi décarés de la France que les fellagha, il serait bon de prendre des contacts plus humains, plus fermes, plus constants, plus efficaces, avec tous les anciens combattants d'Afrique du Nord ? Ne croyez-vous pas qu'il y a là précisément une sorte de ciment de fidélité qui rapproche les trois pays ?

M. Mostefa Benbhamed. Ils crèvent de faim, vous le savez, ces anciens combattants; ils ont été totalement abandonnés par vous. On en parle ici, à la tribune, mais là-bas, on ne s'occupe pas d'eux.

M. le président. Monsieur Benbhamed, vous n'avez pas la parole.

M. Mostefa Benbahmed. Rectifiez, monsieur Montel!

M. Pierre Montel. Je vous remercie infiniment d'apporter cet appui à ma thèse, car c'est un appui.

Comment, les anciens combattants d'Afrique du Nord « crèvent de faim », monsieur le ministre! Mais alors, si vous leur donniez la prime de démobilisation des fellagha, ne pensez-vous pas qu'elle serait mieux placée ? (*Rires et applaudissements à droite.*)

M. Marcel Darou. C'est spirituel!

M. Mostefa Benbahmed. Très spirituel, mais cela ne leur donnerait pas à manger.

M. Pierre Montel. Je ne sais pas si vous êtes spirituel. Je ne cherche pas du tout à l'être.

Ce que je considère comme odieux — et c'est précisément là que j'abonde dans le sens de M. Benbahmed — c'est que l'on ne s'occupe pas suffisamment de ceux qui ont tout donné à notre pays, pour se préoccuper de ceux qui ont tout fait contre lui.

Je m'étonne, mon cher collègue, de votre observation. J'estime, dans ces conditions, que votre vote de ce soir ira dans le même sens que le mien. Sinon, vous ne seriez pas fidèle à ce que vous venez de dire.

M. Marcel Darou. Cela dépendra du vôtre.

M. Raymond Dronne. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Montel ?

M. Pierre Montel. Bien volontiers.

M. Raymond Dronne. Je voudrais ajouter une précision.

La hargne des fellagha et du Néo-Destour s'est spécialement exercée contre les anciens combattants tunisiens. Nombre d'entre eux ont été massacrés dans les conditions les plus abominables. J'en ai ici une très longue liste dont je vous éviterai la lecture.

Je voudrais simplement vous relater un fait divers.

Les fellagha ont attaqué peu après minuit — c'était au mois de septembre dernier — la mine de Garn el Faya. Les huit hommes qui occupaient le poste de garde furent ligotés et les fusils, rangés au ratelier, enlevés. Dans un coin se débattait sur sa paillasse le chef de poste. Les rubans de décoration cousus à sa vareuse lui valurent d'être questionné: « Ah! tu es un ancien combattant ? Tu reviens d'Indochine ? Voilà pour toi, chien, et voilà pour le drapeau français! »

Et les tueurs déchargèrent leurs pistolets sur l'ancien caporal de tirailleurs, qui fut tué, massacré, les mains attachées derrière le dos, de deux balles dans la tête et d'une balle dans la poitrine. (*Exclamations à droite.*)

M. Jean Grousseaud. Quelle infamie!

M. Pierre Montel. Monsieur le président du conseil, j'imagine que vous avez pensé à exercer une surveillance étroite des domiciles ou des quartiers d'hiver où vont se retirer ces bons fellagha en attendant le printemps, afin d'être sûr, au cas où ils décideraient de faire à nouveau du camping sur les montagnes de l'Aurès ou ailleurs, de pouvoir les dispenser de cet agréable séjour en les mettant en lieu sûr au moment voulu.

Je pense que, sur ces mesures, vous nous donnerez quelques indications. De même, vous vous expliquerez, je l'espère, d'une façon un peu plus complète sur celles que vous avez prises pour renforcer la surveillance de la frontière et accorder aux troupes françaises un droit de poursuite éventuel, fût-ce jusqu'en territoire tunisien.

Je note très loyalement, d'ailleurs, que M. le ministre de l'intérieur a lui-même déclaré qu'il était très bien renseigné à ce sujet et qu'il savait, lorsque c'était nécessaire, fermer les yeux sur certains passages.

Mesdames, messieurs, nous aurons à émettre ce soir un vote d'une importance capitale. Je suis persuadé que M. le président du conseil aura eu auparavant à cœur de répondre aux deux questions primordiales suivantes qui, je crois, lui ont déjà été posées.

Y a-t-il une quelconque contrepartie secrète à l'accord intervenu en ce qui concerne le dépôt des armes des fellagha ?

Vous m'avez répondu non. J'en ai pris note.

Deuxième question: le Parlement sera-t-il seulement appelé à ratifier les accords découlant des négociations ou sera-t-il appelé à donner son assentiment avant que le Gouvernement français ne signe ?

Je pose cette question non pas pour mettre le Gouvernement dans l'embarras ou pour rompre une tradition que je connais parfaitement, mais parce que je veux attirer son attention sur un danger extrêmement grave. Supposez qu'à la fin de vos négociations, monsieur le président du conseil, vous signiez un accord, que vous veniez ensuite devant le Parlement et que celui-ci refuse de le ratifier. A ce moment-là ce sera la guerre sainte en Tunisie, ce sera la révolte générale.

Par conséquent, prenez bien vos précautions avant de signer. En tout état de cause, assurez-vous bien que le Parlement ratifiera certainement, faute de quoi, je vous le répète, la Tunisie et l'Afrique du Nord connaîtront le danger le plus grave quelles aient jamais couru.

Monsieur le ministre des affaires marocaines et tunisiennes, voulez-vous me permettre deux citations ? Je vous assure que je le fais sans méchanceté, car nous avons conscience que nous allons ce soir, par nos votes, rejoindre notre action de l'époque douloureuse et exécuter un testament, le testament de ceux qui n'ont pas discuté, qui n'ont pas fait de procédure, qui n'ont pas eu d'arrière-pensées politiques et je vous félicite d'être de ceux-là

Ce soir donc, faisons attention. Après avoir entendu M. le président du conseil, il s'agira de savoir si, oui ou non, ce pour quoi ils ont tout donné, ce pour quoi nous aussi nous étions prêts à tout donner, sera maintenu ou compromis.

Voilà quel sera l'enjeu du vote de ce soir et c'est pourquoi je ferai, monsieur le ministre, les deux citations suivantes:

Voici d'abord votre bréviaire, monsieur Fouchet, et je ne pense pas à votre trop célèbre ancêtre (*Sourires*). Chose assez curieuse d'ailleurs, je le trouve dans le *Journal officiel* du 5 juin 1953, dans le débat sur l'investiture manquée de M. Mendès-France. Vous adressant à ce dernier, vous lui disiez:

« Je voudrais cependant vous indiquer les graves réserves que nous inspire votre éventuelle politique en Indochine et en Afrique du Nord.

« A ce propos, je ne peux pas ne pas attirer votre attention sur les réserves que provoquent en nous la dernière phrase consacrée à l'Afrique du Nord dans votre déclaration...

M. Maurice Rabier. Si on ne la sait pas par cœur, cette citation!

M. Pierre Montel. ...la phrase relative à l'amnistie et aux mesures de détente et d'apaisement propres à créer un nouveau climat et à préparer une ère de fraternelle collaboration. » (*Mouvements divers à l'extrême gauche.*)

Vos gloussements ne me gênent pas, madame Sportisse.

« Bien sûr, monsieur le président du conseil, nous sommes d'accord pour une politique de collaboration fraternelle, mais n'oubliez pas que ceux que, sans doute, dans votre esprit, il s'agit d'amnistier, sont ceux qui ont essayé de jeter contre nous les masses populaires. Ce sont ceux qui ont essayé de dresser contre la France la Ligue arabe et l'O. N. U. »

Eh bien, monsieur Fouchet — puisqu'il faut faire un certain rappel révolutionnaire, sans méchanceté et avec l'habileté en moins (*Sourires*) — permettez-moi de vous dire que vous avez jeté votre bréviaire aux orties. Vous tolérerez alors que je vous fasse l'honneur de vous en offrir un autre, celui d'un très grand Français qui fut un magnifique chevalier, un grand missionnaire et qui est même devenu un saint, le père de Foucauld.

Voici son bréviaire, il rejoignait d'ailleurs celui de parlementaire national.

« Ne pas réprimer sévèrement, c'est enhardir les criminels et encourager les autres à les suivre; c'est perdre l'estime de tous, soumis et insoumis qui, dans cette conduite, ne voient que faiblesse, timidité et crainte; c'est décourager les fidèles qui voient que le même ou presque le même traitement atteint les fidèles et les déserteurs, les soumis et les rebelles.

« Ne pas chasser les indésirables, c'est laisser des ferments de troubles, faibles dans le début, se développer et produire leur plein effet qui peut être grave et atteindre la pleine rébellion.

« Traiter de puissance à puissance avec des chefs ennemis ou rebelles, c'est les grandir indéfiniment et se diminuer d'autant ».

Monsieur le président du conseil, j'attendrai très loyalement vos déclarations ce soir, mais je dois vous dire qu'en l'état actuel des choses c'est le bréviaire du père de Foucauld que je lis et non pas celui de votre ministre des affaires marocaines et tunisiennes. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Paternot, pour développer son interpellation.

M. Marcel Paternot. Mesdames, messieurs, lors du dernier débat, nous avions exprimé les inquiétudes que nous inspirait l'attitude du gouvernement tunisien à l'égard des fellagha.

Je m'excuse de reprendre la parole à cette tribune, au risque de vous importuner, mais depuis le 12 novembre des faits nouveaux se sont produits qui exigent des éclaircissements.

A la lueur du congrès néo-destourien du 14 novembre et des déclarations intempestives de Bourguiba, nous devions être rapidement édifiés sur les arrière-pensées de nos interlocuteurs.

Le président du conseil déclarait le 31 juillet à Tunis: « J'ai le droit d'espérer qu'un terme sera mis maintenant aux violences. J'espère avoir été entendu. Si le terrorisme continuait, il relèverait du droit commun. »

Depuis, le terrorisme n'a fait que s'aggraver pour aboutir à cette fameuse réadaptation des fellagha. Il est vrai qu'entre temps le congrès du Néo-Destour avait exprimé sa profonde réprobation contre les opérations militaires à l'encontre de ces « patriotes ».

Que penser d'un gouvernement qui, par la signature d'un général français, a permis d'accorder à ceux qu'il appelait hier « criminels de droit commun » le sauf-conduit des guerriers rentrant chez eux avec les honneurs de la guerre? Rien n'est plus burlesque que les menaces qui apparaissent après coup comme les simples répliques d'une comédie bien jouée.

Le Gouvernement annonçait il y a quelques semaines qu'il n'était pas, ou pas encore, question de transférer aux Tunisiens les pouvoirs de police. L'accord du 22 novembre c'est, de la part de la France, un aveu d'impuissance à réduire une rébellion, c'est le recours, pour le rétablissement de l'ordre, aux loyaux services d'un gouvernement tunisien dont il est maintenant avéré qu'il a entretenu des complicités avec les rebelles.

L'autonomie interne n'est-elle pas dépassée avant même la signature des conventions? Au reste, l'accord recherché avec l'équipe de Tahar ben Ammar pourra-t-il être situé en-deçà des surenchères de la fraction destourienne subordonnée à l'étranger et représentée par Salah ben Youssef, qui prépare sa rentrée en scène?

Le passé aurait dû nous instruire. Le général Saadalah avait été distancé par Heddi Nouiré. Celui-ci devait bientôt faire figure de collaborateur.

Ne voulant pas être en reste, Bourguiba définissait le 14 novembre les seuls termes acceptables de l'accord final. Pour lui, l'autonomie interne ne saurait avoir d'autre sens que l'indépendance, avec son corollaire: l'armée tunisienne autonome.

Ainsi, monsieur le président du conseil, quatre mois après votre voyage à Tunis, la notion d'autonomie fait place à celle d'indépendance, plus simple, mais aussi plus galvanisante.

Les infiltrations des fellagha nous avaient valu l'Aurès. Les conséquences du 22 novembre pourraient être beaucoup plus graves encore pour l'Algérie. Déjà la Kabylie, si proche d'Alger, est la proie du maquis. Les désordres et les crimes s'y généralisent. Il était superflu d'ajouter cette faute aux erreurs précédentes, qu'il n'est pas inutile de rappeler.

Le mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques avait été secoué, il y a quelques mois, par une grave crise interne. D'une simple révolte de personnes on avait intéré imprudemment des divergences idéologiques entre deux tendances dont les buts restaient, en réalité, les mêmes.

Certains ont cru pouvoir être arbitres de la situation quand, au contraire, l'existence de ces deux blocs n'a eu pour résultat que l'accroissement de la propagande nationaliste.

Au congrès messaliste de Liège, en juillet, répondit le congrès tenu par les dissidents le 14 août à Alger. Au cours de ce congrès, un des membres les plus en vue, Kiouane, accusé de trahison par les messalistes, mit en valeur, pour se justifier, les résultats obtenus avec les subventions inespérées dont, grâce à eux, le parti avait pu bénéficier et qu'il met à profit aujourd'hui dans les douloureux événements de Kabylie.

Devant la commission des affaires étrangères, M. Mendès-France nous fit part des impressions réconfortantes qu'il rapportait de son périple américain, et notamment de son entretien avec M. Malik à New-York. Ces impressions lui paraissaient confirmées par les émissions radiophoniques du Caire dont les attaques lui semblaient avoir baissé d'un ton.

Mais pour qui sait qu'un accord vient d'être réalisé au Caire entre les deux fractions du M. T. L. D., un tel optimisme apparait bien prématuré.

C'est sous les auspices de la Ligue arabe, avec l'appui du gouvernement égyptien, et dans le seul but d'intensifier et d'unifier la lutte terroriste en Algérie que cet accord s'est fait. Tout y est prévu, jusqu'aux primes d'engagement et aux soldes journalières.

M. Malik, votre radio nous l'a appris, a été satisfait des réponses du président du conseil. Aussi lui avait-il assuré qu'il porterait tous ses efforts auprès de ses amis, entendez par là les puissances arabo-asiatiques, pour qu'elles renoncent à porter devant l'Organisation des Nations-Unies la cause des peuples algérien, tunisien et marocain.

Or nous sommes informés par un factum très récent que la délégation algérienne au Caire — car il y a une délégation algérienne au Caire, qui sera peut-être un jour, si nous n'y prenons garde, élevée au rang de légation! — que les opérations sont toujours commandées de l'étranger.

Ce document, daté du 1er décembre 1954, posté le 4 décembre au Caire, répandu à profusion en Algérie, nous indique entre autres que, « après les démarches pressantes du gouvernement français auprès de certaines puissances occidentales, les hésitations de celles-ci montrent que les forces qui soutiennent le peuple algérien seront déterminantes ».

M. le président du conseil voudra bien nous rendre compte des résultats qu'il escomptait et de ceux qu'il a obtenus à l'issue des conversations qu'il devait avoir avec nos alliés sur l'application des dispositions de l'article 4 du pacte de l'Atlantique.

Les populations d'Algérie, d'abord inquiètes, risquent de se déchaîner parce qu'elles ont l'impression que le Gouvernement n'a rien fait contre ces radios et les agissements du Caire.

M. Amar Smail. Que pouvait-il faire ?

M. Marcel Paternot. L'indépendance de la Tripolitaine a donné une vigueur nouvelle au Néo-Destour par les encouragements et facilités offerts sur son territoire aux émissaires nationalistes, aux fellagha et à la contrebande d'armes. La Tunisie accédant à son tour à l'indépendance, l'Algérie est en droit d'être angoissée, car elle se refuse à voir la Tunisie indépendante tenir le rôle que la Tripolitaine a joué hier.

L'immense majorité de la population algérienne fidèle s'interroge parce que la justice semble paralysée et que les meneurs, instigateurs et inspirateurs, connus de tous et arrêtés, semblent jouir de complicités et de protections.

M. François Mitterrand, *ministre de l'intérieur.* Lesquelles ?... Quelles protections, monsieur Paternot ?

M. Marcel Paternot. Monsieur le ministre, je vous livre des impressions. Vous les contesterez quand vous monterez à la tribune.

M. le ministre de l'intérieur. Quelles protections ?

M. Marcel Paternot. Nous le savons par l'expérience d'Indochine, lorsque les populations se renferment dans un mutisme de mauvais aloi, c'est un signe prémonitoire de lendemains douloureux.

A des mesures terroristes doivent répondre des sanctions impitoyables. Sur ce point, le gouvernement égyptien, voulant sans doute devancer les contremesures qui avaient été envisagées, a réprimé ostensiblement des mouvements séditieux avec une promptitude qui donne à réfléchir.

M. Marcel-Edmond Naegelen. Vous ne désirez pas que nous en fassions autant ?

M. Marcel Paternot. Quant à la tactique communiste en Algérie, elle consiste à noyauter et à pousser en avant des mouvements nationalistes. Nous avons déjà dit et nous ne nous lasserons pas de le redire, qu'une dissolution du M. T. L. D. restera vaine tant que nous tolérerons l'action destructrice du parti communiste.

Notre faiblesse à l'égard du parti communiste est sans doute à l'origine de la réserve de nos alliés à notre endroit. (*Applaudissements à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

A l'heure actuelle, les militants du P. P. A. donnent à fond en Algérie pour la C. G. T. communiste, parce qu'ils savent qu'ils pourront entretenir leur propagande et créer des incidents, le moment venu, sous le couvert de revendications professionnelles.

Mme Alice Sportisse. Il n'y a pas que la C. G. A. qui doive rester en Algérie.

M. Marcel Paternot. Car rien n'a été fait sur ce point capital.

La population saine d'Algérie est préoccupée. Le jour même où éclatait la sédition algérienne, notre pavillon était amené, après trois siècles, dans nos comptoirs de l'Inde. Simple coïncidence peut-être, mais douloureuse, qui a affligé nos populations d'Algérie. Elles n'ont pas manqué de comparer l'attitude du Gouvernement à celle du Portugal, ce petit, mais fier pays.

Au terme de ce débat, vous nous demanderez sans doute de manifester notre confiance. Confiance dans notre pays et dans l'Algérie française, oui et de façon inébranlable! Confiance dans l'action du Gouvernement, non! Les populations algériennes n'ont pas confiance en vous! (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. Madame Sportisse, je devrais maintenant vous donner la parole pour développer votre interpellation. Celle-ci doit-elle durer plus d'un quart d'heure ?

Mme Alice Sportisse. Oui, monsieur le président. Je préférerais intervenir cet après-midi.

M. le président. La suite du débat est donc renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Réponses des ministres aux questions orales ;

Suite de la discussion des interpellations de MM. Bidault, Grousseaud, de Saivre, René Mayer, Halleguen, Quilici, Bronne, de Chevigné, Pierre Montel, Paternot, Mme Sportisse, MM. Violette, Fontupt-Esperaber, Valle et Robert Ballanger, sur la situation en Afrique du Nord.

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de la discussion des interpellations inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à onze heures cinquante minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

2e LEGISLATURE

SESSION DE 1954 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 183e SEANCE

2e Séance du vendredi 10 décembre 1954.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 6060).

2. — Demande d'interpellation (p. 6060).

3. — Propositions de la conférence des présidents (p. 6060).

MM. Abelin, le président, Mme Rose Guérin.

Adoption, au scrutin, des propositions de la conférence des présidents.

4. — Réponses des ministres à des questions orales (p. 6061).

Questions de M. de Léotard, de M. Paquet, de M. Minjoz. — Report

M. de Léotard.

Question de M. Kœnig, relative à des frais imposés à certains officiers : MM. Chevallier, secrétaire d'Etat aux forces armées ; Bayrou.

Question de M. Gau, relative aux difficultés rencontrées par les chrétiens du Nord-Vietnam : MM. La Chambre, ministre d'Etat ; Gau.

Question de M. Signor, relative au respect du statut de la fonction publique : MM. Aujoulat, ministre du travail ; Signor.

Question de M. Denais, relative au remboursement de créanciers français de l'Italie : M. Billères, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Question de M. Lecanuet, relative au transfert des établissements de l'Inde : MM. Billères, secrétaire d'Etat ; Lecanuet.

Question de M. Signor. — Report.

M. Signor.

5. — Situation en Afrique du Nord. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 6065).

Mme Sportisse, interpellatrice ; MM. Smaïl, Gaston Palewski, le président, Viollette, interpellateur.

MM. Fouchet, ministre des affaires marocaines et tunisiennes ; Pierre Montel, le président, Valle, Mitterrand, ministre de l'intérieur.

MM. Fontupt-Esperaber, Valle, interpellateurs ; le ministre de l'intérieur, Ramarony, Naegelen, Paternot.

Renvoi de la suite du débat.

6. — Ordre du jour (p. 6080).

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la première séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEMANDE D'INTERPELLATION

M. le président. J'ai reçu de M. de Monsabert une demande d'interpellation sur la politique du Gouvernement en Afrique du Nord.

La date du débat sera fixée ultérieurement.

— 3 —

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents propose à l'Assemblée :

I. — D'aménager comme suit l'ordre du jour du samedi 11 au vendredi 17 décembre :

Consacrer toutes les séances, à raison de trois séances par jour, y compris le dimanche 12 décembre :

A la suite de la discussion budgétaire, étant précisé que :

a) Si le budget des travaux publics n'est pas terminé samedi 11 décembre, à minuit, la suite de l'examen de ce budget sera renvoyée après la discussion du budget de l'éducation nationale ;

b) Sera inscrite en tête de l'ordre du jour de la séance du mardi 14 décembre, après-midi :

La discussion de la résolution tendant à la création d'une commission de coordination de l'énergie atomique.

II. — De fixer comme suit l'ordre du jour de la semaine du 18 au vendredi 24 décembre :

Samedi 18 décembre, matin, après-midi et soir : suite de la discussion budgétaire.

Lundi 20 décembre, matin, après-midi et soir ;

Mardi 21 décembre, matin, après-midi et soir ;

Mercredi 22 décembre, matin, après-midi et soir ;

Jeudi 23 décembre, matin, après-midi et soir,

discussion du projet sur la ratification des accords de Paris ; ce débat sera organisé et poursuivi jusqu'à son terme.

Vendredi 24 décembre, matin et après-midi, suite de la discussion budgétaire.

III. — D'établir ainsi l'ordre *ne varietur* d'examen des fascicules budgétaires :

Travaux publics (*suite*) ;

Education nationale ;

Eventuellement, travaux publics (*fin*) ;

France d'outre-mer ;

Etats associés ;

Monnaies et médailles ;

Légion d'honneur ;

Logement ;

Anciens combattants ;

Radiotélévision ;

Comptes spéciaux du Trésor ;

Finances (charges communes) ;

Loi de finances.

La parole est à M. Abelin.

M. Pierre Abelin. Monsieur le président, j'ai appris, il y a quelques instants, que la conférence des présidents n'avait réservé que deux heures à la discussion du budget des Etats associés.

Je vous rappelle que des demandes d'interpellation avaient été déposées sur ce sujet. Des propositions avaient été faites par le représentant de mon groupe, la semaine dernière. Le Gouvernement n'a pas pu accepter la fixation d'une date pour la discussion de ces interpellations et je pensais — comme un certain nombre de nos collègues, sans doute — que nous pourrions examiner valablement la question indochinoise lors du débat sur le budget des Etats associés. Si la conférence des présidents a fixé à deux heures la durée de la discussion de ce budget, il sera, bien entendu, impossible d'engager un tel débat.

Lorsque s'est déroulée la conférence de Genève, dans l'esprit du président du conseil comme — j'en suis témoin — dans l'esprit de très nombreux membres du Parlement, il ne s'agissait pas d'une conférence de liquidation. Les résultats obtenus au cours de ces négociations réservaient au peuple vietnamien, à nos nombreux amis et à nous-mêmes, représentants de la France, des possibilités.

Le Sud-Viet-Nam ne devait pas être abandonné au désordre, voire au désespoir. Dans le Nord, comme dans le Sud, des initiatives devaient être prises. Des contacts devaient être assurés avec d'autres pays.

M. Mendès-France, en nous donnant les résultats de la conférence de Genève, nous avait déclaré que la France conservait des éléments positifs. Je suis persuadé qu'il prononçait cette affirmation avec une très grande conviction.

Conserverons-nous, dans quelque temps, des éléments positifs, des atouts de négociation ? Je crains que nous ne puissions pas garder cet espoir.

Je souligne l'ancienneté de nos relations avec les Etats associés d'Indochine et l'ancienneté de nos relations avec cette immense région de l'Asie qui comprend 5 p. 100 de la population mondiale.

Le sujet vaut d'être discuté. Je demande donc au Gouvernement et à l'Assemblée d'accepter que les interpellations soient jointes au débat budgétaire ou, à tout le moins, que nos collègues puissent s'exprimer, étant entendu que le Gouvernement ne refuserait pas de répondre aux orateurs.

M. le président. Monsieur Abelin, je n'ai pas qualité pour répondre au nom du Gouvernement, mais il n'est pas douteux que si deux heures apparaissent insuffisantes, je ferai mon possible pour trouver, au cours de la semaine prochaine, une solution d'accord.

La parole est à Mme Guérin.

Mme Rose Guérin. L'ordre du jour qui nous est proposé par la conférence des présidents comporte l'inscription du débat en vue de la ratification précipitée des accords de Paris, comme pour donner en cadeau de Noël une nouvelle armée aux militaristes allemands qui ont fait tant de mal à la France et qui sont toujours un danger pour la paix et pour notre pays.

Le parti communiste est contre la renaissance du militarisme allemand et pour la négociation, en vue notamment de créer des conditions favorables au règlement pacifique du problème allemand.

Telles sont les raisons essentielles pour lesquelles le groupe communiste votera contre les propositions de la conférence des présidents. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Demandez-vous le scrutin, madame ?

Mme Rose Guérin. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je mets aux voix les propositions de la conférence des présidents.

Je suis saisi d'une demande de scrutin.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	616
Majorité absolue	309
Pour l'adoption	516
Contre	100

L'Assemblée nationale a adopté.

La conférence d'organisation des débats se réunira jeudi 16 décembre, à onze heures, pour l'organisation du débat sur les accords de Paris.

— 4 —

REPONSES DES MINISTRES A DES QUESTIONS ORALES

M. le président. L'ordre du jour appelle les réponses des ministres à des questions orales.

REPORT DE QUESTIONS

M. de Léotard avait posé une question à M. le président du conseil.

Mais, M. le président du conseil m'ayant fait connaître qu'il ne pouvait assister au début de la présente séance, la question de M. de Léotard est reportée d'office, conformément au quatrième alinéa de l'article 96 du règlement, à l'ordre du jour de la séance de vendredi prochain.

M. Pierre de Léotard. C'est la réponse de chaque vendredi. Je ne perdrai pas patience.

M. le président. M. Paquet avait posé une question à M. le ministre de l'industrie et du commerce.

Mais M. le ministre de l'industrie et du commerce m'a fait connaître qu'en accord avec l'auteur de la question, il en demandait le report à la séance de vendredi prochain.

Il en est ainsi décidé.

M. Minjoz avait posé une question à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan.

Mais M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan m'a fait connaître qu'en accord avec l'auteur de la question, il en demandait le report à la séance de vendredi prochain.

Il en est ainsi décidé.

FRAIS IMPOSÉS A CERTAINS OFFICIERS

M. le président. M. Pierre Kœnig expose à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) que dans le but sans doute très louable de rétablir la logique dans l'ordre de bataille de nos régiments de cavalerie blindée, il a été décidé d'effectuer une permutation d'appellation entre le 8e régiment de cuirassiers et le 8e régiment de chasseurs d'Afrique. Or, la modification des attributs distinctifs d'uniformes, ainsi imposée à chacun des officiers, est évaluée à une somme atteignant plusieurs milliers de francs. Ces dépenses supplémentaires étant dues à des ordres ministériels, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour compenser le débours ainsi imposé à ces cadres irresponsables et dont la situation financière est bien éloignée d'être à la mesure de leurs servitudes (2e appel).

La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux forces armées.

M. Jacques Chevallier, *secrétaire d'Etat aux forces armées.* Une indemnité pour changement des attributs de grade et de spécialité est prévue à l'article 8 du décret du 27 août 1948 relatif aux indemnités diverses payables au titre de la solde, mais aucune fixation du montant de cette indemnité ne figure au tableau V auquel renvoie le texte de l'article 8 précité.

Le département du budget avait rejeté les propositions qui lui avaient été faites par l'un de mes prédécesseurs, motif pris que les dépenses de l'espèce font incontestablement partie des astreintes purement militaires couvertes par l'indemnité pour charges militaires. Cette argumentation n'ayant pas paru valable, M. le président Pleven, considérant que les dépenses imposées aux cadres par un changement d'appellation de leur unité constitue une charge exceptionnelle non couverte par l'indemnité pour charges militaires, décidait en juin dernier de faire préparer un projet de décret portant fixation du taux de l'indemnité prévue par l'article 8 du décret du 27 août 1948. Il informait M. le général Kœnig de cette décision.

Le décret en question a été préparé et transmis, le 10 novembre dernier, à M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques, malgré un avis défavorable donné par le contrôleur des dépenses engagées auprès de mon département. Il apparaît cependant équitable, lorsque des officiers ont dû faire face à des dépenses non négligeables pour se procurer de nouveaux effets de coiffure et de nouveaux attributs de grade et de spécialité, de leur accorder une indemnité réduite pour changement d'uniforme d'un montant de 7.000 francs.

M. le président. La parole est à M. Bayrou, suppléant M. Kœnig.

M. Maurice Bayrou. M. le général Kœnig s'excuse de ne pouvoir assister au début de cette séance.

Je prends acte de votre réponse, monsieur le secrétaire d'Etat. Quant au fond, les propositions de votre département donnent satisfaction à notre collègue. Je vous prie, cependant, d'être

vigilant car il ne s'agit que de projets, si j'ai bien compris. Je vous demande d'insister pour obtenir des services de la rue de Rivoli l'application de ce texte.

M. le secrétaire d'Etat aux forces armées. Mon cher collègue, c'est bien volontiers que j'agirai auprès des services de la rue de Rivoli dans le sens que vous désirez.

M. Maurice Bayrou. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CHRÉTIENS DU NORD-VIET-NAM

M. le président. M. Albert Gau demande à M. le ministre d'Etat si les sérieuses difficultés rencontrées par les chrétiens du Nord-Viet-Nam et les incidents que soulève le gouvernement du Viet-Minh ne constituent pas une violation des accords de Genève (2e appel).

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Guy La Chambre, *ministre d'Etat.* Mesdames, messieurs, la question qui m'est posée par M. l'abbé Gau est régie par l'article 14 de l'accord de Genève qui dispose que « dans la période entre l'entrée en vigueur du présent accord et l'achèvement du transfert des troupes, au cas où des personnes civiles résidant dans une région contrôlée par une partie désirent aller vivre dans la zone attribuée à l'autre partie, les autorités de la première région devront autoriser et aider ce déplacement ».

D'autre part, au cours de la séance de clôture de la conférence de Genève, le président de la délégation vietminh, M. Pham Van Dong, avait fait la déclaration suivante: « Nous aurons à édifier notre pays ravagé par une longue guerre, à poursuivre et à intensifier la mise en application des libertés démocratiques parmi lesquelles la liberté de croyance et de culte. »

En fait, il y a lieu de présumer que de multiples entraves ont été apportées au départ des catholiques par les autorités vietminh. En effet, à partir de la seconde quinzaine d'octobre, des milliers de réfugiés catholiques ayant quitté par leurs propres moyens les régions de Bui-Chu et de Phat-Diem arrivèrent par voie de mer à Haïphong. D'après leurs déclarations, cet exode aurait été provoqué par la lassitude éprouvée par les populations catholiques après trois mois de régime vietminh, leur irritation provoquée par des exercices collectifs et des conférences d'endoctrinement, la crainte des jeunes gens de se voir astreints au travail obligatoire sur les voies ferrées en reconstitution, la crainte d'une disette, la conviction des paysans que leur récolte allait être aux trois quarts réquisitionnée par l'Etat, enfin et bien qu'aucune persécution n'ait encore eu lieu dans cette région, la crainte des habitants de ne plus pouvoir pratiquer leur religion à l'instar de ce qui s'était produit dans des territoires occupés depuis plusieurs années par le Viet-Minh, ceux de Tranh-Hoa et de Hoa-Binh.

Dans une première phase, les autorités militaires françaises de la zone Nord-Vietnam envoyèrent des bâtiments de la marine nationale sur les points de rassemblement signalés. Ces navires se tinrent au large des côtes.

Il est certain, cependant, qu'ils pénétrèrent à plusieurs reprises dans les eaux territoriales, s'estimant couverts par les conventions internationales de Bruxelles de 1910 et de Londres de 1948 sur la protection des personnes en perdition en mer.

Les réfugiés gagnèrent les navires français par leurs propres moyens sur des embarcations légères. C'est ainsi que du 10 octobre au 10 novembre, vingt mille catholiques environ ont été repliés sur Haïphong. Onze cent soixante d'entre eux ont été ultérieurement dirigés sur Saïgon où un centre d'accueil les a pris en charge.

Dès leur arrivée à Haïphong, les réfugiés saisirent les autorités de plaintes contre le Viet-Minh. Ces plaintes furent transmises à la commission internationale pour la surveillance et le contrôle de l'application des accords de Genève; le 2 novembre, celle-ci décidait d'envoyer une commission d'enquête à Phat-Diem.

Le 3 novembre il était signalé que quelques milliers de catholiques avaient gagné l'îlot de Tra-Ly, banc sablonneux au large des côtes, dans l'espoir d'être recueillis par des navires français, et risquaient d'être submergés par les mouvements des marées. La commission internationale, alertée, envoyait aussitôt une équipe sur les lieux. Celle-ci ne put aborder à l'îlot Tra-Ly en raison des manœuvres dilatoires des autorités vietminh.

Le 8 novembre, le Vietminh, qui n'est pas signataire des conventions internationales sur la protection de la vie humaine en mer, élevait une protestation devant la commission internationale contre les violations de ses eaux territoriales et de son espace aérien par des navires et aéronefs français. Il soutenait que ces faits constituaient autant de violations des accords de Genève. Il soulignait, à cet effet, qu'il était seul responsable de l'ordre et de la sécurité dans les territoires commis à sa garde.

A la suite de cette protestation, il menaçait d'ouvrir le feu contre les navires et aéronefs étrangers en cas de nouvelle violation de son territoire.

Les autorités françaises procédèrent aussitôt, ne fût-ce que pour éviter d'exposer les catholiques à des représailles, au retrait des navires français et décidèrent de s'en remettre dès lors à la commission internationale du soin d'organiser, en liaison avec les autorités vietminh, le transfert des réfugiés.

Tout porte à croire que le gouvernement de Hanoï, pour justifier la rigueur de cette décision, a fait état d'une propagande clandestine extrêmement active qui aurait été déployée par des émissaires du gouvernement du Sud-Vietnam auprès des catholiques pour les inciter à partir par mer, ce moyen étant plus sûr que la voie terrestre.

Au cours d'une seconde phase, à compter du 8 novembre, l'évacuation des réfugiés a été organisée sous contrôle international et sur les bases suivantes:

Les autorités vietminh ont fait admettre que l'évacuation des réfugiés devait être effectuée par ses propres soins et que les intéressés devaient être munis en tout état de cause de laissez-passer délivrés par leurs représentants. Elles ont effectivement ouvert un bureau aux fins d'établir ces documents. Les réfugiés sont désormais acheminés vers le périmètre de Haïphong par convoi terrestre. Le Viet-Minh fournit les moyens de transport.

On s'accorde à admettre que les évacuations se font au rythme d'environ 500 personnes par jour. De fait, entre le 13 et le 25 novembre, 8.268 réfugiés avaient pu quitter Phat-Diem, dont 5.962 étaient arrivés à Haïphong.

Dans l'impossibilité où les autorités françaises se trouvaient de vérifier elles-mêmes les plaintes des catholiques, elles les ont transmises à la commission internationale pour la surveillance et le contrôle de l'application des accords de Genève.

La commission a dépêché trois équipes de contrôle à Nam-Dinh, Phat-Diem et Tra-Ly et le départ des catholiques des régions de Bui-Chu, Thanh-Hoa et Ninh-Binh sera incessamment organisé, s'il ne l'est déjà au moment où je parle, dans les mêmes conditions que l'a été celui des catholiques originaires de Phat-Diem.

On ne peut, en cette circonstance, que rendre hommage à la persévérance et à la ténacité dont la commission internationale a fait preuve pour parvenir au règlement apparemment satisfaisant d'une situation douloureuse entre toutes.

M. le président. La parole est à M. Gau.

M. Albert Gau. Monsieur le ministre, je prends acte de vos déclarations et des efforts que vous avez déployés pour résoudre un drame très douloureux pour la France et pour le monde libre. C'est une simple question d'humanité.

Tous les hommes de cœur ont été attristés en apprenant par la presse et les actualités cinématographiques les scènes d'exode qui dépassent en horreur tout ce qu'on pouvait imaginer, en voyant ces centaines de noyés, cet immense abandon des chrétiens livrés à leurs persécuteurs. Nous devons, je crois, féliciter notre marine nationale qui a eu le courage, comme vous l'avez dit, de sauver, malgré le Viet-Minh, environ 40.000 réfugiés qui, ne l'oublions pas, étaient en perdition sur les flots.

Il ne s'agit pas là de conventions internationales, il s'agit d'un droit naturel qui est au-dessus de toutes les conventions internationales et qui s'impose à tous les Etats. (*Applaudissements au centre et sur de nombreux bancs.*)

Monsieur le ministre, je vous demande de poursuivre vos efforts. Quand, le 22 juillet, M. le président du conseil nous indiquait que la république démocratique du Viet-Nam lui avait donné tous les apaisements nécessaires en ce qui concerne les catholiques, nous fûmes un certain nombre à ne pas y croire, car c'est un fait que partout où règne le communisme, la religion est persécutée. Elle est persécutée sournoisement, ce qui permet au Gouvernement de ne pas s'en rendre compte tout comme d'ailleurs les députés qui vont derrière le rideau de fer. Elle est persécutée hypocritement, mais de façon plus efficace et plus odieuse que sous le règne du sanguinaire Néron.

En effet, tous les procédés employés derrière le rideau de fer et en Chine ont été utilisés dans la péninsule. Lorsqu'on veut, monsieur le ministre, violer délibérément un traité, on le fait même si l'on prétend en respecter la lettre.

Tel est le drame qui nous préoccupe aujourd'hui. Que pourront faire les enquêteurs de la commission internationale, en supposant qu'ils puissent se rendre dans tous les villages ? Etant donné que les chrétiens qui veulent partir doivent auparavant se faire inscrire, vous devinez quel doit être leur courage !

De plus, il est facile aux autorités communistes d'opérer des transferts de population avant l'arrivée officielle de la commission internationale, ce qui équivaut, en fait, à une véritable déportation. Néanmoins, les accords de Genève seront respectés dans la lettre.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, c'est un cri de désespoir que nous vous lançons. Les communistes s'arrangeront pour respecter toujours la lettre des accords, tout en déportant, tout en exterminant les catholiques.

Nous ne pouvons pas demeurer des témoins muets, c'est-à-dire les complices de ces attentats. Si nous croyons acheter la paix et la tranquillité à pareil prix, nous nous trompons et nous nous préparons demain, chez nous, de plus vastes tueries après lesquelles nous disparaîtrons, à notre tour, dans le silence des cimetières.

Si, comme Ponce Pilate, nous nous lavons les mains du sang de ces justes qui coule là-bas, demain, monsieur le ministre, c'est notre sang qui coulera. (*Applaudissements au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

RESPECT DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. le président. M. Signor signale à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale le cas d'un employé à la caisse d'allocations familiales de Saint-Brieuc, reçu premier au concours d'agent visiteur le 24 janvier 1953 qui n'a, cependant, pas été admis à ces fonctions. Il fait observer qu'avant la décision ministérielle notifiée le 4 juin 1953, un inspecteur des renseignement généraux a longuement interrogé la femme de l'intéressé sur les antécédents du postulant, notamment sur son passage au maquis, sur les fonctions qu'il a alors exercées, sur ses affinités politiques, etc. Il lui demande comment il concilie ces agissements inadmissibles avec les dispositions du statut de la fonction publique.

La parole est à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale.

M. Louis-Paul Aujoulat, *ministre du travail et de la sécurité sociale.* Le personnel des caisses de sécurité sociale est régi, non par le statut de la fonction publique, mais par une convention collective nationale de travail.

En application de l'article 44 *bis* de l'ordonnance du 4 octobre 1945, les caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales confient à des agents agréés et assermentés le soin de procéder à toutes vérifications ou enquêtes administratives concernant l'attribution des prestations. L'article 163 du décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 relative à l'organisation de la sécurité sociale dispose que la demande d'agrément d'un agent assermenté est formulée par le président du conseil d'administration d'un organisme de sécurité sociale et adressée au directeur régional de la sécurité sociale qui fait procéder à une enquête portant, notamment, sur les antécédents, la moralité et la capacité professionnelle du candidat. Le directeur régional transmet ensuite cette demande avec les résultats de l'enquête, son avis motivé et l'avis du préfet du département intéressé, au ministre du travail et de la sécurité sociale qui accorde ou refuse l'agrément.

Il convient d'observer au surplus qu'aucun texte législatif ou réglementaire ne fait obligation à l'administration de motiver la décision prise en la matière.

M. le président. La parole est à M. Signor.

M. Alain Signor. Monsieur le ministre, il appartenait évidemment à votre prédécesseur, M. Bacon, ministre M. R. P. du gouvernement Laniel, de répondre à la question que j'ai posée il y a un an. Ne l'ayant pas fait, il a prouvé qu'il était plus facile de frapper dans l'ombre un fonctionnaire honnête, un patriote irréprochable, que de s'expliquer au grand jour devant l'Assemblée nationale.

Mais vous-même, monsieur le ministre, ne vous expliquez pas sur le fond de la question. Vous ne nous dites pas quelles mesures ont été prises sous ce gouvernement pour réparer l'injustice grave qui a été commise à l'égard d'un employé de la caisse d'allocations familiales de Saint-Brieuc.

Je rappelle les faits :

Cet employé, excellemment noté par ses chefs, sacrifie ses heures de repos à la préparation du concours d'agent-visiteur. Le 24 janvier 1953, il en subit brillamment les épreuves puisqu'il est reçu premier sur quinze candidats. Aussi, sa joie est-elle grande ainsi que celle des siens.

Mais, pour occuper ce poste, il faut — vous l'avez confirmé, monsieur le ministre — l'agrément du ministre du travail. Le dossier complet est transmis à la direction régionale de Rennes le 17 février 1953. Une semaine après, un inspecteur des renseignements généraux de Saint-Brieuc se présente au domicile de l'intéressé pendant les heures de travail et interroge sa femme durant quarante-cinq minutes dans le plus pur style maccarthyste. Jugez-en :

« Date et lieu de naissance. A-t-il fait du maquis ? Quel maquis ? Etait-il dans les F. T. P. ? Quel grade avait-il ? Date d'entrée à la caisse. Degré d'instruction. Quel travail a-t-il fait avant d'entrer au maquis ? Pourquoi a-t-il quitté la caisse pour entrer au quotidien démocratique *Ouest-Matin* ? Quelles responsabilités a-t-il eues au journal ? »

Je signale au passage une réflexion de l'inspecteur : « Mais ce sont tous des communistes à *Ouest-Matin!* »

L'interrogatoire se poursuit :

« Pourquoi a-t-il quitté *Ouest-Matin* pour reprendre son travail à la caisse ? A-t-on fait des difficultés pour le reprendre ? Est-il bien vu à la caisse ? Nom de la femme. Que font les parents, les beaux-parents ? A combien s'élève le loyer ? Pourquoi prend-il le poste d'agent-visiteur ? Compte-t-il avoir une auto ? Combien gagne-t-il à la caisse ? Combien gagnait-il à *Ouest-Matin* ? »

L'inspecteur des renseignements généraux terminait son enquête en disant : « Surtout, ne vous inquiétez pas : c'est une simple formalité. »

Quatre mois plus tard, le 6 juin 1953, l'intéressé recevait la réponse du ministre, transmise d'abord par le directeur régional au président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales des Côtes-du-Nord. Voici le texte de cette réponse :

« Monsieur le président, par lettre en date du 16 février 1953, vous sollicitiez de M. le ministre du travail et de la sécurité sociale la nomination en qualité d'agent visiteur chargé du contrôle administratif de M. Graindorge (Jean), agent de votre organisme.

« Comme suite à votre correspondance, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'a pas paru souhaitable à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale d'accéder à votre demande... »

Les faits soulignés se déroulent dans les Côtes-du-Nord, c'est-à-dire dans le département de M. Pleven, l'homme qui n'a rien à refuser aux impérialistes américains et qui, de toute évidence, est à l'origine de cette enquête.

Cette affaire s'apparente étroitement à celle de l'école nationale d'administration, qui souleva l'indignation générale et à propos de laquelle le conseil d'Etat a condamné clairement les agissements du gouvernement Laniel.

Non seulement la décision du ministre Bacon viole le statut de la fonction publique dans l'une de ses dispositions essentielles, mais elle porte la marque du mépris le plus complet des droits de l'homme proclamés en 1789, des droits naturels auxquels il a été fait allusion tout à l'heure.

M. Jean Lecanuet. Vous pouvez en parler. Cela vous sied bien ! Et le moment est choisi !

M. Alain Signor. L'employé de Saint-Brieuc frappé injustement a droit à une réparation intégrale des dommages qui lui ont été causés. Je vous demande, monsieur le ministre, de la lui accorder. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Auguste Tourtaud. M. Bacon, présent, aurait pu s'expliquer.

M. le président. Monsieur Tourtaud, je vous invite au silence.

REMBOURSEMENT DE CRÉANCIERS FRANÇAIS DE L'ITALIE

M. le président. M. Joseph Denais demande à M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan : 1° pour quels motifs l'Italie ne rembourse pas ses créanciers français dans les mêmes conditions dont ont bénéficié ses autres créanciers ; 2° pour quelles raisons la chambre syndicale des courtiers a supprimé, depuis le 2 août 1954, la cotation de ces emprunts ; 3° si la décision est prise et sera fermement tenue d'exiger l'application de la clause d'option de change, sans que soit acceptée, pour les créanciers français, l'application de la loi votée en juin prescrivant le remboursement à 500 lires des anciens emprunts, alors que les porteurs suisses ont obtenu le prix moyen de 200 francs suisses ; 4° si les membres français de la commission mixte franco-italienne recevront, pour la prochaine réunion, en octobre, l'instruction formelle d'en terminer avec les atermoiements apportés par l'Italie à régler ses dettes.

La parole est à M. René Billères, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, suppléant M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan.

M. René Billères, *secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.* Je prie l'Assemblée d'excuser l'absence de M. le ministre des finances et de me permettre de lui apporter la réponse à la question posée par M. Denais.

Comme le sait l'auteur de la question, au cours de la réunion de la commission mixte franco-italienne qui s'est tenue à Rome au début de mai de la présente année, la délégation française avait attiré l'attention du gouvernement italien sur la situation des porteurs français et les réclamations qu'ils font valoir à l'encontre du Trésor italien.

La délégation italienne avait répondu que le conseil d'Etat italien n'avait pas terminé l'étude de cette affaires et qu'elle était dans l'impossibilité de donner une indication sur le sens de la réponse qui serait faite au Gouvernement français.

La délégation française avait insisté pour que cette réponse lui fût communiquée à bref délai. La réponse du gouvernement italien vient de parvenir au Gouvernement français à l'occasion de la réunion de la commission mixte qui vient de se tenir à Paris.

La délégation italienne a fait connaître à la délégation française que la position des autorités italiennes était dictée par l'avis du conseil d'Etat. D'après cet avis, les obligations en cause sont des titres représentatifs d'émissions intérieures italiennes et correspondent à des contrats conclus en Italie.

En conséquence, la loi applicable serait celle du lieu où le contrat a été conclu et, conformément à la loi italienne en la matière, les litiges entre l'Etat et ses créanciers relèveraient de la compétence exclusive du conseil d'Etat statuant au contentieux.

La délégation française a contesté le bien-fondé de la thèse italienne, notamment le caractère intérieur de ces émissions et la loi applicable aux contrats. Elle a déclaré, d'autre part, que le droit des porteurs devait être préservé contre toute forclusion ou prescription dans l'attente du règlement des litiges. Une procédure sera mise au point à cet effet.

Le Gouvernement français, qui a toujours suivi cette question avec beaucoup d'attention, étudie les conditions dans lesquelles cette affaire pourra être l'objet d'une procédure de règlement internationale.

D'autre part, si la chambre syndicale des courtiers a pris la décision de supprimer, à partir du 1er août 1954, la cotation des emprunts italiens inscrits à sa cote, c'est en raison de difficultés d'ordre technique afférentes aux conditions de livraison de ces titres. La compagnie des agents de change, par contre, a été en mesure de maintenir à sa cote les rentes italiennes 3 p. 100 et 3,5 p. 100.

TRANSFERT DES ETABLISSEMENTS DE L'INDE

M. le président. M. Lecanuet rappelle à M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, que le transfert des Etablissements de l'Inde a été accompli *de facto* le 1er novembre 1954, et lui demande s'il ne compte pas déposer, incessamment, le projet de loi autorisant le transfert desdits Etablissements.

La parole est à M. Billères, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

M. René Billères, *secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.* Je prie l'Assemblée d'excuser l'absence de M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et je demande à M. Lecanuet de me permettre de lui apporter la réponse de mon collègue.

La responsabilité de l'administration des Etablissements de l'Inde a été remise aux autorités indiennes à la suite du désir, exprimé le 18 octobre par les représentants élus des populations réunies en congrès, de voir ces territoires rattachés à l'Union indienne.

L'élaboration d'un traité de cession de souveraineté va maintenant être entreprise entre les deux gouvernements. Ce traité reprendra et complétera les garanties de sauvegarde des intérêts français dans les Etablissements telles qu'elles ont été consignées dans l'accord provisoire signé le 21 octobre, avant le transfert de l'administration.

Lorsqu'il aura été définitivement mis au point, il sera soumis aux Parlements français et indien, en vue de sa ratification.

M. le président. La parole est à M. Lecanuet.

M. Jean Lecanuet. Monsieur le ministre, la réponse du Gouvernement, dont vous venez de vous faire le dévoué porte-parole, a le mérite d'être brève. Elle a, toutefois, à mes yeux, l'inconvénient d'être un aveu. Un aveu qui porte en lui la condamnation de la politique suivie par le Gouvernement actuel à l'égard de la situation des comptoirs français de l'Inde.

Nous ne pouvons, pour notre part, accepter de considérer que la consultation des élus municipaux dans les conditions où elle s'est déroulée, remplit les conditions fixées par l'article 27 de notre Constitution.

Vous ne sauriez contester que la pression économique et politique la plus intolérable a été exercée par l'Inde, car, le 19 novembre dernier, le Gouvernement, citant à l'ordre de la nation un conseiller municipal qui venait de payer de sa vie sa fidélité à son idéal et à la France, reconnaissait que la population que vous aviez le devoir de protéger « était soumise... » — je cite le texte même du Gouvernement — « ...à un blocus complet et à des mesures de pression et d'intimidation incroyables de la part d'importantes bandes d'agitateurs et de mercenaires établies en territoire étranger. »

Comment votre gouvernement a-t-il répondu à ces pressions ?

Il l'a fait — j'ose à peine le dire — mes chers collègues, en exerçant à son tour d'autres pressions d'ordre politique pour inciter les élus municipaux à se prononcer en faveur de la cession.

Que la pression vienne de la France et qu'elle s'exerce dans le même sens que celle qui est imposée par l'Inde, qu'elle s'y ajoute, voilà, à mon sens, une conjonction inimaginable et une application que l'on me permettra de qualifier d'imprévue d'un principe nouveau en diplomatie, qui serait celui des pressions parallèles.

Quant aux autres conditions dans lesquelles s'est produite la consultation, elles sont tout autant inacceptables.

Est-il vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, que le congrès des élus municipaux des comptoirs de l'Inde se soit prononcé au vote public et non au vote secret, comme le requéraient la protection et la liberté des personnes ?

Pourquoi avez-vous laissé ce même congrès se réunir dans un village situé à la frontière, choix qui a permis à Goubert et à ses amis de participer activement et impunément aux travaux de ce congrès ?

Il est possible que cette dernière considération vous laisse insensible puisque Goubert, par suite de la carence gouvernementale, continue de figurer dans les effectifs de l'Assemblée nationale.

M. Joannès Dupraz. C'est scandaleux!

M. Jean Lecanuet. Pour tenter de justifier votre comportement vous auriez pu me répondre, et je l'eusse compris, qu'étant donné la situation de fait des traités et la géographie vous étiez obligé de vous incliner devant la force. Du moins, n'étiez-vous pas contraint d'y souscrire et de donner l'aval de la France à une spoliation qui créait le plus dangereux des précédents et qui laissait mal augurer de l'état d'esprit qui dirige peut-être vos négociations en d'autres points de l'Union française.

M. Maurice Viollette. Très bien!

M. Jean Lecanuet. Du moins, à partir du moment où la perte des comptoirs français de l'Inde semblait inévitable, aviez-vous le devoir de négocier. Or, vous n'avez pas négocié. Vous venez de dire que le Gouvernement se disposait à négocier après avoir fait entériner son abandon par le Parlement qui sera placé devant le fait accompli et d'une manière irréparable.

Vous allez négocier, dites-vous. Avec quels atouts désormais et dans quelles conditions ?

Que vont devenir, monsieur le ministre, nos établissements universitaires, l'école de médecine et ce collège français de Pondichéry qui a formé des générations d'hommes attachés à la culture française ? Où est le projet de création, à Pondichéry, d'un centre culturel franco-indien ?

J'arrête là mes remarques, mais ce sont les plus mesurées, les plus retenues que je puisse formuler à propos de la réponse que vous avez fournie à ma question.

Je vous livrerai pour conclure mon sentiment en vous disant que, dans cette affaire malheureuse, la France a donné sans contrepartie, avant toute négociation, sa caution à un abus de la force, à une violation du droit, à une violation de notre Constitution commise sur un territoire peuplé de citoyens français, associé à notre destin depuis plusieurs siècles.

Voilà, avec votre permission et votre audience — tardive, je m'en aperçois — monsieur le ministre, ce que nous ne pouvons laisser faire sans élever une protestation indignée et douloureuse, croyez-le bien. *(Applaudissements au centre, à droite, à l'extrême droite et sur certains bancs à gauche.)*

M. Raymond Dronne. Très bien!

REPORT D'UNE QUESTION

M. le président. L'ordre du jour appellerait la réponse de M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme à la question de M. Signor.

Mais, M. le ministre m'ayant fait connaître qu'il ne pouvait assister à la présente séance, cette question est reportée d'office, conformément au quatrième alinéa de l'article 96 du règlement, à l'ordre du jour de la séance de vendredi prochain.

M. Alain Signor. Il est regrettable que M. le ministre ne tienne pas à répondre à une telle question dans les circonstances actuelles.

— 5 —

SITUATION EN AFRIQUE DU NORD

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Bidault, Grousseaud, de Saivre, René Mayer, Halleguen, Quilici, Dronne, de Chevigné, Pierre Montel, Paternot, Mme Sportisse, MM. Viollette, Faulupt-Esperaber, Valle et Robert Ballanger, sur la situation en Afrique du Nord.

Voici les temps de parole encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, 119 minutes;
Groupe socialiste, 90 minutes;
Groupe communiste, 82 minutes;
Groupe du mouvement républicain populaire, 12 minutes;
Groupe républicain radical et radical socialiste, 66 minutes;
Groupe des républicains sociaux, 32 minutes;
Groupe indépendant paysan, 25 minutes;
Groupe de l'union démocratique et socialiste de la Résistance et des indépendants de gauche, 25 minutes;
Groupe paysan et du centre démocratique, 25 minutes;
Groupe des indépendants d'outre-mer, 25 minutes;
Groupe des républicains progressistes, 25 minutes;
Isolés, 25 minutes.

Les groupes des républicains indépendants et indépendant d'action républicaine et sociale ont épuisé leur temps de parole.

La parole est à Mme Sportisse, pour développer son interpellation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mme Alice Sportisse. Mesdames, messieurs, c'est parce que les problèmes d'Afrique du Nord se posent avec une acuité exceptionnelle et se placent au premier plan de l'actualité politique, que l'Assemblée, qui a décidé d'en discuter, doit se convaincre qu'il s'agit, en fait, de l'avenir de plus de vingt millions d'êtres humains.

Ces problèmes, qui sont entrés dans une phase aiguë ces dernières années, sont posés en vérité depuis longtemps.

Il est évident aujourd'hui, pour l'observateur même le moins averti, que nous vivons la fin des empires coloniaux, du moins dans leur forme traditionnelle.

Bien avant la fin de la dernière guerre déjà, des pays tels que la Syrie et le Liban avaient décidé de recouvrer leur liberté. Dès 1945, il apparaissait que les mouvements de libération dans les colonies et pays dits dépendants prenaient un essor irrésistible, et plus particulièrement dans le Sud-Est asiatique. C'est ainsi que successivement la Malaisie, l'Inde et le Pakistan, la Birmanie portèrent leur lutte à un niveau tel qu'il fut impossible à l'Angleterre, aux Pays-Bas, de se maintenir dans ces pays, du moins dans le cadre de l'ancienne formule du pacte colonial.

Nous venons de vivre le dernier épisode de cette lutte dans cette partie du globe avec la guerre d'Indochine dont l'issue, si la conférence de Genève n'y avait mis fin, ne faisait aucun doute pour personne.

Ce mouvement puissant, irréductible, a gagné le Moyen et le Proche-Orient; il a gagné l'Afrique. C'est dire que ce qui se passe en Afrique du Nord n'est ni accidentel, ni spontané...

M. Raymond Dronne. Si ce n'est pas spontané, vous y êtes pour quelque chose !

Mme Alice Sportisse. ... et ceux qui ne veulent pas comprendre cela ne comprennent rien à l'histoire de notre époque et sont bien présomptueux s'ils croient faire tourner la roue de l'histoire en arrière.

Pour procéder à une juste analyse de la situation en Afrique du Nord, il faut être persuadé, avant toute chose, que la lutte des peuples tunisien, algérien, marocain s'inscrit dans ce mouvement général des peuples opprimés pour leur libération.

M. Guy Petit. Comme la Tchécoslovaquie.

Mme Alice Sportisse. Ces peuples ne veulent plus être des peuples colonisés.

J'ai interpellé le Gouvernement sur sa politique en Algérie, ce qui ne signifie pas que le parti communiste algérien se désintéresse de la situation de la Tunisie ou du Maroc, bien au contraire.

Chacun a admis que les événements de Tunisie et du Maroc ont été suivis avec passion par les Algériens. Aussi bien des événements tels que l'assassinat de Ferhat Hached en Tunisie ou bien la déposition du souverain légitime au Maroc ont eu une profonde répercussion en Algérie.

Il n'est pas exagéré de dire en un mot que le peuple algérien avait fait sienne la lutte de ces deux peuples frères.

Pour notre part, nous avons marqué notre solidarité envers eux parce que ces peuples sont unis au nôtre par beaucoup d'affinités et de caractères communs.

Cependant nous estimons, nous communistes algériens, qu'en ce qui concerne les réformes, les institutions nouvelles, le caractère des rapports avec la France, bref tout ce que ces peuples mettent actuellement en discussion, seuls les Tunisiens ou les Marocains ont le droit, par la voix de leurs représentants qualifiés, d'en discuter avec les représentants du gouvernement français, d'apprécier et finalement de décider de ce qui les touche directement.

Nul ne peut le faire à leur place et c'est pourquoi, tout en suivant avec le plus grand intérêt l'évolution de la situation en Tunisie et au Maroc, nous ne voulons pas, nous, Algériens, traiter ces frères de lutte autrement que comme des peuples majeurs.

Nous savons que leur expérience sous tous ses aspects profite aux Algériens, de même que la lutte de masse d'une importance considérable que le peuple algérien mène depuis la fin de la dernière guerre mondiale aide les patriotes marocains ou tunisiens à avancer vers les objectifs qu'ils se proposent d'atteindre.

Ici je voudrais précisément rétablir les faits à propos de la prise de conscience du peuple algérien.

Certains, en effet, et le président du conseil et le ministre de l'intérieur sont de ceux-là, voudraient faire croire qu'aucun problème n'est posé en Algérie et que les événements de novembre ne sont que des faits isolés provoqués ou accomplis par quelques rebelles ou « citoyens français musulmans déloyaux ».

D'abord il convient de souligner — et toute l'histoire de l'Algérie depuis 1830 le prouve — que jamais les Algériens n'ont accepté le fait colonial. Ensuite, la participation des Algériens à la guerre contre l'Allemagne hitlérienne et l'Italie fasciste, la victoire de la cause des alliés, la proclamation de la charte des Nations Unies signée par la France, le rapprochement sur le sol algérien dans une même lutte contre un patronat exploiteur de tous les travailleurs européens et musulmans sur la base des intérêts communs, tout cela a contribué à donner un essor impétueux au mouvement national de notre pays.

Les membres des deux Constituantes de 1945 et de 1946 l'avaient compris. Il n'est que de consulter les procès-verbaux de leurs travaux pour s'en convaincre. Et la proclamation contenue dans le préambule de la Constitution finalement votée par le peuple français, citée par nous à de nombreuses reprises, concerne autant l'Algérie que tout autre « territoire dont la France a pris la charge », selon les termes mêmes de cette proclamation.

Avant 1947, il y a eu l'affreux drame de 1945 avec la terrible répression qui suivit. Qu'on se rappelle alors le courant formidable qui se développa en Algérie en 1946 en faveur de l'amnistie aux condamnés et emprisonnés de 1945! Qu'on se rappelle les élections de 1945 et de 1946, dans le deuxième collège où des centaines de milliers de voix furent recueillies par les partis nationaux algériens, communistes et U. D. M. A. !

En 1946 c'est 11 députés sur 13 du deuxième collège qui viennent siéger dans cette Assemblée, élus sur un programme progressiste. Puis ce fut la bataille du statut. Ce fut une grande bataille parce qu'elle traduisait un grand espoir. Des milliers de pétitions affluaient demandant un statut démocratique reconnaissant aux Algériens le droit de gérer eux-mêmes leurs affaires.

Nul ne peut nier que tout cela était l'expression vivante d'un mouvement national puissant qui savait ce qu'il voulait; car c'était très simple à comprendre. Il fallait que la France qui avait apposé sa signature au bas de la Charte des Nations Unies, la France de la Constitution de 1946 tint ses promesses.

Les Algériens pensaient que la voie de la sagesse était tracée. Il n'en était rien, car l'ennemi de tout progrès et de toute émancipation veillait. Mais nous voilà tout de même bien loin de toutes les théories, de toutes les contre-vérités qui tendent à nier l'existence, en Algérie, d'un mouvement national.

Le simple rappel de ce passé récent montre qu'en Afrique du Nord, pas plus l'Algérie que ses deux voisins n'ont échappé à ce que le président du conseil lui-même, quand il était simple député, a appelé « des profonds courants nationaux ».

Cela est si vrai pour l'Algérie que c'est à partir du moment où l'existence du mouvement national est apparue dans toute sa force et son ampleur que les milieux de la grosse colonisation, qui ont leurs représentants dans les sphères gouvernementales, agissant sur le gouvernement général de la manière qu'a si bien stigmatisé M. Maurice Viollette dans son ouvrage *L'Algérie vivra-t-elle?* se mirent en devoir de freiner par tous les moyens ce courant.

Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque se sont employés à essayer d'étouffer ce mouvement, à le réduire par la répression, par la ruse, par le trafic électoral, par tous les moyens. Et nous atteignons ici le cœur du problème.

Qu'est-ce donc que l'Algérie ? Vous dites que c'est trois départements français et, en vertu de cette théorie, vous frappez unilatéralement tous ceux qui n'ont pas votre point de vue car, pour le faire admettre, il vous faut employer la force des armes comme moyen de persuasion, ce qui constitue déjà une contradiction assez remarquable.

J'ai cherché vainement dans toutes les déclarations du Gouvernement le fondement de cette formule, mais ces déclarations n'apportent rien à ce sujet. L'esprit qui en ressort est celui-ci: l'Algérie, c'est trois départements français parce que telle est notre volonté.

Cela ne suffit pas pour convaincre les Algériens, car rien dans les faits, ni dans les textes ne justifie cette formule. Du point de vue juridique même, le fait est impossible à démontrer. Un avis du conseil d'Etat, du 27 mars 1947, classe les départements algériens parmi les départements d'outre-mer et leur régime est dès lors, précise cet avis, celui qui est prévu par l'article 73 de la Constitution. Peut-être. On se rappelle cependant qu'au cours des débats sur le statut de l'Algérie, un amendement la classant parmi les départements d'outre-mer a été rejeté; mais il en a été de même d'un amendement la classant parmi les départements métropolitains.

L'Algérie est dotée d'un statut particulier. Or la Constitution interdit tout statut spécial pour un département métropolitain et il n'y a qu'un texte à notre connaissance — et ceci n'est pas un hasard — qui fait mention des trois départements français d'Algérie: c'est le pacte de l'Atlantique rapporté par M. René Mayer.

Mais nul ne songe à donner, de ce point de vue, une valeur juridique à ce texte qui n'est autre chose qu'un pacte d'alliance impérialiste.

Les Algériens se sont d'ailleurs élevés unanimement et avec véhémence contre l'inclusion de leur pays dans ce pacte sans qu'ils aient été consultés.

Du point de vue des institutions, peut-il être question honnêtement d'établir une comparaison sommaire entre l'Algérie et la France ? Où existe-t-il en France un gouverneur général, des communes mixtes, c'est-à-dire des territoires d'une étendue supérieure à celle de plusieurs départements français, avec des concentrations de population plus importantes, et gérés par des administrateurs qui sont des fonctionnaires ayant tout pouvoir; sans parler des territoires du Sud placés sous régime militaire ?

Quant aux communes de plein exercice, les trois cinquièmes des conseillers municipaux représentent des Européens, contre deux cinquièmes représentant des musulmans. Il n'est pas jusqu'à la représentation algérienne dans cette Assemblée, qui devrait être, proportionnellement à la population de 10 millions d'habitants, de plus de 100 députés tandis qu'elle n'est que de 30 députés: 15 députés représentant 1 million d'Européens et 15 députés représentant 9 millions de musulmans; car à la différence de la France aussi, il y a deux collèges électoraux en Algérie. Il faut donc reconnaître, même si l'on adopte votre point de vue, qu'il existe des citoyens français au rabais.

Pour compléter cette énumération, il me faudrait parler des lois elles-mêmes intéressant l'Algérie ou que l'on ne veut pas appliquer à l'Algérie. Sur le plan politique même, on s'est refusé à appliquer la loi municipale actuelle instituant la représentation proportionnelle dans les conseils municipaux!

Il en est de même de toutes les lois sociales qui doivent subir la censure des grands agrariens, des hommes d'affaires et des potentats des mines. Il me faudrait aussi parler de l'interprétation très particulière qui est faite en Algérie de la loi métropolitaine. Je n'en citerai que deux exemples.

Quelle a été l'interprétation de la loi municipale du 5 septembre 1947 qu'un décret rendait applicable à l'Algérie pour les élections à l'Assemblée algérienne de 1948 ?

A propos de l'article 15 de cette loi concernant l'admission des délégués des candidats dans les bureaux de vote, voici le texte d'un télégramme du gouverneur général envoyé aux services préfectoraux:

« Elections assemblée algérienne. Vous communique ci-après réponse gouverneur général aux questions posées par services préfectoraux. Citations : votre télégramme du 20 mars relatif application assemblée algérienne dispositions article 15, loi 5 septembre 1947, élections municipales; article 24, décret du 4 mars 1948 prévoit seulement application dispositions générales relatives élections.

« Devez donc vous reporter aux textes généraux qui ne prévoient pas admission obligatoire délégués officiels candidats dans les salles de vote pendant scrutin. »

En vertu de ce télégramme, jusqu'à ce jour, aucun délégué des candidats autres que les candidats de l'administration ne peut pénétrer dans les bureaux de vote, soit des communes mixtes, soit des centres de l'intérieur et souvent même dans les villes.

Du moment que la loi n'édicte pas une obligation, cela se traduit là-bas par une interdiction et l'interdiction s'est étendue aux candidats eux-mêmes.

Voici un deuxième exemple, il s'agit de l'application de l'article 80 du code pénal en Algérie:

Le 1er octobre 1948, l'Assemblée nationale abrogeait le décret Régnier qui était un texte d'exception permettant de condamner au maximum à deux ans de prison et à 300.000 francs d'amende quiconque était accusé de « provoquer les indigènes algériens à des mouvements contre la souveraineté française ». C'était le texte même du décret.

Cette décision de l'Assemblée nationale produisit en Algérie un grand mouvement de satisfaction sauf, pourtant, dans les cercles colonialistes. La justice, leur semblait-il, était désarmée.

Mais trois semaines à peine après l'abrogation du décret, une circulaire du ministre André Marie apaisait l'inquiétude de ces cercles. Le ministre y indiquait aux procureurs d'Algérie qu'ils pourraient utilement se servir de l'article 80 au lieu et place du décret Régnier. Tout compte fait, les seigneurs de la terre et des mines avaient réalisé une opération bénéficiaire, puisque les peines prévues par l'article 80 sont plus lourdes que celles prévues antérieurement par le décret Régnier.

Le paragraphe 3 de cet article 80 introduit dans le code pénal par un décret-loi de 1939 avait pour but de réprimer l'autonomisme breton. Après la guerre, il était tombé en désuétude précisément parce qu'il était un texte d'exception.

En 1948, on le redécouvrit pour s[illegible]r contre les Algériens. Et comment fut-il appliqué ? Il est question dans le texte de loi « d'entreprise portant atteinte à l'intégrité du territoire », ce qui suppose, selon l'interprétation d'éminents juristes, « le rassemblement de plusieurs personnes agissant d'une manière concertée en vue d'accomplir des actions concrètes et précises ».

Mais les tribunaux d'Alger dépassent largement cette interprétation. Dans un jugement rendu le 7 septembre 1952 par la cour d'appel d'Alger, on lit cet attendu:

« ... Attendu que cette activité » — qui tend à porter atteinte à l'intégrité du territoire — « n'exige nullement pour sa manifestation un acte matériel ou une tentative de réalisation, que cet acte peut consister en une simple propagande écrite ou orale... ».

C'est avec une telle interprétation que furent inculpés des militants, des dirigeants communistes, nationalistes, des gérants ou rédacteurs de journaux pour les motifs les plus futiles.

On a même vu un chef d'orchestre musulman emprisonné, toujours en vertu de l'article 80 du code pénal, pour avoir interprété dans une fête de mariage une chanson où il était dit: « J'aime la vie, la liberté, le chant des oiseaux dans les branches ». *(Exclamations et rires à droite.)*

C'est rigoureusement exact.

M. Guy Petit. Il devait y avoir autre chose!

Mme Alice Sportisse. Ainsi de lourdes condamnations sont prononcées par dizaines et même par centaines en vertu d'un texte de circonstance qui permet de faire fi de toutes les libertés reconnues par la Constitution.

Enfin, on ne peut passer sous silence l'application du statut de l'Algérie lui-même, qui comporte quelques dispositions progressistes à la réalisation desquelles les Algériens sont très attachés, telles que la séparation du culte musulman et de l'Etat; la suppression des communes mixtes et du régime militaire des territoires du Sud; l'enseignement de la langue arabe toujours considérée comme langue étrangère en Algérie; le droit de vote aux femmes musulmanes.

Depuis 1947, aucune de ces dispositions n'a vu le jour. Tout cela traduit donc une politique, une orientation voulue et maintenue qui frustrent la majorité du peuple algérien de ses droits légitimes.

Il faut ajouter à cela le spectacle affligeant de cette Assemblée algérienne, la manière dont la plus grande partie de ses membres du deuxième collège ont été désignés et non élus, l'œuvre décevante, pour ne pas dire plus, de cette Assemblée et les truquages électoraux, dont on ne peut avoir une idée en France.

Pour illustrer cette triste farce des « élections à l'algérienne », je voudrais vous citer deux exemples.

Voici le premier: En vue des élections à cette première Assemblée algérienne, en 1948, un télégramme fut envoyé

d'Alger par le préfet au maire et à l'administrateur de la commune mixte du Chélif. Ce télégramme qui porte le n° 97001-53-3-1030 était ainsi rédigé:

« Vous prie faire possible le 4, élections deuxième collège, que listes n° 1 U. D. M. A., n° 2 M. T. L. D. soient anéanties. Rendre compte, chaque heure du 4, renforcement personnel de votre commune. Transmettre ceci à tous administrateurs environnants. »

M. Amar Smail. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

Mme Alice Sportisse. Volontiers.

M. Amar Smail. Je ne sais pas si les administrateurs ont reçu ce télégramme, mais en qualité de maire d'Algérie je puis dire que je n'en ai reçu un semblable ni du préfet, ni du gouverneur.

Mme Alice Sportisse. Il a été adressé au maire d'Orléansville et à l'administrateur de la commune mixte du Chélif.

M. Amar Smail. Vous avez dit qu'il avait été adressé aux maires d'Algérie.

Mme Alice Sportisse. Non! Je n'ai pas dit qu'il avait été adressé aux maires d'Algérie. J'ai donné le texte exact et le numéro de ce télégramme.

M. Pierre Estradère. Vous ne comprenez rien, monsieur Smail!

M. le président. Monsieur Estradère, ne soyez pas discourtois.

Mme Alice Sportisse. Du reste cette affaire a fait beaucoup de bruit. Ce n'est pas la première fois que ce document est produit à cette tribune puisque l'annulation de ces élections avait été demandée à l'époque et que des débats ont eu lieu à ce sujet.

Le deuxième exemple que je veux citer concerne les élections générales de 1951, précisément au douar de Beni-Rached qui fut l'épicentre du récent et terrible séisme du Chélif. M. le ministre de l'intérieur a visité, à cette époque, ce douar qui comptait, le 17 juin 1951, huit bureaux de vote. Cinq listes étaient en présence. Or voici pour ces huit bureaux de vote le résultat du scrutin, tel qu'il a été proclamé:

« Nombre de suffrages exprimés: 5.123; bulletins nuls: zéro: liste Sayah Abdelkader: 5123 voix » exactement le même nombre que de suffrages exprimés.

M. Guy Petit. C'est encore mieux qu'en Russie!

Mme Alice Sportisse. On comprend sans peine que les Algériens, victimes et conscients de tout cela, soient profondément indignés. On comprend qu'ils veuillent qu'un terme soit mis à cette immense escroquerie morale et politique.

Et je n'ai pas parlé de la répression permanente contre tous ceux qui veulent que cela change, cette répression qui semble constituer, en fait, le seul moyen de gouvernement, avec son complément devenu classique aussi, la torture policière.

Je n'ai pas parlé non plus des aspects les plus humiliants de cette politique pour les musulmans algériens, l'oppression culturelle, l'étouffement de la langue arabe, les atteintes à leur religion par l'immixtion de l'administration dans les affaires de leur culte.

Je ne veux pas parler des aspects économiques et sociaux que notre collègue M. Fayet abordera dans la discussion générale et qui sont d'une gravité telle qu'ils appellent les solutions les plus urgentes et les plus audacieuses.

Il est, je crois, inutile d'aller plus loin dans la démonstration pour faire comprendre qu'on n'a pas le droit de se jouer ainsi des sentiments de tout un peuple, de lui présenter des formules vides de sens et de les lui administrer par la force.

C'est cette réalité tragique qui est la cause, et la seule cause, des événements de novembre qui ont fait, qui font encore des victimes innocentes.

C'est pourquoi je ne retirerai rien de ce que j'ai dit à cette tribune il y a quelques jours à propos des moyens et des formes de répression mis en œuvre par le Gouvernement. Depuis, en effet, nos craintes se sont justifiées. Les journaux algériens ont publié des photographies sensationnelles de villages incendiés sous le prétexte qu'on y aurait repéré des dépôts d'armes. Les exodes de populations ont eu lieu par la contrainte, malgré le froid, la neige. Les journaux rapportent les faits d'armes des légionnaires détruisant les greniers collectifs des mechtas dans la région de Biskra.

Quand saurons-nous toutes les souffrances infligées à ces populations de l'Aurès, l'étendue de leur malheur, après la destruction de leur propre foyer, de leurs provisions d'hiver, après les pressions, les sévices, les brutalités qu'elles ont subies ?

On empêche les journalistes non conformistes de demeurer sur place. On leur interdit certaines zones, dites zones de sécurité. S'il n'y avait rien à cacher, s'il en était ainsi que l'affirme M. le ministre de l'intérieur, pourquoi de telles mesures, pourquoi de telles interdictions ?

Cependant, dans le reste de l'Algérie, les arrestations, les condamnations se poursuivent.

Le M. T. L. D. est interdit, bien que M. le ministre de l'intérieur ait déclaré devant le Conseil de la République que les dirigeants de ce mouvement furent les premiers surpris par ces événements.

Le gérant de notre hebdomadaire *Liberté*, notre vieux camarade Salignac, malgré ses soixante-douze ans et sa santé précaire, est toujours incarcéré.

Le climat d'insécurité et de peur règne; bien loin de s'atténuer, il se perpétue, au contraire, avec toutes ces forces de répression, leurs autos-chenilles et leurs mitraillettes. M. Mitterrand pense que c'est là la seule solution compatible avec la situation. Les deux tiers de son discours devant le Conseil de la République sont consacrés à un exposé, je dirai avantageux, sur la répression. On y cherche enfin d'autres solutions et qu'est-ce qu'on y trouve ? La création d'une armée d'Afrique mobile, légère, rapide dans ses mouvements.

Voilà bien ce qu'attendent les Algériens!

Et puis, une deuxième solution tout aussi bienveillante et efficace: la création de préfectures ou de sous-préfectures nouvelles, c'est-à-dire un alourdissement de l'administration colonialiste, un dispositif permanent de répression.

On peut se demander si l'on ne rêve pas, si le Gouvernement réalise toute la gravité de la situation actuelle, s'il croit vraiment pouvoir régler le problème, mettre fin à l'angoisse, aux préoccupations de tous les Algériens sans distinction, avec des mitraillettes à tous les coins de rues et des super-administrateurs.

Des Algériens sont venus à Paris récemment. Ils formaient une délégation très représentative de tous les partis nationaux algériens, composée de personnalités indépendantes européennes et musulmanes, de représentants de travailleurs. Cette délégation a pris de nombreux contacts avec les milieux de la capitale les plus divers, les groupes parlementaires, etc.

Elle a honnêtement, à cœur ouvert, présenté les points sur lesquels tous ses membres, sans exception, s'étaient mis d'accord, à savoir: qu'il y a un problème algérien qu'il faut régler; que ce problème est avant tout un problème d'ordre politique; que la délégation n'apportait pas de solution toute faite à ce problème, mais qu'elle désirait rechercher cette solution par la négociation, par la discussion avec les représentants, tous les représentants officiels ou non du peuple français; qu'elle avait le devoir cependant d'indiquer comme solution immédiate, susceptible de mettre fin au climat et à la tension qui règnent actuellement en Algérie, susceptible aussi d'amorcer une politique nouvelle qui aurait l'adhésion de l'ensemble des Algériens:

1° L'arrêt de la répression et l'amnistie de tous les emprisonnées politiques, la fin des opérations militaires des Aurès, le retour à la légalité par le rétablissement de toutes les libertés sans restriction, la cessation des brimades et saisies de la presse progressiste, la mesure de dissolution du mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques étant, enfin, rapportée;

2° L'application, à brève échéance, des dispositions progressistes du statut de l'Algérie;

3° La dissolution de l'actuelle Assemblée algérienne et de nouvelles élections comportant la garantie absolue de la liberté de vote;

4° Bien entendu, toutes les mesures d'ordre économique et social susceptibles d'apporter une amélioration aux conditions de vie des masses: augmentation des salaires, lutte contre le chômage, scolarisation, aide aux sinistrés du Chélif, etc.

Le Gouvernement est ainsi informé des désirs des grandes masses de la population algérienne. Il devrait comprendre que cette délégation a fait entendre la voix véritable du peuple algérien, ce qu'il pense et ce qu'il veut.

Nous espérons, quant à nous, que cette délégation saura continuer son œuvre utile, indispensable, qu'elle pourra poursuivre le dialogue avec les démocrates, les authentiques représentants du peuple français et que ce travail fructifiera dans l'intérêt même de nos deux peuples.

Cela constituera et constitue déjà la réplique la plus éloquente à tous ces semeurs de haine, assoiffés de répression et qui rêvent, sans doute, des hécatombes de 1945.

Ces racistes que nous avons entendus à cette tribune et les autres, d'Algérie et d'ailleurs, qui n'ont rien compris et qui, décidément, ne comprendront jamais rien à ce qui se passe en Afrique du Nord, il n'est pas possible de les écouter car ils voudraient précipiter les pires catastrophes sur nos pays.

J'aime la France, son peuple, son histoire, ses traditions révolutionnaires, sa culture qu'elle m'a dispensée dans les écoles du bled, mais je suis née en Algérie, mes parents aussi. Mes

enfants, ceux de mes frères et sœurs sont de petits Algériens qui, plus tard, je l'espère, apporteront à leur terre natale, autant qu'ils le pourront, tous les bienfaits.

Je voudrais, pour eux et pour tous les enfants algériens qu'ils côtoient, les petits musulmans, Ahmed ou Abd-el-Kader, tous les autres, les José et les Jacob, les Pierre et les Paul, que mon pays soit heureux. Je voudrais qu'ils en soient fiers et qu'il n'y ait point de place dans leur cœur pour le moindre sentiment de racisme, de haine ou d'un quelconque chauvinisme étroit. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais cela ne peut être que si l'Algérie cesse d'être une colonie. Cela ne pourra être que si, tous ensemble, nous voulons préparer l'avenir de nos enfants, un avenir de liberté, de bien-être. Cela est possible, j'en suis convaincue

Mon parti, ce vaillant parti communiste algérien... (*Murmures. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Gaston Palewski. L'Algérie n'est pas une colonie. Elle forme trois départements français.

Mme Alice Sportisse. Non, monsieur Palewski, c'est une colonie. Je viens d'en faire la démonstration. (*Protestations à l'extrême droite, à droite et sur divers bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Hettier de Boislambert. Vous n'avez pas le droit de dire cela.

M. Alfred Coste-Floret. Censure!

M. le président. Madame Sportisse, je vous ai laissé, en vertu d'une jurisprudence, hélas! constante, parler de l'indépendance de l'Algérie.

Vous n'ignorez pas, madame, que l'Algérie est composée de trois départements français et que l'article 1er de la Constitution définit la République comme étant une et indivisible. Je vous prie de ne pas trop l'oublier. (*Applaudissements.*)

Mme Alice Sportisse. Où va-t-on si, jusque dans cette Assemblée, on empêche des représentants du peuple de dire leur opinion ? (*Exclamations.*)

M. Hettier de Boislambert. On ne vous en a que trop laissé dire!

M. Pierre Montel. Parlez-nous des fellagha.

Mme Alice Sportisse. Je dis que mon parti, dont les chefs sont actuellement sous le coup de lourdes condamnations et qui lutte dans les conditions les plus dures, aux prises avec le carcan colonial, mon parti, dont certains demandent la dissolution alors qu'il est le seul parti représentant, par sa composition même, l'image véritable de l'Algérie (*Exclamations sur divers bancs*), qui est le seul à être une préfiguration vivante de l'Algérie de demain, tiendra la place qu'il mérite, la place de guide sûr et clairvoyant des masses algériennes dans quelque conditions qu'il soit mis pour le faire. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il guidera ces masse unies au sein d'un puissant front national démocratique qui seul sera capable d'acheminer notre pays vers la libération nationale.

Oui, c'est vrai, nous voyons l'avenir de l'Algérie dans l'édification d'une république algérienne avec son gouvernement... (*Protestations sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Auguste Joubert. Non!

M. le président. Mme Sportisse peut exprimer une aspiration personnelle.

Mme Alice Sportisse. C'est mon droit. J'expose les buts de mon parti.

M. Pierre Montel. C'est parfaitement contraire à la Constitution.

Mme Alice Sportisse. Nous voyons l'avenir de l'Algérie dans la construction d'une république algérienne avec son gouvernement, son parlement et, comme première étape, comme étape immédiate, le remplacement de l'actuelle assemblée algérienne par une véritable assemblée élue démocratiquement et reflétant proportionnellement les principales couches ethniques de la population, laquelle assemblée gérerait toutes les affaires intérieures de l'Algérie.

Et ces grandes mesures d'ordre politique ne nous font pas perdre de vue, bien au contraire, la nécessité de satisfaire les revendications les plus légitimes des travailleurs, des paysans, petites gens de chez nous.

Voilà la politique que nous défendons au grand jour, que nous voulons faire prévaloir, non pas en prônant l'action individuelle comme moyen politique, mais en faisant appel à l'adhésion populaire qui est notre seule force. Nous savons que le peuple de France nous comprend, que la classe ouvrière française est à nos côtés (*Exclamations sur divers bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche*) que son parti communiste français, notre grand parti frère, aidera ce peuple à mieux voir et à mieux comprendre ces problèmes. Et cette amitié précieuse, irremplaçable, qui lie déjà étroitement nos deux pays, est le gage certain, pour nous Algériens, de prochains et substantiels succès. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Je signale au groupe communiste que Mme Sportisse a utilisé près de la moitié du temps de parole dont le groupe dispose.

La parole est à M. Viollette.

M. Maurice Viollette. Mesdames, messieurs, l'Assemblée comprendra sans doute que je considère comme un devoir d'intervenir dans un débat qui me reporte à des souvenirs fort anciens.

Il me paraît indispensable de préciser un certain nombre de vérités qui, selon moi, devraient commander l'action du Gouvernement.

J'ai l'intention de parler de l'Algérie et seulement de cela, mais je veux cependant souligner immédiatement une particularité qui ne me semble pas négligeable, à savoir que le mouvement de terrorisme en Algérie ne part pas de l'Algérie, mais vient de l'extérieur.

Trois dates me paraissent à retenir: c'est le 20 octobre qu'arrive à Alger, du Caire, un émissaire qui vient préparer les assassinats. Le 26 octobre se tient une conférence au corps d'armée à Alger pour prendre les mesures nécessaires, mesures que prend M. le ministre Chevallier. L'ordre d'exécution arrive le 30 octobre à seize heures. Le Gouvernement est immédiatement informé comme il l'avait été dès le 20 octobre. Des renforts étaient déjà partis et, dès le 30 octobre au soir, le gouverneur général, qui n'a pas manqué à son devoir, faisait occuper les points stratégiques d'Algérie.

A cette occasion, je veux remercier M. le gouverneur général de n'avoir pas recommencé les erreurs de Sétif et d'avoir procédé avec calme et discernement.

Ainsi, c'est bien de l'extérieur que vient la préparation du complot. En réalité, il s'agit d'une opération stratégique contre la France, il s'agit de fixer l'attention de la France en Afrique du Nord, afin de la dissuader de regarder trop à l'Est de ses frontières.

Le discours de Mme Sportisse au nom du parti communiste...

Mme Eugénie Duvernois. Algérien.

M. Maurice Viollette. ... ne peut d'ailleurs, à cet égard, nous laisser aucun doute

Son parti a pris la responsabilité du mouvement et, subjuguée par les merveilleux résultats que l'on enregistre en Egypte, où à coups de complots et de coups d'Etat, depuis deux ans, on met ce pays dans une anarchie admirable pour le profit de quelques individus qui se succèdent au pouvoir, Mme Sportisse réclame pour elle et pour ses amis un régime identique sous le nom de république algérienne. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche. Applaudissements au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Je ne comprends pas comment des Français ou des gens qui prétendent l'être peuvent penser à renier ou à méconnaître l'œuvre admirable qui a été accomplie dans ce pays en 120 ans. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je ne comprends pas qu'on puisse être d'un tel parti pris et, en même temps, fermer les yeux à l'évidence pour ne pas reconnaître que tout de même son pays, dont on devrait être fier, a fait quelque chose dans cette partie du continent africain.

J'entends qu'il reste beaucoup à faire. Construire un pays, effort laborieux; prendre des populations qui en sont au stade du onzième ou du douzième siècle pour les amener aux conceptions modernes, rude tâche et, incontestablement, dans cette marche infiniment difficile vers les buts que se propose la France, nous devons reconnaître — et je veux y insister — que tout n'a pas été réussi. Il reste des choses infiniment inquiétantes et dangereuses dont nous avons le devoir de nous préoccuper.

Je viens de faire allusion à la misère qui règne dans les populations africaines. Les populations africaines seulement ? Non, tous les pays dont la civilisation est à base de conceptions fatalistes connaissent cette même misère. La misère, nous ne l'avons pas provoquée en Algérie, nous l'y avons trouvée et nous devons toujours lutter contre elle bien qu'un effort considérable ait été fait, notamment dans l'ordre de l'assistance. S'il fallait s'en convaincre, il n'y aurait qu'à consulter les statistiques de la mortalité; le fait même que la population musulmane d'Algérie augmente de trois cent mille individus par an porte témoignage que l'action humanitaire de la France a été singulièrement efficace.

Mais, incontestablement, une grave hypothèque pèse sur l'Algérie, hypothèque qui n'est peut-être pas le fait des hommes, qui tient à la géologie, à la pluviométrie.

Incontestablement, la population algérienne ne peut vivre que de la terre.

On a parlé et on parle encore beaucoup actuellement de l'industrialisation de l'Algérie. Certes, l'industrialisation de l'Algérie est souhaitable et possible dans une large mesure, mais il ne faut pas se faire d'illusion. Nous ne pourrons pas du jour au lendemain, même après des années, des dizaines d'années, sinon davantage, implanter en Algérie une industrie capable de donner du travail à une main-d'œuvre de 6 à 7 millions d'individus. C'est là un effort impossible. Celui qui tenterait l'expérience se heurterait à un obstacle infranchissable.

Il faut donc poser en principe que l'Algérie musulmane vit de la terre et qu'elle n'a pas d'autre possibilité, pour le présent et pour l'avenir, que de vivre de la terre.

L'Algérien musulman peut vivre de la terre soit comme salarié, soit comme cultivateur. Je dirai quelques mots de l'une et de l'autre de ces hypothèses.

En ce qui concerne le salarié, de par une note récente de M. le gouverneur général de l'Algérie, le salaire a été porté à 407 francs par jour pour la première zone et à 315 francs pour la troisième zone. Entendons-nous: 407 francs et 315 francs nourriture non comprise, sans allocations familiales. Le salaire doit donc assurer la subsistance non seulement du travailleur, mais de sa famille.

Il y a là une situation extrêmement inquiétante. Le salariat agricole est dans une situation tellement pénible qu'il suffit de parcourir l'Algérie pour se rendre compte d'un paupérisme qui, encore une fois, ne lui est pas spécial — nous ferions la même constatation dans toutes les nations musulmanes.

On nous dit que le travailleur musulman n'a que des besoins élémentaires. C'est possible, mais le propre de la civilisation est précisément de donner des besoins légitimes à une population. Pour le sauvage, qui est l'homme le plus primitif, le vêtement se réduit à rien, sa subsistance est assurée par les quelques fruits que lui donne la forêt. Le propre de la civilisation est de donner à des hommes un certain nombre de besoins. Ce qui permet de mesurer la valeur d'une civilisation, c'est la qualité des besoins qu'elle crée pour les populations.

Ne nous étonnons pas, dès lors, si, en Algérie, quoi qu'on en dise, tant d'hommes éprouvent de telles difficultés pour arriver à vivre.

Il faut avoir le courage de le comprendre, puis de le dire. C'est une situation vraiment dramatique. J'ai eu souvent à parcourir ces pays, et c'est le cœur serré que j'ai pu constater, comme vous pourriez la faire vous-mêmes si vous franchissiez la Méditerranée, à quel état de misère sont réduites beaucoup de ces populations: le gourbi sans lit, une mauvaise couverture sur la terre, quelques ustensiles rudimentaires, pas de meubles.

On veut ainsi presque justifier un système que, au siècle dernier, Lassalle dénonçait sous le nom de « loi d'airain »: le salaire sera juste à la mesure de ce qui est indispensable à un homme pour ne pas mourir de faim.

C'est une thèse contre laquelle il est absolument impossible que les Français ne protestent pas de toutes leurs forces. (*Applaudissements à gauche.*)

Le salaire n'est pas seulement un moyen de subsister; c'est également un moyen de s'élever dans l'échelle des êtres.

Le salaire doit assurer non pas une vie précaire, mais une vie digne aux travailleurs. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

C'est avec tristesse qu'un jour, traitant de ces questions aux Délégations financières, j'ai entendu ce propos singulièrement affligeant: « Ce n'est pas avec de la poésie, monsieur le gouverneur, qu'on peut faire des affaires. Ce n'est pas non plus avec des sentiments ».

Allons-nous vraiment nous fermer au sentiment ? N'allons-nous considérer les choses que sous l'angle strictement arithmétique ? C'est de cette façon étroite et mesquine qu'on enferme les hommes dans une prétendue civilisation à laquelle il faut, au contraire, les arracher ?

On me dit que c'est une utopie, que je pratique la politique de l'assimilation. Oui, c'est vrai. J'ai toujours préconisé la politique d'assimilation. J'avais, au surplus, un maître qui, dans la circonstance, m'avait donné un enseignement qui m'avait singulièrement frappé. C'est Jules Ferry, qui avait été rapporteur d'une commission sénatoriale chargée d'une enquête sur l'Algérie.

Jules Ferry disait: « La politique nécessaire de la France, c'est la volonté d'assimilation ». (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

En dehors de cette politique, il n'y a vraiment qu'une politique étroitement réactionnaire. La politique d'assimilation, on l'a combattue parfois et on a dit, croyant ainsi se comporter d'une façon libérale: il faut que l'indigène puisse évoluer dans sa propre civilisation. Certes, mais quand il n'a pas de civilisation ? Allez-vous, en vertu de cette théorie, l'enfermer dans un ensemble de coutumes plus ou moins barbares dont il ne pourrait pas s'échapper ?

Allez-vous admettre une sorte de préoccupation raciale telle qu'il y aura la race de ceux qui sont évolués suivant des types supérieurs et la race de ceux qui sont encore au stade inférieur, et qui resteront au type inférieur ?

Il y a des hommes qui, en effet, ont une vie inférieure, mais cela ne veut pas dire qu'en soi ces hommes soient inférieurs à ceux qui ont une vie supérieure. Ils ont les mêmes droits. Ils peuvent se prévaloir autant que les autres de la dignité de l'homme. C'est pourquoi il n'est pas possible de concevoir, pour un grand pays, une autre politique que celle qui répond à la préoccupation d'élever les générations successives et de les amener à la conception du monde moderne. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Je parlais de Jules Ferry. Je voudrais vous citer un passage de son rapport qui, malheureusement, a encore — je le crains — bien de l'actualité aujourd'hui.

Jules Ferry disait:

« Les vertus, le colon en a beaucoup. Il a toutes celles du travailleur et du patriote, mais il n'a pas ce qu'on appelle « la vertu du vainqueur », l'équité de l'esprit et du cœur et ce sentiment du droit des faibles qui n'est nullement incompatible avec la fermeté du commandement. Il est difficile de faire entendre au colon européen qu'il existe d'autres droits que les siens. »

Mesdames, messieurs, je crois que le propos de Jules Ferry est toujours à méditer. Pour mon compte, ayant trouvé ce livre par hasard quand j'avais la charge du gouvernement général de l'Algérie, j'ai pu apprécier combien le grand patriote — dont le nom doit rester dans le cœur de tous les Français — avait vu juste et, parfois, prévu d'une façon prophétique quels devaient être les lendemains de son pays.

Ainsi, j'espère avoir démontré à l'Assemblée qu'il est essentiel d'arriver, par le salaire, à donner aux hommes la possibilité de vivre.

Mais je voudrais me préoccuper également de celui qui n'est pas salarié, le cultivateur.

Comment ne pas avoir été profondément ému devant la situation du petit fellah qui travaille avec des moyens si précaires le roc sur lequel il est installé ? Comment ne pas avoir été frappé à la vue de cette femme en haillons qui aide l'effort du misérable bétail pour labourer quelques lopins de terre avec une charrue souvent en bois et qui, à chaque instant, se trouve en présence du roc qui affleure ou du palmier nain qu'on ne peut pas arriver à déraciner ? Rendements ridicules de quatre ou cinq quintaux à l'hectare, parfois pas même la semence, impossibilité matérielle de vivre, haillons, tel est le lot d'un trop grand nombre.

Je ne crois pas que nous puissions prendre notre parti de ces « haillons ». Je ne crois pas que nous puissions dire, puisque le haillon est une habitude séculaire, comme dans tous les pays d'Afrique du Nord, que la population est fatalement condamnée aux haillons à travers le temps.

Nous ne pouvons pas accepter cela. Nous devons nous dresser avec force contre de pareilles théories.

La question du cultivateur est extrêmement grave. Je vous ai dit que l'Algérie est condamnée à vivre de la terre, que la population musulmane ne peut vivre que de la terre. Je vous ai dit l'impossibilité d'industrialiser l'Algérie assez rapidement pour pouvoir donner du travail à tout cet excédent de population musulmane qui, à raison de 300.000 unités par an, accroît encore la masse de ceux qui réclament du travail.

Eh bien, il faut absolument envisager la possibilité de donner de la terre aux fellahs. C'est une question de vie ou de mort pour l'Algérie.

J'entendais M. de Chevigné, ce matin, parler avec quelque regret de ces grands barrages qui ont coûté si cher. Permettez-moi de vous dire, monsieur de Chevigné, que les douze grands barrages qui ont été édifiés ont permis d'irriguer déjà 90.000 hectares de terre et qu'il est possible d'irriguer encore environ 100.000 hectares. De telle sorte que c'est près de 190.000 hectares qui auront été, grâce aux grands barrages, rendus à la culture en Algérie.

Malheureusement, je ne sache pas que la population musulmane ait profité particulièrement de ces grands barrages, mais je voudrais que des travaux de retenues d'eau de toutes sortes, comme le disait M. de Chevigné, fussent multipliés pour faciliter la productivité des quelques morceaux de terre sur lesquels peine et s'efforce l'indigène.

Mais cela ne suffira pas. La science, sans doute, peut permettre de rendre cultivables d'immenses superficies qui, actuellement, ne le sont pas: les chotts, lacs à desécher notamment.

Mais cela ne suffit pas encore. Il ne faut pas hésiter à rappeler que nous avons ici, peut-être à tort, prononcé des nationalisations considérables et dans un seul intérêt politique. Nous avons nationalisé les banques, les assurances, les mines, etc.

Même au prix d'expropriations et de rachats, des terres doivent être redonnées à la culture indigène. Il existe des concessions accordées sous l'Empire qui couvrent encore 70.000 hectares. De tels privilèges ne peuvent être maintenus alors que, année après année, des gens viennent vous dire: « Donnez-nous la possibilité de vivre sinon nous allons mourir de faim. » (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Sans doute est-ce là une opération d'importance, mais aucun pays n'a pu se dispenser de faire sa réforme agraire. Le problème a été posé dans la Rome antique; il vient d'être résolu en Italie. Et vous savez quelle importance au surplus a revêtu le problème de la terre au temps de la Révolution française.

On ne peut pas, je vous l'assure, songer à maintenir l'Algérie, dont la population atteindra assez rapidement 12, 14 et 15 millions d'habitants, si l'on ne donne pas une activité, une possibilité de travail à cette population.

Puisque la terre, seule, leur offre cette possibilité, vous devez vous ingénier, par tous les moyens en votre pouvoir, à parvenir à ce résultat, même par des transferts de population vers les départements français déshérités par exemple. Cela a été fait pour la Pologne naguère. Je ne m'opposerais pas à une telle mesure. Il faut, je le répète, c'est une question de salut public pour l'Algérie, donner à la population algérienne la possibilité de travailler.

M. Gaston Palewski. Très bien!

M. Maurice Viollette. Telles sont, mesdames, messieurs, les quelques observations que je voulais vous présenter. Elles me paraissent essentielles pour avoir une vue nette du problème.

Ne croyez pas que les préoccupations que je viens d'exprimer me soient personnelles, qu'elles ne pénètrent pas. La tenue de la population indigène a été comme toujours admirable: elle a fermé l'oreille aux mauvais bergers. Cela ne m'a pas surpris.

Permettez-moi encore un souvenir.

Au plus fort de la grande crise qu'avait provoquée l'insurrection d'Abd-el-Krim en Espagne, le couloir de Taza était presque coupé. La population de Taza était obligée de se réfugier. Les forces d'Abd-el-Krim étaient aux portes de la ville.

Je n'avais plus un homme de troupe disponible en Algérie. Je suis monté à la tribune des Délégations financières et j'ai déclaré publiquement: « Je n'ai plus aucune force à ma disposition, plus un canon, plus une compagnie, plus rien ! Eh bien, si ! J'ai quelque chose, j'ai l'affection des populations indigènes ».

Mesdames, messieurs, quand on a cela, on est fort. Quand on a cela, on peut dominer l'avenir. Quand on le perd, c'est infiniment grave.

Voici un passage d'un bulletin de renseignements que je recevais en août 1926. Il émanait du deuxième bureau de l'armée dont le service de renseignements était remarquable. La citation est un peu longue, je vous demande de l'écouter cependant.

« L'enquête se proposait de savoir si le prolétariat agricole pouvait vivre ou si sa misère l'inclinait à accepter les théories subversives: nationalisme, fanatisme religieux, communisme.

« Il semble que dans les années normales, il arrive à vivre tout juste. Mais il n'y a pas de marge. A la première année de disette, les agitateurs auront beau jeu. »

« Il serait vain... » — disait le capitaine Vanlande, qui avait signé le bulletin — « ...de demander de la patience ou du loyalisme à une plèbe paysanne qui ne reçoit que ce qu'on ne peut pas lui refuser. Ce serait trop demander aux égoïsmes particuliers que de se limiter eux-mêmes. C'est à l'Etat de les contrôler. Le service ne peut s'empêcher de dire qu'en l'état la situation est inquiétante ».

Cela remonte à 1926 !

Mes chers collègues, ne jouons pas avec le feu. Ne commettons pas l'erreur de ne pas faire l'effort formidable — je sais son intensité — nécessaire pour assurer le redressement de l'Algérie.

Hanté par ces problèmes, j'ai intitulé le livre où je traduisais mes impressions de gouverneur général: « L'Algérie vivra-t-elle ? » Je me pose encore la question aujourd'hui.

Pourtant je serais sans crainte si je pouvais penser que la France comprend enfin et arrive à imposer les devoirs qui résultent de la mission qu'elle s'est donnée.

Un jour des hommes à l'esprit étroit me disaient aussi: « Monsieur le gouverneur, vous raisonnez en Français de France. Nous, nous raisonnons en Français d'Algérie. »

Je vous demande, mesdames, messieurs, de déposer ce qui pourrait subsister chez quelques-uns de cet esprit étroit du Français d'Algérie, de ne vous souvenir que de ce que vous avez le devoir d'être, des Français de France.

Si vous savez y mettre de la volonté, de la bonne volonté et du cœur, l'Algérie est sauvée! Mais c'est à cette condition seulement. (*Applaudissements à gauche et sur de nombreux bancs au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

M. Gaston Palewski. Bravo !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes.

M. Christian Fouchet, *ministre des affaires marocaines et tunisiennes.* Mes chers collègues, l'Afrique du Nord est l'atout majeur de la France.

De Dunkerque à Brazzaville, assise au Nord sur les deux rives de la Méditerranée, au sud sur les deux rives du Sahara, étendant progressivement mais sûrement sa civilisation sur tout cet immense espace, la France peut, à condition qu'elle le veuille et qu'elle le sache, rester un grand pays à qui tout l'avenir est ouvert. Réduite à son sol métropolitain, elle serait vouée immanquablement à la plus rapide des décadences.

Il faut que la France reste présente en Afrique. Je le dis avec force, car certains orateurs, dans ce grave débat, ont cru pouvoir faire au Gouvernement un procès d'intention, lui faisant dire le contraire de ce qu'il a dit, faire le contraire de ce qu'il a fait et l'accusant le plus gratuitement du monde d'actions imaginaires.

On a parlé de faiblesse et d'abandon.

Est-ce un abandon, mes chers collègues, que de regarder l'avenir pour préparer à la France et aux peuples qu'elle gouverne ou qu'elle protège ce règne de justice dont les plus fameux de nos rois, et la République après eux, ont fait le fondement de l'unité nationale, comme le thème essentiel de sa grandeur mondiale ?

Politique de faiblesse ? Mais jamais la France n'a eu en Afrique du Nord autant de force, autant de vaillance et autant d'exacte discipline. (*Murmures au centre et à droite.*)

On la croyait hier exsangue sur le champ d'une grande bataille malheureuse. Et la voici aujourd'hui de nouveau prête, commandement et troupes également ardents à servir le pays. (*Mouvements à droite.*)

Mais servir la patrie, est-ce faire bon marché du sang des peuples dont la France a pris la lourde charge à la face du monde ? Est-ce répondre toujours et partout à la défiance par la défiance et au fanatisme par le canon ?

Laissez-moi croire que les Français unanimes espèrent en des solutions neuves pour régler les drames des progrès humains. Ces solutions neuves, vous les avez vous-mêmes décidées le 27 août dernier, et vous avez rehaussé par là le prestige de notre pays. Ne le regrettez pas.

Les batailles de la paix sont parfois plus amères que celles de la guerre. Mais il vaut la peine de montrer au monde ce que peut la force française au service de l'idéal français.

Cette Assemblée, qui a souverainement décidé de la politique française en Afrique du Nord, peut aujourd'hui décider d'en changer. Dans ce sens, je déclarerais même ici qu'une politique de force serait aujourd'hui plus facile et plus spectaculaire qu'elle l'était quand le Gouvernement a pris le pouvoir, et certes plus facile dans l'immédiat que la politique de justice que vous avez soutenue jusqu'ici. Mais je vous conjure de ne pas céder à cette tentation de la force. Pour un succès éphémère, de quels deuils et de quelles ruines ne le payerions-nous pas demain !

Politique d'abandon ? Mais quel pouce de territoire avons-nous abandonné ? Quelle propriété mobilière ou immobilière appartenant à nos nationaux ? Qu'avons-nous tenu d'autre, en faveur des Tunisiens, que les plus solennelles promesses de la France ? Qu'avons-nous reconnu en leur faveur que ce succès d'une éducation française qui les porte à révérer ce que nous leur avons appris à révérer ?

Politique de faiblesse et d'abandon ? Non, mesdames, messieurs, politique de la vraie et noble force française et du maintien de la présence française.

Laissez-moi vous dire tout de suite ma surprise devant les violentes attaques dont le Gouvernement et moi-même avons été l'objet au sujet de l'opération fellagha dont le véritable nom devrait être l'opération pacification.

Je tiens tout de suite, et sans plus attendre, à rendre hommage au grand chef qui assume actuellement en Tunisie de si lourdes responsabilités, toujours à la fois attentif aux instructions du Gouvernement comme ardent à les exécuter sur le terrain avec sa profonde connaissance des hommes, des choses et des terres de l'Afrique du Nord.

M. Pierre Montel. Vous n'êtes pas difficile!

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. On a cru pouvoir parler, à cette tribune, d'humiliation militaire, voire de déshonneur militaire. Me permettrai-je de rappeler

à l'Assemblée que les deux colonels commandant les deux secteurs principaux de l'opération pacificatrice, sont, tous les deux, les tout premiers compagnons du général de Gaulle et compagnons de la Libération ?

M. Pierre Montel. Moi aussi.

M. Raymond Dronne. Ils ne sont pas en cause.

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Tous ceux qui ont servi dans la France libre les connaissent et les estiment. Ils sont tous deux jeunes encore et ardents. Dès 1940, ils ont lié leur sort à celui du général Leclerc et ne l'ont point quitté jusqu'à la veille du tragique voyage du 27 novembre 1947. Ils restent les héritiers de sa doctrine et de sa pensée.

Monsieur Montel, croyez-vous que ces hommes n'ont pas le sens de l'honneur ? Ils l'ont tellement qu'ils ont refusé, en juin 1940, de suivre les instructions d'un maréchal de France. Croyez-vous qu'il leur serait plus difficile de refuser aujourd'hui de suivre les miennes s'ils pouvaient croire qu'elles attentaient à l'honneur ? (*Très bien! très bien! et applaudissements sur de nombreux bancs à l'extrême droite et à gauche.*)

Je donne lecture à l'Assemblée d'une communication officielle: « Les deux hommes dont il s'agit, le 9 décembre au matin, étaient l'un et l'autre à Tunis. Ils considèrent, l'un et l'autre, que l'opération... » — ce n'est pas moi qui parle — « ... constitue un brillant succès ».

M. Pierre Montel. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Volontiers.

M. Pierre Montel. Monsieur le ministre, je m'excuse d'avoir à vous dire une chose désagréable.

Si j'étais, moi, l'un de ces deux colonels, il me suffirait de constater les variations de vos propres déclarations pour être très inquiet d'avoir à vous obéir. (*Applaudissements à droite.*)

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Opération sans précédent dans l'histoire militaire de la France... (*Rires et exclamations à droite et au centre.*)

A droite et au centre. C'est une dérobade !

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Non, ce n'est pas une dérobade! Mais je me suis déjà expliqué à la tribune sur ces choses. Mes déclarations de 1952 ont eu le privilège rare d'être citées et publiées trois, quatre ou même cinq fois au *Journal officiel*. M. Montel me fait simplement l'honneur d'y faire allusion sans les citer. Je l'en remercie, cela va plus vite! Mais tout le monde les connaît.

« Opération sans précédent dans l'histoire militaire de la France », a-t-on dit. On a lu — M. Montel et d'autres encore — des textes du père de Foucauld. Une citation en vaut une autre. Croyez-vous que le père de Foucauld, qui a connu Lyautey, eût désavoué les phrases suivantes que j'extrais d'une lettre écrite à M. Delcassé à propos du massacre de la colonne Laverdure, le 16 décembre 1914 ?

« La campagne de presse en France dénonce ma méthode passive, incerte, timorée, combinaison de la politique avec la force et autres balivernes qui ne sont que le masque de gens manquant d'audace, craignant les responsabilités, redoutant la guerre. »

Et Lyautey ajoute: « Ah! si on laissait faire l'autre école, en quelques mois, en lançant à l'assaut de la montagne quelques bataillons sénégalais, en abordant de front ces tribus qui ne connaissent que la force et qui ne résisteraient pas à la moindre offensive vigoureuse, on aurait réglé en six mois la question du Maroc!

« Quant à ceux qui sont toujours prêts à sacrifier l'intérêt général à la recherche d'un succès local, je sais par expérience avec quelle force d'âme, avec quel pur souci de confiance il faut se raidir quand on porte l'uniforme pour résister à de telles poussées. C'est pourquoi je demande d'accueillir avec une faveur particulière les propositions de récompense qui sanctionnent non pas des faits de guerre, mais la sagesse, la fermeté et l'esprit de discipline qui permettent de les éviter. »

M. Pierre Montel. Le maréchal Lyautey proposait de donner des récompenses à ses soldats et non pas à ceux qui les tuent avec des balles dum-dum.

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Quelle est la vérité sur l'affaire des fellagha ?

Mesdames, messieurs, beaucoup d'inexactitudes ont été émises à la tribune au sujet de l'importance de l'action des fellagha avant et après le 31 juillet. Je rappelle, ainsi que je l'ai déjà fait à plusieurs reprises, que la constitution des premières bandes de fellagha date de l'été 1953. Après une accalmie consécutive à l'arrivée à Tunis de M. Voizard, la recrudescence de leur action, en même temps qu'une reprise active du terrorisme, s'est produite à partir du 20 mars dernier.

Dois-je rappeler que, quelques jours avant, avait commencé le siège de Dien-Bien-Phu ? Dois-je rappeler que, ensuite, et jusqu'au 31 juillet, le nombre des attentats à Tunis n'a fait que croître en liaison, malheureusement, avec nos désastres d'Indochine.

C'est au lendemain même de la chute de Dien-Bien-Phu, dans les derniers jours de mai, que, pour la première fois, de malheureux colons français furent lâchement assassinés. (*Interruptions à droite et à l'extrême droite.*)

Les victimes de cette double action terroriste poursuivie dans les villes et dans les campagnes se sont chiffrées dans la population civile, du 20 mars au 31 juillet, à 145 tués et blessés, dont 42 Français. Du 31 juillet au 1er décembre, elles se chiffrent à 50 tués et blessés, dont 7 Français. Encore, la plupart de ces victimes, dont deux Français musulmans d'Algérie, ont elles été victimes d'attentats individuels.

Aucun civil français n'a été tué par les fellagha depuis le 31 juillet. (*Mouvements à droite et à l'extrême droite.*)

Il n'en est pas moins profondément triste d'avoir à compter autant de morts et de blessés innocents aussi bien français que tunisiens. Parmi ces derniers, beaucoup ont été victimes de la fidélité des sentiments qu'ils avaient toujours témoignés à l'égard de notre pays.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à la valeur d'un homme comme le docteur Khiari, médecin dévoué et désintéressé, grand ami de la France, abattu dans des conditions de lâcheté qui ont été évoquées ici même hier, je crois, par M. René Mayer. Je souhaite ardemment que le docteur Khiari puisse se rétablir de ses graves blessures.

Des hommes comme lui doivent savoir que la France est consciente de ses devoirs à leur égard.

M. Roger de Saivre. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Je n'ai interrompu aucun orateur ce matin.

Je répondrai volontiers à la fin du débat sur les différentes questions qui m'auront été posées.

Je crois que pour l'intérêt même de mon exposé, il vaut mieux que je ne réponde pas fragmentairement. (*Interruptions à droite.*)

Le bilan du terrorisme individuel et de l'action des fellagha que je viens d'évoquer devant vous montre bien que la situation s'est beaucoup améliorée depuis le 31 juillet. En effet, le nombre total des victimes dans les quatre mois qui ont suivi cette date a été trois fois moindre que dans les quatre mois précédents et les victimes françaises de ces attentats ont été elles-mêmes six fois moins nombreuses.

Le Gouvernement n'est pas resté inactif en présence de la détente qui a suivi sa nouvelle action politique.

Avant même le 31 juillet, d'importants renforts étaient acheminés vers la Régence.

Ces troupes, composées essentiellement d'éléments du contingent à la très belle tenue desquelles je suis heureux de rendre hommage, ont permis d'assurer aussitôt la sécurité des fermes isolées dans la campagne.

J'ai déjà dit qu'aucun colon français n'avait plus été tué par les fellagha depuis le 31 juillet.

L'arrêt presque complet de l'action des fellagha en août pouvait laisser espérer qu'ils regagneraient leurs villages. Il n'en a rien été.

Nos troupes ont donc repris leur action. Je me contenterai de noter que, tandis que du 20 mars au 31 juillet, 49 fellagha étaient tués et 3 faits prisonniers, du 31 juillet au 1er décembre, 238 fellagha ont été tués et 77 faits prisonniers.

Il est vrai que du fait de l'intervention beaucoup plus active de nos troupes, nos pertes ont été supérieures: 33 tués au lieu de 13. Mais l'Assemblée reconnaîtra, tout en étant unanime à saluer ici leur mémoire et leurs sacrifices, qu'il n'y a pas là le signe d'une armée française en échec.

Evidemment, il eût été possible de poursuivre l'action militaire au rythme d'octobre, mais la réduction totale par la force des fellagha, pour être inéluctable, aurait demandé de nombreux mois et se serait soldée par des pertes certaines et probablement sensibles.

Dès lors deux voies s'offraient à la France: la répression et la persuasion. Le Gouvernement a eu l'audace, pour une fois, de ne pas choisir et de mener de front les deux méthodes.

Le commandement a pris toutes les mesures utiles pour encercler les régions tenues par les fellagha et les réduire. En même temps, il invitait le gouvernement tunisien à apporter sa contribution à la solution du problème.

C'est de la déclaration commune du 22 novembre qu'est née l'opération qui s'est terminée hier à vingt-quatre heures et qu'on peut dès maintenant appeler l'opération « pacification ».

La France responsable de l'ordre en Tunisie n'a rien abdiqué de ses prérogatives dans l'exécution de cette action pacifique. Mais il n'était pas sans importance politique d'associer le gouvernement tunisien à une intervention active pour le rétablissement de la paix et de la concorde.

Je donne à cette occasion un démenti formel à toute assertion suivant laquelle on ne sait quel engagement secret aurait été souscrit à cette occasion.

Le 25 novembre, après avoir défini les grandes lignes de l'opération, le général de La Tour a donc arrêté, avec le président Tahar ben Ammar, les dispositions suivant lesquelles 21 officiers français correspondant à autant de zones comprenant chacune une partie du territoire tunisien seraient assistés par le même nombre de délégués tunisiens.

Le contact avec les fellagha devait être pris par les délégués tunisiens, les officiers français n'ayant à intervenir que pour recevoir l'armement rendu, en contrôler la qualité et la quantité et remettre le certificat de reddition.

Les premiers résultats furent enregistrés dès le 1er décembre. Ils se sont chaque jour amplifiés pour atteindre leur maximum le 5.

Aujourd'hui, 2.514 hommes, avec 1.958 armes, se sont rendus. En huit jours un mouvement qui durait depuis dix-huit mois s'est résorbé. L'opération pacification est indubitablement payante aussi bien sur le plan militaire que sur le plan politique.

La reddition des fellagha a progressivement, mais aussitôt, amené un climat de détente en Tunisie, la population libérée des combats ne cachant pas sa satisfaction.

A ce propos, je tiens à répondre à M. Montel, je m'en excuse, en lui disant que j'ai fait téléphoner ce matin à Tunis pour avoir confirmation de l'indication qu'il avait apportée à cette tribune selon laquelle des balles dum-dum auraient été employées par les fellagha.

Je puis lui répondre négativement de la façon la plus formelle.

M. Jules Valle. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Je vous en prie.

M. Jules Valle. *La Dépêche de Constantine*, il y a moins de huit jours, a annoncé que M. Lambert, délégué de M. le gouverneur général, avait dénoncé l'emploi de ces balles dans l'Aurès. Il a ajouté que des procédés aussi barbares n'étaient pas admissibles. Il les a flétris. Je suis persuadé que l'Assemblée tout entière, les flétrira aujourd'hui. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre, à gauche et à l'extrême droite.*)

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Je maintiens que le résident général de France m'a confirmé ce matin au téléphone que les balles dum-dum n'ont jamais été employées en Tunisie.

Quant au nombre de fellagha, chacun sait qu'il a toujours été très difficile à évaluer avec précision, étant donné la fluidité des bandes et leur dispersion.

M. François Mitterrand, *ministre de l'intérieur.* Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Je vous en prie.

M. le ministre de l'intérieur. La déclaration de M. Lambert a bien été faite, mais non dans les termes rapportés par M. Valle. Il est certain que les insurgés de l'Aurès ont employé des méthodes trop souvent barbares. Mais ils n'avaient pas à leur disposition de balles dum-dum. Ils ont taillé des balles qui ont blessé affreusement ceux qu'ils voulaient atteindre.

Ce sont là des procédés abominables que nous condamnons tous.

Telle est la précision que je voulais apporter en réponse à la question de M. Valle.

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Le nombre des fellagha était également variable, dans nos estimations, suivant que l'on comptait les véritables combattants armés d'un fusil ou les auxiliaires, allant et venant entre leur douar et la montagne, peu ou non armés, munis au maximum d'un revolver ou d'une ou deux grenades.

Quoi qu'il en soit, on peut estimer que l'ensemble est passé de mars à juillet de 300 ou 600 à 1.500 ou 2.000, pour se stabiliser ensuite aux environs de ce chiffre.

Nos officiers évaluaient alors à 1.000 ou 1.500 le nombre d'individus porteurs d'un fusil ou d'une mitraillette. L'armement récupéré au cours de ces combats a permis de vérifier l'exactitude de ces estimations et notamment la proportion entre le nombre de fellagha tués ou capturés et le nombre d'armes récupérées.

Quant à l'armement remis aux autorités militaires françaises par les fellagha qui se sont soumis, il est de l'avis même des officiers qui l'ont récupéré, en tout point identique à celui que nous avions trouvé sur les lieux des combats, tant en ce qui concerne l'état des armes que leur origine, leur ancienneté et la proportion relative des fusils et des mitraillettes par rapport aux armes automatiques et aux armes de poing.

La résidence générale et le gouvernement tunisien ont publié ce matin le communiqué suivant :

« Le résident général de France et le président du conseil des ministres du gouvernement tunisien constatent que le 9 décembre 1954, à minuit, 2.514 fellagha ont rendu aux autorités françaises ou tunisiennes 1.958 armes. Ils ont décidé d'un commun accord que les dispositions nécessaires seront prises pour mettre hors d'état de nuire, à dater du 10 décembre 1954, à minuit, les fellagha qui n'auront pas répondu à l'appel qui leur a été adressé conjointement, le 26 novembre 1954, par le général de La Tour et par le président Tahar ben Ammar ».

M. Dronne et M. Montel se sont inquiétés, avec juste raison, du sort des anciens combattants tunisiens. Le Gouvernement s'en est préoccupé, lui aussi, comme d'un devoir supérieur et les études effectuées au cours des derniers mois me permettent d'apporter, en même temps qu'une réponse précise, l'annonce des premières mesures prises.

Sur environ 50.000 anciens combattants, 17.000 environ, d'après les enquêtes de leur propre association, se trouvent dans une situation difficile à laquelle il faut remédier.

Parmi ces 17.000 anciens soldats, un peu plus de la moitié, environ 9.000 relèvent, hélas! essentiellement, plus ou moins de l'assistance, car il n'y a guère d'espoir, en raison de leur âge, de leurs infirmités, de leur faible degré d'instruction, de les reclasser dans un emploi économique. Pour les 8.000 autres, au contraire, le reclassement est possible, à condition de leur donner une formation professionnelle accélérée ou de les établir dans l'agriculture.

En dehors des crédits normaux dont dispose l'office tunisien des anciens combattants, il vient d'être décidé d'octroyer un crédit exceptionnel de 100 millions de francs, qui sera consacré à l'ouverture des chantiers de chômeurs réservés aux anciens combattants — les premiers chantiers fonctionnent dès maintenant — à la formation professionnelle et au développement du recasement agricole.

En dehors des pensions et retraites servies par la France aux anciens combattants, avec les crédits normaux de l'office, c'est donc plus de 200 millions qui auront été affectés, cette année, à l'assistance et au reclassement.

Je puis vous assurer, sur un plan plus général et à portée plus lointaine, que la France ne faillira pas aux obligations qu'elle a contractées à l'égard de ceux qui ont combattu sous son drapeau.

Les droits des anciens combattants seront expressément confirmés dans les conventions et c'est la France qui assumera, en liaison avec l'administration tunisienne, les tâches nécessaires à la mise en œuvre de ces droits.

M. Roger Devemy. Me permettez-vous une observation, monsieur le ministre ?

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Volontiers.

M. Roger Devemy. Monsieur le ministre, je vous remercie de m'autoriser à vous interrompre.

Vous savez certainement que dans la métropole, les gouvernements successifs ainsi que celui qui siège sur ces bancs, souhaitent l'unité du monde ancien combattant.

C'est ainsi que toutes les associations d'anciens combattants de 1914-1918 comme ceux de 1939-1945 ou d'Indochine, sont conviées à entrer au sein de l'U. F. A. C.

Le même problème se pose pour l'Afrique du Nord et une ordonnance de 1943 a prévu qu'une association unique grouperait tous ceux qui ont été côte à côte dans le combat, anciens combattants d'origine métropolitaine qui habitent en Tunisie ou au Maroc, aussi bien que les musulmans.

Je voudrais que vous nous donniez l'assurance, monsieur le ministre, que vos services ne sont pas en train de préparer la scission entre les combattants à peau blanche et à peau brune. Ils ont été ensemble dans le combat et j'aimerais vous entendre affirmer ici solennellement qu'on n'entend pas les diviser.

M. Roger de Saivre. Me permettez-vous de vous poser une question, monsieur le ministre ?

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Je préfère continuer.

M. Roger de Saivre. Je m'aperçois qu'il y a deux sortes de collègues, ceux à qui le Gouvernement répond et ceux à qui il ne répond pas.

M. le président. J'avais demandé à l'orateur s'il acceptait d'être interrompu, il m'a répondu non.

M. Roger de Saivre. J'en prends acte.

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. J'aborde maintenant la politique du maintien de la présence française.

M. René Mayer, reprenant une formule qu'il avait employée lors du débat du 27 août, nous a dit: « Oui à l'autonomie, non à l'indépendance. » Il a exprimé son inquiétude à l'égard de certaines déclarations sur l'indépendance et sa crainte de voir les négociations s'engager sur un malentendu.

D'autres orateurs ont témoigné de préoccupations analogues.

Il ne m'appartient pas de faire l'exégèse de déclarations faites à la presse, mais je dois rappeler à l'Assemblée que la politique définie par M. le président du conseil dans son allocution du 31 juillet à Tunis a reçu l'approbation sans réserve de Son Altesse le Bey et du gouvernement tunisien présidé par M. Tahar Ben Ammar comme en témoigne le communiqué conjoint publié à Paris le 18 août dernier.

C'est sur ces bases et sur elles seules qu'ont été engagées, que se poursuivent et se poursuivront les négociations.

Sur le fond de la question le Gouvernement a adopté la formule proposée par M. René Mayer mais en la complétant: « Non à l'indépendance; oui à l'autonomie et à l'interdépendance. »

Plusieurs orateurs ont exprimé leur crainte que les conventions actuellement négociées avec le gouvernement de Son Altesse le bey ne constituent qu'une étape précaire et dérisoire et qu'elles ne soient bientôt remises en cause.

Je puis donner à l'Assemblée l'assurance que la préoccupation et la volonté du Gouvernement sont de bâtir un édifice solide et durable. La durée même des négociations, qui a été reprochée au Gouvernement par certains orateurs, est la preuve que nous ne voulons pas d'improvisation hâtive.

Je voudrais à cette occasion, répondant à des question posées par M. le président René Mayer, déclarer que le Gouvernement soumettra les textes signés au Parlement et lui demandera de voter la loi autorisant le Président de la République à ratifier les conventions. Le Parlement sera donc en mesure d'en examiner et d'en discuter en détail les dispositions.

Du côté tunisien, c'est à Son Altesse le Bey, au nom de qui le gouvernement tunisien négocie avec nous, et à Elle seule, qu'il appartiendra de procéder à cette ratification.

Il est évident, comme l'ont fait observer le président René Mayer et M. de Saivre, que la stabilité des conventions sera liée à la stabilité des futures institutions de la Régence. Mais nous ne doutons pas que dans sa haute sagesse, Son Altesse le Bey exercera ses prérogatives avec le souci de donner à la Tunisie des institutions modernes et équilibrées, qui assureront le bon fonctionnement des conventions et le respect des garanties qu'elles apporteront à la France et aux habitants de la Régence. Le Gouvernement français ne manquera pas, d'ailleurs, de s'enquerir des intentions de Son Altesse le Bey dont on sait la constante préoccupation d'assurer l'heureux épanouissement de son peuple et de fortifier l'amitié qui l'unit à la France.

J'en viens maintenant aux questions qui m'ont été posées au sujet du contenu même des conventions. J'y répondrai en m'efforçant d'être clair et précis, mais l'Assemblée comprendra certainement que, les négociations étant en cours, je sois tenu sur certains points à un minimum de réserve.

Il a été reproché au Gouvernement d'avoir engagé les négociations sans en avoir préalablement délimité l'objet. En particulier, des craintes ont été exprimées en ce qui concerne la défense et la diplomatie.

Je tiens à affirmer que dans l'un et l'autre domaine, le gouvernement français s'en tient à l'esprit évident de la déclaration de M. le président du conseil du 31 juillet. Il a donc clairement marqué à ses interlocuteurs qu'aucune atteinte ne pouvait être portée aux prérogatives de la France en ces matières.

Certes, dans le monde d'aujourd'hui, les problèmes de défense et de diplomatie se posent en des termes qui ne sont plus les mêmes qu'en 1881. En outre, l'action de la France dans ces domaines nécessite l'adoption, par la Tunisie, de mesures d'ordre interne.

Il est donc indispensable, sans remettre en question le traité du Bardo dont les dispositions ne sont contestées ni par la France, ni par la Tunisie, d'y apporter des compléments et de préciser certains points afin d'éviter des malentendus à l'avenir.

La responsabilité de la France, en matière de défense comme dans l'exercice des relations internationales de la Tunisie, ne saurait être mise en cause.

Dans le problème de la responsabilité de l'ordre public en Tunisie, le Gouvernement doit tenir compte de deux sortes de considérations.

D'une part, la France a souscrit, par l'article 3 du traité du Bardo du 12 mai 1881, « l'engagement de prêter un constant appui à Son Altesse le Bey de Tunis contre tout danger qui menacerait la personne ou la dynastie de Son Altesse le Bey ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats ». Cet engagement reste entièrement valable et le Gouvernement français entend, sans aucune restriction, faire face aux responsabilités qui en résultent pour lui.

Je souligne, à cet égard, que la tranquillité des Etats de Son Altesse le Bey implique, notamment, la sécurité de tous les habitants de la Régence, en particulier celle des 200.000 Français qui y résident.

J'ajoute que le gouvernement tunisien, non seulement ne conteste pas les responsabilités qui découlent pour la France de cet article 3, mais encore est prêt à en confirmer la reconnaissance.

Le second ordre de considérations dont nous devons tenir compte c'est que, jouissant de l'autonomie interne, le gouvernement tunisien ne pourrait se voir refuser d'exercer lui-même des responsabilités dans ce domaine.

Mais, dans la négociation actuellement poursuivie, il est d'ores et déjà acquis que la direction et la plupart des postes clés des services de sécurité resteront, pendant un délai important, confiés à des Français. Indépendamment de ces emplois essentiels et réservés, la proportion des fonctionnaires français des services de police restera considérable durant de nombreuses années, en application des garanties assurées à tous les Français fonctionnaires de la Régence.

Je ne puis, en l'état des négociations, en dire davantage, mais les résultats positifs obtenus par l'action du Gouvernement dans le domaine du rétablissement de l'ordre et de la sécurité en Tunisie, sont les garants de sa détermination de voir la tranquillité de la Régence effectivement et efficacement assurée. Cette tranquilité, en effet, constitue la principale garantie que la France doit apporter à ses ressortissants en Tunisie.

Ces Français, comme M. le président du conseil l'a précisé dans sa déclaration du 31 juillet, se sont acquis pour eux et pour leurs descendants, par les services rendus et par leur rôle dans le développement de la prospérité de la Régence, le droit de vivre et de travailler en Tunisie. Il importe de leur assurer un climat de confiance, de liberté et d'égalité. A cet effet, les ministres du gouvernement de Son Altesse le Bey se sont engagés à leur reconnaître la jouissance et l'exercice de toutes les libertés individuelles et publiques, à garantir leurs biens et les droits qu'ils possèdent dans tous les domaines de leur activité économique et professionnelle et à ne prendre à leur égard aucune mesure discriminatoire.

Les droits et garanties reconnus aux Français en Tunisie feront d'ailleurs l'objet d'une convention à laquelle le Gouvernement français attache une toute particulière importance.

Contrairement à ce qu'ont prétendu certains orateurs, nos compatriotes ne seront pas traités dans ce pays de la Tunisie, auque, ils sont si profondément attachés, comme des étrangers, même privilégiés. C'est ainsi, je puis en donner l'assurance à M. le président René Mayer, qu'ils participent à la gestion des affaires municipales et qu'ils feront partie des organismes à caractère économique actuellement existants ou à créer.

Il est bien évident que le gouvernement de Son Altesse le Bey s'engagera également à assurer le respect des droits et personnes des ressortissants étrangers à la protection desquels la France continuera de veiller, conformément aux traités et conventions en vigueur.

D'ailleurs, l'intention du gouvernement tunisien est d'affirmer qu'il reconnaîtra à tous ceux qui vivent sur son territoire, quelles que soient leur origine ou leur religion, la jouissance des droits et des garanties de la personne énoncés par la déclaration universelle des droits de l'homme.

Les conventions ne contiendront pas seulement des garanties. Elles prévoiront également une coopération étroite entre la France et la Tunisie au sein d'institutions communes.

D'ores et déjà, l'accord est réalisé sur la création de telles institutions dans les domaines économique et financier.

La Tunisie, qui continuera à appartenir à la zone franc, accédera au comité monétaire créé par la loi française du 24 mai 1951. L'Union douanière franco-tunisienne sera progressivement complétée. Un organe commun permettra à la Tunisie de participer, pour ce qui la concerne, à l'élaboration de la politique douanière et commerciale. Enfin, une convention générale, en enregistrant la création de ces institutions, prévoira la possibilité d'en établir d'autres dont l'avenir ferait apparaître l'utilité. Elle précisera, en outre, que les deux gouvernements reconnaissent aux ressortissants de l'autre pays des droits qui

distinguent leur situation de celle des étrangers et qu'ils se consulteront pour étendre la participation des ressortissants de l'autre pays aux attributs de la citoyenneté.

Telle est, mesdames, messieurs, la politique que le Gouvernement vous a proposée, dont vous avez accepté les principes le 27 août et dont il poursuit la réalisation.

Nous sommes en 1954, un monde nouveau se forme sous nos yeux. Il n'est pas de semaine où ne nous parvienne quelque preuve de ces profondes transformations des nations. Certes, la France n'a nul besoin de courir à l'imitation de l'Angleterre; elle sait ce qu'elle veut, à sa manière, qui fut moins gourmande hier et qui sera plus continue aujourd'hui.

Le Gouvernement français a l'ardent désir de grandir la France. Or, s'il n'est plus possible de conquérir militairement les morceaux d'une planète partout solidement occupée, nous avons depuis dix ans la preuve que d'éclatantes victoires politiques, psychologiques, peuvent être remportées sans guerre en bouleversant la carte du monde plus profondément que ne l'avaient fait les plus célèbres conquérants. Eh oui! j'affirme que la pensée française, qu'une saine politique française peuvent faire mieux que le communisme.

M. Victor Plantevin. Ce n'est pas une référence!

M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes. Vous avez fort bien compris ce que je voulais dire.

Un nouvel honneur de vivre est en train de vivifier et de moderniser ce que fut l'empire français, ce qui est l'Union française, une union forte, confiante, fraternelle, nouvelle incarnation de l'honneur français, capable, non seulement de gagner à notre cause nos nations de l'Union, mais de susciter l'admiration et l'envie des nations extérieures.

Oui, ce qu'il faut, même si cela ne plaît pas à une fraction de l'Assemblée, c'est que tous les peuples reconnaissent que c'est dans le cadre de notre culture, de nos lois, de notre société, que la vie est vraiment pleine de sens et de véritable honneur. (*Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême droite et à gauche.*)

M. Jean Cayeux. Et le Maroc ?

M. le président. La parole est à M. Fonlupt-Esperaber, pour développer son interpellation.

M. Jacques Fonlupt-Esperaber. Mesdames, messieurs, un destin quelque peu ironique veut que nous reprenions ce débat sur l'Afrique du Nord à la date même que j'avais eu l'occasion de proposer au Gouvernement et que je n'étais pas arrivé à faire accepter.

Les quelques observations que j'entends soumettre à l'Assemblée se rapporteront uniquement à l'Algérie. Aussi bien, le libellé de mon interpellation les contient-il déjà tout entières. J'ai l'intention de demander au Gouvernement quelles mesures il entend prendre afin qu'en même temps — je souligne ces derniers mots — que le rétablissement de l'ordre soit assuré en Algérie, avec le développement et le libre jeu des institutions libérales, le progrès économique et social des populations.

Non point que je méconnaisse le lien évident qui relie entre eux le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Nous sommes en présence, certes, d'un tout géographique, de populations de même origine, de telle sorte que les erreurs ou les succès réalisés dans un des trois territoires retentissent nécessairement sur le territoire voisin. Mais cette considération de fait ne doit pas nous amener à accepter la fâcheuse confusion trop souvent établie sous le vocable d'Afrique du Nord. Cette confusion peut d'ailleurs amener à des erreurs particulièrement graves.

L'on chuchote qu'il existerait un plan de direction unique attribuée à un même homme pour les trois territoires d'Afrique du Nord. L'erreur serait capitale et il me sera permis, me souvenant que M. le président du conseil fut membre du premier gouvernement de Gaulle, de rappeler que ce même problème s'est posé aux jours de septembre-octobre 1944 où un ministre, dont, par la suite, le Gouvernement s'est vu refuser le concours — ce qui était, pour lui, une perte — avait proposé la création d'un ministère d'Afrique du Nord, formule que le général de Gaulle avait écartée avec un sens clair des nécessités nationales.

L'Algérie sera donc le seul objet de mes réflexions.

Me sera-t-il permis de dire, dès l'abord, qu'elle est à mes yeux beaucoup plus que trois départements français, non seulement par le volume, par les immenses territoires du Sud qui la complètent, mais surtout parce qu'elle est pour nous tous le point de rencontre de deux grandes civilisations: la civilisation chrétienne ou judéo-chrétienne et la civilisation de l'Islam, dont les représentants n'ont pas le droit de mésestimer la valeur réciproque et dont ceux qui, comme moi, se réclament de la tradition chrétienne, n'ont pas le droit d'oublier que, pendant quatre cents ans, du VIIIe siècle au XIIe siècle, c'est l'Islam qui a apporté, promu, défendu et développé le progrès des sciences, du savoir.

Aussi bien, l'Algérie ne doit-elle pas être seulement à nos yeux le point de rencontre, mais, je l'espère, le point de compréhension de ces deux civilisations. Nombre de ceux qui y vivent participent aux deux cultures. Tous ces hommes ont leur esprit tourné vers les mêmes lieux saints. Leur pensée, sur beaucoup de points, se rejoint.

La meilleure réponse que nous puissions faire à ce réveil de l'Islam qui prend parfois des aspects redoutables, c'est de le comprendre et d'intégrer dans un ensemble commun une part tout au moins des aspirations qu'il recèle.

Il y a quelques jours, aux environs d'Alger, l'archevêque d'Alger consacrait une église chrétienne. Ayant lu le dicours qu'il a prononcé à cette occasion, je puis dire qu'il n'est pas un seul des hommes du *Livre*, à quelque confession qu'il puisse appartenir, qui n'ait retrouvé dans les paroles de cet éminent prélat ce que lui-même pensait, malgré les différences des confessions.

C'est tout un programme et c'est, à mon avis, une espérance. Sans doute sommes-nous en présence de troubles dramatiques. Etait-il possible de les éviter ou, tout au moins, de les éviter par des moyens de police ?

J'ai examiné avec la plus grande indépendance d'esprit et, chacun le pense, avec la plus entière bonne foi, les débats qui se sont déroulés devant l'Assemblée algérienne. J'ai lu, notamment, le remarquable exposé qu'y a fait le préfet Vaujour que j'ai connu, pendant plusieurs années, sous-préfet de Mulhouse, à l'intelligence et à la droiture duquel je tiens à rendre hommage. J'ai relu, comme le président René Mayer, ses déclarations. Pour moi, il n'est point de doute: les services qui relèvent de son autorité ont fait tout leur devoir. Par contre, j'ai été ému par une constatation chiffrée: le dernier budget de l'Algérie prévoit des crédits pour 10.500 policiers alors qu'on en compte 116.000 dans la métropole. Est-il permis de penser et, par conséquent, de dire que la disproportion est manifestement excessive ?

M. François Quilici. C'est la preuve que tout allait bien.

M. Jacques Fonlupt-Esperaber. C'est surtout la preuve de notre esprit d'économie sordide dont un représentant de l'Algérie ne devrait pas nous faire compliment. (*Très bien! très bien!*)

Nous voici donc acculés à la nécessité douloureuse de la répression des actes individuels. Je suis convaincu, parce que je sais ce que vaut la tradition de mon pays, que cette répression se fera avec mesure, dans un esprit de justice et avec le sens de l'humain.

Par ailleurs, il faut rétablir l'ordre. C'est là non seulement le rôle des forces de police, mais le rôle des forces militaires, ce qui nous amène d'ailleurs à déplorer que n'existe plus cette armée d'Afrique spécialisée dont nous avons tous connu de nombreux représentants et dont nous savons qu'elle n'avait pas seulement en Afrique un rôle de force.

Mais si cette répression doit être faite, encore faut-il, s'agissant de l'Aurès ou de la Kabylie où des signes à tout le moins inquiétants se sont déjà manifestés et où quelques actes graves ont été commis, qu'il soit entendu et clairement affirmé, comme le déclarait le commissaire du Gouvernement, le préfet Urbani, à l'assemblée algérienne, il y a quelques jours, que les pouvoirs publics ne se dessaisiront pas de l'initiative des mesures à prendre et n'autoriseront pas — j'aurais préféré que l'on dise: « ne tolèreront pas » — les milices privées ou les commandos d'auto-défense.

Je me souviens, pour en avoir reçu de lui-même la confidence, de certaines démarches que firent un jour auprès du résident de Tunisie un certain nombre d'hommes venus lui demander avec une impudence et une inconscience singulières l'appui de son autorité pour des organismes d'auto-défense.

Je pense qu'il n'est pas un fonctionnaire ayant quelques attaches avec nos traditions administratives qui puisse admettre une pareille prétention.

Ce que la police n'a pas pu faire, je crois qu'une politique plus sage aurait sans doute pu, dans le passé, le faciliter et peut actuellement le réaliser.

Nous avons formé en Algérie, depuis 130 ans que la France y est présente, des hommes parfaitement valables qui, pour être d'une autre origine et pour professer d'autres croyances que la majorité d'entre nous, n'en sont pas moins des serviteurs possibles, fidèles et utiles de l'Etat.

Je demande quelle place nous leur avons faite dans nos pouvoirs publics. Je me souviens d'un entretien avec un ancien préfet d'Oran qui me disait la surprise qu'il avait éprouvée

lorsque, arrivant dans cette ville, il n'avait trouvé, sur les 220 fonctionnaires ou employés à la préfecture — et encore, au rang le plus subalterne — que deux représentants de la population autochtone.

Nous n'avons pas seulement à former des hommes. Continuons, parachevons les initiatives qui avaient été prises en Afrique d'abord et en France ensuite par le Gouvernement de la Libération nationale, par le général de Gaulle. Nous avons donné à l'Algérie un statut. Dans quelle mesure — nous avons le devoir ici de nous poser ces questions — avons-nous appliqué ce statut ?

N'est-il pas vrai, comme le disait M. le ministre de l'intérieur devant l'Assemblée algérienne, qu'à cet égard nous ne sommes pas sans reproche ?

Nous avions accordé tout d'abord — c'était une conquête essentielle, dans la ligne, d'ailleurs, de ce qui avait été fait précédemment — à la population indigène le droit de suffrage universel direct. L'on pouvait en discuter; il y avait dans cette assemblée des résistances sur ce point. Mais ce droit a été accordé. Lorsque la France engage sa parole, elle doit la tenir.

Je ne me citerai pas moi-même. J'ai trop souvent dénoncé ces abus à cette tribune. Je ne citerai même pas la redoutable question écrite que notre éminent et courageux collègue M. Maurice Viollette, posait, il y a quelques mois, à M. le ministre de l'intérieur.

Je me bornerai à relire cette phrase que prononçait, à cette tribune, il y a moins d'un mois, notre sympathique collègue M. Haumesser:

« Comment voulez-vous que ces populations comprennent la valeur de leur bulletin de vote quand elles ont l'impression que ce bulletin est d'un poids infiniment léger dans une urne sur laquelle appuie lourdement le poids écrasant d'une administration. »

Aussi bien ces observations ne sont-elles pas d'hier. Dans une lettre adressée le 11 septembre 1951 à M. le gouverneur général Léonard, par deux anciens membres de l'Assemblée, dont l'un était un représentant du 2e collège et dont l'autre est encore, à un rang plus éminent, le représentant du 1er collège, je relève cette phrase qui me permettra de ne rien ajouter de mon cru: « L'administration doit se décider à appliquer loyalement le statut. Elle doit modifier sa conception des élections en garantissant et en imposant une stricte liberté de vote. » (*Très bien! très bien! au centre.*)

Nous n'avons pas seulement promis le libre exercice du droit de suffrage, nous avions pris l'engagement, dans le statut, d'organiser l'enseignement de l'arabe, proclamé solennellement une des langues de l'Union française. Quand avons-nous organisé cet enseignement ?

Nous avions déclaré que nous assurerions l'indépendance du culte musulman. Quand avons-nous tenu notre parole ?

Un des orateurs les plus brillants qui soient passés hier à cette tribune disait le danger qu'il y a, surtout quand on s'adresse à une population non encore complètement évoluée, de faire des promesses qui, ensuite, ne deviendront pas des réalités.

A côté des engagements politiques que contenait le statut, il y avait aussi la promesse tout au moins d'une amorce de réforme administrative et qui était la suppression progressive des communes mixtes. Oserai-je vous demander, monsieur le ministre de l'intérieur, combien, depuis sept longues années, de nouvelles communes de plein exercice ont été créées en Algérie ?

Je pense que la réponse que vous seriez contraint de faire, si vous étiez informé, nous paraîtrait à tous assez scandaleuse.

Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait ? Parce que, dans une pensée de confiance et aussi de compréhension, nous avons chargé l'Assemblée algérienne elle-même de réaliser ce projet.

Me sera-t-il permis de me demander à moi-même et à haute voix si quelques considérations d'ordre assez bassement électoral n'empêchent pas ce progrès ?

Car, encore qu'ils méritent parfois des critiques et que je ne les aie pas toujours ménagés, il est bien évident que les maires élus par la population en majorité européenne — puisque les électeurs de ces collèges ont aux conseils municipaux les trois cinquièmes des sièges — les maires élus parmi les Français d'origine européenne sont généralement plus libéraux malgré tout et plus respectueux du droit de suffrage que ne le sont certains administrateurs de commune mixte.

La réforme des communes mixtes ne pouvait être d'ailleurs qu'une amorce. C'est toute l'organisation administrative de l'Algérie qu'il est temps de revoir, depuis le caïdat à la base jusqu'au gouvernement général au sommet.

Je ne dirai rien des caïds. Je me contenterai de souligner qu'ils ne sont pas toujours heureusement choisis et sont parfois plus soucieux de leurs intérêts propres que des intérêts de leurs administrés : il me suffira de rappeler qu'ils sont tenus à résidence et qu'en fait un nombre croissant d'entre eux ne résident plus dans les douars qu'ils sont censés administrer; qu'ils sont chargés aussi d'informer l'administration et que, étant absents, ils sont bien incapables de le faire; qu'ensuite, quoi qu'on en puisse penser, leurs attributions essentielles ne consistent pas à se transformer en agents électoraux, même pour des candidats sympathiques.

Les administrateurs qui les dirigent et dont un grand nombre sont des fonctionnaires de très réelle valeur, vous les astreignez chaque jour davantage à un travail de bureau, à un travail de « scribouillards », si j'ose dire, alors que le rôle de ces administrateurs est d'être en contact avec les hommes, de voir les gens, de les connaître, de travailler avec eux d'homme à homme dans la compréhension et dans la loyauté.

Renoncez, pour l'avenir, à noter vos administrateurs essentiellement, je ne dis pas sur le résultat des scrutins, mais — et cela est fort différent — sur ce qui sort des urnes. Car, à la vérité, vous abaissez leurs fonctions et vous diminuez leur autorité.

Lorsque, en rappelant peut-être à l'Algérie qu'elle a le devoir d'agir, vous établirez enfin en plus grand nombre des communes de plein exercice, vous serez inévitablement amené à revoir votre carte administrative et à reconnaître que le nombre, trop insuffisant aujourd'hui, des sous-préfectures, doit être très sérieusement augmenté.

Mais il y a plus que cela; nous nous trouvons devant cette situation invraisemblable que ces immenses territoires où s'exerce le pouvoir civil sont divisés en trois départements seulement. Or il suffit de consulter une carte et de retenir certains chiffres pour comprendre que dans ces conditions aucune administration réelle n'est possible.

La superficie du département de Constantine est de plus de 87.000 kilomètres carrés; celle du département d'Oran dépasse 57.000 kilomètres carrés et celle du département d'Alger est d'environ 55.000 kilomètres carrés.

Ces départements sont donc cinq, sept et huit fois plus étendus que le plus grand département français, qui est celui de la Gironde et dont la superficie n'est que de 10.000 kilomètres carrés.

Les chiffres de leur population permettent les mêmes réflexions. Elle est aussi importante que celle du département métropolitain le plus peuplé, qui est celui du Nord.

Il faut donc réaliser la réforme administrative. Il faut d'ailleurs aller plus haut.

Nous devons considérer que certaines formules, valables il y a vingt, trente ou cinquante ans, sont aujourd'hui dépassées. Cette monstrueuse organisation que représente le gouvernement général, avec ses 2.200 employés accumulés dans une immense bâtisse est lourde et écrase partout toutes les initiatives.

Un préfet accepte d'aller en Algérie. Quel est celui qui désire y aller ?

En réalité, j'ai connu une situation analogue dans les toutes premières années de notre vie en Alsace, parce que la coexistence dans ces conditions est un écrasement de la personne, de l'initiative et de l'action.

Le gouverneur général ou le ministre de l'Algérie qui le remplacerait sans doute plus avantageusement doit être un initiateur et un moteur conservant, là-bas, à la fois le sens de la communauté française et le sens de l'Etat, lequel n'est pas une volonté de caporalisme mais est la conviction qu'une organisation où l'autorité existe est nécessaire.

M. Amar Naroun. Ce n'est pas possible actuellement.

M. Jacques Fonlupt-Esperaber. Ce n'est pas mon avis.

J'en aurais fini si je n'avais pas à attirer votre attention sur l'existence, à côté du problème du choix des hommes, d'autres problèmes qui se posent chaque jour d'une manière plus cruelle: le problème économique et le problème social.

On évoque volontiers la situation démographique de l'Algérie en signalant l'accroissement de la population. J'ai eu la curiosité de rechercher quel était l'accroissement de la population masculine active, car il y a des bouches à nourrir, mais il y a en même temps des bras qui devraient travailler pour les nourrir: en 1948, la population masculine active comptait 2.048.000 unités; en 1953, elle en comptait 126.000 de plus, 126.000 paires de bras qui s'offraient et qui ne trouvaient pas d'emploi. Encore la situation était-elle mal appréciée car, au même moment, de 1948 à 1953, le nombre des travailleurs qui s'évadaient vers la métropole était passé de 180.000 à 320.000. En fait, l'augmentation totale des éléments actifs a donc été de 266.000 hommes en cinq ans.

Comment ferez-vous face à cette situation ?

Comment ferez-vous face à la situation plus tragique encore que nous connaîtrons vraisemblablement, d'après les calculs, en 1958, lorsque la population masculine capable de travailler aura encore augmenté de 380.000 hommes ?

Je comprends ce mot désabusé d'un homme qui a présidé avec beaucoup de dignité et d'éclat l'Assemblée algérienne, le président Farès, qui disait :

« Nous ne voulons pas que notre jeunesse devienne je ne sais quel sous-prolétariat qui n'aurait même pas une chanson pour bercer sa misère. »

Il faut donc agir. Peut-être reste-il encore quelques places dans la métropole et outre-mer ; peut-être faudra-t-il de la main-d'œuvre pour l'exploitation éventuelle du Sahara. Cela ne résoudra pas tout. Il faut que sur place un effort énorme soit accompli, non pas pour diminuer le chômage, car il ne s'agit pas de chômage ; il s'agit non pas de gens qui ont cessé de travailler, mais de gens qui n'ont jamais travaillé et que l'on jette dans la vie alors qu'ils ne peuvent avoir aucune ressource issue de leur propre effort.

Sur le plan agricole, comme le disait tout à l'heure M. Violette, sans doute faudra-t-il un jour poser le problème d'une meilleure et plus utile répartition des terres. Mais, dès à présent, il faut faire de la terre, par le développement de l'hydraulique agricole, qui peut donner des résultats considérables, qui ne doit pas consister à effectuer de très grands travaux mais peut être réalisé par un effort chaque jour plus poussé de reconstitution du sol — nous avons eu déjà, d'ailleurs, en Algérie, des résultats très encourageants en ce domaine — et par la mise à la disposition du petit exploitant d'un outillage agricole qui ne soit plus l'outillage rudimentaire, désuet et préhistorique qu'il emploie, mais qui soit un outillage lui permettant de fournir un effort utile.

Je n'insisterai pas sur le plan industriel — cela a déjà été dit — sauf pour faire remarquer que je suis parfois surpris de constater que l'industrie, sans doute pour des raisons fiscales, porte sur le Maroc un effort qu'elle refuse de faire sur l'Algérie.

Cet effort, nous ne le ferons pas seuls. Nous avons été unanimes, à la commission de l'intérieur, à demander l'augmentation de l'aide de la métropole à l'Algérie, mais nous demandons à l'Algérie de s'aider également elle-même. En effet, si c'est un pays pauvre, ce n'est pas un pays où n'existent pas des richesses et des ressources.

Seulement, nous commettons trop souvent une erreur. Lorsque le Français de la métropole débarque pour la première fois à Alger, à Oran ou à Bône, il est surpris par la splendeur de ce qu'il voit. Certes, il n'est sans doute pas de villes en France qui puissent prétendre être plus belles, mieux organisées, plus impressionnantes qu'une ville comme Alger. Lorsqu'il traverse la plaine proche d'Alger, lorsqu'il va dans la Mitidja, le Français de la métropole éprouve la même surprise en voyant les admirables cultures qui s'offrent à ses regards.

Tout cela ne doit cependant pas nous faire oublier qu'il suffit de parcourir l'Algérie pour rencontrer constamment la misère en haillons sur toutes les grandes routes.

Alors, faisons l'effort qui s'impose, même dans la crise actuelle. N'acceptons pas de dire que la force à elle seule suffit. La force, en définitive, ne résout jamais rien. Il faut, en même temps, pratiquer une meilleure politique, avoir une administration rénovée et mieux organisée et aussi mieux utiliser les valeurs indigènes ; enfin et surtout, il ne faut pas cesser de lutter contre la misère.

En 1951, s'est constitué le « front algérien » ; il y quelques mois — il suffit de lire les journaux — certains se sont présentés comme étant « le front de la libération ». Je ne dis pas que ce sont les malheureux qui ont créé ces organisations, car je sais trop bien qu'il est toujours des individus jouissant parfois eux-mêmes d'une large aisance pour prendre l'initiative de ces mouvements. Mais êtes-vous bien sûrs que, si la misère ne suffit pas à troubler l'ordre public — si elle trouble nos consciences — êtes-vous bien sûrs qu'elle ne fournit pas à ceux qui sont nos ennemis des troupes et, aussi, des complices ?

Je crois, ainsi que le disait — et je regrette la vérité de cette constatation — le préfet Vaujour à l'assemblée algérienne, que « l'avenir demeure sérieux ». Il ne faut pas croire que les problèmes soient actuellement résolus et que l'ordre soit complètement rétabli, mais nous ne sortirons de ce drame redoutable et douloureux que si nous donnons à ces populations trop pauvres le pain du corps, sans leur enlever le pain de l'esprit (*Applaudissements au centre*) et si nous donnons à cette immense jeunesse qui se lève une espérance, car les jeunes ne vivent pas sans espérance. (*Applaudissements au centre, à droite, à l'extrême droite et sur quelques bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Valle, pour développer son interpellation.

M. Jules Valle. Mesdames, messieurs, le 10 octobre, lors du premier débat sur la Tunisie, la majorité du groupe paysan dont j'étais le porte-parole mettait en garde le Gouvernement contre le danger de négociations précipitées en Tunisie.

Il fallait, disions-nous, rétablir l'ordre pour négocier, et non négocier pour rétablir l'ordre.

Le Gouvernement a persisté dans son attitude. Les résultats de cette politique, vous les connaissez. Au bilan exposé par M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes il y a un instant, j'en oppose un autre dont je ne pense pas qu'on puisse contester l'exactitude.

Les fellagha ont multiplié les pires forfaits. Comme par le passé, ils ont pillé des fermes, massacré des soldats et des Tunisiens restés fidèles et créé dans tout le pays une atmosphère d'insécurité.

Ayant alors démontré la faiblesse de la France, vous avez vu, messieurs du Gouvernement, vos interlocuteurs redoubler d'exigences, je dirai même d'insolence, et, pour consentir à cesser leur action, ils vous ont posé des conditions. Loin de vous en indigner, vous avez fini par les accepter.

A ces hors-la-loi, à ces criminels de droit commun, comme les appelait ce matin M. Montel, on a garanti leur sauvegarde et leur liberté, au moment même où M. Bourguiba affirmait que les négociations en cours devaient finalement aboutir à l'indépendance totale de la Tunisie.

Ainsi donc les fellagha ont pu voler, incendier, massacrer ; on ne leur en demandera aucun compte. Ils sont même nantis d'une pièce officielle leur assurant une impunité complète. Mieux encore, pour faciliter leur adaptation à une vie normale dans leur famille, on met à la disposition du gouvernement tunisien un crédit de 100 millions de francs. Ils peuvent maintenant rentrer chez eux, la tête haute, sous les acclamations de la foule, tels de glorieux guerriers de retour d'une expédition victorieuse, à l'heure même ou le journal *Le Monde* annonce que certains milieux militaires se disaient assurés d'écraser la révolte.

Comment voulez-vous que les anciens combattants tunisiens, qui se rappellent le sort qui leur fut réservé à leur retour dans leurs foyers, à eux qui avaient combattu pour la France, ne soient pas surpris, peinés, indignés par les faveurs accordées à ceux qui se sont battus contre la France ?

Et comme on comprend que M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes ait jugé indispensable de nous annoncer, il y a un instant, que des mesures allaient enfin être prises en faveur de ces fidèles serviteurs de notre pays !

Mais, direz-vous, le calme va régner en Tunisie. Pour combien de temps ? pouvons-nous vous répondre.

Nous sommes convaincus qu'après avoir pris leurs quartiers d'hiver, enhardis par leur premier succès, leur impunité assurée, les fellagha regagneront la montagne quand aura sonné l'heure de la revendication de l'indépendance et de la constitution de cette armée nationale chère à M. Bourguiba.

Déjà l'incendie s'est étendu à l'Algérie. C'était attendu par tous les esprits clairvoyants. P. P. A., agents des puissances étrangères, communistes même ont utilisé les services des fellagha qui ont franchi la frontière dès le mois d'octobre. Ils sont responsables du massacre du ménage Monnerot ; ils ont abattu ce caïd qui, avant de mourir, revendiquait bien haut sa qualité d'officier français, et ces jeunes sentinelles qui n'avaient commis qu'un crime : celui de servir leur pays.

Si vous les aviez réduits, ces hors la loi, comme vous en aviez les moyens, le calme régnerait très probablement aujourd'hui en Algérie et nous ne connaîtrions pas ces heures difficiles que nous vivons, non seulement dans la zone des opérations, mais partout dans nos départements.

Les parachutistes, les hommes du service d'ordre, nos amis ne tomberaient pas frappés par ces balles sciées sur leur longueur, qui causent ces affreuses blessures dont parlait il y a quelque temps, à Alger, le représentant de M. le gouverneur général.

Aux auteurs de procédés aussi barbares, allez-vous permettre un retour triomphal dans leurs foyers ? Certes, je sais qu'à Batna, M. le ministre de l'intérieur a déclaré que force resterait à la loi et que les fauteurs de troubles seraient châtiés. Mais M. le président du conseil avait fait le 31 juillet à Tunis des déclarations sinon identiques, du moins analogues. Comprenez que nous accueillions avec un certain scepticisme ces résolutions énergiques dont on attend toujours l'exécution.

M. François Mitterrand, *ministre de l'intérieur.* Ah non !

M. Jules Valle. Oui, il est indispensable, monsieur le ministre de l'intérieur, que soient châtiés les auteurs de tous ces crimes que les journaux ont relatés, non que les victimes crient vengeance, mais parce qu'il faut qu'on sache que tous les forfaits se payent et qu'on ne chasse pas les Français par la force.

Et ces châtiments sont réclamés par l'unanimité des populations algériennes, par la voix de leurs élus et même par celle de leurs organisations professionnelles.

M. René Mayer vous a parlé hier d'une motion votée par le syndicat des instituteurs du département de Constantine, soucieux d'assurer la sécurité de ses membres isolés dans le bled. Je pourrais, à mon tour, vous donner lecture de centaines de lettres d'habitants de nos petits villages soumis à cette épreuve épuisante que leur imposent le service de garde, la nuit, et leur travail, le jour.

Tous réclament la présence à leurs côtés de forces de sécurité. Leur demande est légitime.

Et puis, les Algériens ne veulent pas voir se renouveler les scènes tragiques qui se déroulent chez eux depuis deux mois. Ils sont étonnés qu'on n'ait pas prévu ce qui est arrivé, qu'on n'ait donné aucune consigne de vigilance dans l'Aurès notamment, bien que des mises en garde aient été adressées à l'administration, à plusieurs reprises, notamment par ce bachaga d'Arris qu'on a remercié de sa perspicacité en le déplaçant d'office.

Ils ne s'expliquent pas l'inadaptation de l'armée aux tâches de police qui lui incombent en Algérie et voudraient savoir quelles mesures ont été prises pour y remédier.

Vous avez certainement, monsieur le ministre de l'intérieur, étudié ces questions au cours de ces réunions réservées à quelques parlementaires et dont vous avez écarté certains députés du premier collège...

M. le ministre de l'intérieur. Absolument pas!

M. Jules Valle. ...et la totalité des députés du second.

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur Valle, je serais heureux d'entendre citer un exemple prouvant que j'aurais évincé de quelque conférence que ce soit un parlementaire d'Algérie.

M. Jules Valle. Certains de nos collègues nous ont montré des convocations que vous aviez adressées.

M. le ministre de l'intérieur. D'abord, je ne convoque pas les parlementaires.

M. Jules Valle. Et le lendemain, la presse, notamment *Le Figaro* a annoncé que vous aviez longuement conféré avec des députés algériens dont il a donné les noms.

M. le ministre de l'intérieur. Ce n'est pas exact. Vous avez sans doute été trompé par une information erronée.

D'abord, je n'ai jamais convoqué des parlementaires, ce n'est pas mon rôle. Ensuite, j'ai toujours reçu tous les parlementaires qui me l'ont demandé. Enfin, je n'ai jamais tenu de conférence de cette sorte, ni dans mon bureau ni ailleurs.

M. Jules Valle. Je regrette alors que de pareilles informations aient été données par la presse si elles ne sont pas exactes.

M. le ministre de l'intérieur. *Le Figaro* n'est pas mon meilleur interprète.

M. Jules Valle. Je prends acte de votre déclaration.

Le moment est venu, monsieur le ministre de l'intérieur, d'exposer votre politique.

Les départements algériens sont partie intégrante de la France, a-t-on déclaré à plusieurs reprises dans les sphères gouvernementales.

Il convient de l'affirmer à nouveau, ne serait-ce que pour détruire ces espérances que notre comportement en Tunisie a pu éveiller dans certains esprits.

N'avez-vous pas entendu, monsieur le ministre de l'intérieur, à Constantine, au cours d'une cérémonie officielle, un élu dont personne n'ignore la cordialité de ses relations avec l'administration toujours pleine d'égards pour lui — il est du parti de M. le président du conseil — s'écrier que « le statut de l'Algérie, même appliqué, ne saurait être qu'une étape, qu'une transition dans l'évolution inéluctable de l'Algérie ? »

Ce langage ne vous rappelle-t-il pas les termes de certaines motions votées par le Néo-Destour ?

Il est indispensable que la France affirme avec force qu'elle ne composera jamais avec ceux qui voudraient relâcher les liens qui unissent l'Algérie à la métropole.

Il faut qu'elle renonce à favoriser certains de nos adversaires, à brimer certains de nos amis, à opposer, par exemple, à quelques-uns de ces derniers, lors des compétitions électorales, toutes les forces dont elle dispose, comme elle l'a fait pour chasser du Conseil de la République cet avocat batnéen sans reproche, sans compromission, d'un dévouement absolu à la France, dont le concours dans l'Aurès nous serait aujourd'hui d'un précieux secours.

Elle doit s'appuyer résolument sur ces musulmans naturalisés Français avant le vote du statut, dont l'amitié ne nous a jamais fait défaut.

Elle doit plus que jamais associer son action à celle des anciens combattants dont M. Benbahmed, ici même, nous a un jour rappelé la grande misère.

Elle doit donner du pain, du travail, une existence décente à la masse des sans emploi, en entreprenant de grands travaux et en facilitant l'industrialisation de l'Algérie.

Ainsi elle pourra dissiper le malaise algérien dont je reconnais qu'il est antérieur à l'arrivée du ministère Mendès-France. Mais ce dernier est-il qualifié pour entreprendre l'œuvre de redressement qui s'impose ? Nous ne le croyons pas.

C'est pourquoi nous n'avons pas pu lui accorder notre confiance lors des derniers scrutins, non que nous n'admirions pas la valeur personnelle de son chef, son talent oratoire, sa combativité, non que nous ne reconnaissions le bien-fondé de quelques-unes de ses critiques sur l'œuvre de certains de ses prédécesseurs, mais parce que son passé politique, ses conceptions en matière d'Union française nous causent bien des appréhensions.

Nous ne pouvons oublier l'Indochine pratiquement perdue, les catholiques vietnamiens livrés à la plus odieuse des persécutions, nos comptoirs de l'Inde abandonnés à l'étranger.

Et, mesurant aujourd'hui le chemin parcouru depuis six mois, sachant que ses amis représentent le chef du Gouvernement comme un surhomme, nous redoutons que l'Histoire ne le compare un jour à ce Philippe IV d'Espagne dont ses contemporains disaient : « Il est comme un fossé, d'autant plus grand qu'on lui enlève davantage de terre. » (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur. Mesdames, messieurs, l'Assemblée nationale m'a déjà permis de donner des indications, il y a quelques semaines, sur les tragiques événements de la nuit de la Toussaint.

J'ai rappelé, à cette occasion, à la fois les attentats et leurs conséquences. J'ai dit qu'au cours de cette nuit, sept d'entre nos concitoyens d'Algérie avaient été assassinés, que vingt attentats à la bombe s'étaient produits, qu'ici et là des routes avaient été coupées, que des fils et des poteaux télégraphiques avaient été abattus, que des voies ferrées avaient été bloquées.

J'ai dit que des renforts avaient été immédiatement envoyés de la métropole en Algérie. J'ai répondu à ce moment à la critique qui m'était adressée : « Les services de sécurité ont-ils accompli leur devoir ? Avaient-ils prévenu le Gouvernement et, dans l'affirmative, quels ordres avait donnés ce Gouvernement ? »

Je me contenterai, sur ce point, de rappeler les propos émis à cette tribune depuis hier soir par les orateurs qui ont traité ce sujet, aussi bien par M. René Mayer que par M. Maurice Viollette et, à l'instant, par M. Fonlupt-Esperaber.

Je crois pouvoir affirmer devant l'Assemblée nationale — et l'Assemblée algérienne a bien voulu adopter ce point de vue dans un ordre du jour — qu'aucun reproche ne peut être valablement adressé aux services de sécurité.

Le Gouvernement, et spécialement le ministre de l'intérieur, les services de sécurité et leur directeur, le gouverneur général, enfin, m'ayant prévenu, aurait-il donc été le seul à manquer à ses devoirs ? Il semble bien que telle était la conclusion implicite d'un certain nombre d'interventions.

M. Jules Ramarony. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre de l'intérieur. Je vous en prie.

M. Jules Ramarony. Je vous remercie, monsieur le ministre.

Vous dites que vous avez pris en Algérie toutes les mesures nécessaires et que l'Assemblée algérienne vous en avait rendu hommage.

M. le ministre de l'intérieur. Je n'ai pas dit tout à fait cela.

M. Jules Ramarony. Je me permets donc de vous signaler qu'a paru hier, dans le journal *Le Monde* — je vous demande de donner sur ce point quelques précisions à l'Assemblée au cas où cette information ne serait pas conforme à la vérité — un ordre du jour voté par les maires européens d'Algérie.

M. Louis Vallon. Que veut dire : « maires européens » ?

M. Jules Ramarony. Cette motion ne peut pas ne pas intéresser M. le ministre de l'intérieur.

M. Marcel-Edmond Naegelen. Il n'y a pas de maires « européens » d'Algérie où heureusement un certain nombre de maires musulmans ont été élus par leurs collègues du premier collège, dans les conseils municipaux.

Ne faites pas de distinctions de cette sorte.

M. Jules Ramarony. Mon cher collègue, vous voulez me donner une leçon. Or, je citais le texte d'un communiqué paru dans le journal *Le Monde*, texte qui porte bien: « motion présentée par les maires européens d'Algérie ».

M. Marcel-Edmond Naegelen. Mon observation s'adresse donc au journal!

M. Jules Ramarony. Et votre leçon s'adresse, en effet, au journal en question.

Je prends note de votre observation, en vous rappelant que je cite simplement le texte d'un article avec la permission qu'a bien voulu me donner M. le ministre de l'intérieur.

Que demandent ces maires d'Algérie ?

« Premièrement, la mise hors-la-loi du parti communiste algérien;

« Deuxièmement, la mise hors d'état de nuire, l'arrestation et le châtiment des responsables, parfaitement connus en Algérie et dans la métropole;

« Troisièmement, le châtiment exemplaire des rebelles pris les armes à la main et le maintien des peines prononcées, la certitude d'une amnistie rapide étant l'arme principale de la propagande anti-française.

« Les maires invitent leurs parlementaires à refuser la confiance au Gouvernement si ces revendications ne sont pas satisfaites. Ils mettent à leur disposition leur démission pour appuyer leur action. »

J'aimerais connaître l'opinion de M. le ministre de l'intérieur sur le vœu ainsi adopté par les maires d'Algérie.

M. le ministre de l'intérieur. Je ne crois pas, monsieur Ramarony, que ce soit exactement mon rôle. Cependant je ferai bonne mesure et j'essaierai de répondre à votre question.

J'ai dit que l'Assemblée algérienne n'avait pas cru devoir retenir l'imputation faite aux services de sécurité et, sur ce point, un vote a eu lieu qui, semble-t-il, tranche le débat.

La fédération des maires du département d'Alger dont vous parlez — du département d'Alger et non pas de l'Algérie — a adopté la motion que vous venez de lire. Cette motion n'engage qu'elle-même.

La fédération des maires est une organisation parfaitement valable, mais qui, je le crois, n'a pas autorité suffisante pour prendre en cette matière des décisions de caractère politique.

C'est ainsi que, très récemment, un autre texte a été adopté par la même fédération de maires. Je souhaiterais que M. Ramarony pût la lire ici et avant la fin de notre débat. Par cette motion, votée il y a quinze jours en présence de notre collègue M. Jacques Chevallier, maire d'Alger, la fédération s'exprimait de la façon la plus claire, marquant explicitement la confiance au Gouvernement de la République.

Ce changement d'attitude, en quinze jours, pourrait s'expliquer par une réunion précipitée des dirigeants de cette fédération.

Quoi qu'il en soit, j'ai noté les recommandations qui me sont faites par les maires du département d'Alger. Je conteste certaines de leurs appréciations et je préfère m'en tenir à l'appréciation des élus qui sont mandatés pour dire au gouverneur général d'abord et, par son intermédiaire, au Gouvernement de la République, leur opinion sur les affaires d'Algérie, je veux dire les élus réunis en assemblée algérienne.

Je ne peux pas répondre aux communications des organisations diverses et multiples qui, représentant telle ou telle collectivité, ne sont cependant aucunement qualifiées pour interpeller le Gouvernement.

Je ne peux donc répondre davantage à M. Ramarony, pour l'instant, sur les trois points évoqués par la fédération des maires du département d'Alger.

Je crois savoir, d'ailleurs, que les deux autres fédérations d'Oran et de Constantine ne partagent pas, sur tous les points, l'opinion des maires d'Alger.

En tout état de cause, je ne crois pas que ce soit une procédure raisonnable que de poursuivre une telle discussion et je l'indique à M. Ramarony.

Je voudrais maintenant commenter encore et rapidement ce qu'un débat précédent m'avait déjà amené à préciser, à cette tribune, sur les conditions dans lesquelles, à mon sens, les troubles furent déclenchés en Algérie.

J'ai dit que je croyais que la propagande étrangère, portée surtout par la voie des ondes du Caire, de Tétouan et de Budapest, mais aussi sous la forme de messages transmis par des émissaires, n'avait pu qu'alimenter l'excitation au fanatisme d'une fraction de la population trop souvent sensible au même thème développé constamment. Mais ce n'est pas — ai-je ajouté — la seule explication des événements dont je parle. J'ai déclaré, d'autre part, que des organisations dites nationalistes se sont depuis longtemps, et bien avant la constitution du gouvernement actuel, engagées dans une politique dont les objectifs sont bien connus et qui tendent à une forme de séparatisme, de sécession, quelquefois même se camoufle sous un fédéralisme dont il faudrait définir les contours.

Parmi ces groupements, le Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques avait adopté, au cours de ces derniers mois, des méthodes activistes qui suscitèrent dans ses propres rangs des discussions passionnées.

Deux tendances se dessinèrent: l'une, derrière le chef du parti, Messali, réclamait la violence, le refus total de la conciliation et de la collaboration, même sur le plan municipal, même sur le plan de la gestion économique et sociale de l'Algérie; l'autre, sans renier l'aspiration au séparatisme dont j'ai parlé, prétendait employer une méthode plus souple qui consistait à accepter un travail commun au profit des collectivités locales.

L'opposition de ces deux tendances a abouti récemment — d'autres orateurs que moi l'ont rappelé à cette tribune — à la scission. A mon sens, et mon propos est confirmé par de nombreux documents, cette scission a été l'occasion pour de jeunes activistes fanatisés et que navrait cette querelle intestine qui, semblait-il, les éloignait du jour où enfin, selon leurs thèses, l'Algérie se libérerait du joug français, cette scission, dis-je, fut l'occasion pour eux de réunifier les tendances dans le sang et par la terreur. Ils ont alors déclenché subitement, à la surprise, croyez-moi, des plus importants de leurs chefs, ce mouvement qui, pour avoir été sanglant, criminel et inquiétant, a été, au gré des spécialistes de la technique révolutionnaire, prématuré.

Les informations dont je dispose me permettent de penser qu'un mouvement généralisé devait éclater dans les premiers mois de l'année prochaine et nous nous préparions à cette éventualité. Cette action précipitée, désordonnée, qui fit tout de même dans la première nuit sept victimes, permit aux forces de l'ordre, police et armée, de se rendre immédiatement, pour l'essentiel, et sur l'étendue du territoire — sauf sur un point à propos duquel je donnerai des explications, je veux dire l'Aurès — maîtresses du terrain.

Dirai-je devant cette Assemblée, très informée de ces problèmes, qui depuis de nombreuses heures a entendu des orateurs parfaitement compétents, ce qu'est l'Aurès ?

Voici quelques chiffres: 7.000 kilomètres carrés d'une terre difficile, âpre, violente, de rocs et de forêts. Pas ou très peu de voies de communication à travers le massif; 120.000 habitants, dont les traditions de fierté et d'honneur incontestables, qui leur ont donné une place à la fois caractéristique, pittoresque et originale dans l'histoire de l'Algérie, ne les ont pas amenés, loin qu'ils étaient des grands courants du monde moderne, à renoncer à certains modes de vie, qui ont parfois favorisé le développement du banditisme.

Ces bandes armées ne sont pas récentes. Il y a peu de jours, au col d'Aïn Tin, un chef de bande a été abattu. Il s'agissait de Grine Bel Kacem dont le nom a longtemps terrifié les douars de l'Aurès. Grine Bel Kacem était l'un des quatre grands chefs de bande. Il tenait le maquis de l'Aurès depuis neuf ans. Ce n'est pas nous qui l'avons inventé!

Depuis neuf ans, ce bandit de droit commun, condamné plusieurs fois, tenait cependant en échec, à travers la montagne, les forces de l'ordre. Ce n'est qu'au cours des événements récents qu'avec vingt-deux de ses compagnons il a pu être frappé.

Les dispositions prises pour faire face à ces événements ont été — je l'affirme — immédiates.

Le matin même du 1er novembre, plusieurs compagnies républicaines de sécurité — forces qui dépendent directement de mon autorité — partaient à destination de l'Algérie. Mon collègue, M. Temple, assisté de M. Chevallier, prenait des mesures rapides, rigoureuses, admirablement exécutées, qui, en quelques semaines, permirent l'envoi en Algérie de 20.000 soldats.

Vingt compagnies républicaines de sécurité — le tiers de notre effectif total — sont actuellement stationnées dans les trois départements.

Je sais bien que l'on a discuté, à la fois, l'opportunité de cet envoi et l'efficacité de cette présence.

J'en parlerai lorsque je tenterai d'expliquer la double mission impartie aux troupes du maintien de l'ordre.

Les renforts, immédiatement acheminés, d'abord par la voie des airs, puis par la mer, sont maintenant en place.

Des dispositions sont encore prévues afin de permettre un autre acheminement qui offrira à l'Algérie des troupes équipées, éduquées, formées, admirablement adaptées aux types du combat qui pourrait leur être imparti.

J'ai immédiatement voulu simplifier un dispositif administratif dont M. Fonlupt-Esperaber n'a pas tort de dire qu'il est exagérément complexe.

C'est ainsi que j'ai créé temporairement une circonscription territoriale de l'Aurès dont j'ai confié le commandement à

M. Vié, un jeune sous-préfet de mon administration, qui concentre dans ses mains, localement, pour le maintien de l'ordre, tous les pouvoirs militaires et civils sous l'autorité d'un haut fonctionnaire, le préfet de Constantine, dont je dois dire qu'il réunit à de grandes qualités personnelles une profonde compétence administrative. Sous cette autorité, on peut l'affirmer, l'unité de direction est assurée.

De même, à Alger, un bureau de liaison qui rassemble les autorités militaires et civiles, sous l'autorité permanente, cela va de soi, — il n'y a pas d'état de siège et il ne faut pas d'état de siège — du gouverneur général, reste en contact permanent avec un autre bureau de liaison siégeant au ministère de l'intérieur, dans un bureau voisin du mien, où se retrouvent matin et soir les responsables civils et militaires chargés des opérations sur le plan gouvernemental. D'ailleurs, le gouverneur général veille avec lucidité et intelligence aux grands intérêts dont il a la charge. Tout doit concourir à faciliter sa tâche.

En l'état actuel des choses, je le répète, plusieurs orateurs s'en sont félicités, la coordination et l'entente des autorités civiles et militaires ont été parfaites et continues.

Voici maintenant, mesdames, messieurs, les deux missions qui incombent aux forces militaires et de police actuellement chargées de rétablir l'ordre.

Je voudrais insister sur ce point afin que vous compreniez mieux, si cela était nécessaire, les difficultés qui s'y attachent.

D'une part, par la présence nombreuse, massive, de troupes en Algérie, nous n'avons certes pas voulu assurer une répression qui eût été disproportionnée avec l'événement.

La masse du peuple est restée civiquement fidèle et loyale. Mais il était nécessaire au premier chef que la présence de ces troupes pût marquer la présence d'une indiscutable autorité de l'Etat et que fût évitée, en toute circonstance, la contagion du désordre. Dans ces moments où le destin hésite entre la paix et la guerre, il faut que le peuple sache où se trouve la force avec le droit.

La présence, partout, de nos soldats a, sans aucun doute, dans des conditions remarquables, rassuré l'ensemble des populations.

Je ne m'attarderai pas à des distinctions trop souvent entendues. Quelle que soit l'origine de ces populations, un sentiment commun de volonté, de concorde et de paix les anime et c'est pour répondre à ce sentiment commun qu'un réseau de protection et de sécurité a été installé au bénéfice de chacun.

La mission de répression, mission pénible, incombe, dans des conditions difficiles, à de jeunes soldats, pour la plupart du contingent, et qui se trouvent pour la première fois en contact avec cette dure réalité d'une campagne dont certains aspects, c'est évident, rappellent les combats de la guerre: on échange des coups de feu, on risque sa vie, on affronte un adversaire rigoureux et impitoyable, et sur un sol aride.

La question m'a été posée: Aviez-vous le droit de disposer du contingent dans des opérations de cette sorte ?

J'ai déjà répondu au Conseil de la République que ce droit me paraissait certain, car il s'agit là de préserver l'unité de la nation et le soldat qui obéit aux ordres de son Gouvernement, est d'abord un citoyen. Je ne vois pas quelle tâche, aussi pénible fût-elle, pourrait être refusée par le citoyen dont la mission, envers et contre tous, est de défendre la patrie.

J'en ai donc pris la responsabilité avec le Gouvernement tout entier et l'assumerai autant qu'il le faudra, quels que soient les risques, en prévoyant évidemment les mesures de précaution ou de prudence qui s'imposent, mais jamais en deçà de la nécessité première: il faut que l'Algérie, il faut que ces trois départements, il faut que cette belle province retrouve son unité, qu'on a voulu menacer.

Cette deuxième mission, celle de la répression, et plus encore de la pacification, a été appliquée avec méthode. Songez à ces jeunes soldats qui accomplissent leur tâche de fantassins dans ce pays où les routes sont très rares et qui doivent, comme je viens de le dire, affronter un adversaire habile et souvent invisible — on dit fluide — qui disparaît et refuse l'engagement. La fatigue, l'inquiétude, la lassitude, pourraient s'emparer d'eux et cependant il faut qu'en toutes circonstances, ils gardent leur sang-froid et sachent bien qu'ils ne se trouvent pas en face d'ennemis et qu'ils doivent, au milieu des populations, réserver toutes les chances de l'unité française. Croyez-vous que ce soit si aisé ?

Nous voyageons sur une route escarpée mais qui doit nous conduire, si nous réussissons à en franchir les mauvaises passes, à cette belle plaine où l'on retrouvera, assemblées, toutes les communautés du peuple français et grâce à qui ? sinon à ces jeunes soldats de notre vieille armée dont la tâche périlleuse, étonnante, est la plus admirable.

Il faut arriver à cela. Rien ne devait être négligé dans ce but. C'est pourquoi, en particulier, j'ai donné l'ordre d'évacuer six douars. Non pas tout l'Aurès. On a dit: L'Aurès est évacué, 120.000 hommes vont se trouver dispersés hors de leurs foyers et de leurs villages. Non, il s'agit de douars dont la population totale est d'environ 12.000 habitants auxquels nous avons recommandé de partir afin d'échapper au danger de combats à caractère militaire.

Je n'avais pas le droit, vous le reconnaîtrez, de refuser — et je n'y ai pas songé — les forces d'appui, fussent-elles aériennes, à nos jeunes soldats qui doivent atteindre les crêtes, les escarpements où se réfugient les bandes armées. Je n'avais pas le droit non plus d'exposer à cette menace aveugle des populations innocentes et ignorantes. C'est pourquoi j'ai cru devoir prévenir ces dernières. A l'heure actuelle, plus de trois mille habitants de l'Aurès sont descendus des montagnes. Cela a assuré dans les meilleures conditions, ou dans les moins mauvaises, le retour à l'ordre de quatre de ces douars.

A l'heure actuelle, il semble que dans le Sud-Est du massif en bordure des monts des Nemencha, dans cette énorme partie boisée de l'Aurès, il reste encore quelques groupes armés.

Par ailleurs, il semble aussi que, dans toute la première région menacée, celle qui va d'Arris à Foum-Toub et de Tkout à M'Choumèche, les routes, les voies et les nœuds de communication ainsi que toutes les localités soient bien en main, tenus par les forces d'un ordre qui se veut toujours humain.

Je vous apporte ces éléments d'information, mesdames, messieurs, mais il faut préciser la portée de ces mesures immédiates: rien ne doit être toléré de ce qui attente à notre unité, rien ne doit être supporté qui permettrait à des citoyens de s'opposer fractionnellement à la masse du peuple, rien ne doit être admis qui tendrait à je ne sais quelle forme de séparatisme ou de guerre civile.

Contre de telles menaces, le devoir est clair. Nous fera-t-on un procès d'intention ?

Nous dédaignerons de nous en défendre. La tradition de la France nous appartient à tous. Nul n'imagine, je suppose, que nous pourrions l'ignorer.

Mais nous ne tairons pas les causes profondes, pas plus que nous ne délaisserons les remèdes sérieux et à longue portée qu'il faudra imposer en Algérie pour, selon les termes mêmes employés hier soir par M. René Mayer et par d'autres, repris cet après-midi par M. Viollette, faire comprendre vraiment et une fois pour toutes que la revendication appuyée par la terreur, que la revendication signée par l'attentat, que la lutte des idées accompagnée par le meurtre et le désordre ne payent pas dans un monde civilisé, ne peuvent avoir cours dans un pays tel que le nôtre.

Alors, on dit: « Que faire ? ». J'ai entendu, au Conseil de la République, des sénateurs développer en de vastes fresques, la thèse d'une république fédérale qui permettrait à l'Algérie, tout en demeurant fermement attachée à la métropole, de connaître un destin individualisé ?

D'autres se réclament — et c'est la thèse inscrite noir sur blanc dans la motion du parti communiste — du séparatisme, ne reconnaissant pas aux trois départements d'Algérie une réalité historique. Mais tant qu'on ne précise pas les pouvoirs communs avant d'examiner les conditions d'exercice de l'autonomie interne, ne risque-t-on pas d'aboutir en fin de compte à la rupture des liens que nous voulons précisément resserrer ?

Cela n'est pas, ne peut pas être, n'a jamais été et ne sera jamais la politique du Gouvernement de la République, est-il besoin de le dire ?

Notre politique ? En voici les éléments fondamentaux.

Avec M. René Mayer, nous pensons que la République ne peut pas être uniforme. Mais c'est déjà, en fait, le cas. La République réunit la métropole, l'Algérie, les départements d'outre-mer, les territoires d'outre-mer. Elle est une et indivisible, mais, au gré des latitudes, divers statuts régissent les institutions.

Mais si nous n'ignorons pas les leçons de l'histoire, si nous connaissons les nécessités de l'évolution, nous ne pensons pas que ce soit par la sécession, par la ségrégation et par le séparatisme que nous y répondrons. Ce n'est pas en facilitant l'éclatement de l'ensemble français, éclatement absurde, anachronique dans ce monde moderne où tant de peuples se sont soudés en des blocs puissants, éclatement criminel qui abandonnerait à des destins tragiques ceux qui s'y laisseraient aller; ce n'est pas par cela, mesdames, messieurs, que nous irons dans le sens de l'histoire, mais par plus d'unité encore, et sur tous les plans: politique, économique, administratif, culturel et social.

En ce qui concerne l'Algérie, nous sommes donc pour l'unité organique. Encore faut-il préciser dans quelles conditions et à quel prix. C'est là l'interrogation à laquelle il n'était point répondu hier soir. L'unité, mais comment ? Comment la justifier et la faire comprendre ? Comment la faire admettre ?

Encore faut-il, si les institutions sont différentes dans la métropole, en Algérie, ou bien dans les territoires d'outre-mer, encore faut-il que ces institutions fassent respecter fondamentalement l'égalité des citoyens. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Encore faut-il que, pour chaque territoire, pour chaque région où le bon sens nous porte à considérer que, si la loi est une, les formes d'administration et de gestion doivent se diversifier, chaque homme, chaque citoyen ait le sentiment qu'il peut accomplir pleinement son destin.

Si cette considération initiale, fondamentale n'est pas remplie, de quoi parlons-nous ? Ne serait-on pas fondé à nous dire : « Mensonge ! Hypocrisie ! » ?

Oui, mesdames, messieurs, l'unité et l'égalité, l'unité pour la Nation, l'égalité pour tous les citoyens, tel est le but d'une politique qui ne se traduit pas nécessairement par le terme « assimilation », mais qui repose en tout cas sur le respect fondamental des droits reconnus à nos concitoyens d'Algérie au sein de notre République.

Cette unité de la Nation n'a pu rencontrer l'adhésion de tous les cœurs parce que, dans les faits, elle n'a pas été toujours vérifiée. Pourtant, cela demeure possible. De toutes parts, dans cette Assemblée, quelle que soit votre origine politique, j'ai senti cette aspiration et cette volonté. Mais qui donc ici douterait de la volonté ferme et absolue, de l'énergie et de la résolution du Gouvernement pour maintenir le domaine français ?

Mais qui donc pourrait nier la nécessité de faciliter, de favoriser les évolutions que nous reconnaissons ? Déjà, le statut de l'Algérie est tout un programme. Est-il appliqué ? Faut-il l'appliquer *ex abrupto* et sottement ? Mais non !

Il faut cependant aller rapidement vers son application, sans quoi que signifierait la décision de notre Parlement ? Sans quoi ne serait-ce pas une tromperie à l'égard de huit millions de concitoyens qui aujourd'hui, face aux désordres tentés par quelques-uns, ont fait la preuve, sans réclamer d'échange, qu'ils se considéraient comme des Français tout naturellement associés à notre destin commun, préférant l'ordre et la fidélité aux appels insensés d'un fanatisme anachronique ? (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à l'extrême droite.*)

Le peuple algérien, fondu dans la masse du peuple français, fait crédit à la nation. Usons de ce crédit avec audace, avec sagesse — ce qui revient au même.

Les réformes ? L'heure à laquelle je parle, l'exposé que fera devant vous M. le président du conseil, l'occasion d'autres débats vous épargneront d'en connaître une fois de plus la liste.

Mais j'ai entendu ou j'ai lu cette assertion : « L'ordre doit être la condition préalable des réformes ».

Curieuse réponse, mes chers collègues, à faire à cet admirable peuple qui, dans la guerre comme dans la paix, a contribué si fortement à la continuité de notre Histoire.

Et quelle possibilité de chantage offerte aux émeutiers si l'on nous interdisait toute mesure nouvelle de progrès en Algérie simplement parce que quelques-uns se sont mis dans la tête d'empêcher la France d'accomplir sa grande mission humaine ! (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre.*)

Quel atout et quelle chance, quel levier d'action d'une puissance sans égale on donnerait à ceux qui nous dénoncent, à tant de propagandes perfides, si précisément nous saisissions cette occasion — qui alors s'appelerait un prétexte — de cesser notre action, telle qu'elle fut pourtant définie il y a sept années par le Parlement.

Ces réformes, je ne les analyserai pas ce soir, car on comprendra mon souci d'abréger ces débats. Elles ont trouvé un point d'appui sérieux dans le vote unanime que vous avez émis, approuvant les propositions du Gouvernement accordant 40 milliards de francs de crédits d'investissements, qui, ajoutés aux huit milliards émanant de l'Algérie, représentent une augmentation de 15 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Ces crédits seront consacrés aux entreprises dont on a bien voulu souligner l'importance, grands travaux hydrauliques, agricoles, restauration des sols, voies et moyens de communication, etc... et qui concourront à l'élévation du standard de vie des populations.

Il faudra sagement, selon les plans déjà établis — qui ne sont pas de notre fait, mais dont nous avons hérité — équiper les zones d'investissement économique et social.

M. Marcel Paternot. Ces plans ne sont pas appliqués.

Le plan établi prévoyait 53 milliards de francs d'investissements.

M. le ministre de l'intérieur. J'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec vous lors de l'examen du budget. Ce plan prévoyait, en effet, 53 milliards par an.

M. Maurice Rabier. Il y a les investissements et les salaires.

M. le ministre de l'intérieur. Cette année, le chiffre atteindra, comme je le disais, 48 milliards.

M. Paternot voudra bien rendre témoignage au Gouvernement pour l'augmentation de 15 p. 100 par rapport au dernier budget. La différence était donc encore plus sensible auparavant et pourtant il s'en est alors moins indigné ! Nous sommes en progrès. Ce n'est certes pas suffisant, j'en suis d'accord avec vous, monsieur Paternot. Dans les années à venir, nous réaliserons, il le faut, plus strictement, le plan qui s'impose à nous.

Il faudra que de plus en plus nos concitoyens d'Algérie sachent qu'ils ont leur place dans la fonction publique, et pas seulement aux postes mineurs d'exécution où trop souvent on les cantonne, mais aux postes de responsabilités et d'autorité où l'on doit de plus en plus les appeler.

A cette fin, j'ai annoncé à l'assemblée algérienne la création d'une école d'administration à Alger, qui permettra aux cadres moyens de se former en vue d'obtenir de nombreuses responsabilités pour la gestion des trois départements d'Algérie, étant bien entendu que des responsabilités identiques pourront et devront leur être offertes sur le territoire de la métropole.

M. Marcel-Edmond Naegelen. Et dans toute l'Union française

M. le ministre de l'intérieur. Oui, et dans toute l'Union française.

Nous avons déjà, dans des conditions que nous reconnaissons insuffisantes, augmenté les bas salaires et tenté de réduire l'écart de 30 p. 100 qui sépare le salaire algérien du salaire métropolitain.

Il faudra continuer dans cette direction et réduire l'écart.

Mesdames, messieurs, le Gouvernement vous a rendu compte de son action passée qui prétend n'avoir pas été surprise puisqu'il a réagi et répondu sans délai à l'attentat, à l'attaque et à la menace. Le Gouvernement vous a, en outre, dit ce qu'il veut. Rien ne le fera abandonner sa décision de maintenir l'unité de la nation. L'Algérie est partie intégrante de la nation française.

Personne n'a le droit ici de discuter ni de mettre en doute cette résolution. Mais je ne veux pas qu'on ignore les difficultés d'une telle tâche. Nous connaissons les conditions fondamentales et essentielles, non encore réalisées, qui, seules, permettront dans l'avenir au Gouvernement de la République une et indivisible d'accorder les faits à la doctrine, les actes à la volonté.

L'Algérie est peuplée de plus de huit millions d'êtres. Elle s'identifie à la France, je l'ai dit. Mais cette observation ne peut faire oublier que là, sept millions de musulmans, rejoignant à travers les déserts et les immensités leurs frères de l'Afrique noire, donnent à notre pays le second rang, après le Pakistan, mais avant l'Union soviétique, avant la Turquie et avant l'Egypte, parmi les nations musulmanes.

Cela implique des devoirs, cela exige une compréhension surtout si l'on songe — c'est une idée qui m'est chère, et je ne crois pas qu'elle soit tellement étrangère à la doctrine du Gouvernement — que l'avenir, la sécurité, la grandeur de la France sont fixés, en premier lieu, dans notre ensemble africain et ne peuvent être assurés que par notre contrôle du bassin occidental de la Méditerranée.

Nous constaterons ainsi, et ensemble, combien sur tous les plans, stratégique, matériel et humain, le maintien de l'unité française dans les trois départements d'Algérie échappe à la controverse et détermine clairement le devoir et les actes du Gouvernement de la République ! (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs au centre et à l'extrême droite.*)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 8 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion des interpellations sur la situation en Afrique du Nord.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt minutes.*)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

DE LA

2e séance du 10 décembre 1954.

SCRUTIN (N° 2714)

Sur les propositions de la conférence des présidents.

Nombre des votants..... **611**
Majorité absolue..... **306**

Pour l'adoption..... **511**
Contre **100**

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abelin.
Ait Ali (Ahmed).
André (Adrien), Vienne.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Anthonioz.
Antier.
Apithy.
Arbeltier.
Arnal.
Aubame.
Auban (Achille).
Aubin (Jean).
Aubry (Paul).
Audeguil.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Bacon.
Badie.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Bardon (André).
Bardoux (Jacques).
Barrachin.
Barrès.
Barrier.
Barrot.
Baudry d'Asson (de).
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Beaumont (de).
Béchard (Paul).
Bêche (Emile).
Bechir Sow.
Becquet.
Begoin.
Bénard (François).
Benbahmed (Mostefa).
Bendjelloul.
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Benouville (de).
Ben Tounès.
Bergasse.
Bernard.
Berthet.
Bessac.
Bettencourt.
Bichet (Robert).
Biaiult (Georges).
Bignon.
Billères.
Billiemaz.
Billotte.
Binot.
Blachette.
Boganda.
Boisdé (Raymond).
Edouard Bonnefous.
Boscary-Monsservin.
Bouhey (Jean).
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgeois.
Bourgès-Maunoury.
Boutbien.
Bouvier O'Cottereau.
Bouxom.
Brahimi (Ali).
Bricout.
Briffod.
Briot.
Brusset (Max).
Bruyneel.
Buriot.
Buron.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Caillet (Francis).
Capdeville.
Carlini.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cassagne.
Catoire.
Catrice.
Catroux.
Cavelier.
Cayeux (Jean).
Chaban Delmas.
Chabenat.
Chamant.
Chariot (Jean).
Charpentier.
Charret.
Chassaing.
Chastellain.
Chatenay.
Chevallier (Jacques).
Chevigné (de).
Christiaens.
Chupin.
Clostermann.
Cochart.
Coffin.
Corre
Colin (André), Finistère.
Commentry.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte.
Corniglion-Molinier.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Coudert.
Coudray.
Couinaud.
Coulon.
Courant (Pierre).
Couston (Paul).
Coutant (Robert).
Crouzier.
Dagain.
Daladier (Edouard).
Damette.
Darou.
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Deboudt (Lucien).
Defferre.
Defos du Rau.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Delachenal.
Delbez.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Deliaune.
Delmotte.
Denais (Joseph).
Denis (André), Dordogne.
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Deshors.
Desson.
Detœuf.
Devemy.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dorey.
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Dronne.
Dubois.
Lucos.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Duquesne.
Durbet.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Estèbe.
Evrard.
Fabre.
Faggianelli.
Faraud
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Febvay.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Ferri (Pierre).
Flandin (Jean-Michel).
Florand
Fonlupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouchet
Fouques-Duparc.
Fourcade (Jacques).
Fouyet.
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Furaud.
Gabelle.
Gaborit.
Gaillard.
Gaillemin.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garet (Pierre).
Garnier.
Gau.
Gaubert.
Gaumont.
Gavini.
Gazier.
Genton.
Georges (Maurice).
Gernez.
Gilliot.
Godin.
Golvan.
Gosset.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia (de).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Grunitzky.
Guérard.
Gueye Abbas.
Guichard.
Guille
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guthmuller.
Hakiki.
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Henneguelle.
Hettier de Boislambert
Houphouet-Boigny.
Huel.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (André), Seine.
Hulin.
Hutin-Desgrées.
Isorni.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Jacquet (Michel), Loire
Jacquinot (Louis).
Jaquet (Gérard), Seine.
Jarrosson
Jean (Léon), Hérault.
Jean-Moreau, Yonne.
Joly.
Joubert
Jules-Julien.
July
Kauffmann.
Kir.
Klock
Kœnig.
Krieger (Alfred).
Kuehn (René).
Laborbe.
Labrousse.
Lacaze (Henri).
La Chambre (Guy).
Lacombe.
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest
Mme Laissac.
Lalle
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Laurens (Camille), Cantal.
Laurens (Robert), Aveyron.
Le Bail.
Lebon.
Lecanuet.
Lecourt.
Le Coutaller.
Le Cozannet.
Leenhardt (Francis).
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legaret.
Legendre.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice)
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Le Sénéchal.
Letourneau.
Levacher.
Levindrey.
Liauley (André).
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Liurette.
Loustau.
Loustaunau-Lacau.
Louvel.
Lucas.
Lussy Charles.
Mabrut.
Maga (Hubert).
Magendie.
Mailhe
Malbrant.
Mallez.
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Marcellin.
Marie (André).
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Martinaud-Léplat.
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurellet.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine
Mayer (René), Constantine.
Mazel
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Meck.
Médecin.
Méhaignerie.
Mendès-France.
Menthon (de).
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Méjayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Michaud (Louis), Vendée.
Mignot.
Minjoz.
Mitterrand.
Moch (Jules).
Moisan
Molinatti.
Mollet (Guy).
Mondon.
Monin.
Monsabert (de).
Montalat.
Montell (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Montel (Pierre), (Rhône).
Montgolfier (de).
Montillot.
Montjou (de).
Morève.
Morice
Moro Giafferri (de).
Mouchet.
Moustier (de).
Moynet
Mutter (André).
Naegelen (Marcel-Edmond).
Naroun Amar.
Nazi-Boni.
Nenon.
Nigay.
Ninine.
Nisse.
Nocher.
Noe (de La).
Noël (Léon), Yonne.
Notebart.
Olmi
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Paquet
Paternot.
Patria.
Pebellier (Eugène).
Pelleray.
Pelire.
Penoy.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Germaine Peyroles.
Peytel.
Pflimlin.
Pierrebourg (de).
Pinay.
Pineau.
Pinvidic.
Plantevin.
Pleven (René).
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Prache.
Pradeau.
Prélot.
Prigent (Tanguy).
Priou.
Provo.
Pupat.
Puy.
Quénard.
Queuille (Henri).
Quilici.
Quinson.
Rabier.
Raffarin.
Raingeard.
Ramarony.
Ramonet.
Ranaivo.
Raveloson.
Raymond-Laurent.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Rey.
Ribère (Marcel), Alger
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Rincent.
Ritzenthaler.
Rolland.
Rousseau.
Rousselot.
Salah (Menouar).
Said Mohamed Cheikh.
Saint-Cyr.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Samson
Sanogo Sekou.
Sauvage.
Sauvajon.
Savale
Savary.
Schaff.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmitt (René), Manche.
Schmittlein.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord.
Secrétain.
Segelle.
Senghor.
Serafini.
Sesmaisons (de).
Seynat.
Sibué.
Sid-Cara.
Sidi el Mokhtar.
Siefridt.
Silvandre.
Simonnet.
Sion.

Sissoko (Fily-Labo).
Smaïl.
Solinhac.
Sou.
Souquès (Pierre).
Sourbet.
Soustelle.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Temple.
Thibault.
Thiriet.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tinguy (de).
Tirolien.
Titeux.
Toublanc.
Tracol.
Tremouilhe.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Valentino.
Valle (Jules).
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Vassor.
Velonjara.
Vendroux.
Verdier.
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Viatte.
Vigier.
Villeneuve (de).
Maurice Violette.
Wagner.
Wasmer.
Wolff.
Zodi Ikhia.

Ont voté contre :

MM.
Astier de La Vigerie (d').
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barthélemy.
Bartolini.
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne.
Besset.
Billat.
Billoux.
Bissol.
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Brault.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Casanova.
Castera.
Cermolacce.
Césaire.
Chambrun (de).
Chausson.
Cherrier.
Cogniot.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Cristofol.
Dassonville.
Demusois.
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dupuy (Marc).
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Fourvel.
Mme François.
Mme Gabriel-Péri (Mathilde).
Mme Galicier.
Gautier.
Giovoni.
Girard.
Gosnat.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Mme Guérin (Rose).
Guiguen.
Guyot (Raymond).
Joinville (Alfred Malleret).
Kriegel-Valrimont.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Lecœur.
Lenormand (André).
Linet.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Martel (Henri), Nord.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Mercier (André), Oise.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Midol.
Mora.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Noël (Marcel), Aube.
Patinaud.
Paul (Gabriel).
Pierrard.
Mme Prin.
Pronteau.
Prot.
Mme Rabaté.
Renard (Adrien), Aisne.
Mme Roca.
Rochet (Waldeck).
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Sauer.
Signor.
Mme Sportisse.
Thamier.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Villon (Pierre).
Zunino.

S'est abstenu volontairement :

M. Aumeran.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Barry Diawadou.
Ben Aly Cherif.
Goubert.
Herriot (Edouard).
Moatti.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Caliot (Olivier).
Colin (Yves), Aisne.
Gaulle (Pierre de).
Ihuel.
Juglas.
Laniel (Joseph).
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Villard.

N'a pas pris part au vote :

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants 616
Majorité absolue 309

Pour l'adoption 516
Contre 100

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

2e LEGISLATURE

SESSION DE 1954 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 183e SEANCE

3e Séance du vendredi 10 décembre 1954.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 6083).

2. — Situation en Afrique du Nord. — Suite de la discussion d'interpellations (p. 6083).

MM. Ballanger, interpellateur; Aumeran, Sid-Cara.

M. Mendès-France, président du conseil, ministre des affaires étrangères.

Suspension et reprise de la séance.

MM. Fayet, Naegelen, Hautmesser, Mitterrand, ministre de l'intérieur; Smail, Verdier, Gau, Benbahmed.

Ordres du jour déposés avec demande de priorité:

N° 1 rectifié de M. Mailhe;

N° 2 rectifié de M. Duclos au nom du groupe communiste;

N° 3 de M. Alfred Coste Floret.

N° 4 de M. Quilici.

M. Vassor, Mme Vaillant-Couturier.

Suspension et reprise de la séance.

Ordre du jour n° 1 (deuxième rectification) : scrutin sur la priorité. — Pointage.

Suspension et reprise de la séance.

Résultat du scrutin soumis à pointage. — Adoption.

Scrutin sur l'ordre du jour n° 1 (deuxième rectification). — Pointage.

Suspension et reprise de la séance.

Résultat du scrutin soumis à pointage. — Adoption.

3. — Inscription d'affaires sous réserve qu'il n'y ait pas débat (p. 6108).

4. — Adoptions conformes par le Conseil de la République (p. 6108).

5. — Décision du Conseil économique (p. 6108).

6. — Retrait d'un projet de loi (p. 6108).

7. — Renvois pour avis (p. 6109).

8. — Renvoi pour avis à l'Assemblée de l'Union française (p. 6109).

9. — Dépôt de projets de loi modifiés par le Conseil de la République (p. 6109).

10. — Dépôt de propositions de loi (p. 6109).

11. — Dépôt de propositions de loi modifiées par le Conseil de la République (p. 6109).

12. — Dépôt de rapports (p. 6109).

13. — Dépôt d'un avis (p. 6110).

14. — Ordre du jour (p. 6110).

PRESIDENCE DE M. ANDRE LE TROQUER

La séance est ouverte à vingt et une heures et demie.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la deuxième séance de ce jour a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

SITUATION EN AFRIQUE DU NORD

Suite de la discussion d'interpellations.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations de MM. Bidault, Grousseaud, de Saivre, René Mayer, Halleguen, Quilici, Dronne, de Chevigné, Pierre Montel, Paternot, Mme Sportisse, MM. Viollette, Fonlupt-Esperaber, Valle et Robert Ballanger, sur la situation en Afrique du Nord.

Voici les temps de paroles encore disponibles dans ce débat:

Gouvernement, 34 minutes;

Groupe socialiste, 90 minutes;

Groupe communiste, 47 minutes;

Groupe des républicains sociaux, 32 minutes;

Groupe indépendant paysan, 3 minutes;

Groupe de l'union démocratique et socialiste de la Résistance et des indépendants de gauche, 25 minutes;

Groupe paysan et du centre démocratique, 11 minutes;

Groupe des indépendants d'outre-mer, 25 minutes;

Groupe des républicains progressistes, 25 minutes;

Isolés, 25 minutes.

Les groupes du mouvement républicain populaire, républicain radical et radical-socialiste, républicain indépendant et d'action républicaine et sociale ont épuisé leur temps de parole.

La parole est à M. Ballanger pour développer son interpellation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Robert Ballanger. Mesdames, messieurs, le 31 juillet dernier, le président du conseil, se rendant d'un coup d'aile à Tunis, y proclamait l'autonomie interne de l'Etat tunisien.

La promesse, en elle-même, n'était pas nouvelle. Ce qui était nouveau, c'était la volonté ainsi affirmée de respecter cette fois les engagements pris.

Ces décisions correspondaient à la volonté unanime du mouvement national tunisien. Elles suscitaient l'espoir de voir enfin le Gouvernement français faire les premiers pas dans la voie de la réalisation des aspirations nationales du peuple tunisien.

Dans toute l'Afrique du Nord fut caressé l'espoir de voir enfin créer un climat de compréhension permettant l'ouverture de discussions entre interlocuteurs de bonne foi et d'envisager les moyens de faire droit aux légitimes aspirations nationales de ces peuples.

Tunisiens, Marocains et Algériens veulent de toutes leurs forces en finir avec le régime colonial. Chacun de ces peuples veut que soient reconnus, en tenant compte pour chacun d'eux de ses particularités, ses droits à la liberté.

Mais les événements, le comportement du Gouvernement sont venus dissiper rapidement ces illusions. Votre déclaration, monsieur le président du conseil, sur la négociation sans arrière-pensée cachait mal la volonté d'une politique de ruse appuyée par la force. Sans doute, des négociations ont-elles été entamées. Elles traînent en longueur. Pendant ce temps, la politique de violence et de répression se donne libre cours ainsi que l'ont affirmé, cet après-midi, M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes et M. le ministre de l'intérieur, pour rallier la confiance des pires colonialistes qui se sont succédé depuis hier, à cette tribune.

Ratissage et état de siège ne peuvent cependant aller de pair avec la négociation, pas plus que le désarmement général ne se concilie avec le réarmement de l'Allemagne revancharde. Sans doute, pouvez-vous annoncer la reddition de quelques centaines de fellagha survenue à la suite d'accords entre le Gouvernement français et le Gouvernement tunisien et aussi à la suite de pressions et de menaces.

Mais cela peut-il régler les problèmes posés ? Comment les patriotes tunisiens ne seraient-ils pas amenés à un certain nombre de constatations pour le moins troublantes ? Ne se diront-ils pas : « On nous invite à procéder à notre propre désarmement, mais les terroristes colonialistes conservent les armes qui leur ont été distribuées » ?

La promesse a bien été faite de ne pas inquiéter les patriotes armés qui se rendraient, mais les gouvernants français se refusent à décider l'amnistie générale en faveur de tous les patriotes pourchassés ou détenus. L'état de siège est toujours en vigueur et les forces de répression continuent d'occuper des régions entières.

Il semble bien qu'il s'agisse moins, pour le Gouvernement, de poursuivre loyalement des négociations que de maintenir et d'accentuer une situation de force pour imposer ses conditions aux négociateurs tunisiens.

Les déclarations de M. Christian Fouchet devant la commission des affaires étrangères du Conseil de la République le laissent penser, puisqu'il disait que le plus pressant était d'obtenir du Gouvernement tunisien le désaveu de l'action des fellagha. Le dernier accord répond à cet objectif principal.

Nous pensons, nous, communistes, que le plus pressant, c'est l'arrêt des opérations militaires et de la répression, l'amnistie générale et la suppression de l'état de siège, l'instauration de toutes les libertés publiques et individuelles.

Quel élément de confiance et de compréhension peut-il régner quand, par exemple, vous refusez d'autoriser les manifestations organisées pour célébrer la mémoire du militant syndicaliste Ferhat Hached lâchement assassiné ?

Il faut que les peuples de France et de Tunisie soient tenus au courant des conversations de Paris. Il faut passer outre aux exigences d'une poignée de profiteurs colonialistes et réaliser tout de suite, sans ambiguïté, sans demi-mesures, sans réticence, le premier pas que représente l'autonomie interne reconnue au peuple tunisien. Sans l'appui résolu du peuple, rien ne sera changé.

Les habiletés ne cachent même plus votre volonté de vous appuyer sur la force. Au Maroc, le Gouvernement a prétendu vouloir suivre une politique de négociations ; mais les faits sont, hélas ! venus infirmer les intentions proclamées.

En août dernier, ce fut le raid de terreur organisé contre Port-Lyautey, entrepris par les forces armées, aviation et blindés à l'appui. Des dizaines de patriotes marocains ont été abattus, des centaines d'autres blessés ; des arrestations en masse ont été opérées.

Pendant la même période, une opération militaire fut menée dans la ville de Fez, causant aussi de nombreux morts et blessés.

Le Résident général tolère et encourage les bandes terroristes colonialistes qui assassinent lâchement des patriotes marocains et jouissent d'une véritable impunité.

Le procès qui se déroule actuellement à Oudjda projette une lumière crue sur les méthodes policières et judiciaires en honneur au Maroc. Des témoins ont été torturés ; quatorze d'entre eux ont trouvé la mort. Le commissaire du Gouvernement affirme. « Savoir s'il y a eu des morts ne nous regarde pas ». Or, il est prouvé que les aveux ont été arrachés par la torture aux accusés.

Tout cela est indigne de notre pays !

Mais le Gouvernement se garde d'intervenir. Au contraire, le régime d'exception est toujours en vigueur au Maroc. Les libertés démocratiques y sont supprimées : ni liberté de réunion, ni liberté de la presse, ni liberté syndicale. Les partis nationaux, notamment le parti communiste marocain et le parti de l'Istiqlal demeurent sous le coup de l'interdit résidentiel et ne peuvent avoir d'activités légales. Leurs dirigeants sont en exil.

Avec de telles méthodes, la crise marocaine ne peut évidemment se dénouer. C'est la politique de Laniel et de Bidault qui continue.

Le gouvernement actuel, d'ailleurs, considère comme acquis le coup de force d'août 1953 et se refuse à résoudre le problème dynastique. Il s'accroche à un projet de réformes qui ne correspond en rien aux aspirations marocaines. Tant que le Gouvernement se refusera d'aborder l'aspect capital du problème marocain, celui de la souveraineté nationale, il tournera le dos à la seule solution juste et raisonnable du problème.

Il faut que s'engagent immédiatement les discussions avec les représentants qualifiés des partis et mouvements nationaux, non pas sur la base d'un quelconque et vague projet de réformes, mais sur la base des aspirations légitimes du peuple marocain à gérer ses propres affaires.

Les événements que connaît l'Algérie depuis le début de novembre soulignent, comme si c'était encore nécessaire, à quel point le gouvernement de M. Mendès-France s'est aligné sur la politique de ses prédécesseurs. Depuis le 1er novembre, ce sont de véritables opérations de guerre qui se déroulent dans l'Aurès : ratissages, bombardements aériens se succèdent pendant que la répression la plus violente s'abat sur les dirigeants des organisations nationales ou démocratiques algériennes.

Chaque jour nous apporte le bilan des opérations militaires ou policières menées sous la direction du ministre de l'intérieur qui multiplie ses menaces à chacun de ses voyages en Algérie.

« Bientôt un malheur terrible s'abattra sur la tête des rebelles. Après quoi régnera à nouveau la paix française », faites-vous dire à vos représentants.

Ce sont à peu près les termes employés lors de la conquête sanglante de l'Algérie par les Saint-Arnauld, les Cavaignac, les de Montagnac. Sans doute êtes-vous jaloux de leurs tristes lauriers.

Mais ce ne sont pas seulement les menaces qui se ressemblent ; les méthodes aussi.

Le journal *L'Aurore* du 24 novembre publiait l'information suivante : « Une autre patrouille de parachutistes a opéré près de Ichmoul dans des mines appartenant à la Pennaroya. Ils ont enfumé des galeries et ont pu de cette façon capturer quelques prisonniers. D'autres rebelles s'y trouvent peut-être encore. »

Cela ressemble étrangement à l'ordre donné par le général Bugeaud, le 11 juin 1845, et que je lis : « Orléansville, le 11 juin 1845. Si ces gredins se retirent dans leurs cavernes, imitez Cavaignac aux Sbebas, enfumez-les à outrance comme des renards. »

Le journal *l'Echo d'Alger* du 25 novembre 1954 publie la photographie de la mechta d'Akrich après un raid des forces du maintien de l'ordre, de votre ordre. La légende qui accompagne la photographie est significative. « Il ne reste de la mechta d'Akrich que des ruines fumantes ».

C'est cela que vous appelez la paix française ! Vous avez organisé un véritable blocus de l'Aurès. Par exemple, au douar de Tizi Riferahu, 200 quintaux de vivres ont été saisis au cours d'une opération de ratissage. Il en a été de même à la mechta de Terga.

Sous prétexte de priver les groupes armés de ravitaillement, la population de ces villages est privée de la presque totalité de ses biens les plus précieux, de ses semences et des provisions péniblement amassées pour passer l'hiver.

A Schmon, Oujda, Zaloton, pour ne parler que de cette région, les mêmes exactions ont été commises.

La répression n'est pas limitée au Constantinois. Des ratissages sont actuellement en cours dans le département d'Oran.

A Bône, à Batna, à Philippeville, cette semaine, des Algériens ont été condamnés à cinq, sept, dix ans de prison sous l'inculpation de détention d'armes. Peu importe d'ailleurs qu'il s'agisse de fusils de chasse démodés ou même simplement de l'imagination d'un gendarme ou d'un policier, la condamnation est la même.

Près de 800 arrestations en cinq semaines, annonce la presse. Arrestations sans preuve, sur le simple soupçon d'appartenir ou d'avoir appartenu à une organisation qui ne partage pas l'opinion du Gouvernement.

A cela il faudrait ajouter les brutalités et les tortures dont sont victimes les malheureux emprisonnés et sur lesquelles il faudra bien un jour faire toute la lumière, et rechercher les responsables. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Non, monsieur le ministre, vous n'avez pas le droit de parler de paix française. Il ne s'agit là ni de la paix ni de la France.

Les travailleurs de France flétrissent ces mesures de force indignes de notre pays et assurent la population algérienne de leur fraternelle solidarité.

Les mamans de France ne veulent pas que leurs enfants qui accomplissent leur service militaire soient envoyés en Algérie, en Tunisie et au Maroc pour risquer la mort en défendant les privilèges des gros colons. Elles appuient avec force la proposition de loi déposée par Raymond Guyot, au nom du groupe communiste, tendant à interdire, en temps de paix, l'envoi des jeunes gens du contingent sur le territoire où se déroulent des opérations militaires actives et à en retirer ceux qui s'y trouvent.

Pour tenter de légitimer ces mesures de force, le président du conseil et le ministre de l'intérieur, exprimant tour à tour l'opinion gouvernementale, ont déclaré admettre les aspirations nationales des Marocains et des Tunisiens et nier ce droit aux Algériens.

Il faut observer, tout d'abord, que si l'opinion publique gouvernementale diffère sur les droits théoriques de chacun de ces peuples, les mêmes méthodes de répression sont appliquées aux patriotes tunisiens, marocains ou algériens. Dans ce domaine, au moins, le Gouvernement ne s'embarrasse pas de nuances.

Mais il ne suffit pas d'affirmer que l'Algérie c'est la France, de déclarer même avec autorité que l'Algérie est et restera trois départements français, pour en faire une vérité historique.

Il faut fermer les yeux à la réalité pour continuer à produire de telles affirmations.

Le problème algérien, les revendications politiques algériennes sont posés. Ni le refus de les examiner, ni leur négation, ni la répression ne sont en état de les résoudre.

M. le président du conseil — il n'aspirait encore qu'à le devenir — disait le 9 juin 1954, fustigeant avec raison MM. Lamel et Bidault: « L'Afrique du Nord c'est, n'en doutez pas, le prochain acte du drame que nous vivons. Il ne s'agit plus cette fois d'un territoire lointain... On ferme délibérément les yeux sur l'existence de profonds courants nationaux, spécialement chez les peuples auxquels nous avons nous-mêmes enseigné le goût et l'amour de la liberté ».

Puis, plus loin: « vous avez, alors pallié la faiblesse de votre politique ou de celle qu'on faisait en votre nom par la violence policière la plus oppressive, la plus opposée à la belle tradition libérale de la France.

« Seulement, mesdames, messieurs, les événements que la force prétend empêcher ou retarder, en réalité elle en accélère le cours. Car, chez les plus évolués, elle transforme la revendication en révolte et pour ce qui est des masses jusqu'alors indifférentes elle matérialise la notion d'un conflit de caractère national et elle les pousse à prendre parti contre nous. »

Pensez-vous qu'il vous sera possible de nier longtemps encore les revendications d'ordre national du peuple algérien ? Pensez-vous, comme votre ministre de l'intérieur, qu'il n'est possible d'y répondre que par la guerre ? En ce cas vous risquez fort, comme le disait fort éloquemment M. le président du conseil, « d'accélérer les événements dont vous prétendez arrêter le cours. »

Un problème politique est avant tout posé en Algérie. C'est de lui qu'il faut discuter. Il ne sera pas réglé en répétant inlassablement que l'Algérie c'est la France et que l'Algérie c'est trois départements français. Il ne sera pas réglé par la dissolution du M. T. L. D., par l'interdiction de journaux nationalistes comme *L'Algérie libre* ou *Nation algérienne*, par la saisie arbitraire des journaux démocratiques comme *Liberté* ou *Alger républicain*, saisis avant même qu'ils ne soient « tombés », c'est-à-dire avant que leur contenu soit connu. Il ne sera pas non plus réglé par la répression contre les militants communistes nationalistes ou progressistes, les arrestations arbitraires et illégales.

La seule voie de règlement du problème algérien, c'est de reconnaître à ce peuple le droit de s'acheminer vers la gestion démocratique de ses propres affaires. C'est un droit qui, d'ailleurs, lui fut reconnu en d'autres temps par des hommes et des partis qui semblent aujourd'hui l'avoir oublié.

M. Marius Dolloni, ex-député socialiste d'Alger, écrivait le 18 juillet 1946:

« Elle — la motion du congrès interfédéral socialiste d'Afrique du Nord — s'inspire à la fois d'un haut esprit d'idéalisme et du sens des réalités en reconnaissant, ce qui est l'évidence, que l'Algérie a sa personnalité propre et occupe un rang enviable parmi les nations civilisées.

« Il faut donc à l'Algérie les institutions, qu'elle est en droit de réclamer, de tout un peuple majeur ou qui ne demande qu'à l'être. »

Ainsi s'exprimait M. Dalloni.

M. Maurice Rabier. Il faisait d'ailleurs allusion au statut de l'Algérie. C'était en 1946.

M. Robert Ballanger. M. Begarra, vice-président de l'Assemblée de l'Union française écrivait dans le journal *Fraternité* le 31 mai 1947 « Nous abandonnions donc notre position de rattachement et de fusion pour tenir compte de la réalité algérienne qui venait de s'affirmer avec tant de force ».

M. Léon Blum écrivait le 2 août 1947:

« Les colons algériens semblent encore être dupes de la chimère de l'assimilation, ils ne renoncent pas à maintenir sur la terre algérienne ce qu'ils appelaient la souveraineté française et qui n'est autre chose que leur propre domination. »

M. Max Lejeune. Monsieur Ballanger, il faut aussi citer la suite de ce qu'écrivait M. Léon Blum.

M. Robert Ballanger. Si je disposais d'un peu plus de temps, je pourrais lire l'ensemble des citations, car je les ai. Mais, monsieur Max Lejeune, cette citation est extraite du *Populaire*. Je suis persuadé que vous possédez une collection de ce journal. En tout cas, vous pouvez la retrouver.

Vous constaterez que le *Populaire de Paris* dans cette période du mois d'août 1947, au moment de la discussion du statut de l'Algérie, s'élevait avec force contre la théorie de l'assimilation que vous défendez aujourd'hui. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Max Lejeune. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur Ballanger ?

M. Robert Ballanger. Volontiers.

M. Max Lejeune. Je désire simplement vous faire remarquer, mon cher collègue, que, pour appuyer une thèse, il est toujours facile de prendre dans un article une phrase qui, isolée, n'a pas la même signification que quand elle est au milieu de son contexte.

Je tenais à le souligner parce que je ne voudrais pas que vous fassiez tenir à Léon Blum un langage qu'il n'eût certainement pas aimé entendre de votre bouche. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. Marcel Paternot. Il faut un minimum de probité intellectuelle.

M. Robert Ballanger. Monsieur Lejeune, puisque vous ne semblez pas convaincu, je me permets de vous lire une seconde citation extraite du *Populaire* du 2 août 1947 et dans laquelle M. Léon Blum s'exprimait ainsi:

« Il rompt une fois pour toutes avec l'illusion séculaire qu'exprimait la formule: politique de l'assimilation. Il envisage la réalité du problème algérien et il essaie de régler dans le cadre de l'Union française les rapports de deux peuples vivant sur le même sol, mais différents, distincts, inassimilables. »

Je ne crois pas, par conséquent, dans ma citation première, avoir en aucune façon déformé les propos de M. Léon Blum ou forcé sa pensée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Maurice Rabier. Vous savez bien qu'il pensait au statut de l'Algérie.

Mme Rachel Lempereur. Les communistes veulent annexer Léon Blum comme ils ont annexé Jaurès.

M. Robert Ballanger. Je m'étonne que Mme Lempereur proteste avec tant de force parce que j'ai cité des écrits de Léon Blum. Je ne vois pas ce qui peut ainsi la mettre en émoi.

M. le président. Mme Lempereur n'est pas en émoi du tout. Voyez comme elle est calme! (*Sourires.*)

M. Robert Ballanger. Quant à M. René Mayer lui-même, il écrivait en juillet 1947: L'originalité de la personnalité algérienne est un fait né de la législation de 1900. Elle correspond à une réalité qui a été s'affirmant pendant un demi-siècle, à la nécessité du maintien d'une entité algérienne.

Et plus loin: « Les intérêts algériens doivent être gérés par les Algériens eux-mêmes réunis dans leur assemblée. »

Il est vrai que M. René Mayer a précisé, hier soir, sa pensée avec sa formule: la République est indivisible, soit, mais non pas uniforme.

Il reconnaissait ainsi la personnalité algérienne mais en concluait, sinon dans les termes tout au moins dans l'esprit, qu'il faut maintenir le régime colonial.

On pourrait encore citer des multiples déclarations de députés algériens siégeant sur les bancs de l'U. D. S. R., du parti radical, du M. R. P., des paysans, etc., qui, en 1947, proclamaient ici même, à l'envi, leur foi dans la patrie algérienne, voire, pour certains d'entre eux, leur foi dans la république algérienne.

Peut-être, aujourd'hui, ces parlementaires ont-ils oublié ce qu'ils disaient en 1947, mais je pourrais, le cas échéant, leur rafraîchir la mémoire.

S'il est vrai que l'Algérie c'est la France, pourquoi les libertés démocratiques les plus élémentaires n'y sont-elles pas reconnues, pourquoi n'y a-t-il pas, en fait, d'élections en Algérie pour le deuxième collège ?

Tout le monde sait que les élections à l'Assemblée algérienne en 1948 furent, comme on l'a dit, une véritable mascarade électorale. Ce n'était qu'un début. Les élections qui ont suivi ont été si cyniquement truquées qu'on en reste confondu.

M. Marcel Paternot. Et en Pologne ?

M. Robert Ballanger. M. Fonlupt-Esperaber a pu écrire dans une lettre adressée à M. le ministre de l'intérieur : « Ce ne sont pas les électeurs qui ont choisi l'élu, c'est l'administration qui l'a désigné ».

M. Marcel Paternot. Et en Russie ?

M. Victor Plantevin. Et à Moscou ?

M. Robert Ballanger. Il n'est pas question de la Russie, en ce moment, mais de l'Algérie. Cela vous gêne parce que vous savez, monsieur Paternot, comment se font les élections en Algérie.

M. Marc Dupuy. Cela confirme que les élections en Algérie sont truquées !

M. Robert Ballanger. Mille faits pourraient être signalés qui prouvent que cette affirmation est conforme à la vérité.

Les fonctionnaires d'autorité qui organisent ces simulacres d'élections ne songent d'ailleurs pas à cacher leur méthode. Ils exécutent les ordres gouvernementaux et vantent volontiers leurs exploits. Le plus courant, le plus expéditif consiste à fermer le bureau de vote et à procéder au dépouillement et à l'établissement du procès-verbal à l'abri des regards indiscrets.

Ainsi, est assurée l'élection triomphale du candidat administratif. Ainsi, le jeu normal de la démocratie la plus élémentaire est battu en brèche. Pas d'élections aux différentes assemblées, la désignation d'office des élus par l'administration.

Pourquoi donc, si l'Algérie c'est la France, refusez-vous aux électeurs algériens le droit de choisir librement leurs élus ?

Tout cela, on en conviendra, ne ressemble que de très loin à ce qui se passe dans le Cantal, la Manche ou même la Nièvre.

Mais M. le président du conseil et son ministre de l'intérieur persistent à affirmer que l'Algérie c'est trois départements français, qu'il ne saurait en être autrement.

Si l'Algérie c'est trois départements français, pourquoi est-elle représentée à l'Assemblée nationale par 30 députés pour neuf millions d'habitants, et les départements métropolitains par 544 pour 42 millions d'habitants ?

Pour avoir une représentation égale, l'Algérie devrait compter 110 députés. Pourquoi cette différence ? Sur les 30 députés élus par l'Algérie, 15 le sont par le premier collège, soit environ un million d'habitants, et 15 par le second collège, soit huit millions d'habitants. Encore faut-il rappeler dans quelles conditions sont élus les représentants du deuxième collège.

Si l'Algérie c'est trois départements français, pourquoi cette division en deux collèges, pourquoi cette discrimination, pourquoi cette inégalité de représentation ?

M. Maurice Rabier. C'est vous qui avez demandé la division en deux collèges.

M. Robert Ballanger. Les conseils généraux d'Oran, de Constantine et d'Alger sont aussi élus par deux collèges, le premier s'attribuant les trois cinquièmes des sièges, le second huit fois plus important n'en recevant que deux cinquièmes.

Ces conseils généraux élisent des délégués à l'Assemblée de l'Union française, ce que ne font pas, il faut en convenir, les conseils généraux de l'Eure, du Finistère ou du Pas-de-Calais.

Pourquoi, si les départements algériens sont des départements français, y trouve-t-on une organisation municipale si éloignée de celle de la France ?

Il y a des communes de plein exercice où les élections se font avec la représentation inégale, trois cinquièmes pour les Européens, deux cinquièmes pour les Musulmans, ceux-ci presque toujours exclus de leur direction. Il y a des communes mixtes dirigées par un administrateur désigné par le pouvoir central. Celles-là sont les plus nombreuses. Il y a les territoires du Sud placés sous l'autorité militaire.

Ainsi, même les libertés communales conquises par notre peuple depuis des siècles sont refusées au peuple algérien.

Quand on se rend de Paris à Alger, c'est-à-dire, selon vous, d'un département français à un autre département français, il faut passer à la douane et au guichet de change, car les billets de la Banque de France n'ont pas cours en Algérie.

Enfin, l'Algérie est dotée d'une Assemblée algérienne, d'un budget, d'un gouverneur général, ce qui n'est le cas pour aucun groupe de départements français. Il y a donc à l'évidence des divergences fondamentales entre l'Algérie et les départements français.

D'ailleurs, les plus acharnés partisans de la conception attardée de l'assimilation sont en même temps les adversaires farouches de l'égalité des droits et de l'application immédiate à l'Algérie, par exemple, de l'organisation communale et départementale.

On l'a bien vu, hier soir, avec l'intervention de M. René Mayer. Tout prouve, tout démontre que l'Algérie n'est pas une province française.

« L'Algérie, c'est l'Algérie, disait notre camarade Jacques Duclos le 5 juin 1949, c'est-à-dire un pays où des hommes d'origine ethnique différente cohabitent et veulent cohabiter.

« Tous ces hommes ont intérêt à ce que leur pays soit prospère. Tous ces hommes sont unis par des aspirations communes. Tous ces hommes veulent que l'Algérie cesse d'être rançonnée et pillée par une poignée de profiteurs et d'exploiteurs colonialistes. Tous ces hommes constituent les éléments composants de la nation algérienne en formation. Il serait vain de nier les réalités nationales en train de se développer et de s'affirmer. »

Oui, les Algériens en ont assez du régime colonialiste. Ils veulent participer effectivement et dans l'égalité et la confiance à la gestion des affaires de l'Algérie, de leur pays.

Qui donc oserait nier la terrible réalité de l'exploitation colonialiste ?

Des millions d'Algériens vivent dans la plus effroyable misère, entassés dans d'innombrables bidonvilles, dans des conditions d'hygiène qu'on n'ose pas qualifier. La sous-alimentation permanente dont ils souffrent en font des proies faciles pour la tuberculose ou toutes autres maladies.

Il y a en Algérie près d'un million de sans travail. La situation sanitaire est mauvaise. Mille six cents médecins exercent leur profession. Mille sont groupés à Alger, Oran, Constantine. Il en reste six cents seulement pour les autres parties du territoire. En dehors des villes, il y a un médecin pour trente à cent mille habitants.

La jeunesse se voit refuser l'instruction et l'apprentissage. Il y a environ 400.000 enfants scolarisés en Algérie. En 1945, 1.250.000 enfants d'âge scolaire ne pouvaient être accueillis, faute d'écoles et de maîtres, 1.700.000 en 1952, plus de deux millions à la rentrée scolaire d'octobre 1954.

De multiples tracasseries sont opposées à l'enseignement privé de la langue arabe, cette langue qui est celle de 70 p. 100 de la population est considérée comme une langue étrangère.

Sur 5.000 étudiants inscrits à l'université d'Alger, 500 seulement sont musulmans alors que les Musulmans forment 90 p. 100 de la population algérienne.

La colonisation a volé ses terres aux paysans algériens. Depuis la conquête, 50 p. 100 des terres ont été enlevées aux Musulmans, territoires du Sud non compris. Sur les dix millions d'hectares encore possédés par eux, 63 p. 100 sont officiellement considérés comme terres improductives.

Les profits énormes que cette exploitation apporte à la grande colonisation, expliquent l'ardeur d'un certain nombre de nos collègues à réclamer une répression accrue contre le peuple d'Afrique du Nord. Dans les régions les plus fertiles du Tell et de l'intérieur, autour d'Alger, d'Oran, Collo, Philippeville, Bône, Sétif, Constantine, dans la riche plaine de Sidi-Bel-Abbès, sur 1.200.000 hectares répartis, pas une parcelle n'est demeurée la propriété des Musulmans.

Sur ces riches terres, on cultive beaucoup de vigne alors que les Musulmans ne boivent pas de vin.

Résultat : une demi-famine, une sous-alimentation permanente est le lot de millions d'Algériens. Un économiste, M. Chevallier, a pu écrire :

« La population vivant essentiellement de céréales, on calcule qu'en 1871, chaque habitant disposait de cinq quintaux par an ; en 1900, il ne disposait plus que de quatre quintaux par an ; en 1940, de deux quintaux et demi ; aujourd'hui, avec une bonne récolte, il n'a plus que deux quintaux pour se nourrir. »

Les ouvriers agricoles qui sont à la source des immenses richesses entassées par les seigneurs de la colonisation voient leurs salaires fixés à des taux dérisoires, alors que le coût de la vie est aussi élevé qu'en France : 408 francs par jour en première zone, 360 francs en deuxième zone et 317 francs en troisième zone.

Quand on entend, comme cela a été le cas hier, à cette tribune, réclamer la répression contre le peuple d'Afrique du Nord, il ne s'agit pas, bien sûr, pour beaucoup d'orateurs, de l'intérêt de la France, mais de la défense des privilèges et des profits capitalistes.

Les mines de l'Onenza, bien connues de M. René Mayer, ont avoué, en 1947, 76 millions de bénéfices ; en 1948, 441 millions ; en 1949, 557 millions ; en 1950, 636 millions ; en 1951, 964 millions ; en 1952, 2.484 millions.

Il faut bien défendre les dividendes.

M. Borgeaud, sénateur, qui anime le mouvement dit des maires d'Algérie, vient de fêter le cinquantenaire de son domaine de la Trappe, une affaire entre quinze qu'il dirige et qui lui a rapporté plusieurs centaines de millions de bénéfices

au cours des dernières années. Il ne me parait pas uniquement mû par des motifs idéologiques.

Notre collègue M. Blachette pourrait indiquer à l'Assemblée combien lui rapporte chaque année l'exploitation des alfas algériens dont il a à peu près le monopole. Ceci expliquerait cela.

M. le président. Je vous prie, monsieur Ballanger, de ne pas mettre en cause personnellement vos collègues.

M. Robert Ballanger. Les travailleurs algériens sont victimes d'une discrimination inadmissible en ce qui concerne les allocations familiales. Qu'on en juge.

Le travailleur français père de trois enfants perçoit, avec le salaire unique, 20.484 francs au titre des prestations familiales. En Algérie, le travailleur algérien père de trois enfants ne touche que 9.600 francs, soit moins de la moitié.

Plus encore: la famille de l'Algérien venu travailler en France et pour qui les mêmes cotisations sont payées que pour le travailleur français, son camarade d'atelier ou de chantier, ne reçoit que la moitié des allocations familiales perçues par la famille française.

Ajoutons que les familles algériennes ne bénéficient d'aucun avantage relevant de l'action sanitaire et sociale, de prime à la naissance, d'allocations et de prêt au logement. Les prestations familiales sont suspendues lorsque le travailleur algérien devient chômeur, ce qui est souvent le cas.

Il faut que tout cela cesse. Les travailleurs français sont solidaires des travailleurs algériens. Ils appuient de toutes leurs forces l'action de ceux-ci pour de meilleures conditions d'existence.

Mais que les colonialistes plus ou moins paternalistes ne s'y trompent pas: les revendications économiques sont intimement liées aux aspirations nationales, elles en dépendent. L'aboutissement des revendications sociales est fonction de la fin du régime colonial et, par conséquent, de la solution qui sera donnée aux revendications politiques du peuple algérien.

Certains capitalistes et les hommes politiques qui les représentent pensent qu'en lâchant un peu de lest, en abandonnant quelques miettes des fabuleux profits réalisés en Algérie, il sera possible d'arrêter la revendication nationale. Il faut d'ailleurs dire que la plupart des gros colons d'Algérie ne l'entendent pas de cette oreille. Ils recommandent, au contraire, la politique du gendarme et de la répression permanente la plus brutale et la plus généralisée possible. On a entendu ici leurs porte-parole.

Tous ces calculs sont faux. Ni le paternalisme, ni la violence n'empêcheront le peuple algérien de faire la liaison entre sa très grande misère et le régime d'oppression et d'exploitation colonialiste qui est le sien.

Il faut reconnaître la réalité algérienne. Il faut cesser de nier l'existence de problèmes de caractère politique en Algérie. Il faut reconnaître la légitimité des aspirations nationales du peuple algérien, son droit à la liberté, à la gestion démocratique de ses propres affaires.

Fermer délibérément les yeux sur l'existence de profonds courants nationaux, se réfugier derrière la fragile barrière de la formule administrative des trois départements français ne peut empêcher ni l'existence du sentiment national, ni son développement.

Le refus de reconnaître au peuple algérien le droit d'avoir des aspirations nationales, la répression sanglante déclenchée contre lui sont contraires à l'intérêt de la France comme à celui de l'Algérie.

Ceux qui, aujourd'hui, en Algérie, en Tunisie, au Maroc, comme hier au Viet-Nam, font se développer la haine dans le cœur des peuples, par la répression, les ratissages ou la guerre, font beaucoup de mal à notre pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La seule solution juste et raisonnable des problèmes algérien, tunisien ou marocain, c'est de créer un climat de confiance, les conditions d'une entente fraternelle, d'une amitié durable et fructueuse entre ces peuples et le peuple français. Pour cela, il faut que cesse la politique faite par le Gouvernement.

Comment le peuple algérien ne serait-il pas indigné quand il apprend qu'à Londres et à Paris on a disposé de lui sans le consulter, que les accords de Londres et de Paris prévoient l'installation d'industriels allemands dans le Sud algérien, par exemple, avec tout ce que cela comporte de dangers et de présence de racistes nazis mal repentis sur la terre d'Afrique ?

Il faut mettre fin à l'odieuse répression déclenchée par le Gouvernement, malheureusement, au nom de la France, rappeler immédiatement les forces du maintien de l'ordre envoyées en renfort. Il faut faire cesser l'état de siège et libérer les emprisonnés. Il faut restaurer et établir les libertés démocratiques, abroger le décret de dissolution du M. T. L. D., en finir avec les inadmissibles saisies de journaux démocratiques et l'arrestation d'hommes seulement coupables d'être des militants d'organisations démocratiques ou nationales. Il faut accorder l'amnistie générale aux victimes de la répression. Il faut obliger les exploiteurs colonialistes à donner des salaires décents à leurs ouvriers. Il faut appliquer en Algérie les lois sociales en vigueur en France, en particulier l'égalité pour les prestations familiales de toute nature. Il faut permettre l'exercice des droits démocratiques: droits de réunion, d'expression, de manifestation. Il faut en finir avec le régime des élections truquées, des élus de l'administration.

Le peuple algérien ne veut plus être traité en peuple mineur. Il exige le respect des droits politiques élémentaires qui lui sont reconnus par la loi, mais qui sont constamment et outrageusement bafoués.

Enfin et surtout, il faut reconnaître solennellement le bien-fondé des revendications du peuple algérien à la liberté. Il faut engager la discussion avec les représentants valables du peuple algérien, délégués des organisations démocratiques, professionnelles et culturelles, avec des personnalités de toute tendance politique ou philosophique.

Dernièrement, une délégation de personnalités algériennes est venue en France. Elle était composée d'Arabes, de Kabyles, de nationalistes, de communistes, de sans parti et d'autres hommes d'origine européenne, cheminots, professeurs, petits colons. Tous considèrent, à juste titre, l'Algérie comme leur pays.

Cette délégation a pris contact avec les milieux les plus divers de l'opinion publique française. Elle a considéré « ces rencontres comme un premier pas vers des discussions nécessaires entre les représentants authentiques de l'Algérie et de la France pour trouver au problème algérien une solution répondant aux intérêts des deux pays ».

Elle s'est « déclarée convaincue que la violence ne peut qu'aggraver la situation en Algérie et altérer les rapports d'amitié entre les deux peuples ».

Il est possible de trouver une solution au problème que pose la réalité algérienne, la cohabitation pacifique de tous les Algériens, quelle que soit leur origine ethnique, comme il est possible d'apporter une solution aux problèmes tunisien et marocain.

Cette solution ne peut pas être une solution de force. Le canon ne peut pas résoudre et n'a jamais résolu les problèmes posés par la revendication d'un peuple à la liberté.

La politique de force, de brutalité, de répression, a déjà fait trop de mal à notre pays, trop de mal à la cause de l'amitié entre les peuples, pour que les patriotes français tolèrent qu'elle se poursuive. On ne gagne pas le cœur des peuples à la baïonnette.

Le parti communiste français pense que la seule solution conforme à l'intérêt des peuples d'Afrique du Nord et du peuple français, c'est de faire droit aux légitimes revendications nationales et sociales des peuples tunisien, marocain et algérien.

C'est la seule voie conforme à la justice et à la raison, la seule voie capable, selon l'expression du secrétaire général de notre parti, Maurice Thorez, de faire des peuples jusqu'ici opprimés, des amis et des alliés. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Aumeran, premier orateur inscrit.

M. Adolphe Aumeran. Mesdames, messieurs, avec plus de fermeté que jamais, je déclare au Parlement et au pays que la voie des abandons dans laquelle ils ont été entraînés est sans issue.

Sous la bannière de la générosité, des idéologues sincères les y ont engagés. D'autres ont cru faire preuve de suprême habileté, prétendant que pour maintenir dans l'orbite française tous les peuples dont notre pays avait assuré l'évolution, il fallait transformer les liens tutélaires, mal supportés par certains, en liens d'allégeance.

Cette orientation était prématurée. En faire un dogme constitutionnel était inopportun. La poussée des extrémistes allait y trouver l'occasion de développer librement une action encouragée par les maladresses d'alliés ignorants.

En un temps record, non seulement nous ne gardions pas l'Indochine dans notre orbite, mais nous la voyions passer dans le patrimoine et sous l'influence de ceux qui ne peuvent en faire qu'un instrument de désordre et de conquête.

Huit ans de sang français pour arriver à une solution inéluctable d'entrée de jeu!

On ne choisit pas, pour émanciper des peuples qui n'ont aucune expérience de la direction et de la responsabilité, le moment où, comme des bêtes fauves dans la jungle, s'affrontent deux masses mondiales décidées à réserver ou à conquérir des zones d'influence.

L'accès à la gestion technique est le couronnement d'une longue et pénible ascension pour des peuples majeurs. Pour des mineurs, il fallait la main ferme, sûre, autorisée, d'un tuteur pour qu'ils ne soient pas livrés aux convulsions, aux

désordres et aux dictatures avant d'arriver à la maturité nécessaire.

Après avoir sonné vainement le tocsin, nous avons dû, nous, les affreux colonialistes, les sclérosés, ceux qui n'ont rien compris ni rien appris, entendre sonner le glas.

La France part et elle part en livrant un peuple qui croyait en elle. De l'harmonieuse union indochinoise, laissant à l'aventure le Laos et le Cambodge, elle a fait le monstre Viet-Nam où se trouvent, mêlés, dans la haine, des peuples aussi différents que Cochinchinois, Annamites et Tonkinois.

Quant au Viet-Minh, son chef — avec lequel le président du conseil français traite d'égal à égal — se soumet humblement, en mineur, à la tutelle qu'il s'est choisie, car il n'ignore pas qu'il ne peut rester indépendant et il accueille le représentant de l'U. R. S. S., le 4 novembre, en déclarant « qu'il fera évoluer son peuple sous la direction avisée du peuple soviétique ».

Dans une indifférence coupable, la France, par son Parlement qui en est l'émanation, approuve un gouvernement qui a choisi cette politique. Dans la même indifférence, elle accueille la poursuite de pourparlers engagés avec les porte-parole du Néo-Destour. Pour que l'émotion s'empare d'elle, il a fallu que les départements français d'Algérie soient atteints par le terrorisme.

Comme l'Inde française, la malheureuse Cochinchine, où l'imprégnation française est si profonde que 300.000 enfants sont nés de pères français, n'a pu faire entendre sa voix.

L'Algérie, par bonheur, avait des représentants au Parlement français, que nous avons écouté avec émotion déclarer qu'ils étaient Français et entendaient le demeurer.

Aujourd'hui, ce sont les Tunisiens qui ne peuvent exprimer leur pensée. Menaces et mises à mort de leurs coreligionnaires n'avaient pu les rendre muets. Ils se sont tus depuis que notre Gouvernement a fait son choix. Ils savent désormais qu'ils ne peuvent plus rien espérer.

Ainsi, au nom de la démocratie, la IVe République, en particulier le gouvernement Mendès-France, livre à des partis minoritaires et dictatoriaux des peuples que la IIIe République avait sauvés de la servitude et de l'oppression.

La France, libérée pourtant par son empire, ne s'intéresse pas plus à lui que dans le passé. Repliée sur l'Europe, elle s'apprête à crever d'amour pour l'Allemagne et l'Italie tandis qu'à deux heures d'avion la vie est là, grâce à des terres et à des peuples qui, jusqu'à présent, lui ont coûté sans doute peines et argent, mais qui pourront rendre au centuple aux générations à venir, en force et en richesse, ce qu'ils auront reçu.

C'est au Canada que les Français peuvent être frappés de l'incommensurable sottise qu'il y a à abandonner des terres que la France a colonisées. Le président du conseil n'a pas eu cette révélation. C'est pourquoi nous ne pouvons attendre de lui aucun redressement.

C'est avec une résolution d'une légèreté inconcevable qu'il a appelé à participer à l'exploitation de l'Afrique française, l'Allemagne d'abord, l'Italie ensuite. Dans le même temps, des membres de son Gouvernement attribuaient les troubles algériens à la misère d'une population sans travail. C'est sans doute pour leur en procurer que chômeurs allemands et italiens seront conviés à venir sur notre sol.

Le travail, ce sont les capitaux qui le procurent. Si l'Etat, à bout de souffle à cause d'une politique de gaspillage et d'erreurs, n'a pas les moyens de faire les investissements nécessaires en Afrique du Nord, qu'il laisse donc le pas aux capitaux privés et qu'il les attire, au lieu de les faire fuir en livrant aux terroristes et aux nationaux irrédentistes des richesses inexploitées.

L'histoire de notre malheureux pays devra ajouter aux pages affreuses écrites en 1940 celles qui viennent d'être bâclées et qui auraient pour tête de chapitre : « Le crime est payant ».

Si l'on n'y met bon ordre, sans retard l'Allemagne aura de nouveau son armée, Ho-Chi-Minh aura l'Indochine, le Néo-Destour aura la Tunisie, l'Istiqlal le Maroc et les terroristes l'Algérie.

Rappelons le Gouvernement à la réalité lorsqu'il dénonce les radios étrangères comme responsables des troubles en Afrique du Nord. Qui a fait appel au meurtre, qui a demandé à ses partisans de faire les fellagha, c'est-à-dire les bandits ? Bourguiba dans ses discours renouvelés.

Quelles mesures prend-on à son égard ? On le consulte. Déchargé de tous soucis matériels et de sécurité personnelle, il peut mener à bien son entreprise d'accession au pouvoir. La grande presse, la radio sont mises à sa disposition.

Qui est-il ? Le chef d'un groupe de factieux comptant à peine quelques milliers d'adhérents.

Quant au Caire et à Budapest, ni l'un ni l'autre n'auraient audience en Afrique du Nord si la France ne choisissait pas ses interlocuteurs parmi les rebelles.

C'est contre ces individus que la masse musulmane doit être protégée et c'est ce qu'elle demande instamment. Elle ne comprend pas ce langage d'indulgence et de clémence renouvelées pour ceux qui ont bravé la loi. Eprise d'équité, elle veut le châtiment des coupables, des véritables coupables, châtiment qui la mettrait à l'abri des représailles. Pour elle, cette catégorie de criminels ne doit pas relever d'un code spécial qui les conduit en résidence surveillée dans des palaces ou dans des châteaux, puis à l'entière liberté de recommencer. Elle doit relever du droit commun et du code pénal.

Sinon, ceui qui a peur sera amené à tuer pour ne pas être tué et, au lieu que l'assassin demeure un isolé, peu à peu de paisibles populations seront conduites à être des complices. Victimes de la répression qui rétablira l'ordre — ordre qui n'aurait pas été troublé par leur faute — elles auront le droit d'en vouloir aux pouvoirs publics français.

On a beaucoup parlé du courage du président du conseil. On aurait aimé lui voir accomplir l'acte qui eut été digne de ce qualificatif étant donné sa position et les appuis dont il jouissait, acte qui aurait consisté à aller à l'encontre de la politique des réformes ayant pour but l'autonomie interne tentée par ses prédécesseurs. C'eut été d'ailleurs logique, puisque cette politique avait échoué. Au contraire, le président du conseil, conformant ses décisions à son opinion préconçue, est allé jusqu'au bout de cette politique. Ses partenaires tunisiens lui ont donné pourtant l'occasion et la justification d'une orientation différente.

Les conditions posées par lui à Tunis, il y a quatre mois, et qui paraissaient essentielles n'ont pas été respectées par le Néo-Destour et c'est ouvertement qu'elles ne l'ont pas été, avec une sorte de défi qui est, d'ailleurs, le procédé habituel de Bourguiba et de sa faction et qui plaît particulièrement à sa clientèle.

Malgré ce manquement flagrant, un raccrochage indigne de la France se poursuit. Les abandons consentis n'auront servi qu'à fortifier l'équipe de l'U. G. T. T. qui s'apprête à assurer la relève du Destour dans la course-relais pour l'indépendance. Cette formation noyaute toutes les entreprises, elle reçoit une aide puissante des milieux syndicalistes mondiaux, qui croient avoir trouvé là la formule idéale du néo-communisme musulman.

Ce ne sont pas les révélations que vient de faire le ministre des affaires marocaines et tunisiennes sur le contenu des conventions franco-tunisiennes qui sont de nature à apaiser nos craintes. Aussi serait-il raisonnable que leur texte, avant d'être signé, soit soumis à notre commission des affaires étrangères puisque, en définitive, l'article 27 de la Constitution fait obligation au Gouvernement de les faire ratifier par l'Assemblée nationale. Il devrait en être de même de toutes décisions de modification des institutions marocaines.

J'ai reçu de différentes régions d'Afrique du Nord des appels angoissés émanant de Français de toutes origines et de Musulmans représentant la majorité de ces millions de Musulmans qui sont en train de se sentir effectivement devenir Français. Ils déclarent à peu près tous que la seule formule capable d'assurer définitivement l'avenir franco-musulman en Algérie, en Tunisie et au Maroc est celle que je définissais dans mon intervention du 12 novembre fondée sur le principe de la parité à tous les échelons des deux communautés françaises et musulmanes, appliquée de telle façon que la France ne puisse jamais être mise en minorité.

M. Abdelmadjid Ou Rabah. Monsieur Aumeran, vous avez combattu la parité au conseil général.

M. Adolphe Aumeran. Pardon, j'ai accepté la parité dans les conseils généraux à condition que ce soit une parité véritable, c'est-à-dire que le premier collège soit homogène comme l'est le deuxième.

D'ailleurs, je vous l'ai déclaré ici-même.

M. Maurice Rabier. Il était utile de donner cette précision supplémentaire, car la parité telle que vous la concevez n'est pas telle que nous la concevons.

M. Adolphe Aumeran. En ce qui concerne la situation en Algérie, ayant appris à me défier de l'optimisme persévérant du ministre de l'intérieur, je comprends à quel point d'anxiété ont pu parvenir les élus des communes du département d'Alger pour être amenés à voter la motion de la fédération des maires qui vous a été lue cet après-midi et à laquelle je m'associe.

Si les troubles persistent en Algérie, c'est d'abord à la conduite insolite du Gouvernement dans les affaires tunisiennes que nous le devons ; c'est, ensuite, au langage incompréhensible qu'on y tient, langage fait de promesses et de menaces qui ridiculise la France aux yeux des populations musulmanes.

Cette situation est devenue intolérable. Il est grand temps que le président du conseil fasse connaître ses intentions précises, tant à l'égard de l'Algérie que de la Tunisie et du Maroc, pour que cesse la confusion que ses déclarations ont fait naître, à l'étranger notamment.

Le discours prononcé le 19 novembre au *National Press Club*, dans lequel le président du conseil n'a pas pris la précaution de signaler le caractère français des départements algériens, a permis à des commentateurs tendancieux d'inférer de ses paroles que, le Premier français n'ayant pas expressément excepté l'Algérie de sa déclaration, il était résolu à appliquer sa politique autonomiste à l'Afrique du Nord entière.

Voici un extrait du discours incriminé :

« ... Nous ne pouvions plus apporter de retard à une refonte de nos relations avec les territoires d'Afrique du Nord qui nous sont associés. Ces territoires sont attachés à la métropole par l'histoire et la géographie. L'Afrique du Nord forme le rivage méridional de la Méditerranée comme la Provence en constitue la rive septentrionale.

« Près de deux millions de Français et d'Européens habitent aujourd'hui cette région. Ils y ont apporté l'ordre, le progrès, la prospérité. Ses destinées demeurent indissolublement associées à celles du continent européen. Les relations nouvelles que nous avons cherché à établir avec ces territoires tiennent compte des réalités du monde moderne et des aspirations légitimes de la population tout entière, des Européens comme des Africains. »

Quatre jours après, le président du conseil avait un long entretien avec l'ambassadeur du Liban, représentant les Etats arabes, tenants acharnés de l'indépendance totale de l'Afrique du Nord et de sa séparation d'avec la France. Il serait bon que le chef du Gouvernement nous révèlât les termes exacts des conversations qu'il a eues, car si son interlocuteur a pu se déclarer satisfait et demander au Caire de laisser se poursuivre la politique de M. Mendès-France, c'est que des promesses ont été faites, des assurances données. Lesquelles ?

Peut-on à la fois calmer les alarmes du Parlement français en déclarant que le terme de l'évolution de la Tunisie ne peut être que l'autonomie interne et calmer les impatiences de ceux qui déclarent sans détours qu'ils veulent l'indépendance pure et simple, la totale souveraineté et qu'ils lutteront sans merci pour y parvenir, n'ayant que louanges pour leurs fellagha ?

En terminant, je voudrais revenir sur cette autonomie interne qui abuse encore tant d'entre vous. On vous la présente comme un stade auquel la France peut consentir sans entamer l'unité française et sans en relâcher les liens.

En réalité, nous l'avons vu pour l'Indochine, elle n'est qu'une étape et une étape de style, car jamais dans les faits elle ne peut voir le jour. Elle suppose, en effet, la mise en tutelle du tuteur par les mineurs qu'il vient d'émanciper. Puissance souveraine, la France ne peut, dans l'ensemble français, être subjuguée. Elle est donc conduite inéluctablement à se démettre, si elle accorde l'autonomie interne.

Là est la brutale réalité et c'est pourquoi, acculés à cette démission, les gouvernements qui l'avaient envisagée n'ont pu parvenir à se décider. Il leur fallait ou avoir le courage d'avouer qu'ils s'étaient trompés ou avoir le front d'abandonner purement et simplement toute l'œuvre française. C'est ce que M. Mendès-France n'a pas hésité à faire et qu'il a osé qualifier de solution constructive.

L'heure n'est plus aux équivoques. Il n'y a pas de solution constructive. Il y a une liquidation et une démission à laquelle participent tous ceux qui approuvent le Gouvernement qui fait cette politique. (*Apolaudissements à droite et sur certains bancs à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Sid-Cara.

M. Cherif Sid-Cara. Mesdames, messieurs, dans le déroulement rapide des événements du monde, le malheur veut que les grands problèmes qui se posent à la conscience de la France se présentent toujours dans une atmosphère de crise qui risque de déformer les perspectives.

Je dis cependant tout de suite, en abordant cette tribune, que je ne suis pas de ceux qui envisagent l'avenir avec pessimisme et qui sont partisans de mesures hâtives pour dissiper les montées de fièvre.

Je ne puis, cependant, me ranger parmi ceux qui s'attardent. Un homme d'Etat avait coutume de dire : « Il n'y a pas d'affaires urgentes; il n'y a que des affaires en retard ». C'est un peu ce qui me semble caractériser la situation algérienne.

Je crois que le moment est venu de reconsidérer certaines positions, à condition que ce soit avec sérénité et dans le calme. Il n'y a pas de grandes mesures à prendre; il y a une série de mesures moyennes à mettre en œuvre, moins ambitieuses, mais continues.

La grande excuse, la plus normale, au déséquilibre qui s'établit en Algérie entre la capacité de production des trois départements et son exubérance démographique, c'est que l'Algérie est un pays jeune appelé depuis un siècle à peine dans le circuit de la civilisation occidentale. A cet égard, on peut dire que l'on a manqué de temps beaucoup plus que d'occasions.

Le drame de l'Algérie, c'est d'abord le drame du sans-travail, c'est le problème du gagne-pain et l'on ne peut songer sans inquiétude à la situation misérable qui aurait régné dans cette province si 300.000 travailleurs n'avaient pas traversé la mer pour louer leurs bras dans la métropole, et transféré, chaque année, à leurs femmes et à leurs enfants, une trentaine de milliards de francs de salaires et d'allocations familiales.

Il convient de remercier, certes, au nom des citoyens français musulmans, la métropole de cet accueil providentiel, mais il faut aussi avoir la sincérité de lui dire nettement que cet effort n'est pas encore à la mesure des besoins et que le domaine de l'emploi doit être étendu avec son aide dans une proportion considérable.

Il ne faut plus que la France se présente dans les conférences internationales d'immigration et de main-d'œuvre comme un pays sous-peuplé où le chômage n'existe guère; elle doit s'y présenter comme un territoire national, dont l'Algérie fait partie intégrante, peuplé de cinquante millions d'habitants parmi lesquels souffrent plus de 300.000 chômeurs et leurs familles, contrairement à la légende et aux thèses des importateurs de main-d'œuvre étrangère.

Si l'Algérie est un peu jeune, eu égard à son équipement économique encore imparfait, il faut ajouter aux problèmes qui découlent de cette situation que c'est aussi un pays de jeunes. On avance, d'après les recensements récents, que la population algérienne, qui représente le quart de la population de la France, est composée pour 50 p. 100 d'être humains de moins de vingt ans.

Le drame algérien, c'est aussi le drame de cette jeunesse dont le foisonnement a débordé la capacité scolaire du pays.

Quel enthousiasme se lèverait sur cette moisson sans avenir si elle voyait se pencher sur elle le visage d'un préposé à l'espérance ! Cette jeunesse va-t-elle rester vouée à l'ignorance, à l'incapacité professionnelle ? N'a-t-elle d'autres perspectives que des emplois de manœuvres ?

Là encore, pourquoi s'entêter sur des solutions trop coûteuses, condamnées à l'avance par leurs répercussions financières ? La scolarisation complète de cette jeunesse, dans un sens moderne, j'allais dire dans un sens métropolitain, est, nous dit-on, impensable du point de vue financier.

Alors ne nous embarrassons pas de principes et d'uniformité. Pensons avec audace à l'institution, à côté de l'appareil scolaire et universitaire normal, de quelque enseignement de base qui soit un enseignement de masse plus sommaire, moins coûteux, mais plus large.

Des études et des expériences ont été faites à cet égard sur le plan international. Il faut faire appel à cette expérience qui peut décupler le champ d'action des maîtres. Qui pourrait croire que l'Université française demeure, à cet égard, à court d'imagination ?

C'est demain que les millions d'enfants musulmans non scolarisés vont devenir des hommes et des citoyens de ce pays. La responsabilité de la France à leur égard serait écrasante si elle s'embarrassait de règlements et d'uniformité.

Je ferai la même observation en ce qui concerne la fonction publique.

Dans un souci d'unité cartésienne, les cadres algériens sont peu à peu assimilés, intégrés dans les cadres métropolitains. La tendance est nette. Les règlements de recrutement propres à la métropole sont étendus systématiquement aux emplois de l'Algérie. Il en résulte dans un pays peu scolarisé, où le diplôme universitaire est encore rare, où l'accès à l'enseignement secondaire est le privilège de trop peu d'enfants musulmans par rapport à leur nombre, que la fonction publique se ferme au moment où l'on proclame qu'elle est ouverte à tous.

Là encore, ne nous embarrassons pas de règlements et d'uniformité. Que la méthode de l'avancement par le rang soit largement appliquée en dehors de la barrière, souvent bien arbitraire, des diplômes ! Souvenons-nous que l'armée et l'administration françaises ont su trouver de belles et pures gloires et de grands hommes issus du rang.

Je verrais alors volontiers que chaque administration, sans grands frais, organise en son sein des cours de formation professionnelle par correspondance, ou par des séances du soir, ou par des stages d'études.

Tout l'appareil public en Algérie doit participer à la mission d'éducation dont la France a la responsabilité devant elle-même et devant le monde. Cette tâche n'a pas d'expression dans l'application des textes; elle s'exprime dans l'action des hommes.

Parallèlement à cette action, il faut trouver encore d'autres débouchés. Il faut orienter la politique économique vers l'industrialisation, car l'Algérie, terre de culture, est à la limite de la culture rentable. La généralisation des méthodes de

culture moderne n'est pas susceptible de transformer les conditions naturelles, et les techniques agricoles les plus hardies se heurteront tôt ou tard à la force d'inertie de la nature.

Il est certain que l'Algérie, à elle seule, même avec l'aide de la métropole, ne peut mettre en place un système de recherches et d'exploitation. La métropole elle-même ne pourra le faire que par étapes, trop longues à notre gré.

Il ne faut donc pas craindre de faire appel à des capitaux particuliers et même étrangers, actuellement sans emploi, pour mettre en valeur le sous-sol algérien et saharien. D'ailleurs, dans ma pensée, cet apport de capitaux étrangers n'est qu'une étape vers une organisation économique plus vaste qui engloberait l'Europe et tout le continent africain.

Il existe une réalité « Eurafrique », et la France devrait prendre l'initiative de cette organisation sans pour cela aliéner la moindre parcelle de sa souveraineté nationale.

Je n'ai envisagé jusqu'à présent que l'aspect économique et social du problème algérien. J'aborderai maintenant son aspect politique et administratif.

J'ai dit qu'il ne fallait pas trop s'attarder sur les textes. Je n'ai pas dit qu'il n'y a point de vertu dans les textes.

J'aborderai donc le texte de base qui constitue le statut de l'Algérie.

C'est le prototype même d'un cadre législatif d'action. Or, l'action ne s'accommode ni de la rigidité, ni de l'immobilité, ni de la bousculade. La réforme des communes s'inscrit dans ce cadre. Il serait insensé de ne pas voir dans la commune mixte, dont la forme actuelle est appelée à se modifier, un des instruments de l'évolution algérienne et de ne pas rendre hommage à son œuvre.

Là encore, je ne suis pas partisan des solutions catégoriques. L'évolution annoncée par le statut est nécessaire; elle doit se faire. Je pense toutefois que ce serait faire injure au corps des administrateurs des services civils que de supposer qu'ils seraient incapables de s'adapter à une formule rénovée, où la commission municipale élue se rapprocherait du conseil municipal de plein exercice, où l'administrateur jouerait auprès de l'Assemblée et de son président un rôle de tutelle, de conseiller, de guide et de représentation gouvernementale analogue à celui que remplit le préfet auprès du conseil général et avec un prestige identique.

Qu'il soit permis à un représentant musulman des citoyens français musulmans d'Algérie de donner au Gouvernement un conseil dans sa volonté si souvent exprimée au cours de ces dernières semaines. En cette matière algérienne, l'unité ce n'est pas l'unification. Une action vaut mieux qu'un texte. Celui qui se hâte risque de trébucher, mais celui qui s'arrête, recule.

Abordons maintenant le sujet épineux des territoires du Sud.

Nous ne pouvons que constater que tout l'appareil est périmé. Il est bien évident que le régime actuel de ces territoires est dépassé, qu'il n'est plus adapté à la révolution qui s'opère au Sahara avec l'industrialisation, les recherches pétrolières et minières, avec comme conséquence un peuplement plus important d'Européens.

Il faut donc modifier le régime administratif, mais comment ?

Un projet de loi réorganisant les territoires du Sud a été déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, le 19 avril 1951. Il prévoit la division des territoires du Sud en deux parties: une partie Nord rattachée aux départements correspondants et formant trois arrondissements, Aïn-Sefra, Loghouat, Touggourt; une partie Sud qui conserverait son régime actuel et divisée en deux arrondissements militaires, Beni-Abbès et Ouargla.

Or, cette détermination de la limite Nord ne tient aucun compte de la géographie. En coupant arbitrairement les deux grands ergs, l'occidental et l'oriental, elle ne tient pas compte des terrains de parcours des nomades qui seront, l'été, en territoire civil et, l'hiver, en territoire militaire, ce qui revient à dire qu'il sera impossible de savoir qui en aura la responsabilité.

Le projet de loi précise, en outre, que les deux arrondissements sahariens seront divisés en communes sahariennes, mais le caractère dominant de ces communes est de ne pas avoir de représentants élus. Les membres des commissions municipales seraient nommés.

Il n'y aurait pas de conseillers généraux, pas de représentation à l'Assemblée algérienne, pas de parlementaires.

Il n'est pas possible d'envisager l'adoption d'un projet de réorganisation administrative aussi antidémocratique. Il faut se rappeler que le Sahara a une population d'un million d'habitants, et qu'elle représente environ le huitième de celle de l'Algérie du Nord.

A notre avis, la solution la plus logique, la plus simple, la plus honnête, du point de vue politique, paraît être la création d'un département du Sahara. Ce département comprendrait la totalité des territoires du Sud actuels qui ont, qu'on le veuille ou non, une physionomie et une mentalité particulières.

Ce département serait organisé comme les autres départements algériens avec des communes de plein exercice, des communes mixtes et sahariennes, avec un conseil général, des représentants au Parlement métropolitain et à l'Assemblée algérienne.

Il serait divisé en trois arrondissements civils, Aïn-Sefra, Laghouat, Touggourt, et deux arrondissements militaires, Beni-Abbès et Ouargla.

Sans doute, l'exposé des motifs du projet de loi considère-t-il rejeté le principe de la création du département en donnant pour raison qu'il engloberait les régions les plus pauvres de l'Algérie et qu'il ne serait pas viable.

Mais ce raisonnement, qui était valable en 1951, ne l'est plus aujourd'hui, car les recherches minières et pétrolières permettent d'espérer que ce département ne restera pas longtemps le plus pauvre.

Avant de quitter cette tribune, je voudrais au moment où l'on songe à les remplacer par des administrateurs civils, rendre hommage aux officiers des territoires du Sud qui ont su pacifier le pays sans se servir de leurs armes.

Ils ont réussi parce que, s'ils étaient des soldats, ils étaient davantage encore des organisateurs et des hommes d'action, parce qu'ils ont su s'adapter à la vie des nomades, épouser leur mentalité et leurs aspirations, c'est enfin parce qu'ils ont su se servir sans restriction de leur amour profond et sincère des Musulmans et des choses de l'Islam. (*Applaudissements.*) Je dis « sans restriction », car, trop souvent ici j'ai entendu prononcer le mot « assimilation », comme s'il s'agissait d'un blasphème. J'ai toujours pensé que l'assimilation consistait à apprendre le français aux jeunes musulmans, à leur donner une culture française, un esprit et un cœur de Français, en un mot à leur apprendre à penser français et à pouvoir dire un jour: « La France, notre patrie », comme s'agissant d'une expression naturelle.

J'attends de M. le président René Mayer ou de ceux qui pensent comme lui une autre définition de ce terme.

M. le président Mayer aime les questions précises et les réponses sans équivoque. « Au Maroc et en Tunisie » a-t-il dit « il faut choisir entre rester ou partir ». Et il a répondu : « Nous restons ».

Je lui pose à mon tour une question précise: voulez-vous faire des Musulmans algériens des Français, oui ou non ?

M. René Mayer. Ils le sont !

M. Cherif Sid-Cara. Si c'est non, que voulez-vous en faire ? (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. Pierre Mendès-France, *président du conseil, ministre des affaires étrangères.* Mesdames, messieurs, il y a peu de semaines, un débat sur la fixation de date d'interpellations relatives aux problèmes de l'Afrique du Nord s'était instauré dans cette Assemblée.

Le Gouvernement avait demandé le renvoi de ces interpellations à la suite, renvoi que l'Assemblée accorda. Mais il avait indiqué qu'il donnerait immédiatement son accord si, même à court terme, des circonstances nouvelles ou des événements nouveaux en Afrique du Nord paraissaient justifier un nouvel échange de vues, une nouvelle confrontation entre l'Assemblée et le Gouvernement.

C'est pourquoi, certains événements nouveaux s'étant produits, notamment en Tunisie, le Gouvernement a donné immédiatement son assentiment lorsque certains de nos collègues ont déposé des interpellations et ont demandé qu'elles viennent en discussion à très bref délai.

Nous avons donc entendu un grand nombre d'interpellateurs, et je me réjouis, pour ma part, que des problèmes aussi graves, touchant si profondément la sensibilité française, aient donné lieu à un échange de vues aussi long, aussi complet, aussi approfondi.

Il est nécessaire que la position du Gouvernement soit claire pour tous. Il est nécessaire que le Gouvernement sache ce que veut le Parlement. Il est nécessaire qu'à l'extérieur, dans l'Union française et même au delà de nos frontières, il ne puisse y avoir aucun malentendu sur la volonté française en face des problèmes qui se posent dans les trois territoires.

Si je me réjouis que le débat ait pris une pareille ampleur, je veux dire cependant que je regrette l'injustice qui me semble avoir marqué les propos d'un grand nombre des orateurs qui ont adressé au Gouvernement de multiples reproches, souvent d'ailleurs contradictoires, contre lesquels j'ai le devoir de m'élever.

Ceux qui ont parlé avec tant de sévérité me semblent, en général, ne pas avoir tenu compte des difficultés en présence desquelles nous nous trouvions, au mois de juin dernier, quand ce gouvernement s'est constitué.

On a parlé de fellagha, de terrorisme, de désordre, comme si tout cela était une création spontanée des dernières semaines ou des derniers mois (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs à l'extrême droite*) et comme si ce Gouvernement avait donné naissance à ces phénomènes.

Sans aucune passion, et à l'aide de faits et de chiffres que j'espère décisifs, je voudrais démontrer qu'en réalité nous remontons la pente et qu'à beaucoup d'égards la situation est aujourd'hui infiniment meilleure que nous pouvions l'espérer, il y a peu de mois encore.

A cet effet, j'évoquerai les événements des six derniers mois en Afrique du Nord.

J'avoue qu'avant de prendre des décisions politiques, de quelque nature que ce soit, le Gouvernement a estimé que son devoir primordial était d'affirmer, d'une manière non équivoque et très claire, la volonté française de voir respecter la suprématie française en Afrique du Nord.

Il ne pouvait le faire que d'une manière dont chacun comprendrait immédiatement le sens et la portée: en montrant, en Afrique du Nord, sa force. Je ne suis pas partisan de la politique de force. Je m'efforcerai de le démontrer encore une fois, dans un instant.

Je ne crois pas que ce soit par la force que l'on résout les problèmes, mais je crois que la présence de la force, dans les périodes difficiles, est de nature à maintenir l'ordre et à faire comprendre d'une façon parfaitement nette et catégorique qu'il y a des limites que la volonté française n'acceptera pas de dépasser.

C'est pourquoi nous avons envoyé en Afrique du Nord, où les effectifs étaient, au mois de juin, étonnamment faibles — je dis étonnamment faibles, car j'ai moi-même été surpris quand je me suis renseigné sur ces effectifs — nous avons envoyé, dis-je, en Afrique du Nord et tout d'abord en Tunisie, des troupes très importantes qui dépassent, tant en quantité qu'en volume, celles qui ont jamais existé dans ces territoires, sauf en période de guerre active, comme ce fut le cas en 1943.

On a déjà cité des chiffres. On a rappelé, par exemple, que nous avons envoyé en Tunisie, en plus des troupes qui s'y trouvaient déjà, 35.000 à 40.000 hommes. J'affirme que cette présence a été un élément essentiel à la stabilisation de la situation dans ce pays.

Nous avons fait plus tard un effort semblable, lorsque les nécessités l'ont exigé en Algérie; et cet effort massif, rapide, sans précédent par son ampleur et sa rapidité, réalisé en Algérie, je prends acte que tous nos collègues, à cette tribune, en ont félicité le Gouvernement. Personne n'a prétendu que l'on aurait pu faire autre chose, que l'on aurait pu faire plus vite, que l'on aurait pu faire plus que ce que nous avons fait en Algérie.

La présence de troupes importantes en Tunisie comme en Algérie a entraîné, cependant, un certain nombre de conséquences sur lesquelles je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée, car il semble que peu d'orateurs en aient parlé suffisamment.

Les troupes que nous avons envoyées en Afrique du Nord n'étaient évidemment pas préparées aux tâches qui allaient leur incomber. Elles n'étaient pas adaptées, et cela a provoqué, tout de suite, des difficultés que les députés d'Algérie, en tout cas, ont constatées.

La cause de ces difficultés est facile à comprendre, mais on l'oublie un peu trop souvent.

L'hémorragie provoquée pendant des années par la guerre d'Indochine avait, en effet, non seulement affaibli nos possibilités militaires en Afrique du Nord, mais elle les avait dénaturées. En réalité, nous ne disposions plus, en Afrique du Nord, il y a quelques mois encore, de ces éléments mobiles, souples, connaissant le pays, sa géographie, ses mœurs, et susceptibles de faire face rapidement aux tâches particulières qui sont celles du maintien de l'ordre sur des territoires de cette nature.

Notre première responsabilité consistait donc à adapter nos troupes à ces besoins, et il a fallu en Tunisie, comme il le faut aujourd'hui en Algérie, un certain temps pour réaliser ces transformations, ces adaptations. Ce n'est pas d'un jour à l'autre que les résultats techniquement indispensables peuvent être obtenus.

Mais nous avons travaillé et nous continuons à travailler à reconstituer en Afrique du Nord des forces qui soient en rapport avec les nécessités du pays. Il ne s'agit pas d'avoir là-bas des troupes ultramodernes, disposant d'un équipement correspondant à la guerre moderne telle que, hélas! nous l'avons connue en Europe. Il s'agit d'avoir des éléments d'une nature, d'une forme, d'une structure tout à fait différentes. Or, cela ne s'improvise pas.

Je voudrais — ce n'est pas un secret militaire — soumettre à l'Assemblée, qui s'y intéressera peut-être, quelques indications sur les créations ou les transformations d'unités qui ont été réalisées, afin qu'elle se rende compte d'un aspect qui me semble peu connu et qui cependant nous a donné beaucoup de peine, beaucoup de travail, surtout à M. le ministre de la défense nationale et à M. le secrétaire d'Etat à la guerre.

Le Gouvernement a donc eu le souci de remettre l'armée d'Afrique en mesure d'accomplir ses missions et, pour ce faire, nous avons créé, et tout cela depuis le mois de juin:

En Tunisie, six goums tunisiens; deux nouveaux goums mixtes; un tabor; un régiment de spahis à cheval; un groupement saharien motorisé; une compagnie de méharistes; une escadrille d'avions légers d'artillerie.

En Algérie, nous avons créé des groupes légers d'une soixantaine d'hommes, qui ont été mis sur pied, dans chaque régiment, pour donner la chasse aux fellagha.

Par des achats de mulets et de chevaux, nous avons constitué: une compagnie montée par bataillon de marche de la 10e région; 3 escadrons de spahis à cheval. Un troisième bataillon de tirailleurs a été ajouté au 3e régiment de tirailleurs algériens dans le Constantinois pour tenir la région de Sétif. Nous avons créé également trois bataillons étrangers de parachutistes, trois compagnies portées de la légion, une compagnie saharienne du génie.

Un bataillon de tirailleurs algériens a été transformé en bataillon de parachutistes. Les compagnies sahariennes ont été renforcées en effectifs.

Le même travail a été réalisé au Maroc. Ont été créés: deux goums à cheval; un bataillon colonial de parachutistes. Quatre bataillons d'instruction sont transformés en bataillons de combat dans les régiments de tirailleurs marocains.

Je ne parle pas d'un certain nombre d'unités diverses répondant aux mêmes besoins, depuis les unités du type le plus ancien, le plus classique et qui utilisent selon la vieille tradition le cheval ou le mulet, jusqu'aux unités les plus modernes, celles qui utilisent l'hélicoptère.

L'ensemble de ces mesures n'a pas été sans entraîner le renforcement progressif de nos possibilités d'action et la population a très bien senti s'affirmer peu à peu la sécurité dont elle avait besoin. Cela a été très net dès le début des incidents qui se sont produits en Algérie.

On a, à plusieurs reprises et à juste titre, mentionné à cette tribune la réaction unanime et, on peut le dire, émouvante, de la population d'Algérie qui, malgré les provocations de la Toussaint, est restée paisible et n'a pas répondu à l'appel des agitateurs et des insurgés.

En aurait-il été de même si elle avait eu le sentiment de notre faiblesse ?

Elle a, au contraire, compris qu'en face d'elle il n'y avait pas la faiblesse, mais la force, la vigueur, la rapidité et la volonté d'agir. Et c'est ce qui explique le calme avec lequel, partout, en Algérie, ont été accueillies les provocations de la nuit de la Toussaint.

Et puisque je parle de l'attitude de la population algérienne et même de l'attitude de l'ensemble des populations d'Afrique du Nord, je voudrais évoquer le rôle particulier qu'ont joué, dans ces trois territoires, les anciens combattants, ceux qui, ayant servi sous l'uniforme, vécu plus près de la vie et de l'influence française, du rayonnement français, ceux qui, ayant contracté avec nous des liens quelquefois en versant leur sang, ont été un peu partout les meilleurs agents de la fidélité française.

Puisque je parle des anciens combattants, je reviendrai sur un point évoqué par plusieurs orateurs et qui m'a semblé avoir donné lieu à des malentendus, lorsqu'ils ont parlé de la situation qui serait faite aux Tunisiens dans l'hypothèse où serait réalisé, en Tunisie, le régime de l'autonomie. C'est une parenthèse que je veux ouvrir et tous ceux d'entre vous qui connaissent ce problème en savent l'importance.

Dans un esprit de fraternité et de solidarité et sans aucune distinction d'origine, les droits des anciens combattants, des victimes de la guerre, des anciens militaires de Tunisie seront sauvegardés sans aucune restriction, et sans que s'interpose entre la France et eux aucun écran qui serait de nature à les éloigner de nous.

D'une façon générale, le règlement des droits des anciens combattants d'Afrique du Nord, qui a subi, dans certains cas, des retards très fâcheux, sera hâté au maximum.

M. le ministre des anciens combattants prendra, à cet égard, des mesures qu'il a d'ores et déjà étudiées et mises au point. Nos camarades anciens combattants des trois territoires d'Afrique du Nord peuvent continuer à compter sur la fidélité de la France aux promesses qu'elle leur a faites et qu'elle tiendra sans restriction. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême droite.*)

Peu d'orateurs — et je n'en suis pas surpris puisque la plupart étaient naturellement requis par les nécessités de l'actualité la plus immédiate — ont parlé du Maroc.

C'est un fait que la situation s'est détendue au Maroc.

Un certain nombre de problèmes — et de problèmes graves — ne sont pas réglés. Nous le savons et nous y travaillons.

*

Mais la situation s'est cependant sensiblement améliorée dans les campagnes et dans presque toutes les villes.

Il suffit d'évoquer la crise aiguë que nous avons traversée au mois d'août lorsque nous avons dû, en présence de l'émeute et de la violence, employer, à notre tour, la force pour rétablir l'ordre, il suffit, dis-je, d'évoquer cette crise pour mesurer, face à la situation d'aujourd'hui même, l'amélioration considérable qui s'est produite sans que, je le répète, on puisse dire que les problèmes soient pour autant résolus; mais autre chose est de les résoudre à froid — comme nous l'entendons — et autre chose est de faire face à une crise intense, d'une violence sans précédent comme celle que, hélas! nous avons traversée pendant plusieurs semaines.

Dès que l'ordre a été rétabli, nous avons pris des mesures de clémence et de détente qui ont eu un peu partout d'heureux effets et nous avons préparé d'importantes réformes politiques et sociales.

Parmi ces réformes sociales, je veux évoquer l'augmentation des salaires agricoles de 26 p. 100 et un certain nombre d'autres dispositions réclamées depuis longtemps et qui, actuellement, entrent en vigueur.

D'autres décisions de nature politique sont en préparation dans le cadre des mesures annoncées à deux reprises à cette tribune même, au cours du débat dont l'Assemblée n'a pas perdu le souvenir.

De l'Algérie, je parlerai peu après l'émouvant discours que l'Assemblée a applaudi, cet après-midi, au cours duquel M. le ministre de l'intérieur a donné notre définition de l'unité française en des termes qui me semblent bien correspondre au sentiment de l'immense majorité des députés.

Personne, je le rappelle, n'a formulé de critiques contre la réaction du Gouvernement lorsque, le 1er novembre dernier, se sont produits les événements qui sont encore dans toutes nos mémoires.

On a parlé de réformes. Les agitateurs qui sont à l'origine de ces troubles se soucient fort peu de réformes. Bien au contraire, les troubles violents qu'ils fomentent sont probablement destinés à retarder ou à empêcher des mesures qui montreraient aux populations, d'une manière décisive, notre volonté d'aller de l'avant dans la voie du progrès.

Nous sommes d'autant plus impatients de mettre fin définitivement aux incidents qu'ainsi serait ouverte la voie des développements souhaitables; c'est une raison de plus pour nous de combattre avec vigueur toutes les tentatives de désordre et de violence dirigées contre l'unité nationale, que nous entendons faire respecter.

Je parlerai plus longuement de la Tunisie parce que de nombreux orateurs s'y sont référés et parce que c'est sur ce sujet que des critiques sévères et, je le crois, injustes nous ont été adressées auxquelles, cet après-midi, déjà, M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes me paraît avoir répondu d'une manière, je crois, décisive (*Mouvements divers*) je dis bien: d'une manière, je crois, décisive.

Les critiques que nous avons entendues sont d'ordres divers. Il y a, d'abord, ceux qui ont contesté le principe même de l'autonomie interne; c'est la thèse qu'a développée, encore une fois, M. le général Aumeran.

Je rappelle — l'Assemblée le sait — que tous les gouvernements qui ont précédé le Gouvernement actuel avaient promis l'autonomie interne et, avant d'entrer dans le détail, je voudrais tout de même que l'Assemblée ait le courage de répondre clairement à cette question: lorsque dix gouvernements successifs ont fait une pareille promesse, oui ou non, la France doit-elle tenir parole? (*Applaudissements à gauche, à l'extrême droite et sur quelques bancs.*)

Parmi les critiques que nous avons entendues, il y a aussi celles qui émanent de collègues qui, comme je l'ai dit, oublient la situation que nous avons trouvée au mois de juin, les attentats en nombre croissant dans les villes et dans les campagnes.

J'ai eu sous les yeux à cette époque — je crois bien que ces renseignements ont été donnés à l'Assemblée — des courbes qui faisaient ressortir l'aggravation, de mois en mois, de la situation.

Le nombre des attentats, le nombre des victimes dans les villes comme dans les campagnes étaient continuellement en augmentation.

On a beaucoup parlé aujourd'hui, à cette tribune, des malheureuses victimes des fellagha.

Si le Gouvernement s'incline avec peine devant ceux qui, en effet, sont tombés sous les coups des fellagha, je dois dire que le nombre des victimes était beaucoup plus grand avant qu'après le 31 juillet.

Quatre mois se sont écoulés depuis le 31 juillet. J'ai fait rechercher le nombre des victimes, dans les villes comme dans les campagnes, qui ont été tuées ou blessées dans ces quatre derniers mois et les chiffres correspondants pour les quatre mois précédents.

Est-ce que l'événement du 31 juillet a amélioré ou aggravé la situation? C'est ce que les chiffres vont nous dire.

Dans les quatre mois qui ont précédé le 31 juillet, dans les villes comme dans les campagnes, il y a eu 67 tués et dans les quatre mois suivants 29. Dans les quatre mois qui ont précédé le 31 juillet, il y a eu 78 blessés et dans les quatre mois suivants 21.

J'ai donc le droit de dire, chiffres en main, que si l'on est ému — le Gouvernement l'est plus encore que l'Assemblée puisqu'il est responsable de l'ordre — de ces attentats, du sort de ces victimes, on doit tout de même tenir compte du fait que la situation, loin de s'aggraver, s'est améliorée dans la période dont je viens de parler.

S'agissant plus particulièrement des campagnes, du bled, de ceux qui ont été directement menacés par le danger fellagha, je dois dire que, depuis le 31 juillet, pas un seul Français n'a été tué par les fellagha et que trois Français seulement ont été blessés. Les chiffres correspondants étaient, hélas! beaucoup plus élevés dans la période précédente.

Si la situation était mauvaise au point de vue de l'ordre public, elle était mauvaise également sous l'aspect politique. Au mois de juin, il n'y avait même plus de gouvernement tunisien avec lequel nous puissions ouvrir des conversations ou une négociation.

Pour faire face à ces difficultés, nous avons d'abord envoyé les troupes dont j'ai parlé, nous les avons adaptées, puis nous les avons, si j'ose dire, mises à l'œuvre. Elles ont refoulé les fellagha dans les djebbels et elles sont intervenues. A partir du mois de septembre, lorsqu'elles ont été prêtes pour ce combat particulier, la contre-attaque s'est développée. Les résultats ont été massifs et ont été croissant.

J'ai parlé d'une période de quatre mois avant le 31 juillet et de quatre mois après le 31 juillet. Dans les quatre mois qui ont précédé le 31 juillet, 49 fellagha ont été abattus par la répression. Dans les quatre mois qui ont suivi, il y en a eu 238.

Donc si, dans la déclaration du 31 juillet, dans des termes qu'un grand nombre d'orateurs ont repris, j'ai affirmé que notre rigueur s'abattrait sur ceux qui ne feraient pas confiance à nos engagements et sur ceux qui continueraient à nous combattre, je puis dire, aujourd'hui que cette rigueur s'est en fait manifestée et sans ménagement.

C'est ainsi que l'ordre a pu être progressivement rétabli. A la fin du mois de novembre, il ne pouvait plus y avoir le moindre doute pour qui que ce soit — même pour ceux qui cédaient au fanatisme ou à la passion là-bas — sur l'issue de l'épreuve de force, si elle devait se poursuivre.

C'est à ce moment, ayant fait la preuve de notre force, ayant fait la preuve de notre volonté, que nous nous sommes posé une question politique que je veux rappeler, car elle est bien connue de vous, un grand nombre de députés l'ayant eux-mêmes posée, ces derniers mois, à la tribune.

On nous a reproché souvent, dans cette période, de négocier avec le Gouvernement tunisien qui, par ailleurs, ne mettait pas fin à la guerilla. On nous a demandé, à cette tribune même, de sommer ce gouvernement d'arrêter le combat, ce combat mené contre nous par les nationalistes les plus exaltés.

Je pense, en effet, que le moment était alors venu de mettre nos interlocuteurs, comme on dit, au pied du mur, de leur demander de faire la preuve de leur ascendant sur ces éléments nationalistes qui nous combattaient dans les montagnes.

Ayant montré notre force, nous pouvions prendre cette initiative qui, j'en conviens, trois mois plus tôt, aurait eu l'apparence d'un geste de faiblesse.

Mesdames, messieurs, il n'est pas dans la tradition de notre vieille et glorieuse armée d'Afrique de verser le sang inutilement et d'exterminer l'adversaire.

De Bugeaud à Lyautey, l'armée d'Afrique a su vaincre, mais elle n'a jamais abusé de sa force, ni de sa victoire. Si son histoire est pleine de hauts faits d'armes, elle s'est illustrée aussi par ses actes de générosité et de clémence et elle peut se réclamer à la fois et avec une égale fierté de son œuvre de guerre et de son œuvre de pacification. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême droite et sur quelques bancs au centre.*)

C'est de cette tradition que n'a cessé de s'inspirer le grand soldat qu'est le général Boyer de la Tour.

J'ai dit ce matin, en réponse à des attaques qui ont été dirigées contre lui et que je regrette, l'estime, la confiance et la gratitude du Gouvernement à l'égard d'un magnifique combattant des deux guerres qui, de plus, est un remarquable administrateur.

L'opération de pacification qu'il vient d'achever est considérée par ses chefs les plus compétents en matière africaine comme un très gros succès.

Depuis hier, on a ironisé sur ce succès, à cette tribune. Mais enfin, mesdames, messieurs, si l'opération de pacification

avait échoué, quels discours aurions-nous entendus dans ce débat! (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs à l'extrême droite.*)

Si 100 ou 150 fellagha seulement s'étaient rendus et avaient rapporté leurs armes, quelles apostrophes aurions-nous entendues et quelles critiques, cette fois justifiées!

2.500 combattants sont revenus à la vie civile. Ils ont livré leurs armes..

A droite. Quelles armes ?

M. le président du conseil. On me pose la question: quelles armes ? Je veux y répondre avec précision, car j'ai moi-même posé cette question là-bas.

Il s'agit d'armes modernes, d'armes en bon état, en état en tout cas d'être utilisées au combat, d'armes qui avaient fait beaucoup de mal et qui auraient pu encore en faire plus, de fusils, de grenades, de mitraillettes, de 100.000 cartouches. (*Interruptions à droite.*) Estimez-vous que ce soit peu de chose ?

A mes yeux, cela représente une ponction considérable sur le potentiel de violence qui nous était opposable et cela doit rendre impossible, pour un temps assez long, de nouvelles rébellions armées contre nous.

L'Assemblée devrait être unanime à s'en réjouir ! (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs à l'extrême droite.*)

Ce soir, le résident général et le conseil des ministres tunisiens ont tiré la conclusion politique de l'opération qui vient d'être réalisée.

L'échéance avait été fixée à ce soir. Cette échéance n'a pas été retardée ou ajournée. La date fixée sera respectée et je veux ici donner connaissance, après M. Fouchet qui en a déjà parlé cet après-midi, du communiqué qui me paraît parfaitement significatif, publié ce soir par le général de la Tour et le président Tahar ben Ammar:

« Le résident général de France et le président du conseil des ministres du gouvernement tunisien constatent que, le 9 décembre 1954 à minuit, 2.515 fellagha ont rendu aux autorités françaises ou tunisiennes 1.958 armes.

« Ils ont décidé d'un commun accord que les dispositions nécessaires seront prises pour mettre hors d'état de nuire, à dater du 10 décembre 1954 à minuit », — c'est-à-dire maintenant — les fellagha qui n'ont pas répondu à l'appel qui leur avait été adressé conjointement le 22 novembre par le général Boyer de la Tour et par le président Tahar ben Ammar ».

Nous avons manifesté la force. Nous avons largement ouvert la voie à la clémence. Ceux qui n'ont pas répondu à notre appel connaîtront de nouveau, à partir de demain, le poids de la force dont nous disposons et qui s'emploiera à rétablir l'ordre, à ramener à l'ordre les hommes qui n'ont pas voulu répondre à l'appel qui leur était adressé.

Mesdames, messieurs, les collègues qui ont critiqué l'opération de pacification qui s'achève ne nous ont pas dit clairement ce qu'ils auraient voulu que nous fassions, à défaut de ce que nous avons fait. Ont-ils voulu dire que, pour réduire la rébellion fellagha, il ne fallait pas utiliser la procédure de l'aman, traditionnelle dans les pays musulmans, et qu'il fallait poursuivre le combat, faire tuer pour cela de jeunes Français dont le pays a besoin ?

Je m'excuse de cette statistique un peu funèbre, mais si nous nous en rapportons à ce qui s'est passé dans les derniers mois, à la proportion entre les fellagha et les Français tués au combat, c'est probablement, pour achever de réduire la rébellion, 300 ou 400 jeunes Français qu'il aurait fallu faire tuer. Je ne regrette pas d'avoir préservé leur vie. (*Vifs applaudissements à gauche et sur quelques bancs à l'extrême droite et au centre.*)

Et ce n'est pas tout: persévérer dans la violence, au moment où d'autres voies sont ouvertes, c'était creuser un fossé infranchissable de haine et de rancune entre les Français et les Tunisiens.

C'est pourquoi il était indispensable, ayant montré que nous avions la supériorité de la force et que nous pouvions l'utiliser, que ce fossé ne fût pas creusé plus profondément et qu'au contraire, nous profitions de l'occasion pour rapprocher des hommes qui doivent s'unir et vivre ensemble. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

Et puis, une autre circonstance et un autre fait m'ont conduit à me réjouir de ce qui vient de se passer.

M. René Mayer, hier, à cette tribune — et, dans ce passage de son discours, son émotion était transparente — a évoqué les conséquences des événements de Tunisie sur la situation dans le Sud-algérien.

Eh bien! l'opération de pacification qui vient de s'achever va avoir, en effet, des conséquences, auxquelles aucun d'entre nous ne peut être insensible, dans le Sud-algérien. Les bandes qui circulent dans l'Aurès ont perdu maintenant, par le succès de l'opération, le support et le soutien actif, le ravitaillement en armes qu'elles trouvaient en Tunisie.

Celà est essentiel, et les événements des derniers jours, en Tunisie me semblent devoir hâter la liquidation des incidents de l'Aurès.

L'opération doit aussi avoir une autre conséquence.

Elle doit permettre de hâter les négociations que nous poursuivons déjà depuis le mois de septembre avec le Gouvernement tunisien pour la rédaction de ces conventions dont on a parlé ici, à plusieurs reprises.

J'ignore si quelqu'un a jamais voulu nous faire négocier sous la menace. Aujourd'hui, il n'y a plus de menace. Nous pouvons discuter directement et librement, sans que s'exerce ce que M. Montel a appelé un chantage.

M. Montel a d'ailleurs posé sur ce point une question au Gouvernement. Il s'agit de quelque chose qui a donné lieu à beaucoup de commentaires ou d'insinuations. Je tiens, une fois de plus, à y répondre, bien que M. Fouchet l'ait fait en termes catégoriques. M. Montel a demandé si des engagements secrets avaient été pris en contrepartie de la reddition des fellagha. Je tiens à répéter, encore une fois, qu'aucun engagement d'aucune sorte n'a été pris à l'égard de qui que ce soit, à l'occasion de cette opération. Bien au contraire, au cours des conversations qui ont eu lieu dans les dernières semaines et spécialement dans les derniers jours, je n'ai rien caché à nos interlocuteurs tunisiens de nos intentions et des limites de nos offres. Ces limites sont claires. J'ai fait une déclaration le 31 juillet que d'aucuns ont critiquée, mais que l'Assemblée a approuvée. Rien n'est changé à cette déclaration. Rien n'a été ajouté. Rien n'y sera ajouté. C'est dans le cadre de cette déclaration que nos interlocuteurs doivent accepter de trouver la solution à nos problèmes.

Tout récemment, j'ai voulu dissiper tous les doutes qui pouvaient subsister. J'ai fait savoir à nos interlocuteurs tunisiens, de la manière la plus directe, la plus claire, et j'ajouterai presque la plus solennelle, qu'il y a des concessions que nous ne ferons pas. Tout ce qui découle de la déclaration du 31 juillet se trouve dans nos discussions, mais on ne peut rien attendre de plus de notre part. L'Assemblée en a déjà eu l'assurance; je répète ici cette assurance sans réserve aucune.

Et, si cela est clair pour tout le monde — et j'espère maintenant que cela est, en effet, clair pour tout le monde — les pourparlers devront évoluer favorablement et très vite, car il ne faut plus traîner, et cela dans l'intérêt bien compris des deux pays intéressés.

Un certain nombre de nos collègues ont posé des questions sur les négociations, notamment M. René Mayer.

M. René Mayer a employé une formule à laquelle M. Fouchet a fait écho, et qui me paraît très bonne dans sa simplicité et dans sa clarté. M. René Mayer a dit: « Autonomie, oui; indépendance, non ». Je réponds, au nom du Gouvernement: d'accord.

M. René Mayer a évoqué un certain nombre d'autres questions. Il a demandé que les Français de Tunisie reçoivent les moyens de faire sauvegarder et représenter leurs droits. Il a demandé, notamment, la représentation des Français dans un certain nombre d'organes économiques et dans les assemblées communales.

Au nom du Gouvernement, je réponds à M. René Mayer: d'accord.

D'autres collègues nous ont interrogé sur la question de l'ordre public et de la police. Je rappelle que cette question est dominée par l'article 3 du traité du Bardo, en vertu duquel « la France s'engage à protéger Son Altesse le Bey contre tout danger qui menacerait sa personne, sa dynastie ou la tranquillité de ses Etats. »

Ce texte reste pleinement valable et il vise la sécurité externe, celle qui se protège aux frontières, et la sécurité interne, celle qui porte sur l'ensemble du territoire.

Les négociateurs tunisiens ne contestent d'ailleurs pas, et n'ont jamais contesté, la responsabilité qui en découle pour la France.

Toutefois, il est vrai, comme l'a dit cet après-midi M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes, que, jouissant de l'autonomie interne, le gouvernement tunisien ne pouvait se voir refuser d'exercer lui-même progressivement certaines responsabilités dans ce domaine.

Nous aurons donc à nous mettre d'accord avec lui sur un certain nombre de points:

D'abord sur le partage des tâches, car lorsque l'on parle de police, l'on vise des matières d'une nature extraordinairement variée.

Puis, il y a la sécurité générale du territoire, à laquelle j'ai dit qu'il ne saurait être question de renoncer.

La direction de la surveillance du territoire — la D. S. T. — et la gendarmerie resteront naturellement sous l'autorité française, car l'application même de l'article 3 du traité du Bardo l'exige. Mais on voudra bien admettre qu'il n'y a vraiment aucun inconvénient à céder progressivement aux autorités tuni-

siennes certains autres aspects de la police qui n'ont évidemment pas la même portée; et je ne pense pas que quiconque ici ait l'intention de laisser indéfiniment entre les mains françaises la police de la circulation ou même la police rurale.

Par conséquent, nous avons ici une deuxième sorte de discussion avec nos interlocuteurs, en ce qui concerne les délais à l'issue desquels certains de ces éléments pourront leur être transférés et certaines tâches nouvelles pourront leur être attribuées. Ces délais sont nécessaires, ne serait-ce que pour la formation des hommes qui devront en être chargés, et cette formation, bien entendu, ne peut se faire que par nous.

J'ajoute que, même dans les services qui seront plus tard transférés à l'autorité tunisienne, la proportion des fonctionnaires français restera considérable, soit en vertu de décisions particulières que nous demanderons, soit simplement en application des garanties générales assurées, par ailleurs, aux Français fonctionnaires de la Résidence.

On comprendra la nécessité où se trouve aujourd'hui le Gouvernement de ne pas fournir, alors que la négociation n'est pas achevée, des précisions plus grandes. Mais, là encore, je tiens à dire que nous avons fait connaître à nos interlocuteurs, et d'une manière parfaitement nette, les limites raisonnables que nous ne franchirons jamais.

M. René Mayer a évoqué la future constitution tunisienne. Nous ignorons naturellement ce qu'elle sera. Cela ne dépend pas de nous, cela dépend essentiellement de S. A. le Bey. Mais nous ne pouvons cependant pas être indifférents à ce problème, d'abord en vertu des obligations mêmes que j'ai rappelées et qui découlent du traité du Bardo, ensuite parce que les garanties des droits que les conventions nous reconnaîtront, pour la France en général et pour les Français de Tunisie en particulier, ne peuvent pas ne pas avoir un rapport avec la structure et les institutions de l'Etat tunisien.

Nous souhaitons donc que S. A. le Bey, son gouvernement et son peuple entendent nos conseils. Nous souhaitons qu'ils conservent et consolident le régime monarchique, d'ailleurs conforme à leurs traditions religieuses. Nous souhaitons qu'ils évitent de céder à certaines tentations extrémistes, qu'ils s'acheminent progressivement vers une démocratie libérale qui leur permettra d'aller de l'avant dans le domaine économique et de stabiliser, dans la sécurité intérieure, les forces neuves de leur jeune Etat.

Telle est, mesdames, messieurs, notre perspective. Tel est le développement que nous souhaitons pour ce pays, non pas tant dans l'intérêt de la France que dans son intérêt propre et dans l'intérêt de son avenir et de sa prospérité.

En conclusion, je dirai, à mon tour, que la meilleure manière d'éviter les dangers des troubles ou des désordres est, évidemment, de supprimer les prétextes sur lesquels on prétend les fonder et de renforcer encore davantage les raisons d'attachement à la France des populations musulmanes qui nous sont confiées.

Au delà des solutions politiques diverses, subsiste, en Afrique du Nord, une situation économique et sociale qui doit être notre plus grande préoccupation. Une expansion démographique très rapide submerge à mesure — vous le savez — le développement des ressources économiques. Dans beaucoup de régions sévissent, hélas! le sous-emploi, la sous-alimentation et la misère. Il est vrai que, dans notre Afrique du Nord, cette misère est moindre que celle que l'on constate en bien d'autres régions du bassin méditerranéen soumises à des conditions naturelles semblables. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs au centre et à droite et sur certains bancs à l'extrême droite.*)

Mais, en Afrique du Nord, la France détient des responsabilités, et il est des situations auxquelles elle ne peut se résigner. Il s'agit de citoyens français en Algérie, il s'agit de populations reliées à nous en Tunisie et au Maroc. Avec notre aide, toutes ces populations doivent parvenir à une situation meilleure.

La métropole s'est imposée, s'impose encore et s'imposera, dès 1955, plus encore, des sacrifices considérables pour les investissements en Afrique du Nord. Le montant de ces investissements est accru dans les prévisions budgétaires qui vous sont actuellement soumises. L'affectation en est, je crois, dans ces propositions, mieux orientée vers des travaux ayant des répercussions profondes sur le niveau de vie des populations. Il est probable, d'ailleurs, qu'une meilleure répartition encore peut être obtenue pour un meilleur rendement économique et social de cet effort financier considérable.

Il faut aussi, parallèlement, entreprendre de grandes tâches, celles qui peuvent constituer un apport massif de travail et de richesse dans ce pays.

Certains projets très vastes doivent passer bientôt du stade des études à celui de la réalisation. Le Gouvernement saisira l'Assemblée rapidement d'un certain nombre de propositions concrètes.

Devant l'ampleur des moyens financiers et techniques à mettre en œuvre, nous ne devrons pas hésiter, dans certains cas, comme on l'a rappelé hier, à accepter des concours étrangers.

L'une des préoccupations du Gouvernement est d'étudier, en ce moment même, les grandes lignes d'une action économique et sociale qui se situerait réellement au niveau des immenses besoins humains de l'Afrique du Nord.

Mesdames, messieurs, s'il est un domaine où devrait se dégager une très large union nationale, où devrait se dégager, si les mœurs parlementaires françaises le permettaient, une véritable unanimité nationale, c'est bien celui dont nous avons parlé depuis hier, non seulement en raison de l'importance de l'objet, mais encore parce que pour tous les Français attachés à leur pays, à son influence, à sa grandeur, à son idéal de liberté et d'humanité, il n'y a pas de doute que le destin de la France et celui de l'Afrique du Nord ne soient indissolublement liés.

Mesdames, messieurs, oublions de temps à autre, pour de tels objets, les querelles mineures, les méfiances qui nous opposent trop souvent et rapprochons-nous, unissons-nous enfin, lorsqu'il s'agit, comme ce soir, de la France, de la plus grande France! (*Applaudissements à gauche, sur quelques bancs au centre et à droite et sur certains bancs à l'extrême droite.*)

Plusieurs voix à droite. Suspension!

M. le président. J'entends demander une suspension de séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures quarante minutes, est reprise le samedi 11 décembre à zéro heure cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Fayet. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Pierre Fayet. Mesdames, messieurs, au cours de ce débat, plusieurs députés ont affirmé que l'Algérie formait trois départements français.

De nombreux faits, les uns de caractère juridique, les autres de caractère économique ou politique, prouvent que cette affirmation ne correspond pas à la réalité. L'Algérie est une colonie et, dans tous les domaines, elle est considérée et traitée comme telle.

A différentes occasions nous en avons fait la démonstration. Aujourd'hui même, Mme Alice Sportisse et M. Ballanger l'ont prouvé une fois de plus, avec force, à l'aide de nombreux exemples.

Personnellement, je m'attacherai plus particulièrement aux questions ayant un caractère économique et social. Auparavant, je veux évoquer deux faits bien différents, en liaison cependant avec ce que je viens de dire.

Il y a quelques jours, au cours d'un procès contre *Alger républicain*, un avocat de la défense ayant, dans sa plaidoirie, démontré que les articles parus dans les numéros saisis de ce journal n'auraient occasionné aucune poursuite s'ils avaient paru à Paris, le procureur de la République, dans une lettre adressée au procureur général, a répondu: « Alger n'est pas Paris ».

Depuis plusieurs années, bien souvent, nous avons entendu ou lu cette expression qui dit bien ce qu'elle veut dire. Mais venant d'une telle source inhabituelle, elle prend beaucoup plus de valeur. Aussi ne ferai-je aucun autre commentaire à ce sujet.

En septembre dernier, une effroyable catastrophe s'est produite dans la région d'Orléansville, et je m'empresse de dire que le peuple de France, que je remercie, a manifesté tout de suite sa plus vive sympathie et son ardente solidarité agissante en faveur des victimes.

Trois jours après la première secousse, M. le ministre de l'intérieur s'étant rendu à Orléansville, Mme Alice Sportisse et moi-même nous lui avons signalé l'incurie, l'incohérence, l'incapacité, les mesures discriminatoires dont l'administration faisait preuve. Un mois après, à Paris, la porte du ministre de l'intérieur nous étant fermée, nous avons dit à un fonctionnaire du ministère le calvaire que les sinistrés connaissaient à la suite des pluies.

Il y a quelques jours, au cours de la discussion du budget de l'intérieur, M. Ribère, qui ne peut être suspecté de sympathie pour le communisme et dont on connaît la modération du langage, confirmant ce que nous n'avons cessé de dire à propos d'Orléansville, a dressé un sévère réquisitoire. « Scandale », « désordre parfait », « invraisemblable pagaïe », tels sont les termes que notre collègue a employés.

Je le dis avec force, si malheureusement une région de la métropole connaissait une catastrophe comme celle d'Orléansville, je suis convaincu que les choses se passeraient tout autre-

ment: les mesures nécessaires seraient aussitôt décidées, appliquées et tous les sinistrés auraient un abri. Mais Orléansville est en Algérie.

Un examen, même superficiel, de l'économie algérienne, illustre le caractère spécifiquement colonial de l'Algérie. En effet, l'Algérie est étroitement confinée dans la production et l'exploitation des matières premières industrielles et agricoles, ainsi que des denrées alimentaires.

Dans le secteur industriel, en fait, seuls les travaux publics et le bâtiment revêtent quelque importance. Mais les travaux publics, le bâtiment et les matériaux de construction représentent 56,8 p. 100 de la valeur de cette production.

La production des richesses naturelles de l'Algérie, dans le secteur minier en particulier, est dans sa quasi-totalité consacrée à l'exportation brute.

Voici quelques chiffres très édifiants concernant le commerce extérieur de l'Algérie:

En 1953, les échanges s'établissent globalement en valeur comme suit: importations en Algérie, 202,2 milliards; exportations d'Algérie, 138, 8 milliards.

Par conséquent, le déficit au détriment de l'Algérie s'élève à 63, 9 milliards. Il résulte de l'importation de produits manufacturés coûteux et de l'exportation de produits bon marché et des matières premières.

En effet, le prix moyen de la tonne exportée d'Algérie s'élève seulement à 20.686 francs, tandis que le prix moyen de la tonne importée en Algérie s'élève à 76.172 francs.

Si l'on considère seulement le commerce entre la France et l'Algérie, on constate que les importations en Algérie s'élèvent à 148,9 milliards et les exportations de l'Algérie à 97,2 milliards.

Le prix moyen de la tonne exportée n'est que de 42.000 francs, tandis que le prix moyen de la tonne importée de France s'élève à 110.000 francs.

L'Algérie, pour un tonnage beaucoup plus élevé de ses exportations par rapport à celui de ses importations a un déficit considérable en valeur.

Or, chacun sait que la différence entre le tonnage importé et le tonnage exporté traduit le phénomène propre à un pays colonial, de même que l'écart existant entre le montant beaucoup plus élevé du prix moyen de la tonne importée et du prix moyen de la tonne exportée exprime le pillage des richesses naturelles d'une colonie et la perte de substance à laquelle donne lieu la mise en valeur à laquelle est soumis un pays colonial.

A l'issue de la seconde guerre mondiale, un grand bruit fut mené autour d'un prétendu plan d'industrialisation de l'Algérie qui, en fait, ne comportait qu'un ensemble de dispositions financières et fiscales destinées à allécher les industriels français; mais, comme le constatait *La Vie française* du 9 avril 1954, « il est certain qu'une grande partie de l'industrie métropolitaine considère l'Algérie comme un marché réservé; elle ne désire guère voir s'y développer un équipement qui la priverait de sérieux débouchés ».

Hélas! ces lignes traduisent bien la vérité. Nombreux sont ceux qui, ces dernières années, ayant créé une industrie en Algérie, n'ont pu continuer à faire fonctionner leur affaire, en raison des difficultés qui leur ont été créées. Ce n'est point par hasard si, en ce moment même, on constate une régression de l'industrie.

Aussi, chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître l'échec de l'industrialisation de l'Algérie.

L'importance de l'agriculture dans l'économie algérienne est très grande. La production agricole a une valeur de 150 milliards en moyenne; elle représente 39 p. 100 de l'ensemble de la production algérienne; mais c'est dans ce pays où plus de huit millions d'habitants ne boivent pas de vin que la culture de la vigne est la plus importante et ne cesse d'être développée au détriment des céréales.

Aussi, les cultures vivrières essentielles que sont les céréales restent, à peu de chose près, les mêmes qu'à la fin du siècle dernier, tant en quantités produites qu'en superficies emblavées, tandis que le chiffre de la population croît sans cesse.

Le rendement en céréales, par tête d'habitant, qui était de 5 quintaux en 1882-1887, est tombé à 3,7 quintaux pendant la première décade du siècle, à 2,5 quintaux pour la période 1913-1939. Actuellement, il n'est plus que de 1,07 quintal.

Il est incontestable qu'il y a là une question très angoissante, qui pose le problème important d'une meilleure répartition et d'une meilleure utilisation des terres, car le drame dans l'agriculture algérienne est qu'il y a trop de paysans sans terres.

Mais si cette situation maintient dans une atroce misère, dont je parlerai, une grande partie des populations algériennes, par contre, elle permet aux gros terriens, aux grandes sociétés, de réaliser des profits considérables. M. Ballanger a cité à ce sujet des chiffres édifiants. Je veux en ajouter quelques autres.

La Compagnie algérienne, qui possède un domaine de 60.000 hectares a réalisé un bénéfice net, pour 1952, de 117 millions de francs. Cette même compagnie a réalisé sur les lièges un bénéfice net de 55 millions en 1948, de 230 millions en 1952. Pour la même période, sa filiale, La Forestière, a vu ses bénéfices s'élever de 12 à 99 millions de francs.

La manufacture de tabacs Bastos a réalisé des bénéfices qui sont passés de 162 millions de francs en 1949 à 373 millions en 1952, après 450 millions de francs d'affectation aux provisions.

La société agricole Le Chapeau du Gendarme a récolté, en 1953, 45.000 hectolitres de vin. Le bénéfice net, en 1951-1952, a été de 27 millions de francs. Les établissements Berlagna ont eu un bénéfice net de 7 millions de francs en 1952; les amortissements se sont élevés à 44 milions de francs. La société du Keroulis possède plusieurs domaines dans différentes régions de l'Algérie, totalisant plus de 3.000 hectares en vignes et agrumes. Bénéfice net en 1951: 61 millions de francs.

Pour se rendre compte du niveau de l'ensemble de la population on dispose d'un certain nombre de chiffres qui tous montrent l'effroyable misère d'un important pourcentage d'habitants.

Dans une étude publiée par la revue *Afrique-Asie*, M. Messud, collaborateur au journal *le Monde*, conclut:

« Celui qui dispose en Algérie de plus de 4.000 francs par mois et par personne peut et doit se considérer comme un privilégié. »

A l'occasion des réunions des secrétariats sociaux, organisations catholiques, qui ont eu lieu à Alger en mai 1954, M. Valdi, ingénieur agronome, a déclaré:

« En Kabylie, une famille de six personnes dispose de 150.000 francs par an, soit 12.000 francs par mois. »

Disons que les ouvriers agricoles, presque tous pères de familles nombreuses, perçoivent un salaire journalier de 245 francs et 320 francs pour treize heures et quatorze heures de travail.

Ces travailleurs ne bénéficient ni des assurances sociales, ni d'allocations familiales.

Et voici une déclaration de Mgr Pinier, évêque de Constantine, faite à l'occasion des mêmes réunions dont je parlais tout à l'heure.

« Parler de la faim en Algérie, ce n'est pas, soyez-en certains, un artifice de littérature ou un thème facile de protestation sociale, c'est évoquer une réalité poignante et une responsabilité de notre vie en Algérie.

« Drame collectif d'une population, non pas de quelques mendiants, de quelques familles, mais de trois millions de personnes qui vivent avec nous sur une terre algérienne.

« Drame qui n'est pas passager, mais enserré en permanence au cœur de notre économie et de notre géographie et qui ravage des générations entières de familles mal nourries, sous-alimentées, en état grave de carence vitale. »

Mesdames, messieurs, une pareille insuffisance d'alimentation, une telle médiocrité du niveau de vie entraînent évidemment une situation sanitaire déplorable de l'ensemble de la population et, tout d'abord, une mortalité infantile considérable.

C'est ainsi que pendant l'année 1952 il a été enregistré 114.764 décès, dont 56.983 d'enfants de moins de cinq ans, soit un pourcentage de plus de 50 p. 100. Chaque année, plus de 52 p. 100 d'enfants musulmans de moins de cinq ans meurent ainsi. En ce qui concerne les adultes, les maladies dont l'extension est en raison directe de la misère sont très répandues ainsi que la tuberculose.

Le professeur Levy-Valensi déclarait en 1952, dans sa leçon inaugurale:

« On peut admettre que l'Algérie avec ses neuf millions d'habitants, dont huit millions de Musulmans, doit comprendre à peu près le même nombre de tuberculeux que la métropole avec ses quarante millions. »

Parlant de l'équipement hospitalier, il poursuivait: « Pour ses quarante millions d'habitants, la métropole possède 900 dispensaires: En Algérie, nous n'en avons que 28 pour neuf millions d'habitants. Sur ce nombre, sept sont répartis dans la seule agglomération algéroise ».

M. François Mitterrand, *ministre de l'intérieur.* Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Fayet?

M. Pierre Fayet. Volontiers.

M. le ministre de l'intérieur. Les statistiques évidemment déplorables que vous citez, monsieur Fayet et dont je ne conteste pas la véracité, estimant toutefois qu'elles méritent examen, ne démontrent pas l'absence de réalisations de la France. Elles démontrent que la tâche à accomplir reste immense.

M. Fayet croit-il vraiment qu'il y a un rapport direct entre l'analyse d'une situation à laquelle il faut remédier, qu'il faut transformer et à laquelle s'appliquent depuis des décades les meilleures volontés et les plus admirables dévouements, et les solutions de caractère politique qu'il nous propose?

Croit-il vraiment que l'Algérie, séparée de la métropole, pourrait davantage et mieux remédier à cet état de choses que rattachée étroitement à elle. Cela ne me paraît pas raisonnable. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche et à l'extrême droite.*)

M. Jean Fronteau. C'est pure et simple interprétation de notre pensée.

M. le ministre de l'intérieur. M. Fayet a qualifié nos trois départements d'Algérie en réfutant la définition voulue par la Constitution.

M. Pierre Fayet. Monsieur le ministre, les chiffres que je donne sont puisés dans la documentation du gouvernement général de l'Algérie. Mes citations proviennent des plus grands professeurs de l'Algérie et si vous m'aviez laissé poursuivre, vous auriez vu où je veux aboutir et pour quelles raisons je fais cette démonstration.

Voici quel est, pour l'ensemble de l'Algérie, cet équipement hospitalier. Au 1er janvier 1953, il existait pour toute l'Algérie 24.684 lits d'hôpital, c'est-à-dire 2,6 lits pour 10.000 habitants. Le personnel médical, à la même date, se composait de 1 735 médecins, 430 dentistes, 550 sages-femmes, 606 pharmaciens.

Ces effectifs ridiculement bas pour l'ensemble du pays sont répartis de façon très inégale pour l'Algérie, puisque, sur 1.629 médecins, 1.017 exercent dans les trois principales villes, ce qui signifie que, dans les régions où le pourcentage de la population musulmane est supérieur à 95 p. 100, il y a moins d'un médecin pour 20.000 habitants.

Si l'on examine la situation scolaire de l'Algérie, on voit qu'elle n'est pas meilleure que la situation sanitaire. En effet, on estime à 2.500.000 le nombre d'enfants d'âge scolaire, ce qui permet d'apprécier à plus de deux millions le nombre d'enfants qui ne vont pas à l'école; ce sont, à peu près tous, des musulmans.

La scolarisation exige essentiellement des locaux et des maîtres. En ce qui concerne le recrutement de ces derniers, il y avait un total de 932 élèves, garçons et filles, dans les écoles normales, pour l'année 1952-1953.

Pour l'enseignement secondaire, le nombre des élèves inscrits dans les lycées et collèges publics était de 28.221 dont 4.280 musulmans.

Pour l'enseignement agricole, à l'école nationale d'agriculture, il y avait 120 élèves européens et 1 élève musulman. A l'école régionale de Sidi-bel-Abbès, on comptait 80 européens et 2 musulmans.

Pour l'enseignement technique, il y avait, à l'institut industriel de Maison-Carrée, 99 européens et 5 musulmans; à l'école de Dellys, 142 européens, 1 musulman; pour l'enseignement supérieur, 5.345 étudiants, dont 572 musulmans.

Une telle insuffisance de la scolarisation entraîne évidemment une énorme proportion d'illettrés dans la population musulmane.

Mesdames, messieurs, je viens de présenter une esquisse rapide de quelques aspects de la situation économique et sociale de l'Algérie. Dans aucun département de France, et de loin, il n'est possible de trouver une situation comparable. C'est une preuve supplémentaire qu'il existe un problème politique algérien à résoudre.

Depuis les derniers événements d'Algérie, le Gouvernement proclame qu'il est fermement décidé à accorder des améliorations aux populations laborieuses, à réaliser d'importantes réformes, mais les Algériens sont comblés de promesses depuis longtemps. Chaque fois qu'ils ont rencontré des difficultés en Algérie, tous les gouvernements qui se sont succédé ont pris les mêmes engagements. Seulement, autant en emporte le vent lorsque l'orage est passé.

Le Gouvernement parle d'améliorations, de réformes, mais au même moment, d'abord à Paris, ensuite en Algérie, le ministre de l'intérieur refuse de recevoir une délégation des syndicats d'Algérie, qui désirait lui remettre un cahier de revendications.

M. le ministre de l'intérieur. Au cours de mon voyage, je n'ai reçu aucune délégation.

M. Pierre Fayet. C'est justement le reproche que je vous adresse.

Pendant plusieurs jours, à Paris, une délégation des syndicats a demandé à être reçue par vous. Chaque jour, j'ai téléphoné plusieurs fois à votre cabinet. Je préfère ne pas insister sur cette question.

Pendant de longues années, j'ai été secrétaire des syndicats d'Algérie. A aucun moment, un ministre de l'intérieur, M. Sarraut lui-même, n'a refusé de recevoir une délégation syndicale. Comment le Gouvernement peut-il connaître les revendications du monde du travail d'Algérie, si le ministre de l'intérieur refuse tout contact avec les délégués des organisations syndicales ? Comment peut-il être vrai que le Gouvernement ait la volonté de changer les choses en Algérie quand il s'oppose systématiquement à la discussion et au vote de textes favorables aux travailleurs algériens, y compris les travailleurs algériens en France ?

Aussi les travailleurs algériens qui, dans leur majorité, je veux le dire, ont eu à un moment confiance dans le Gouvernement actuel et dans le ministre de l'intérieur...

M. le ministre de l'intérieur. Ils continuent!

M. Pierre Fayet. ...car certains avaient lu son livre, paru en 1953, *Aux Frontières de l'Union française*, ont aujourd'hui leurs sentiments modifiés et sont énormément déçus.

Ils pensent maintenant que leurs revendications seront satisfaites dans la mesure où sera résolu le problème politique algérien.

Ils sont d'autant plus convaincus de ce fait que, présentement, une répression aveugle et féroce est pratiquée dans toute l'Algérie. Or, la répression ne peut pas arranger les choses; on ne règle rien avec la force. L'expérience est concluante, quoi qu'en disent les colonialistes.

Continuer ne serait pas œuvrer en faveur du peuple algérien ni de la France.

Il faut laisser les Algériens européens et musulmans conduire leur pays vers la liberté, pour laquelle ils ont souffert et combattu, et qui leur a été promise tant de fois par les gouvernements français successifs.

L'Algérie doit prendre sa place dans l'évolution générale vers la liberté et le progrès qui soulève les peuples du monde entier. Elle doit vivre sa vie nationale propre, édifiée sur l'utilisation de ses richesses dans le seul intérêt du peuple.

Les Algériens de toutes origines forment déjà sur le sol commun une communauté qui constitue la base de la nation algérienne en formation, riche des apports de tous ses enfants dans la diversité de leurs origines et le mélange heureux des civilisations orientale et occidentale.

Aussi convient-il, non seulement de leur permettre, mais aussi de les aider à bâtir cette Algérie nouvelle grâce à laquelle ils pourront progresser dans la voie de la liberté et du bien-être. Travailler en faveur de cette Algérie nouvelle, ce sera agir utilement, non seulement pour le peuple algérien, mais aussi pour la France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Naegelen. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Marcel-Edmond Naegelen. Mesdames, messieurs, le parti socialiste, dans sa doctrine et dans son action, s'est toujours efforcé de concilier les intérêts des classes laborieuses avec les intérêts supérieurs de la nation et de la paix. C'est avec ce sentiment que nous examinons le problème que posent le sort de l'Afrique et l'agitation qui y règne.

Nous savons combien l'intérêt national est engagé en Afrique du Nord. Nous pouvons dire que la partie essentielle que joue présentement la France se déroule dans cette terre qui est devenue une sorte de prolongement naturel de notre propre pays. N'en doutons pas, c'est sur le destin que nous saurons donner à l'Afrique du Nord que l'Histoire, très prochainement, nous jugera.

Eloigné de toute préoccupation politique intérieure, nous regrettons qu'au cours de ce long débat des préoccupations subalternes se soient introduites dans l'examen d'un problème qui n'aurait dû être discuté que par des Français soucieux de l'intérêt du pays. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême droite et sur quelques bancs à droite et au centre.*)

Nous savons d'abord — vous m'excuserez de commencer par ce qui paraît le moins important, mais qui ne manque pourtant pas de valeur — que l'Afrique du Nord est à la fois notre principal client et notre principal fournisseur. Déjà, pour cette raison que certains pourraient juger mercantile, nous avons le devoir d'y maintenir notre influence.

D'autre part, elle est la place d'armes toute naturelle de la France. Faut-il rappeler que le Maroc et l'Algérie ont été la place d'armes de la Libération ? Que la Tunisie a été notre première grande victoire après nos défaites de mai et de juin 1940 ? Est-il nécessaire de rappeler que c'est de l'Afrique du Nord que sont parties la division Leclerc et la première armée française, et que c'est donc grâce à elle que nous avons été présents à la victoire de mai 1945 ? (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Perdre l'Afrique du Nord, disait avec raison M. René Mayer, la nuit dernière, ce serait, à bref délai, perdre toute l'Afrique. L'Afrique noire, par une sorte d'enchaînement fatal, ne tarderait pas aussi à sortir de l'orbite française. Ce serait perdre, avant peu, toute l'Union française et, pour la France, tomber au

rang de puissance secondaire et même — je le dis comme je le pense — de puissance vassale.

Ce n'est pas seulement notre prestige qui est en jeu, c'est notre indépendance nationale elle-même.

Telles sont les premières et les plus impérieuses préoccupations qui doivent être les nôtres lorsque nous examinons la situation là-bas. J'ajoute tout de suite que nous ne sommes pas mus uniquement par des sentiments égoïstes, même quand ce sont des sentiments patriotiques, et que nous n'avons à aucun moment l'intention de nous maintenir en Afrique du Nord par des moyens de force. La France ne veut pas éternellement monter la garde devant des peuples garrottés; elle veut, au contraire, les élever à la pleine conscience d'eux-mêmes, les gagner à son idéal, les associer à son œuvre et leur faire, dans l'Union française, la large place à laquelle ils ont droit. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême droite et sur quelques bancs à droite et au centre.*)

Ceux qui essayent, du Caire, de Tétouan, de Budapest, parfois de Paris, de dresser les populations de l'Afrique du Nord contre la France, feraient le malheur de celles-ci en même temps que le nôtre s'ils réussissaient dans leur entreprise. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Convaincus que, pour vivre libres et heureux, ces pays ont besoin de la collaboration française, de l'association avec la France, de nos savants, de nos ingénieurs, de nos professeurs, de nos médecins et, je l'ajoute, aussi de nos administrateurs, nous ne pouvons admettre, ni pour eux ni pour nous, que leur destin soit dissocié de celui de l'Union française qui, sans eux, s'écroulerait.

Nous voulons, du même coup, leur éviter de tomber sous des jougs totalitaires ou étrangers, qui leur feraient bientôt regretter l'association avec la France. Car qui se fait l'illusion de penser que, dans un monde divisé en deux blocs, si nous commettions la folie de quitter cette côte méditerranéenne, d'autres ne s'y installeraient pas immédiatement à notre place, d'autres qui ne connaissent pas ces populations comme nous les connaissons, qui n'ont pas travaillé avec elles, souffert avec elles, saigné avec elles sur les champs de bataille ?

Si nous partions, ceux-là mêmes qui, parfois, ont tendance à se dresser contre nous, regretteraient bientôt notre départ.

Que ces peuples aspirent toujours à plus de liberté, à plus d'égalité, ne saurait nous surprendre. Cela nous paraît même, à beaucoup d'égards, désirable et fécond. C'est nous d'ailleurs qui, par nos écoles et par notre exemple, leur avons enseigné ces grands principes.

Ce que nous ne pouvons tolérer, c'est qu'on prétende avancer sur les difficiles chemins de la démocratie par le meurtre, l'incendie, la destruction des installations que nous avons créées pour le bien général des habitants, pas plus que nous ne pourrions tolérer un contre-terrorisme tout aussi aveugle et néfaste, des représailles individuelles des milices locales.

C'est à l'Etat et à la force publique seule de rétablir et de maintenir l'ordre. C'est à la justice de l'Etat seule de punir les coupables. (*Applaudissements à gauche, sur de nombreux bancs à l'extrême droite et au centre et sur quelques bancs à droite.*)

Nul ici, je le pense, ne peut admettre que nous entrions dans la chaîne sans fin du meurtre appelant le meurtre, de l'attentat répondant à l'attentat. L'Afrique du Nord ne doit pas devenir une vaste famille des Atrides, mais un grand exemple de fraternité franco-musulmane.

Qui oserait excuser ou seulement essayer d'expliquer l'assassinat de ce jeune instituteur qui venait d'arriver en Algérie, plein d'enthousiasme et de foi, pour une œuvre toute de lumière et d'amour ? Nous condamnons de même le meurtre imbécile et odieux du syndicaliste tunisien Ferhat Hached.

En Tunisie, les crimes terroristes semblent avoir cessé. Les fellagha, en grand nombre, ont remis les armes et regagné leur douar ou leur tribu. On me permettra, cependant, d'exprimer une crainte. Ne faut-il pas redouter que ceux, sans la collaboration de qui, sans l'assistance de qui nous n'aurions pu obtenir ces résultats et qui ont ainsi fait la preuve de l'autorité dont ils jouissaient auprès d'eux, ne les « relancent », pour employer une expression à la mode, si, par malheur, les négociations entamées échouaient ou s'ils jugaient avoir intérêt, pour ces négociations, à les faire repartir vers les maquis et les brigandages ? N'y a-t-il d'armes que celles qui ont été livrées ?

Voilà des questions que nous avons le devoir de nous poser, que nous ne pouvons pas ne pas nous poser.

Au Maroc, depuis bientôt dix-huit mois nous tournons en rond. Alors qu'il y aurait tant de réformes à faire, tant de misères à soulager, nous n'avons pas réussi à détourner l'attention du problème dynastique. A cet égard, je m'étonne de découvrir tant de monarchistes sur des bancs où l'on ne s'attendrait vraiment pas à les trouver. (*Sourires.*)

Nous nous sommes laissé enfermer entre partisans et adversaires de l'ancien sultan. Ne pourrait-on essayer, par une œuvre audacieuse, de faire comprendre, de prouver par des exemples au peuple marocain que d'autres questions, d'autres solutions intéressent plus profondément son sort et son avenir ?

En Algérie, il est réconfortant de constater que l'immense majorité des populations musulmanes — on l'a déjà indiqué plusieurs fois au cours de ce débat, mais je tiens à le répéter — non seulement n'a pas répondu à l'appel à la violence, mais a souvent entouré de sa réprobation les actes terroristes. Il est émouvant de constater que ce sont des anciens combattants musulmans qui, aux côtés des petits colons français, ont, à M'Chouneche, repoussé les assauts des bandes terroristes. Ainsi s'est ressoudée sur le propre sol algérien la fraternité d'armes de Verdun, de la Tunisie, d'Italie, des champs de bataille de France et de victoires d'Allemagne.

Cette attitude, en même temps que le plus élémentaire sentiment de justice et d'humanité, ainsi que le sens politique, doivent nous interdire les représailles collectives aveugles, inintelligentes, qui laissent derrière elles, pour des années, des années qui seront cruciales, de longues traînées de peur et de haine. Au contraire, notre effort doit tendre, par une généreuse et féconde politique, à isoler de plus en plus les agitateurs nationalistes.

Par le statut de 1947 nous avons donné aux musulmans d'Algérie le titre enviable de citoyen français. Cela ne suffit pas, il faut aller jusqu'aux dernières conséquences que postule ce titre.

M. Mostefa Benhamed. Très bien !

M. Marcel-Edmond Naegelen. Il faut achever l'application de ce statut jusqu'à ce que l'Algérie ne connaisse plus que des citoyens confondus dans l'égalité des devoirs et des droits.

M. René Mayer exprimait hier la conviction que l'assimilation est impossible. Il y a, en tout cas, une assimilation qui doit se faire, c'est celle qui doit s'opérer sur le sol algérien lui-même entre tous les éléments ethniques, quelle que soit leur origine ou leur religion. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême droite et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Il faut aussi que chaque Algérien soit appelé à vivre une vie pleinement humaine et qu'il échappe enfin à la fatalité de la misère et à la nuit de l'esprit.

Réalisation d'une démocratie politique toujours plus large, avènement d'une démocratie sociale d'où nul n'est exclu, telles doivent être les lignes essentielles d'un programme à mettre immédiatement en œuvre.

Nous ne voulons pas régner sur une plèbe inoccupée, vivant insuffisamment des secours de l'Etat, sous-alimentée, condamnée à l'infâme gourbi ou à d'ignobles bidonvilles, ignorante et analphabète, soumise parce qu'inoccupée, affamée et inculte à toutes les propagandes et à toutes les tentations.

Il faut, là-bas, enseigner que la dignité de la vie est dans le travail, dans l'exercice d'un métier qui permet d'entretenir la famille; mais, pour cela, il faut d'abord pouvoir offrir du travail, il faut créer des possibilités de travail, irriguer et mettre de nouvelles terres en valeur, industrialiser l'Algérie malgré l'absence presque complète de houille et de matières premières. Il faut qu'un grand effort soit tenté dans ce sens et il faut aussi que les industries métropolitaines ne s'efforcent pas d'étouffer les industries naissantes d'Algérie qui leur apparaissent quelquefois comme concurrentes. Nous en avons connu des exemples; je me rappelle cette faïencerie d'Oran et le dumping qui a été exercé contre elle par les faïenceries françaises jusqu'à ce qu'elle ait été tuée et que les ouvriers aient été chassés.

Il faut aussi instruire et, pour cela, construire de nouvelles écoles. Oh ! je sais l'objection: je l'ai entendue bien des fois: on nous dit que nous formons, dans nos écoles, des ratés et des révoltés. Evidemment, le petit Algérien sorti de nos écoles et qui se compare à son camarade tout à fait illettré se croit un grand savant; il se figure, surtout si on lui a donné un diplôme, un certificat d'études primaires, qu'il a droit à des emplois honorables et bien rémunérés. Si on ne peut lui en donner un — et il est impossible d'en donner à tous — si on l'abandonne après l'école au hasard de la rue, il est tout naturellement porté à accuser la France de lui refuser, parce qu'il est Musulman, le poste auquel il aurait droit.

C'est en donnant l'instruction à tous qu'on fera disparaître peu à peu cet état d'esprit orgueilleux et rebelle. Mais aussi il faut offrir le maximum d'emplois à ceux qui sortent de nos écoles. Certes! nous ne sommes pas partisans d'un contingent, d'une sorte de *numerus clausus* qui prévoirait qu'un certain nombre d'emplois doivent être réservés aux musulmans. Ce serait déjà leur faire insulte et ce serait une forme de racisme; mais nous pensons que les administrations peuvent recevoir des instructions et qu'il est inadmissible que, dans certaines de ces administrations, il n'y ait dans les emplois moyens et dans les emplois supérieurs que des Européens d'origine.

M. Marcel Dassault. Très bien !

M. Marcel-Edmond Naegelen. Il faut aussi que l'école, là comme partout mais en Algérie plus qu'ailleurs, considère qu'elle n'a pas accompli toute sa tâche et tout son devoir si elle s'est contentée d'apprendre à lire, à écrire, à calculer et d'enseigner quelques bribes de sciences bien vite oubliées.

L'école, là-bas comme partout, mais plus qu'ailleurs encore, doit préparer à la vie, au métier. En Algérie, plus qu'ailleurs encore, la nécessité s'impose de développer l'enseignement professionnel. La France a besoin d'ouvriers qualifiés, de maçons, de menuisiers. Elle fait appel très souvent à l'étranger pour en obtenir. L'Algérie peut lui en fournir au lieu de ne lui envoyer, comme présentement, que des manœuvres.

On m'objectera que tout cet équipement agricole, industriel, hydraulique, scolaire, hospitalier, sanitaire coûtera très cher, et il est vrai que le budget de l'Algérie, qui avoisine les 120 milliards de francs, ne peut y suffire. Il a déjà toutes les peines du monde à répondre à l'augmentation des dépenses courantes qu'entraîne la création de nouveaux postes d'instituteurs ou de médecins.

Même si l'on réussit, et je crois qu'on le peut, à faire payer un peu plus d'impôts aux grands propriétaires d'origine européenne ou musulmane, dont l'opulence, là-bas, insulte à la misère du plus grand nombre,...

M. Marcel Darou. Très bien!

M. Marcel-Edmond Naegelen. ...jamais ce budget ne pourra suffire à accomplir l'œuvre que la France se doit de poursuivre contre la misère, l'ignorance, le chômage, le sous-emploi, la maladie, et que l'augmentation rapide de la population, dont on a parlé tout à l'heure, rend, à la fois, de plus en plus urgente et difficile.

Qu'on n'objecte pas non plus, comme je l'ai entendu faire, que ces dépenses, selon un mot affreux en l'occurrence, ne sont pas rentables. Elles sont productives en valeurs humaines, en effets psychologiques et en résultats politiques. Au regard de la France, le plus pauvre enfant qui naît au fond du douar perdu apporte à la société une existence aussi précieuse, aussi digne d'égards et d'amour que le fils du plus puissant et du plus fortuné, car il arrive au monde, lui aussi, avec les promesses et les espoirs enclos en toute vie humaine. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et à l'extrême droite.*)

Ayons le courage de le voir et de le dire. Si la France veut légitimer sa présence en continuant sa mission africaine de libération et d'élévation de l'homme, il faut qu'elle fasse dans son budget l'effort indispensable. Je sais qu'un effort a été fait, cette année, et j'en remercie le Gouvernement; mais au regard des besoins il est encore très insuffisant et, au surplus, monsieur le président du conseil et monsieur le ministre de la défense nationale, vous devez le savoir mieux que nous encore, cela coûte finalement moins cher que l'emploi des tanks, des avions, des hélicoptères et des sacrifices d'hommes.

Mieux vaut employer l'argent à des œuvres de vie qu'au rétablissement de l'ordre devenu nécessaire parce qu'on a déçu et désespéré ceux qui ne demandaient qu'à croire et qui ne laisse derrière lui que ruines et rancunes.

Je pense aux petits colons du bled, à ceux des hauts plateaux qui, isolés au milieu des populations musulmanes et qu'il faut à l'heure où nous sommes rassurer, peinent durement sans réussir, ceux-là, à s'enrichir, travaillent un sol ingrat, sous un climat capricieux et cruel. Je pense aux humbles fellahs, aux administrateurs, aux instituteurs, aux ingénieurs agricoles, aux médecins et aussi aux missionnaires du bled, qui, avec un dévouement et un désintéressement admirables, font aimer la France, font de la France, là où il n'y avait jusque-là que la stérilité, la faim et la souffrance.

Il faut enfin pour que le prolétariat agricole et urbain d'Afrique du Nord se sente français et non français inférieur, qu'on ne lui refuse pas le bénéfice des lois sociales dont jouissent les travailleurs métropolitains.

Il y a un séparatisme infiniment plus dangereux que le séparatisme politique, c'est le séparatisme social, celui qui donne aux populations l'impression qu'il y a deux catégories de Français: une catégorie inférieure et une catégorie supérieure. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême droite et sur plusieurs bancs à droite et au centre.*)

Il ne faut pas permettre que ce prolétariat soit la victime épuisée, exsangue et bientôt révoltée d'un capitalisme égoïste et haïssable.

Ceux qui ont le plus à gagner au maintien de la présence française en Afrique, car ils ont la plus large part de bénéfices à partager, seraient-ils les seuls à ne rien donner? Seraient-ils les seuls à ne pas vouloir comprendre? (*Applaudissements à gauche et sur plusieurs bancs à l'extrême droite.*)

Non, la justice y répugnerait et la raison ne peut l'admettre.

Tous ces problèmes économiques, sociaux, scolaires que j'ai évoqués à propos de l'Afrique du Nord sont communs aux trois pays. Par contre, les problèmes politiques s'y posent différemment. Et pourtant chaque acte accompli, chaque geste esquissé, chaque parole prononcée dans l'un de ces pays si différents l'un de l'autre par la géographie, le climat, les ressources et le degré d'évolution, a immédiatement sa répercussion ou ses répercussions dans le pays voisin.

Chacun des trois pays doit être traité à part et chacune des décisions prises dans l'un d'eux retentit dans les autres. Il faut agir dans chacun d'eux en tenant compte de sa situation particulière, mais en pensant aux conséquences dans tout le Maghreb, et j'ajouterai même en Afrique noire et dans toute l'Union française.

C'est pourquoi le problème est parfois difficile. C'est pourquoi il est temps que soit définie une grande politique Nord-africaine et, j'irai même plus loin, une grande politique musulmane française.

Que la France songe que l'Afrique du Nord est le lieu d'élection pour le rapprochement et, peut-être, la synthèse de deux civilisations d'une égale noblesse, l'occidentale et l'arabe.

Dans la civilisation française d'aujourd'hui, nous pourrions retrouver bien des courants, le courant gréco-latin, le courant chrétien, le courant libéral du XVIIe et du XVIIIe siècle, les grandes idées de la Révolution française. Pourquoi ne serions-nous pas capables d'absorber aussi et de fondre dans ce grand courant ce que l'Islam a pu apporter de grand et de généreux à la civilisation?

Que la France — je crois que c'est M. le ministre de l'intérieur qui le disait tout à l'heure — que la France se rappelle sans cesse qu'elle est une grande puissance musulmane, la seconde du monde, et qu'elle s'efforce de définir une grande politique musulmane.

Ouverte à la fois sur le continent africain, liée à la métropole par la Méditerranée qui est bien plus facile à franchir que le Sahara, liée aussi à la métropole par le souvenir des sacrifices communs et l'espoir d'un même avenir, clé de voûte de l'Union française, l'Afrique du Nord saura, si nous lui en donnons les moyens politiques et économiques, prendre place à nos côtés pour un même destin.

Tout divorce entre elle et la France serait fatal à l'une et à l'autre. Inversement, tout ce qui consolide leur réciproque affection, leur association et prépare leur indissoluble union, multiplie leurs forces et leurs chances devant les menaces du mystérieux avenir humain.

L'impérialisme impose à un peuple maître un peuple de sujets. Ce sont là des mots qui nous font horreur, horreur accrue par l'expérience terrible que nous avons vécue de 1940 à 1945. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

Désormais ces mots, pour nous, n'ont plus cours et les réalités odieuses qu'ils désignaient sont celles dont nous voulons effacer jusqu'au souvenir. D'autres qui nous combattent et qui n'ont pas fait pour leur population le centième de ce que nous avons réalisé en Afrique du Nord (*Applaudissements à gauche, à l'extrême droite, au centre et à droite.*), d'autres ramèneraient ces pays sous un régime d'oppression totalitaire ou de féodalité avilissante. Certaines pendaisons pourraient le rappeler aux Africains du Nord. (*Très bien! très bien! sur de nombreux bancs.*)

Nous opposerons à leurs calomnies et à leurs manœuvres la manifestation de notre force quand il le faudra, mais surtout notre constante volonté de réaliser progressivement cette démocratie politique et sociale qui exprime notre foi et restera le but de tous nos efforts.

Une telle entreprise ne doit effrayer personne. Je suis bien certain que ses résultats ne décevront pas notre attente, notre attente de Français et de démocrates car, en créant des droits nouveaux et en éclairant les consciences, on apprend aux hommes la valeur inestimable de ces droits et on les attache plus étroitement au pays qui les leur a donnés. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême droite, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Haumesser.

M. Léon Haumesser. Mesdames, messieurs, voici des heures que des orateurs de toute nuance, appartenant à tous les groupes de l'Assemblée, se succèdent à cette tribune et assaient de faire comprendre au Gouvernement les inquiétudes que leur inspire sa politique en Tunisie, inquiétudes que cette politique ne pouvait pas ne pas faire naître, étant donné le faux départ qu'il a pris, les interlocuteurs qu'il a choisis et les méthodes qu'il emploie.

Voici des heures que tous supplient le Gouvernement, les uns avec véhémence, les autres avec une modération qui n'exclut pas la fermeté, de changer cette politique.

Vous avez, monsieur le président du conseil, tenté en Tunisie une expérience. Vous avez cru que votre bonne foi serait contagieuse. Vous avez fait confiance à ceux qui n'ont jamais caché — on vous l'a rappelé, hier, encore une fois — leur véritable but, qui n'était pas français. Vous n'avez pas réussi car nous voici obligés de discuter pied à pied avec des appétits

toujours croissants pour tenter de sauver l'essentiel des positions françaises.

Avez-vous compris aujourd'hui qu'il faut changer cette politique ? Nous craignons que non, si nous en jugeons sur l'interprétation que vous donnez à ce que vous appelez la soumission des fellagha, opération que vous considérez comme un plein succès.

Nous sommes donc bien obligés de vous demander si vous croyez réellement à la sincérité de cette « soumission ». Pour nous, la mariée est trop belle et nous nous méfions. Quand des chefs fellagha s'expriment dans un style que pourraient leur envier des académiciens français et font des déclarations débordantes d'amour pour la France, de confiance — et je cite textuellement — « dans les relations amicales et fraternelles », nous avons le droit de nous étonner.

Cet amour, hier encore, ils nous l'ont manifesté en assassinant les nôtres.

Leur conversion me paraît étonnamment rapide. Du jour au lendemain, subitement, ils auraient compris qu'ils nous aimaient ? Allons donc! leur conversion est vraiment trop rapide pour qu'elle puisse nous paraître sincère.

Alors, pourquoi ont-il déposé les armes ?

On a tenté d'en expliquer la raison, à cette tribune. Beaucoup de mes collègues vous ont dit que l'approche de l'hiver y est pour quelque chose et que les fellagha ont éprouvé le besoin de souffler un peu avant de recommencer la lutte.

Pour moi, ce n'est pas là la véritable explication. Et cette véritable explication, je m'étonne que vous ne l'ayez pas trouvée dans les propres déclarations qu'a faites Bourguiba, il y a quinze jours encore.

Il y a quinze jours, adressant un message au congrès du Néo-Destour, il vous déclarait qu'il fallait changer de méthode. Il s'exprimait ainsi :

« Souvenez-vous de tout cela afin de pouvoir concilier la rigidité des principes et la souplesse des méthodes. »

Il a conseillé aux fellagha de déposer leurs armes, probablement parce qu'il avait le sentiment qu'il avait trop tiré sur la corde et que l'opinion publique française était alertée, que votre gouvernement pouvait avoir devant cette Assemblée de sérieuses difficultés et que le Parlement, inquiété par la non-cessation des hostilités, par la non-soumission des fellagha pouvait considérer, à juste titre, que tout n'allait pas bien en Tunisie, obliger le Gouvernement à changer de méthode et à montrer un peu plus de fermeté.

Peut-être les néo-destouriens et le Gouvernement de Tunisie en ont-ils eu conscience et éprouvent-ils le besoin de faire revenir les fellagha pour en user, s'il le faut, plutôt comme une menace que comme une réalité, considérant que le Gouvernement français avait besoin de cette satisfaction pour continuer dans la voie dans laquelle il s'est engagé.

Nous estimons donc qu'il n'y a pas lieu de se réjouir outre mesure de cette soumission des fellagha et que vous devez, vous aussi, vous méfier, monsieur le ministre.

Nous aimerions être certains que le Gouvernement français ne se laissera pas, une fois encore, surprendre par la manœuvre tentée par le Néo-Destour.

Nous aimerions être certains que la malheureuse expérience de Tunisie, vous ne la renouvellerez pas en Algérie, qui deviendrait à son tour le champ d'expériences dangereuses.

Je vous ai dit, dans mon intervention du 12 novembre, en toute sincérité, ce que je pensais de la situation en Algérie et des réformes à y apporter. D'autres l'ont fait aujourd'hui et hier à cette tribune, plus éloquemment que moi. Je n'y reviendrai donc pas.

Je n'insisterai que sur un aspect du problème, celui des mesures immédiates à prendre.

Voilà six semaines que durent les troubles en Algérie, qu'on assassine des Français des deux collèges, qu'on pille, qu'on rançonne, qu'on fait régner la terreur. Une immense inquiétude persiste, malgré les déclarations répétées du Gouvernement.

« Le calme est rétabli dans l'Aurès », pouvait-on lire dans les journaux du 3 novembre. Il y a de cela presque six semaines et le calme n'est pas rétabli.

M. le ministre de l'intérieur. Les journaux ne représentent pas le Gouvernement.

M. Léon Haumesser. Il s'agit, monsieur le ministre, de journaux d'inspiration gouvernementale, dont *La Dépêche de Constantine* qui annonçait cet apaisement le 3 novembre.

Si les journaux ne sont pas le Gouvernement, du moins les ministres le représentent-ils. Or, le 10 novembre, un ministre déclarait que la situation évoluait rapidement et favorablement.

Par conséquent, le mot d'ordre officiel est que l'inquiétude et la panique sont sans fondement et que tout va bien.

Tout va si bien que, il y a quinze jours, on a supprimé les trains de nuit. Tout va si bien que, le 22 novembre, on a rappelé sous les drapeaux 4.000 réservistes de trente-cinq à quarante-cinq ans, pour les incorporer dans la gendarmerie. Tout va si bien qu'on maintient là-bas une quantité considérable de troupes et qu'on se dispose à en amener d'autres.

Je ne pense tout de même pas que ces mesures récentes et importantes aient été prises sans nécessité. Cette nécessité, monsieur le ministre, vous l'avez sentie, et je la comprends.

Il faut croire qu'en dépit des mots d'ordre officiels tout ne va pas aussi bien qu'on le dit. D'importants moyens sont mis en place; ces moyens sont plus que suffisants et nous vous en félicitons. Alors, pourquoi ne réussit-on pas mieux ? Pourquoi les résultats ne répondent-ils pas aux moyens mis en œuvre ?

Pourquoi le climat d'insécurité persiste-t-il en Algérie ?

A mon avis la raison est simple : un élément essentiel a été négligé, l'élément psychologique, le plus important dans un pays où il ne faut pas perdre la face.

Il ne suffit pas de mettre en place d'importants et puissants moyens; encore faut-il avoir le courage d'en user à bon escient. Or la France continue de donner, en Algérie, l'impression d'une certaine indécision, d'une certaine faiblesse et d'une certaine peur des responsabilités.

J'admets volontiers, monsieur le ministre de l'intérieur, que vous soyez assez mal servi et que, s'il n'y avait pas à côté de l'Algérie la Tunisie et les troubles qu'elle connaît, la situation se présenterait différemment et peut-être pourrait-on considérer que ce petit laisser-aller qui persiste, malgré tout, et que je me suis permis de vous signaler dans une question écrite, n'a pas d'importance.

En l'espèce, en raison de la situation de la Tunisie, ces petits détails, tous ces petits désordres auxquels je fais allusion et ce laisser-aller revêtent une importance psychologique considérable.

Les populations d'Algérie et, notamment, celles du Constantinois que je connais particulièrement bien, restent inquiètes. Elles considèrent qu'embarrassé de scrupules juridiques, freiné par la peur de déplaire aux uns ou aux autres, vous hésitez à prendre les mesures dont l'urgence n'est plus à démontrer.

M. le ministre de l'intérieur. Mais lesquelles, enfin ?

M. Léon Haumesser. Je vous les ai signalées dans une question écrite que je me suis permis de vous adresser, car j'ai pensé que c'était sous cette forme que je pouvais vous toucher le plus directement.

Je pense que vous avez lu cette question, car elle traitait de questions sérieuses et n'avait aucun caractère politique ou publicitaire. Je ne veux à ce gouvernement pas plus de mal qu'au moment où je lui ai voté, avec le plus grand plaisir, la confiance.

M. le ministre de l'intérieur. Je le sais!

M. Léon Haumesser. Je désire précisément vous aider en vous donnant les renseignements que j'ai pu recueillir et que vous n'avez peut-être pas, parce que les administrations locales ne vous les livrent vraisemblablement pas, pour des raisons que je vais vous expliquer.

Je suis donc étonné de vous entendre me demander aujourd'hui de quelles mesures il s'agit, puisque, je le répète, il y a quinze jours que je vous les ai énumérées dans une question écrite.

Tout d'abord, on constate actuellement un véritable exode de la métropole vers l'Algérie, résultant, en partie, d'un état d'affolement existant dans les centres où se trouvent des Nord-Africains, et je m'étonne que le Gouvernement ne les ait pas rassurés en leur disant qu'on n'assassinait pas leurs femmes et qu'on ne pillait pas leur maison. C'est là le fruit d'une propagande qui a été faite dans la métropole. Ces Algériens revenus chez eux ne sont plus retournés dans la métropole, car ils avaient perdu leur place.

Voilà une propagande contre laquelle je suis surpris que vous n'ayez pas encore rien fait.

D'autre part, vous continuez à laisser entrer en Algérie un grand nombre d'éléments suspects. Votre police les connaît. Elle sait d'où ils viennent, elle connaît leurs noms, elle les signale à la police algérienne. Mais vous ne pouvez rien faire.

Vous avez demandé à vos parquets d'Algérie comment vous pourriez agir contre eux. Mais les parquets sont obligés de vous répondre qu'aussi longtemps que ces suspects n'auront pas commis un crime ou un délit, le pouvoir judiciaire ne peut rigoureusement rien contre eux.

Cependant, vous les connaissez, ces suspects.

Ce sont des éléments qui savent ce qu'ils font, qui sont enrôlés, qui ont subi un certain entraînement en des lieux que vous pouvez situer aussi bien que moi et que je ne citerai pas, car il s'agit d'un pays ami, mais qui n'a rien fait pour les arrêter depuis longtemps déjà.

Ces suspects échappent à toute action judiciaire parce qu'ils sont plus malins que le pauvre naïf qui vient une arme à la main. Eux, ils ne viennent pas l'arme à la main. Ils ne se mettent pas en faute. Votre douane et votre police ne peuvent donc rien contre eux au moment où, passant la Méditerranée, ils sont fouillés.

Ceux-là sont les dirigeants et vous les laissez partir vers ces rebelles dont ils prennent la direction; ils animent toute la propagande et, je le répète, vous ne pouvez pas les arrêter parce qu'ils n'ont commis ni crime ni délit.

J'estime dès lors que vous devriez peut-être sortir quelque peu de la légalité, car les circonstances sont exceptionnelles: mieux vaut prévenir que guérir. Mieux vaut empêcher de nuire un criminel en puissance. (*Mouvements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Robert Verdier. Vous proposez leur arrestation préventive!

M. Léon Haumesser. Il vaut mieux, je le répète, prévenir que guérir.

Ce sont là des criminels certains en puissance; on sait qu'ils ont subi un entraînement; on sait qu'ils passent par des centres de la région parisienne où ils reçoivent, pendant deux ou trois jours, des instructions.

Autre erreur: lorsque vous prenez des coupables, des fellagha, des gens qui ont commis des crimes ou des délits, vous les remettez au parquet qui met en mouvement le lourd appareil judiciaire. Une enquête est ouverte, un juge d'instruction est saisi, des témoins sont entendus — des témoins de moralité spécialement lorsqu'il s'agit de crime — et dans deux ans peut-être, parce que tel est le délai nécessaire, ils passeront en cour d'assises.

Vous négligez ainsi un aspect important de la peine infligée. Une peine est une sanction, mais elle doit aussi avoir un caractère d'exemplarité.

Dans ce genre d'affaires, ce n'est pas tant la sanction qui compte que l'exemplarité. Or, les intéressés ont le sentiment de l'impunité certaine et, je le répète, l'exemple de la Tunisie est là pour encourager leur crime, car ils savent bien qu'avec la générosité française habituelle, d'ici six mois ou un an, une amnistie ou une mesure de générosité quelconque interviendra en leur faveur.

Si vous saisissez le lourd appareil judiciaire et si la sanction intervient dans deux ans, vous avez manqué le but.

Voilà six semaines que durent les troubles en Algérie et j'attends encore que vous m'annonciez qu'un seul délinquant ou criminel fellagha ait été puni. J'attends la première peine prononcée, ce qui est quand même extraordinaire, car depuis six semaines certains délinquants auraient pu, très certainement, être jugés selon la procédure du flagrant délit.

M. le ministre de l'intérieur. Cela a été fait. Des conseils ont été donnés afin qu'une justice rapide assure l'exemplarité de la peine, mais cela ne dépend pas, cela va de soi, de mes services. S'il y a, en la matière, des habitudes souvent fâcheuses qui entravent notre action, croyez bien qu'avec M. le garde des sceaux je m'attacherai à lever les difficultés et que le Gouvernement veillera à ce que l'on remédie à des lenteurs qui ne sont pas sans danger.

M. Léon Haumesser. Je suis très heureux de cette déclaration. Je me permets de vous répéter que je vous ai signalé cette situation, il y a quinze jours, précisément par cette question écrite dont j'ai parlé, pensant qu'elle motivait des mesures urgentes et qu'il ne fallait donc pas attendre la discussion des interpellations. Je ne cherche pas un effet de tribune: ce que je cherche, c'est l'efficacité.

Je suis heureux que vous reconnaissiez que ce point a été négligé et que vous annonciez qu'il ne le sera plus dans l'avenir.

M. le ministre de l'intérieur. Je n'ai pas dit exactement cela.

M. Léon Haumesser. Ce scrupule excessif de légalité ne vous entraîne-t-il pas à une autre conséquence ?

Quand on découvre un fellagha tué on ouvre une information contre X.

Le juge d'instruction s'évertue à découvrir l'auteur du crime qui a pu être commis et vérifie s'il a agi sur l'ordre de ses chefs ou en état de légitime défense.

Je suis sûr que M. le garde des sceaux vous a tenu au courant des informations qu'il a fait ouvrir notamment à Batna. L'effet de ces informations est, lui aussi, détestable. Il crée un état d'esprit fâcheux dans ce pays où l'on considère que, si l'administration est hésitante au point d'ouvrir des informations dans des cas de ce genre, il est vraiment impossible de penser qu'elle a la volonté et la ferme décision de mettre fin aux troubles de l'Aurès.

Je ne dis pas que vous n'êtes pas animé de cette volonté, mais ce que je discute, c'est l'état d'esprit, le climat dans lequel se déroulent ces événements.

Je vous ai signalé également que, si j'applaudissais à la mesure, que vous avez prise, de dissolution du M. T. L. D., il convenait que vous vous rendiez compte immédiatement qu'une telle décision ne donnait pas encore de résultats tangibles.

Quand une organisation est dissoute, ses membres ne peuvent être poursuivis que s'ils commettent l'imprudence de la reconstituer; or vous leur donnez la possibilité d'agir de la même manière qu'auparavant et de se livrer à la même propagande sous une autre dénomination, celle-ci parfaitement autorisée, je veux dire celle du parti communiste algérien.

En décidant la dissolution de l'une de ces organisation, vous avez hésité devant la dissolution de l'autre, c'est-à-dire que les mêmes éléments — quelquefois d'ailleurs avec des éléments d'origine française qui se considèrent comme plus certains de l'impunité que les éléments musulmans — continuent exactement la même propagande qu'auparavant sous le vocable du parti communiste algérien, contre lequel vous n'avez fait et vous ne faites rien.

Vous vous êtes arrêté à une demi-mesure qui n'a plus de ce fait aucune espèce d'efficacité.

Vous avez aussi rappelé sous les drapeaux — vous me direz que c'est un détail, mais même les détails ont leur importance dans un tel climat — un contingent de réservistes de 35 à 40 ans que vous avez versés dans la gendarmerie.

Il s'agit d'hommes de classes anciennes qui occupaient une situation dans l'industrie ou le commerce.

J'admets que l'on enlève des entrepreneurs algériens à leurs chantiers, avec toutes les conséquences désagréables qui peuvent en résulter parfois, surtout quand il s'agit de chefs d'entreprise, mais à la condition que ceux qui sont ainsi rappelés sous les drapeaux aient l'impression d'être utiles à quelque chose.

En réalité, ils ne servent à rien. Aucune disposition n'avait été prise au début du mois pour leur logement, leur nourriture et leur habillement. Certains de ces gendarmes ont été envoyés dans des postes éloignés d'où on les a renvoyés parce qu'on ne savait qu'en faire.

Parmi ces 4.000 rappelés qui sont partis volontiers, parce qu'ils considéraient que leur devoir d'Algériens était en premier lieu de défendre l'Algérie française, nombreux sont ceux qui ont eu l'impression de fournir un effort parfaitement inutile et qui ont considéré aussi que vous compromettiez sans raison la situation économique du pays, puisque vous ne saviez quoi faire de leurs personnes.

En ce qui concerne les gendarmes de métier, je veux donner encore, et je m'en excuse, un petit détail, mais, comme je l'ai déjà dit, c'est l'ensemble des petits détails qui traduit un climat. Vous avez envoyé les gendarmes de métier dans l'Aurès en leur interdisant d'emmener leurs familles. Celles-ci ont dû séjourner dans des hôtels. Mais vous devriez savoir qu'à ce régime-là, dès le 15 du mois, ces familles n'avaient plus de quoi se nourrir ni d'argent pour payer l'hôtel. Elles n'ont pas non plus le droit de retourner d'où elles viennent; le retour leur est interdit: là encore, les mesures indispensables n'ont pas été prises.

Au point de vue militaire, vous avez donné la même impression de désordre, d'inefficacité et d'inutilité de l'effort.

On me signale que des raids de fellagha, dans la région Tébessa-Morsott notamment, sont fréquents. Les rebelles agissaient au début par bandes de sept à huit hommes, maintenant ils sont vingt à vingt-cinq, certains qu'ils sont de l'impunité. En effet, l'administrateur alerté, alerte à son tour le sous-préfet, le sous-préfet alerte le préfet, le préfet alerte l'autorité militaire et l'autorité militaire, quatre-huit heures après, monte une opération qu'on appelle une opération de ratissage; mais ces militaires, harassés par des sorties quotidiennes, ratissent le vide parce que, entre temps, bien entendu, les fellagha sont loin.

De la sorte, vous découragez aussi les militaires.

Ne serait-il pas plus sage de créer des groupes très mobiles, installés sur place, prêts à des interventions immédiates, donc fructueuses ?

Est-il donc impossible d'établir une unité de commandement indispensable à l'efficacité des mesures prises ?

En un mot, et sans vouloir allonger la liste de tous ces détails et de tout ce que je considère comme des erreurs, on a trop l'impression en Algérie que vos déclarations, certes énergiques et utiles, ne se traduisent pas en actes et que vous êtes constamment arrêté par des scrupules juridiques qui enlèvent toute valeur à vos actes et expliquent votre demi-échec. Par là même, vous freinez sans le vouloir les initiatives locales, vous empêchez les subordonnés d'engager leur responsabilité.

M. le ministre de l'intérieur. Cela n'est pas vrai!

M. Léon Haumesser. Je sais bien que si.

Vous empêchez vos subordonnés d'engager leur responsabilité parce que votre pensée ne leur apparaît pas suffisamment claire.

Ils ont peur de s'engager dans un sens où ils risquent d'être désavoués par vous.

M. le ministre de l'intérieur. Cela n'est pas vrai!

M. Léon Haumesser. J'ai, probablement, d'autres renseignements que vous, monsieur le ministre.

Tous vos subordonnés, pour se mettre à l'abri, proclament finalement que tout va bien, que tout va à la perfection chez eux, ce qui vous permet à vous de dire, ici, à Paris, que vous êtes parfaitement maître de la situation.

Par conséquent, on se contente des apparences et on évite d'aller au fond des choses.

Or la question est plus grave que cela. Les erreurs commises risquent de nous coûter cher, trop cher pour qu'il soit permis de se contenter de simples apparences et de traiter de semeurs de panique tous ceux qui essaient de vous rappeler à la réalité.

Il ne faut pas que recommence en Algérie l'expérience de Tunisie. Il ne faut plus qu'un gouverneur général proclame solennellement le 19 novembre qu'après un délai expirant le dimanche 21 novembre, à 18 heures « un malheur terrible » — et je cite, là encore, textuellement — « s'abattra sur la tête des rebelles », pour déclarer le 22 novembre: « Nous n'envisageons pas une action immédiate contre ceux qui sont restés dans la montagne. Le délai était un délai de pure forme et non pas absolu, mais certainement des mesures nouvelles vont être élaborées pour être appliquées ultérieurement. »

Voilà donc le plus haut représentant de la France en Algérie qui, après avoir fixé un délai de forclusion après lequel « un malheur terrible » devait s'abattre sur ceux qui ne se seraient pas inclinés, déclare que ce délai était de pure forme, accusant ainsi une reculade qui a été très mal interprétée.

Il était peut-être imprudent de la part de votre représentant en Algérie de fixer à ces 60.000 habitants — ou peut-être 10.000, chiffre que vous avez indiqué — un délai d'évacuation aussi court. Mais il était extrêmement et infiniment plus regrettable que la plus haute autorité d'Algérie ait annoncé des mesures alors qu'elle n'était ni décidée ni préparée à les appliquer.

L'effet de telles déclarations est désastreux.

Toutes ces erreurs doivent cesser. De là-bas, des milliers de regards angoissés se tournent vers Paris. On y sent probablement plus qu'ici que le tournant est décisif. On y sent que ce qui manque c'est une volonté ferme, un climat psychologique, un véritable chef qui, ignorant les habiletés mineures et les subtilités, s'imposerait par sa fermeté, un chef servi par un passé glorieux qui commanderait et saurait se faire obéir, qui, uniquement préoccupé des intérêts de la France, serait respecté et ferait respecter la France. Et l'orateur qui m'a précédé le sait bien, lui qui déjà une fois, usant de la seule arme psychologique, a sauvé l'Algérie. L'élément psychologique dans ce pays est essentiel. Il faut qu'apparaisse clairement, nettement et sans aucune hésitation la volonté de la France.

Si le Gouvernement a le courage de nous donner ce chef, s'il est vraiment décidé à mettre fin aux troubles, il aura notre confiance. Sinon, à notre grand regret, nous devons dire que nous ne voulons pas prendre la responsabilité de ce qui pourrait se passer, si la politique actuelle en Afrique du Nord continuait. *(Applaudissements sur divers bancs à l'extrême droite et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Smaïl.

M. Amar Smail. Mesdames, messieurs, la première explosion du terrorisme en Algérie, celle de la Toussaint, n'a pas surpris outre mesure ceux qui, ayant comme moi la charge d'administrer une commune isolée dans le vaste massif kabyle — repaire idéal des hors-la-loi — pensaient que les séparatistes ne tarderaient pas à passer à l'action.

La tournure prise par les événements de Tunisie, que certaines erreurs d'optique du Gouvernement ont contribué à aggraver, ne pouvait manquer de réveiller les impatiences de ceux dont la double ambition est de chasser la France et d'instaurer en Algérie un régime dictatorial.

Les pendaisons du Caire, en nous donnant un avant-goût de ce qui nous attendrait, ont, je l'espère, ouvert les yeux des plus aveugles.

Mes chers collègues, je n'éprouve aucune honte à le proclamer: j'ai la religion de la France. Tout enfant, l'instituteur français de mon village m'a appris à l'aimer. Il m'a enseigné, en même temps que les rudiments de l'orthographe et du calcul, les grandes lois morales qu'il faut respecter. Il m'a appris à être tolérant. Il m'a inculqué l'idéal laïque et civique auquel je suis resté fidèle.

La France nous a donné la liberté et, ce qui est mieux encore, le goût de la liberté. La France est notre seule patrie à nous Musulmans d'Algérie. Je me suis engagé dans l'armée pour la défendre dès l'âge de dix-sept ans.

Député, je viens aujourd'hui vous dire qu'il est sacrilège d'envisager même l'idée d'une sécession. Pour nous, la République est et restera une et indivisible.

Mes compatriotes, dans leur immense majorité, partagent ce sentiment. Les séparatistes du premier ou du deuxième degré — c'est-à-dire les durs et les moins durs — ne constituent qu'un tout petit noyau. Ils ont frappé un premier coup, sans grande réussite apparente, mais ils ont cependant atteint une partie de leurs objectifs, sinon stratégiques, du moins psychologiques.

Peut-être comptaient-ils sur la faiblesse des réactions gouvernementales? Peut-être l'exemple de Tunisie leur avait-il donné des espoirs insensés?

Quoi qu'il en soit, l'alerte a été chaude.

Elle a fait comprendre au Gouvernement qu'il fallait traiter au sérieux une affaire qui est déjà dramatique et dont il n'est pas impossible qu'elle nous réserve bientôt de graves rebondissements.

Vous avez, monsieur le président du conseil, donné imprudemment aux fellagha tunisiens une auréole et un prestige qui risquent de faire des prosélytes sur d'autres territoires.

Je dois vous en avertir et vous demander de rester vigilants. L'Algérie est encore menacée et vous devez certainement le savoir, non pas comme moi, mais mieux que moi.

Vous avez, messieurs du Gouvernement, prononcé une nouvelle fois la dissolution d'un groupe, pour ne pas dire un groupement, séparatiste. L'Assemblée nationale vous a approuvé, mais lorsque des délégations dans lesquelles figurent des dirigeants de ce groupement séparatiste dissous sont reçues au Palais-Bourbon par des partis dits nationaux, comment voulez-vous que mes compatriotes y comprennent quelque chose?

M. Roger de Saivre. Très bien!

M. Amar Smail. Le Musulman est un homme simple et droit. Il ne comprend pas ces subtilités. Il est souvent étonné de trouver dans les gazettes quasi officielles, qui passent pour refléter votre pensée, monsieur le président du conseil, des opinions sur les séparatistes qui ne cadrent pas avec l'action de votre Gouvernement.

De savants docteurs sont venus, à cette tribune, proposer des remèdes au mal dont souffre l'Algérie. Je n'insisterai pas. Les remèdes sont de trois ordres: politiques, sociaux, financiers.

Remèdes politiques: les seules mesures à envisager, une fois l'ordre républicain rétabli, sont celles qui permettraient de renforcer encore la collaboration entre les Algériens d'origine métropolitaine et les Français musulmans; cette loyale, cette fraternelle collaboration existe déjà et je ne peux vous en donner une meilleure preuve qu'en vous citant l'exemple de ma commune. J'en suis le maire, élu par les électeurs des deux collèges et jamais le moindre nuage ne s'élève au sein du conseil municipal. Je vous prie de croire que cet exemple n'est pas unique.

Remèdes économiques et sociaux: Si beaucoup de progrès ont été accomplis, il reste à réaliser une tâche immense que nous aurons — je l'espère — à définir bientôt.

Remèdes financiers: Qu'il me soit permis d'ouvrir ici une parenthèse.

Voici quelque temps, l'Agence économique et financière, qui est une agence sérieuse, diffusait une information provenant d'un journal égyptien. Selon ce journal, le ministre français des finances avait informé son collègue égyptien qu'il venait d'autoriser les banques françaises à débloquer des sommes importantes qui devaient s'investir dans la construction du barrage d'Assouan.

Les crédits prévus pour ce barrage étaient de l'ordre de cent milliards. Depuis, le projet d'investissement des capitaux français en Egypte paraît avoir été abandonné. Nous l'espérons.

M. Roger de Saivre. Nous l'espérons avec vous.

M. Amar Smail. En tout cas, nous aimerions à ce sujet que M. le ministre des finances et M. le président du conseil veuillent bien nous apporter quelques précisions et nous promettre qu'avant de donner des facilités aux capitaux français pour s'expatrier vers un pays qui a, à notre égard, l'attitude que l'on sait, ils s'efforceront de diriger ces capitaux vers l'Algérie, l'Afrique du Nord et les autres territoires d'outre-mer. *(Applaudissements à droite.)*

Il y a là-bas des investissements rentables à encourager. Il serait ridicule d'appeler les capitaux étrangers à participer à la mise en valeur de l'Afrique du Nord si, dans le même temps, les capitaux français allaient s'investir en Egypte ou dans le Moyen-Orient, ainsi que le recommandait, l'année dernière, l'honorable président du patronat français.

En bref, nous attendons du Gouvernement qu'il se penche sur l'angoissant problème démographique, qu'il trouve des débouchés pour notre jeunesse formée dans nos écoles et nos

universités. En Tunisie, le nombre des fonctionnaires autochtones, qui était de 6.800 en 1925 sur un total de 9.700, est passé en 1954 à 12.000, soit 54 p. 100 de l'effectif total.

Cette progression est-elle identique en Algérie ? Le gouvernement général se déclare incapable de produire la moindre statistique à ce sujet. Donc, nous ne savons rien.

Il faut aussi que le pouvoir d'achat des masses musulmanes soit augmenté rapidement. Il faut également prendre des mesures qui permettent de faciliter aux fellahs, non seulement l'accession à la propriété individuelle, mais aussi l'obtention des crédits indispensables pour la mise en valeur de leur patrimoine. Une réforme intelligente est-elle impossible ? Avant de répondre à cette interrogation, il aurait fallu, au moins, tenter cette réforme.

Or, rien n'a été fait, alors que l'Etat pourrait se rendre facilement acquéreur de grands domaines aux mains de sociétés — bien souvent, hélas! étrangères — afin de réaliser une répartition équitable des terres. Certains monopoles ne peuvent-ils être dénoncés ? Un peu d'imagination et de hardiesse ne serait pas inutile. Il faut sortir de l'actuel immobilisme. Il faut enfin s'attaquer résolument au problème de l'habitat musulman, aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

L'Algérie, avez-vous dit, monsieur le ministre de l'intérieur, c'est la France. La formule est excellente et ne souffre aucune contradiction. Il vous appartient de défendre tous les habitants de cette province, sans distinction d'origine, car ils sont aujourd'hui tous citoyens français, contre les tentatives de sécession. Vous connaissez bien ceux qui luttent pour l'avènement d'une république indépendante ou d'un Etat algérien autonome.

Vous avez dissous un de ces partis. Il en reste un autre, plus dangereux encore, tout aussi illégal et dont le Gouvernement n'ignore point les menées.

La France a accompli en Algérie une œuvre magnifique et dont les populations autochtones lui sont bien reconnaissantes. Mais que les consuls veillent! Des forces mauvaises se coalisent contre cette œuvre si admirablement défendue par M. Naegelen et qui doit être sans cesse perfectionnée.

L'argent ne manque pas aux chefs de complot. Comment, à ce propos, le Gouvernement laisse-t-il s'exercer, à Paris et ailleurs, un ignoble « racket » qui prélève, bon an mal an, 300 millions de francs sur les travailleurs algériens résidant dans la métropole ?

C'est grâce à cet argent que les chefs séparatistes peuvent financer en partie ce qu'ils appellent « l'armée de la libération » dont beaucoup de mes compatriotes et moi-même avons reçu des menaces explicites.

Prenez garde, messieurs du Gouvernement! C'est le moment de regarder en face la montée des périls.

Un de nos collègues qui appartient à votre cabinet, monsieur le président du conseil, lançait de cette même place, il y a sept ans à peine, le même cri d'alarme au gouvernement de l'époque.

Je terminerai en vous rappelant l'invective méprisante de la sultane Ayescha à son fils Boabdil, dernier roi maure de Grenade, vaincu par Ferdinand le Catholique: « Pleure, lui disait-elle, comme une femme le royaume que tu n'as su défendre ni en homme ni en roi! » (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Verdier. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Robert Verdier. Mes chers collègues, après mon ami, M. Marcel-Edmond Naegelen, je me bornerai à présenter, au nom du groupe socialiste, quelques observations très brèves au sujet de la Tunisie et du Maroc.

Au sujet de la Tunisie, nous avons entendu surtout, je crois pouvoir dire uniquement, des critiques à l'adresse de la politique suivie par le gouvernement actuel.

Eh bien, je tiendrai, au nom de mes amis, un langage tout différent et je dirai que nous nous félicitons vivement du changement qui est intervenu dans la politique de la France à l'égard de la Tunisie depuis le 30 juillet et depuis l'initiative prise, à cette date, par M. le président du conseil. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous nous félicitons, du même coup, d'avoir combattu sans relâche la politique qui a été suivie depuis la note du 15 décembre 1951 jusqu'à il y a quelques mois.

Car, aujourd'hui, mes chers collègues, nous pouvons aisément, en jugeant uniquement d'après les faits, établir une comparaison entre deux politiques: celle qu'on appelle souvent, par euphémisme, la politique de fermeté et qu'on devrait plutôt appeler la politique de force et de répression systématique — c'est celle qui a été appliquée pendant les trois dernières années — et une autre politique, plus libérale, qui est celle que l'on poursuit depuis quelques mois.

Nous pouvons les juger, l'une et l'autre, par leurs résultats.

Ceux qui, aujourd'hui, critiquent la politique du Gouvernement s'expriment comme s'ils avaient totalement oublié ce qu'était la situation en Tunisie en juin ou juillet dernier. M. le président du conseil l'a rappelé en ce qui concerne la sécurité des populations qui vivent sur le territoire de la Régence. Il s'est placé au point de vue du maintien de l'ordre.

Il est bon de rappeler aussi ce qu'était la situation en Tunisie du point de vue politique.

En juillet, il n'était même plus possible de maintenir la fiction sur laquelle on avait vécu jusque-là, la fiction des gouvernements fantoches.

Après le renvoi par la force du gouvernement que présidait M. Chenik, il avait été encore possible— avec beaucoup de mal d'ailleurs — de constituer un gouvernement, sous la présidence de M. Baccouche. Mais, au mois de juillet, après de nouvelles déceptions qui avaient suivi le départ de M. de Hautecloque, il n'était même plus possible de constituer un gouvernement fantoche.

Aujourd'hui, nous constatons qu'avec le nouveau gouvernement, on obtient des résultats singulièrement plus efficaces et plus précieux que ceux qui avaient été obtenus auparavant.

Nous avons entendu critiquer, avec véhémence parfois, la manière dont a été conduite l'opération de désarmement des fellagha. Mais, mes chers collègues, je vous demande de considérer que, cette fois-ci, les appels au calme lancés par le Gouvernement tunisien, sa collaboration avec les autorités françaises, les responsabilités qu'il a su prendre, ont été singulièrement plus efficaces que d'autres appels au calme que nous avions obtenus du Bey ou des précédents gouvernements tunisiens par les méthodes employées par les autres résidents généraux et qui n'avaient trouvé absolument aucun écho dans le pays.

En considérant ces deux politiques, qui ont porté l'une et l'autre leurs fruits, nous répétons que nous nous félicitons du changement intervenu depuis le 30 juillet dernier et que nous somme heureux que le Gouvernement ait réussi à redresser la situation et à rétablir la confiance. (*Applaudissements à gauche.*)

Mais — et c'est sur ce point que je voudrais insister — nous vous demandons de tirer la leçon des événements de Tunisie pour aborder maintenant, monsieur le ministre des affaires marocaines et tunisiennes, l'étude de la situation dans l'autre protectorat, et ce sans trop tarder, car on ne peut pas rester plus longtemps dans l'immobilisme. Ce qui est encore possible aujourd'hui ne le sera peut-être plus dans trois ou quatre mois.

Nous avons vu déjà, en Tunisie, comment la situation se dégradait sans cesse à mesure qu'on attendait. Vous ne pouvez plus attendre très longtemps pour le Maroc. Je sais bien que vous avez été assailli de tâches multiples. Je sais surtout que vous trouvez au Maroc un héritage qui est probablement encore plus lourd que celui qui vous a été laissé en Tunisie.

M. Bidault, hier, et, tout à l'heure, mon ami M. Naegelen, ont évoqué la question dynastique. Je voudrais faire quelques remarques à ce sujet.

Je m'empresse de dire que notre devoir est de rappeler aux populations marocaines qu'il faut sans doute se tourner vers d'autres problèmes, que cette question ne devrait pas être fondamentale et qu'elle revêt, en tout cas, moins d'importance que les problèmes économiques, politiques et sociaux dont la solution constituera une étape vers l'émancipation des populations marocaines.

J'ajoute que, pour nous socialistes, ce problème n'est pas, en soi, un problème fondamental. Il ne s'agit pas pour nous de prendre parti pour tel homme contre tel autre ou pour telle branche d'une dynastie contre telle autre branche. Mais, c'est une question de fait, le problème dynastique se pose malheureusement à vous. Il se dresse devant vous comme un obstacle qui barre la route à toute réforme. Vous avez pu vous en rendre compte dernièrement.

Un plan de réformes — un de plus ! — a été établi. Vous savez qu'il ne peut pas être appliqué parce que là, comme en Tunisie il y a quelques mois, nous ne rencontrons pas d'interlocuteurs vraiment représentatifs et ayant une autorité sur leurs compatriotes. Nous ne les trouvons pas et nous ne les trouverons pas tant que nous n'aurons pas fait un effort pour abattre l'obstacle que constitue la question dynastique, question qui se pose depuis le mois d'août 1953.

Je pense, comme l'a dit hier M. Georges Bidault, qu'il sera bon, lorsque vous voudrez aborder cette question et essayer de la résoudre, que vous vous assuriez de la confiance de l'Assemblée nationale.

Je ne puis m'empêcher de constater, au passage, que ceux qui étaient au pouvoir immédiatement après la déposition du sultan, en août 1953, n'ont pas eu le même souci de respecter la volonté de l'Assemblée nationale. Si ma mémoire ne me

trompe pas, on s'est même opposé avec beaucoup d'acharnement, à ce moment-là, à une demande de convocation de l'Assemblée nationale. On s'y est opposé peut-être beaucoup plus en raison de ce qui se passait au Maroc qu'en raison de ce qu'était alors la situation sociale en France.

Eh bien! nous vous demandons d'essayer d'aborder le problème, car c'est seulement lorsque vous l'aurez résolu que vous pourrez appliquer un plan de réformes qui constituera vraiment un changement profond dans notre politique à l'égard du Maroc.

Mais, quelles que soient les solutions politiques envisagées, je crois qu'une action peut et doit être entreprise tout de suite.

Le Gouvernement français a la responsabilité du maintien de l'ordre. Il doit réprimer la violence, sous quelque forme qu'elle se manifeste. Mais il doit veiller avec vigilance et avec la plus grande fermeté à ce que son devoir de maintenir l'ordre, son devoir d'assurer la paix ne serve pas, comme cela est arrivé trop souvent, de prétexte à représailles et à l'exercice d'une répression systématique et extrêmement brutale.

Lorsque, l'année dernière, une délégation de notre commission des affaires étrangères est allée procéder à une enquête au Maroc, elle a rapporté des faits très graves que nous avons fait connaître, à ce moment-là, au Gouvernement.

Un procès tout récent, le procès d'Oujda, vient d'attirer de nouveau notre attention sur ces faits. Il n'est pas possible que le moindre soupçon subsiste à l'égard de la justice et de la police françaises. Si les actes très graves, abominables, dont on a parlé ont vraiment été commis, il faut que les responsables soient châtiés très sévèrement. (*Applaudissements à gauche.*)

Je fais allusion non seulement aux tortures ou aux sévices dont on parle, mais aussi à certains procédés que l'on croit bon d'employer pour égarer l'opinion publique.

Dans le procès d'Oujda qui vient de se dérouler, des accusations, qu'il y a lieu de contrôler, de vérifier — je ne les reprends pas à mon compte — ont été portées au sujet de certains procédés auxquels aurait eu recours la police.

Mais ce qui m'a encore plus troublé, peut-être, c'est le fait qu'on ait cherché à égarer l'opinion publique en produisant des textes dont le commissaire du Gouvernement a été obligé de reconnaître qu'ils étaient des faux. Et ce qui est encore plus grave, ce qui nous produit l'impression la plus pénible, c'est qu'il semble bien que les services officiels de la Résidence aient eu leur part de responsabilité dans la publication de ces faux.

Laissant de côté, encore une fois, les grands problèmes politiques, nous vous demandons d'agir immédiatement dans ce domaine. C'est nécessaire, par devoir de conscience d'abord, et peut-être aussi tout simplement par réalisme politique, car une action dans ce domaine, c'est déjà un premier pas vers le rétablissement de cette confiance mutuelle sans laquelle, vous le savez — l'expérience de la Tunisie est là pour le prouver — vous ne pourrez rien entreprendre.

Encore une fois, il est nécessaire, au Maroc aussi, d'agir et d'agir vite, parce que si on laisse passer le temps, les problèmes seront encore plus compliqués, et vous savez très bien qu'il est nécessaire maintenant de vous engager au Maroc dans la voie que vous avez déjà empruntée pour la Tunisie.

On a souvent incriminé, pour expliquer les troubles, soit en Tunisie, soit au Maroc, soit en Algérie, les propagandes étrangères. Leur action n'est pas niable, mais faisons donc tout ce qui est en notre pouvoir pour ne pas alimenter ces propagandes, pour ne pas leur donner le moindre prétexte.

Pratiquez au Maroc la même politique qu'en Tunisie, c'est le meilleur moyen de désarmer ces propagandes et, par conséquent, de renforcer la position de la France. (*Applaudissements à gauche et sur certains bancs au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Gau.

M. Albert Gau. Mes chers collègues, je ne m'attarderai pas sur les problèmes politiques et opérationnels, qui ont été longuement exposés à cette tribune.

Intervenant à la fin du débat, je m'efforcerai simplement de rappeler un certain nombre de principes qui devraient être la base de notre action, aussi bien en Afrique que dans les territoires d'outre-mer.

En cette année du centenaire de la naissance de Lyautey, les Français devraient méditer sur son œuvre et sur les causes de son succès.

Il ne s'agit évidemment pas de revenir à ses formules pour les appliquer à notre temps car, pour Lyautey, une formule était quelque chose de passager, l'essentiel pour lui consistant à s'adapter constamment à la vie.

Lyautey a trouvé une politique sur laquelle nous avons vécu pendant quarante ans. Je crois qu'en nous inspirant de son esprit, nous devrions promouvoir, avec les Marocains eux-mêmes, une politique nouvelle d'association égalitaire qui durerait, je l'espère, plus de quarante ans.

Il faut procéder par étapes, mais l'essentiel pour nous est d'abandonner les vieilles méthodes. Il faut hâter également l'avènement, non pas d'un Maroc préfabriqué par nos cerveaux occidentaux, mais membre volontaire de la communauté française, ce Maroc dont rêvait Lyautey il y a quarante ans.

« C'est un homme qui nous aime », disaient les Marocains. Voilà le secret de Lyautey. Il se préoccupait des élites marocaines afin de les conduire à diriger elles-mêmes le pays. Et, cependant, il s'agissait encore d'un Maroc qu'on pourrait appeler « cavalier », qui se commandait comme on commande une armée.

Aujourd'hui, le Maroc n'est plus un pays à commander, mais à gouverner avec les Marocains, en restaurant l'administration marocaine dont parlait M. Naegelen.

« Ne jamais oublier, disait Lyautey, lorsqu'on gouverne un pays, qu'il faudra l'amener demain à se gouverner lui-même. »

Lyautey comprenait et aimait l'âme musulmane. Les Musulmans étaient pour lui ses « frères d'âme ». Il partageait l'inquiétude religieuse des êtres qui l'entouraient. Voilà pourquoi il sut réaliser ce qu'on souhaitait tout à l'heure: il sut unir, sans les confondre, deux civilisations spiritualistes.

Quand je vois la situation actuelle du Maroc avec ses fièvres, ses communautés disparates, avec ses trafiquants, ses féodalités, ses fausses et ses vraies élites, je me dis, avec certains de mes amis, qu'il nous faudrait un nouveau Lyautey qui sache prendre ses responsabilités vis-à-vis même du pouvoir central.

Il est assez amusant de rappeler aujourd'hui ce que Lyautey écrivait sous la IIIe République. Il disait: « Il n'y a aucune entente entre les divers ministères. Sur place, je me rends compte en personne des mesures à prendre, fort simples et efficaces, et chaque fois que j'en veux prendre une, je suis rappelé à l'ordre. Dans cette affaire marocaine, l'absence de direction centrale et de tout plan nous a placés dans une impasse, et c'est moi qui en porte tout le poids parce que, si cela est parfaitement égal à Paris, ici cela s'applique à des êtres vivants, à des intérêts immédiats, à des difficultés journalières pour lesquelles il ne suffit pas de discours à la Chambre. »

Est-ce qu'aujourd'hui le mal ne s'est pas aggravé du fait que chaque potentat administratif mène sa politique et que, s'il y a un arbitrage, il est exercé trop souvent par les puissances économiques?

Il nous faudrait surtout un nouveau Lyautey pour rechercher des compagnons valables avec qui dialoguer et avec qui cheminer. Cela suppose que nous écarterons à la fois les professionnels du nationalisme, souvent agents de l'étranger, et certains féodaux repus qui, après avoir exploité le peuple, étalent dans leurs palais un luxe insolent et critiquent la France de ne rien faire, sans prendre la peine de descendre dans la rue pour voir ce petit médecin français qui dépense ses jours et ses nuits au service des déshérités, cette jeune religieuse qui passe sa vie à soigner et à soulager, ce contrôleur civil qui organise de nouveaux villages sur des marais asséchés.

Le Maroc mérite que nous lui suscitions d'autres élites. Ces élites nouvelles, il faut les joindre et les rassembler pour leur permettre de s'exprimer, afin de hâter avec elles la restauration de la souveraineté marocaine dans une association paritaire avec la France.

Si l'on veut résoudre le problème du Maroc et celui de la Tunisie, je crois qu'il ne faut pas s'hypnotiser sur le terrorisme. La nation a évidemment le devoir de se défendre, de rétablir l'ordre et de protéger les populations paisibles contre les émeutiers. Mais des extrémistes, peu soucieux de réformes et, disait-on tout à l'heure, souvent étrangers, veulent empêcher le dialogue. Ils veulent arrêter une politique de détente, pour imposer une politique de rigueur et de répression.

Ne commettons pas l'erreur de leur obéir en renonçant à une politique de détente qui doit porter ses fruits, si elle est menée avec prudence et avec persévérance.

Je sais bien qu'en fait de respect de la personne humaine, la France n'a aucune leçon à recevoir de l'étranger, du Caire en particulier. Mais c'est précisément parce que la France a une très haute idée de sa mission civilisatrice que nous devons nous montrer exigeants et ne pas admettre que l'on défigure son vrai visage.

Nous espérons que bientôt l'Assemblée votera une amnistie en faveur de ceux qui sont détenus, depuis de longues années, dans les prisons de l'Union française.

A l'égard des populations africaines et des territoires d'outre-mer, beaucoup trop nombreux sont ceux qui ne fondent leur attitude que sur l'intérêt.

Si l'église missionnaire d'Afrique a été trop longtemps l'église du silence, c'est d'un silence forcé qu'il s'est agi et

non pas d'un silence complice. Dans tous les territoires d'outre-mer, et surtout en Afrique, la hiérarchie a parlé. Elle s'est adressée d'abord aux nations tutrices.

Des nations privilégiées ont reçu la charge d'élever d'autres peuples tel un tuteur qui assume l'éducation d'un enfant mineur. Cette tutelle doit avoir un caractère provisoire. Le tuteur qui abuse de ses pupilles dans leurs biens ou dans leur personne trahit son mandat.

Le tuteur qui veut demeurer le maître quand le pupille est devenu majeur ou qui néglige de former son pupille pour le maintenir plus longtemps dans la sujétion devient peu à peu un usurpateur. Comme les nations tutrices n'ont trop souvent retenu de l'enseignement chrétien que ce qui semblait aller dans le sens de leurs intérêts, certains évêques sont allés plus loin et se sont adressés directement au pupille pour reconnaître la légitimité de ses aspirations à se gouverner lui-même. Ainsi ont fait les évêques de Madagascar.

N'oublions pas que la paix ne peut se réaliser que dans l'ordre et dans la justice. Nous assistons partout à la révolte des peuples sous-développés. Le drame qui se joue en Afrique — je ne parle pas des fellagha — est le même que celui que nous voyons dans le monde entier. Je rejoins ici ce que disait M. Naegelen dans son magnifique discours: les trois quarts de l'humanité ne vivent qu'avec le quart du revenu mondial, et cela explique en partie bien des événements.

En dépit d'efforts très méritoires, nous voyons des centaines de milliers d'hommes, de femmes, de vieillards, de malades, logés comme des bêtes. Dans les pays sous-développés grouille une multitude hallucinante de cadavres ambulants, moins heureux certainement que les milliers de « vaches sacrées » au milieu desquelles se traînent les squelettiques concitoyens de M. Nehru.

Partout à travers la planète rampent des centaines de millions d'être torturés par la faim, par la faim perpétuelle, et enfermés dans une sorte d'enfer terrestre.

A côté de ces miséreux, ou plutôt scandaleusement mélangés à eux, vivent des privilégiés. Les uns et les autres coexistent. Cette coexistence, je vous le demande, est-elle pacifique ? Certes, voilà des siècles que ces peuples ont faim, nous dit-on. Mais à notre contact, au contact de l'Occident, ils ont découvert leur immense misère. Le drame de Lazare et du mauvais riche n'aurait pas été identique, si Lazare n'avait pas habité sous l'escalier même du riche.

Ceux qui ont de l'intelligence et du cœur doivent réfléchir à cette impossible coexistence pacifique de la misère inhumaine et du bien-être au moins relatif.

Une vraie paix, c'est-à-dire un ordre humain, tranquille et juste ne peut régner entre les premiers et les seconds. Cette révolte s'exprime en termes de nationalisme, qui revêt toutes sortes de nuances.

Une attitude simplement négative ne suffit pas. Et, aujourd'hui, j'ai entendu beaucoup de discours négatifs.

Emus par les événements douloureux qui troublent la paix de l'Algérie, les évêques d'Algérie, rassemblés, ont écrit:

« Une des conditions essentielles de la paix véritable est la justice sociale. Nous ne voulons pas méconnaître les efforts qui ont déjà été faits en ce domaine ni les difficultés d'ordre économique que rencontrent ceux qui s'appliquent à améliorer le sort des humbles, des pauvres et des malheureux. Toutefois, nous pensons que personne ne peut demeurer insensible à la situation tragique d'une partie importante de la population, qui souffre de la faim et de la privation des choses les plus nécessaires à la vie, spécialement dans certaines banlieues des grandes villes et dans les régions déshéritées de l'Algérie. »

Le revenu moyen des populations algériennes est chiffré à 40.000 francs par an contre 200.000 francs dans la métropole. Les ouvriers algériens réclament des actes tangibles, l'abandon de la politique des bas salaires.

Il faut avoir la loyauté de reconnaître les progrès réalisés. Lorsque je suis allé à Alger, j'ai été heureux de constater qu'Alger se plaçait au premier rang pour la reconstruction, et ce résultat elle le doit à M. Jacques Chevallier. (*Très bien! très bien! à gauche et à l'extrême droite.*)

Me replaçant dans le cadre général, je dirai: « Coloniser, c'est éduquer, mais éduquer, c'est émanciper ».

L'histoire nous prouve que, presque toujours, le colonisateur a cherché à se rendre indispensable, alors que son devoir était de travailler à se rendre superflu.

Les nations ont voulu se dérober à leur devoir. Sous prétexte d'intérêt national mal compris, elles ont refusé de donner la primauté à l'humain. Aujourd'hui, l'humain prend sa revanche.

Cependant, je crois qu'il nous est possible de demeurer à la fois les serviteurs de l'intérêt le plus élevé de notre patrie et les agents de libération de ceux que nous avons le devoir d'émanciper.

Nous n'arrêterons pas le cours de l'histoire en fermant les yeux sur son évolution. Pourquoi celle-ci prend-elle parfois aujourd'hui le caractère d'une extrême violence ? A côté de la révolte des peuples sous développés il y a — on peut le dire à notre décharge — la faiblesse d'une Europe qui est sortie exsangue de ses luttes fratricides.

J'ajoute que le mauvais exemple donné par les nations tutrices a troublé le travail de maturation qui s'accomplissait chez nos frères d'outre-mer. L'Europe leur était apparue comme la messagère d'une civilisation fraternelle, porteuse de paix, soucieuse de fraternité et de justice. Mais elle a offert ensuite le triste spectable d'une guerre atroce par son racisme, affreuse par ses camps de la mort et ses fours crématoires. Les « sauvages », c'est en Europe qu'ils étaient! Comment s'étonner que l'Europe soit tombée de son piédestal ?

Il faut tenir compte de cette mentalité. La solution de la crise présente est à chercher dans un dépassement des anciennes formules. Nous nous trouvons en face de peuples qui, à tort ou à raison, se croient majeurs et réclament les prérogatives de leur majorité.

Nous comptions sur une évolution lente, seule génératrice de progrès véritable. Nous sommes partout gagnés de vitesse, jusqu'au cœur même de la brousse.

C'est un fait. Rien ne servirait d'élever des barrières illusoires en créant des communautés plus ou moins artificielles. Il faut franchir, plus vite que nous ne l'avions prévu, une étape capitale et passer de la domination à la fédération, à une association véritable non pas dans les textes, mais dans la réalité quotidienne et administrative.

Ces propos, que certains appelleront peut-être utopie de moraliste, sont en réalité de la sagesse politique. Les rêveurs sont ceux qui veulent ramener le passé ou éterniser le présent.

L'Afrique du Nord est à un carrefour. Nous avons un choix très grave à faire: ou bien, par un effort hardi, nous acceptons d'édifier avec les peuples musulmans une construction commune, ou bien l'héritage d'un siècle d'Histoire s'écroulera.

J'ai entendu mes collègues dire: nous devons transmettre aux enfants de France l'héritage que nous avons reçu. D'accord, mais prenons garde!

Il ne faudrait pas qu'un jour les enfants de France nous reprochent d'avoir perdu l'Union française, faute d'avoir bien compris ce qu'elle devait être. (*Très bien! très bien! au centre, à gauche et à l'extrême droite.*)

Aux Césars de l'empire romain constructeurs de routes, bâtisseurs de cités, gouverneurs de peuples, l'ordre extérieur suffisait. La paix durait autant que la force. Jamais ne se posait le besoin d'une communauté fraternelle impliquant même dignité et même destin.

Et bien! cette civilisation a disparu. Elle a été remplacée par une nouvelle civilisation à base de fraternité et de respect de la personne humaine. Mais les cœurs, hélas! n'ont pas encore été changés.

Beaucoup de nos contemporains admettent encore qu'il y a des races supérieures et des races inférieures. Un siècle de fer nous a forgé des âmes d'acier. Notre génération qui a vu la première guerre mondiale, l'hitlérisme, l'effroyable spectacle d'Hiroshima, oublie forcément un peu les valeurs qu'elle représente et qu'elle devrait défendre.

Le moment est venu de sauver du désastre notre civilisation en restaurant ces valeurs méconnues. C'est là une tâche exaltante qui demande beaucoup de courage. Voilà pourquoi il faut s'y mettre tout de suite. Demain, il sera trop tard.

Mes chers collègues, j'ai entendu ici bien des critiques.

J'ai remarqué que ceux qui étaient les plus violents se sont bien gardés de proposer des solutions constructives. (*Applaudissements à gauche et sur quelques bancs à l'extrême droite.*)

A mon avis, en Afrique du Nord, il n'est de choix qu'entre deux politiques: ou gagner les cœurs ou se battre jusqu'à la victoire finale de l'un des deux camps.

Je suis pour la première méthode. Je demande à ceux qui sont pour l'autre d'avoir au moins le courage de le dire ici. (*Applaudissements au centre, à gauche et sur plusieurs bancs à l'extrême droite.*)

M. le président. La parole est à M. Benbahmed.

M. Mostefa Benbahmed. Mesdames, messieurs, il y a quelques jours encore, j'étais en Algérie.

Je suis d'abord chargé par la population musulmane d'apporter le témoignage de sa satisfaction profonde et de sa gratitude pour la politique du Gouvernement qui a su ne pas tomber dans le piège grossier dans lequel certains Français sont allés tête baissée et qui consistait à considérer toute la population musulmane comme responsable d'événements qu'elle ne prévoyait même pas. (*Applaudissements à gauche.*)

J'entends encore certains cris de colère, certains appels à la vengeance. On parlait de milices. On se rappelait ce qu'avait reclamé ici un de nos collègues, son appel à une confédéra-

tion des Européens de l'Afrique du Nord. On parlait d'éléments d'autodéfense. Certains, dans leur excitation, n'ont pas hésité à soumettre aux autorités algériennes une demande qui paraît aberrante pour tout esprit qui garde son sang-froid. Des élus de certaines communes rurales sont allés jusqu'à demander l'autorisation de constituer eux-mêmes des cours martiales.

Tel était l'affolement, l'esprit de panique.

D'autres, profitant du malheur de tous, n'ont pas hésité à exploiter les événements pour des fins qui n'avaient absolument rien à voir avec l'avenir de l'Afrique du Nord.

Je le regrette pour eux et, en bon musulman, je dis: Que Dieu leur pardonne!

Je suis également chargé par les miens d'exprimer notre admiration et de rendre hommage à l'intelligence du cœur et au comportement véritablement splendide des chefs de l'armée d'Afrique et des jeunes du contingent.

Je me devais d'apporter ce témoignage. Il est doux à mon cœur de le transmettre ici. (*Applaudissements à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite et à l'extrême droite.*)

Des événements eux-mêmes, je ne parlerai même pas. Quant aux aspects économiques et sociaux des problèmes de l'Afrique du Nord, nos collègues vous en ont entretenus assez longtemps.

Mon ambition est de vous faire méditer sur leur aspect moral qui, à mon avis, commande leur aspect politique.

Mesdames, messieurs, le drame de l'Algérie — il y a longtemps que je m'en suis rendu compte — vient de ceux qu'on a appelé les spécialistes, les grands penseurs, les poètes de l'œuvre française en Algérie.

S'il ne s'était agi, mesdames, messieurs, que de chanter l'œuvre des pionniers français en Afrique du Nord, en Algérie particulièrement, j'aurais été le premier à applaudir. Mais ces penseurs, ces chantres de l'œuvre française en Algérie, pour donner un sens plus profond peut-être à l'œuvre accomplie, pour l'exalter davantage, ont donné l'impression que ces pionniers appartenaient à une sorte de peuple élu, de peuple de maîtres.

En contrepartie, c'était fatal, humain, ils se devaient de dénigrer le partenaire, celui qui était pour eux considéré comme étranger, je veux parler de l'autochtone.

On s'est un peu moqué de sa race. Si quelqu'un me démentait, mon Dieu, les ouvrages ne manquent pas qui confirment ce que j'avance.

Dois-je rappeller à vous qui êtes des hommes de bonne foi, que la race à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir a donné un saint Augustin à la chrétienté et un Ibn Khaldoun à l'Islam. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Ce que ceux de ma race ont fait autrefois pour la chrétienté et pour l'Islam, pourquoi ne le feraient-ils pas maintenant pour la France et pour l'Islam ?

Pour montrer encore cette œuvre de dénigrement, je me souviens des colères qui me prenaient quand, jeune étudiant, je lisais les ouvrages de tel universitaire, tel docteur ès-sciences de je ne sais quelle faculté qui, après avoir parlé de l'épopée romaine en Afrique, sautait à pieds joints sur tout ce que l'Islam y avait également accompli, affirmant qu'après l'époque romaine l'Algérie ou l'Afrique du Nord était tombée dans la nuit de l'ignorance et que ce n'est qu'en 1830 que la lumière revint.

Que la lumière soit revenue en 1830, j'en conviens facilement. Mais dire que l'Islam — la seule religion qui ait pénétré le Berbère de sa spiritualité, la seule qui ait pu, à travers les âges et à travers les invasions, imprégner l'âme de ce peuple berbère anarchiste qui n'a jamais admis que d'autres peuples le commandent — dire que l'Islam n'a absolument rien apporté en Afrique du Nord, quelle erreur! N'aurait-il apporté que sa spiritualité, son sens de l'amour du prochain, son esprit de charité, ce serait déjà très suffisant!

Je disais que c'est précisément là le drame de deux sociétés, l'une européenne, l'autre musulmane, dont les fils travaillant côte à côte, ayant exactement le même amour pour le même pays en sont encore, aujourd'hui, à n'avoir que quelques relations d'intérêts.

Quand on me parle de communauté algérienne, comme je voudrais que cela soit vrai! Il n'est question, à l'heure actuelle, que de la communauté de quelques misérables questions d'intérêts.

Mais oui, cette communauté d'affection, cette communauté d'amour qui peut faire un peuple, qui peut créer une véritable communauté pouvant demain réagir exactement de la même façon contre tous les malheurs qui peuvent s'abattre sur elle, n'existe pas encore.

Quelques naïfs comme moi — or ce ne sont pas des réalistes des faits algériens — appartenant aux deux camps, aux deux sociétés, s'acharnent, aujourd'hui, si l'on peut dire, à réveiller les esprits.

Si nous ne sommes pas suffisamment compris, que Dieu nous préserve!

Je vois des dangers immenses, des menaces terribles, et je vous assure que celui qui vous parle n'a pas un tempérament pessimiste.

Ces dangers et ces menaces vont peut-être fondre sur notre beau pays.

Pendant trois années, j'avoue que j'avais négligé de prendre les contacts permanents et nécessaires entre les miens et moi. Après les événements qui se sont déroulés, je suis allé à la source. Je vous rapporte mes observations et mes réflexions.

Je peux vous affirmer qu'à l'heure actuelle, sous le prétexte très respectable de mouvements, disons panarabes, que je qualifierai, moi, de mouvements de confédération raciale, sous le prétexte de mouvements à caractère religieux, d'une religion que je pratique, que je vénère, se profilent les ombres énormes, menaçantes de ceux qui tirent les ficelles.

Si nous ne savons y faire attention — je pèse mes mots — dans quelques années, peut-être dans quelques mois, l'Algérie, l'Afrique du Nord, seront transformées en champ clos d'une lutte entre deux colosses: l'Asiate et l'Américain.

Je vous ai dit que je n'étais pas d'un tempérament pessimiste. J'ai pesé aussi mes mots et je vous demande de les méditer.

La deuxième observation rejoint la première.

Nous avons une jeunesse nombreuse, agissante, batailleuse, inactive, qui cherche l'idéal et qui est décidée à le trouver n'importe où.

C'est à nous à faire l'effort de compréhension pour que cet idéal soit le nôtre.

Je crois que ces deux observations étaient nécessaires, parce que la vérité doit être apportée à cette tribune. Celui qui vous les apporte est imbu de votre culture. Il ne sépare pas dans son cœur l'amour de la France, qu'il a appris à aimer il y a quelque quarante-cinq ans, (*Applaudissements à gauche*) de l'amour de l'Islam, religion de ses pères, dont il partage la foi.

Méditez, mes chers collègues. Ce n'est pas pour le plaisir de monter à la tribune que j'ai attendu jusqu'à cette heure tardive pour dire ces quelques vérités. Elles sont essentielles. Nous considérons, les miens et moi, que notre destin est lié au vôtre.

Si mes déclarations sont accueillies par des haussements d'épaules ou par quelques applaudissements qui seront vite oubliés demain, la responsabilité ne nous en incombe pas, mais à vous seuls.

Notre ambition est de voir notre jeunesse et la vôtre collaborer dans un même travail, aller vers le même progrès. Mais nous avons peur de voir demain — c'est même une hantise — vos fils et les nôtres, les descendants de ceux de Verdun, de la Somme, dont les pères combattaient côte à côte, s'entredéchirer.

Je souligne — c'est un aveu qui m'est assez pénible, d'autant plus que celui qui a été, si l'on peut dire, la cause de mes insomnies d'hier soir n'est pas présent — qu'il y a quelques instants encore, je me proposais, purement et simplement, non seulement de vous mettre au fait de ce qui m'inquiète, mais également, en vous mettant devant vos responsabilités, de vous dire — j'avais même préparé mes mots —: « Tel est le sentiment de celui qui a été votre collègue et qui ne l'est plus. » Il y a à peine une heure mon collègue Naegelen, et je l'en remercie, a éclairé ma conscience. C'est lui qui m'a libéré du poids que je porte depuis hier soir.

J'entends encore un collègue dont l'autorité n'est pas contestable, dont la valeur et l'audience dans le pays sont connues, affirmer hier soir d'une façon péremptoire et — je regrette qu'il soit absent — avec quelle insolence, qu'il ne pouvait être question pour nous quelle que fût notre évolution, de faire partie de la famille française.

Je vous assure que j'ai été pris de désespoir. Je me disais: Ne t'es-tu pas trompé ? N'as-tu pas trompé les tiens ? En accordant foi à cette union que tu as tant désirée ne t'es-tu pas fourvoyé, n'as-tu pas égaré les tiens ?

Et pour libérer ma conscience, j'avais fait part à mes camarades de mon intention de vous quitter.

C'est mon ami Naegelen qui tout à l'heure, je le répète, m'a expliqué que si l'assimilation était peut-être impossible sur le plan métropolitain, elle pouvait être réalisée demain sur le plan algérien. Je le souhaite de tout mon cœur. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. J'ai reçu quatre ordres du jour, tous avec demande de priorité.

L'ordre du jour n° 1 rectifié présenté par M. Mailhe est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale, approuvant les déclarations du Gouvernement, affirme sa volonté de voir l'ordre maintenu en Afrique du Nord et d'aboutir à des conventions établissant définitivement les liens entre la France et la Tunisie.

« Et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour n° 2 rectifié présenté par MM. Jacques Duclos, Robert Ballanger, Mmes Sportisse, Vaillant-Couturier et M. Fayet, au nom du groupe communiste, est ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale, considérant que les événements d'Afrique du Nord résultent essentiellement du refus opposé aux revendications nationales des peuples algérien, marocain et tunisien, ce refus s'ajoutant à une misère généralisée et croissante, conséquence directe du régime colonial;

« Considérant qu'en continuant à qualifier l'Algérie de « trois départements français », le Gouvernement tourne le dos à la réalité algérienne et notamment à la volonté de tout un peuple de vivre libre et de gérer démocratiquement ses propres affaires;

« Considérant que les promesses faites il y a quatre mois concernant l'autonomie interne de la Tunisie n'ont pas été tenues;

« Considérant qu'au Maroc le Gouvernement continue à s'opposer aux revendications du mouvement national marocain tendant notamment au rétablissement de la souveraineté marocaine,

« Demande au Gouvernement:

« De mettre immédiatement un terme aux opérations militaires, en particulier dans l'Aurès;

« D'arrêter la répression en Afrique du Nord, de libérer tous les patriotes emprisonnés et de prendre toutes mesures pour que soient amnistiées toutes les victimes de la répression;

« De lever l'état de siège actuellement en vigueur ainsi que toutes les mesures d'exception, rapporter les décrets interdisant les partis et organisations nationaux et de rétablir toutes les libertés démocratiques;

« De ramener en France les soldats du contingent engagés dans des opérations militaires actives en Afrique du Nord et, d'une façon générale, les forces de répression acheminées dans ces pays depuis quatre mois;

« De reconnaître le bien fondé des revendications à la liberté du peuple algérien et de discuter de ces revendications avec les représentants qualifiés de l'ensemble de l'opinion publique algérienne: délégués de tous les partis et mouvements nationaux, délégués des organisations démocratiques, professionnelles et culturelles, personnalités. Seule cette solution démocratique des problèmes qui se posent en Algérie pourra satisfaire les aspirations du peuple algérien à la liberté et assurer la défense des intérêts de la France dans le cadre des relations d'amitié, de confiance réciproque et de coopération fraternelle entre les peuples algérien et français.

« Demande au Gouvernement:

« De tenir sans retard et sans arrière-pensée les engagements d'autonomie interne pris à l'égard de la Tunisie et solennellement proclamés par le président du Gouvernement français le 31 juillet dernier;

« D'ouvrir sans délai des négociations avec les représentants qualifiés du peuple marocain (représentants de tous les partis politiques nationaux, des organisations syndicales et coopératives marocaines, ainsi que personnalités représentatives, ouléma, etc.) sur la base de la reconnaissance de la souveraineté marocaine et du droit du peuple marocain à disposer librement de lui-même.

« Seule cette voie peut faire des peuples tunisien et marocain, jusqu'ici opprimés, des amis et des alliés de la France.

« Et, repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Je fais les plus expresses réserves sur la recevabilité constitutionnelle d'un texte qui met en cause la souveraineté de la République.

D'autre part, M. Alfred Coste-Floret a présenté l'ordre du jour n° 3 ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale,

« S'incline devant toutes les victimes du terrorisme en Afrique du Nord,

« Prend acte des déclarations du Gouvernement,

« En ce qui concerne l'Algérie:

« Souligne la nécessité de rétablir l'ordre et de mettre en vigueur dans ces départements les réformes propres à assurer l'expansion économique et le progrès social et les dispositions contenues dans le statut de l'Algérie.

« En ce qui concerne le Maroc:

« Demande que soit définie une politique capable d'aboutir à une association authentique de la France et du Maroc et de promouvoir les réformes sociales indispensables.

« En ce qui concerne la Tunisie:

« Se félicite des ralliements enregistrés, mais regrette que la forme donnée aux pourparlers destinés à rétablir l'ordre et à réprimer le terrorisme et les conditions dans lesquelles ils se sont déroulés ne présentent pas toutes garanties pour l'avenir de la communauté franco-tunisienne;

« Demande au Gouvernement de soumettre au Parlement les conventions franco-tunisiennes qui devront régler définitivement les rapports franco-tunisiens sur la base de l'autonomie interne accordée à la Tunisie et des droits réservés à la France, notamment de diriger la conduite de la diplomatie, de l'armée et des services de sécurité;

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

Enfin, M. Quilici a déposé l'ordre du jour n° 4 ainsi rédigé:

« L'Assemblée nationale, ayant entendu les déclarations du Gouvernement,

« Lui refuse sa confiance,

« Et, repoussant toute addition,

« Passe à l'ordre du jour. »

La parole est à M. Vassor.

M. Jacques Vassor. Je tiens à expliquer en quelques mots le vote de la majorité des membres du groupe paysan.

Pour cela, je dois vous rappeler, monsieur le président du conseil, que le jour de votre investiture je vous ai demandé, en présence de quelques amis du groupe paysan, si vous comptiez reprendre les pourparlers avec Bourguiba. Vous avez répondu: « Je regrette les décisions d'éloignement prises à l'égard de Bourguiba mais, puisqu'elles ont été prises, il n'est pas question d'y revenir. »

A la suite de ces paroles, considérées par nous comme rassurantes, la majorité des membres du groupe paysan vous a apporté ses suffrages, lors de votre investiture.

On ne peut donc dire que nous étions par principe défavorables à votre politique en général. Mais très rapidement la politique instaurée par vous en Tunisie nous a inquiétés. Aujourd'hui, indirectement, mais en fait, Bourguiba commande. La même grande angoisse règne chez nous tous.

Votre politique que nous considérons comme néfaste en Tunisie permet de se demander où vous menez l'Afrique du Nord, car ce qui sera fait en Tunisie aura des répercussions certaines sur l'avenir du Maroc et de l'Algérie. Les problèmes sont distincts, mais inséparables.

Jamais problème national ne fut d'une plus extrême gravité. Le nombre et la qualité des orateurs intervenus dans ce débat le prouve.

Votre réponse, bien que très habile, ne nous a pas convaincus. Si vous vous réjouissiez de l'échange de vues complet auquel a donné lieu cette discussion sur l'Afrique du Nord, nous constatons que beaucoup d'orateurs bien qu'ils appartiennent à des groupes politiques divers arrivent souvent aux mêmes conclusions. Elles ne sont pas en faveur de la politique instaurée par vous en Tunisie.

Sans doute obtiendrez-vous ce soir les voix nécessaires à votre majorité. En réalité, ce sera peut-être moins en raison de votre politique suivie là-bas que pour d'autres considérations.

Nous ne pouvons admettre que le Néo-Destour ait été considéré par vous comme le seul interlocuteur valable car, avant votre arrivée au pouvoir, il ne représentait pratiquement rien. De cela vous ne vous êtes pas expliqué.

Vous voulez à tout prix faire l'autonomie interne et au plus vite. Vous dites que plusieurs gouvernements précédents l'avaient promis, mais pour eux il s'agissait d'autonomie interne restrictive; la vôtre sera complète.

Il fallait affirmer dès l'origine et répéter que jamais l'indépendance ne serait accordée à la Tunisie. Il fallait faire taire la voix du Caire et interdire toute propagande antifrançaise.

C'est une aberration de songer que la France pourrait abandonner sa police armée pour la remettre aux Tunisiens.

Avec habileté, vous nous avez parlé de céder progressivement la police rurale et la police de la circulation, sans nous dire d'ailleurs qu'il s'agissait de la police judiciaire.

Pour nous, il n'y a pas trois polices mais une seule, celle qui est responsable du maintien de l'ordre et pas seulement du rétablissement de l'ordre. Surtout, vous ne comprenez pas que l'Assemblée ne semble pas satisfaite du succès de l'opération fellagha.

Malgré votre discours, nous n'avons pas la même confiance que vous en leur prétendue soumission. Vous parlez de 100.000 cartouches; nous traduisons 50 cartouches par fusil.

Je persiste à craindre que votre geste de clémence n'ait réussi qu'à diminuer le prestige de l'armée et de la France.

Des réformes, oui, mais axées sur un vaste programme économique, car le problème est plus économique et social que politique.

Faisons d'abord confiance à ceux qui nous sont restés fidèles, aux vrais amis de la France qui, aujourd'hui, hésitent et se demandent s'il doivent encore croire en la France, parce que vous n'avez jamais assez répété avec fermeté: quoi qu'il arrive et par tous les moyens, la France restera en Afrique du Nord. Pourtant, la majorité redoute notre départ, car sans nous ce sera bientôt l'anarchie ou la dictature.

Ayant vu proposer l'autonomie interne, inespérée même par le Néo-Destour, celui-ci maintenant ne songe qu'à atteindre une indépendance totale avec comme corollaire l'éviction du Français. Vous avez, monsieur le président du conseil, commis une tragique erreur en choisissant le Néo-Destour comme seul interlocuteur valable. Sachez que nous ne désapprouvons pas votre politique dans son ensemble. Nous ne sommes pas, par principe, dans l'opposition, mais ce que vous avez fait en Tunisie aura des répercussions irréparables au Maroc et en Algérie.

Nous ne pouvons vous suivre dans cette voie dangereuse pour la France, pour l'Afrique du Nord, pour toute l'Union française. Il n'y a pas de France sans Afrique du Nord. Bien plus, il n'y a pas de construction ni de défense possible de l'Europe, si nous perdons l'Afrique du Nord.

Or, votre politique nous mène tout droit à la perte de la Tunisie, puis de l'Afrique du Nord. C'est pourquoi la grande majorité du groupe paysan ne saurait, dans ce vote, vous accorder sa confiance. (*Applaudissements à droite.*)

M. le président. La parole est à Mme Vaillant-Couturier.

Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier. Mesdames, messieurs, les événements qui se déroulent depuis plusieurs semaines en Algérie, comme ceux qui ont ensanglanté auparavant la Tunisie et le Maroc, sont dus, ainsi que l'indique l'ordre du jour présenté par le groupe communiste...

M. Raymond Dronne. Cet ordre du jour est honteux!

Mme Marie-Claude Vaillant-Couturier. ... au refus opposé par le Gouvernement aux revendications nationales des peuples algérien, tunisien et marocain. Ils sont dus à l'aggravation de l'atroce misère qui régnait déjà à l'état endémique dans ces pays et que de nombreux orateurs appartenant à différents partis ont évoquée avant moi.

Réclamer, comme n'a cessé de le faire notre parti, la prise en considération de la réalité algérienne ne signifie nullement, comme l'a prétendu M. le ministre de l'intérieur en dénaturant l'esprit de notre ordre du jour, que nous soyons en faveur de la rupture de tous les liens entre la France et l'Algérie. Ce qui risque de rompre les liens, c'est votre politique de force et de répression. Notre parti a exposé sa position sur ce grave problème dans une déclaration solennelle parue le 8 novembre dans laquelle il est dit:

« Le parti communiste français déclare avec force que la seule voie permettant de mettre un terme à la situation présente consiste : premièrement, à arrêter immédiatement la répression et à ramener en France les troupes et les forces de police acheminées en Algérie depuis trois mois; deuxièmement, à reconnaître le bien-fondé des revendications touchant la liberté du peuple algérien; troisièmement, à discuter de ces revendications avec les représentants qualifiés de l'ensemble de l'opinion publique algérienne, délégués de tous les partis et mouvements nationaux, délégués des organisations démocratiques, professionnelles et culturelles, personnalités. »

C'est là le seul moyen de hâter l'adoption d'une solution démocratique des problèmes qui se posent en Algérie, d'une solution conforme à la volonté et à l'intérêt de l'ensemble des hommes et des femmes vivant en Algérie, mise à part une poignée de profiteurs de la colonisation, d'une solution assurant la défense des intérêts de la France, ceux-ci ne pouvant être vraiment garantis que si les relations entre les peuples algérien et français se situent dans un climat d'amitié et de confiance réciproques.

Le parti communiste français est ainsi, une fois de plus, l'interprète de l'internationalisme des travailleurs, inséparable de l'intérêt national.

Quand vous parlez des liens indissolubles entre l'Algérie et la métropole, ce que vous voulez c'est garder aux trusts coloniaux et aux gros colons la source de profits illimités que leur procurent à la fois les richesses naturelles de l'Algérie et la main-d'œuvre à très bas prix. Les liens que nous voulons, nous, ce sont des relations étroites, économiques et culturelles, fondées sur le respect réciproque des intérêts de chacun. Cette collaboration est fructueuse; elle sert les intérêts véritables du présent et de l'avenir de la France en Algérie.

Comment le Gouvernement peut-il prétendre que l'Algérie c'est la France ? Historiquement, c'est faux et la réalité est en opposition même avec les principes énoncés par M. le ministre de l'intérieur qui a reconnu que l'unité nationale impliquait le respect de l'égalité de tous les citoyens.

Or, il n'est pas vrai qu'un Algérien musulman ait les mêmes droits qu'un Algérien d'origine métropolitaine, ni sur le plan électoral avec le double collège, ni dans le domaine économique, ni dans le domaine de la protection de la santé — un tiers des enfants d'origine algérienne meurent dans leur première année — ni dans le domaine de l'instruction — sur 2.500.000 enfants, deux millions d'origine musulmane ne vont pas à l'école et les privilégiés qui la fréquentent reçoivent un enseignement qui n'est pas dans leur langue.

Vous savez très bien que ce n'est pas par la répression policière ni la répression militaire que vous viendrez à bout des aspirations nationales des peuples de l'Afrique du Nord, pas plus en Algérie qu'en Tunisie ou au Maroc.

L'exemple du Viet-Nam ne vous a-t-il pas servi de leçon ? Si, comme nous le demandions, on avait dès 1946 respecté les droits du peuple vietnamien, sept années de guerre auraient été évitées.

Notre propre histoire vous apprend que rien ne peut arrêter un peuple qui défend sa liberté. Nous avons versé notre sang pour conserver notre indépendance nationale et nous avons dit aux peuples qui se battaient à nos côtés qu'ils se battaient pour la liberté, la nôtre et la leur.

En ne respectant pas les engagements pris alors et depuis à l'égard de ces peuples, vous trahissez les intérêts de notre pays tandis que nous les servons en réclamant pour eux le droit de vivre libres et de gérer démocratiquement leurs propres affaires.

C'est pourquoi nous voterons contre l'ordre du jour du Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Robert Lecourt. Je demande une suspension. (*Mouvements divers.*)

M. le président. L'Assemblée acceptera sans doute de suspendre sa séance pour une demi-heure environ. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à trois heures, est reprise à trois heures quarante-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

J'informe l'Assemblée que l'ordre du jour n° 1 qui avait été rectifié a fait l'objet d'une deuxième rectification.

Cet ordre du jour est désormais ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale, approuvant les déclarations du Gouvernement et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

Il y a une demande de priorité.

Je consulte l'Assemblée, par scrutin, sur la priorité de l'ordre du jour n° 1, deuxième rectification, déposé par M. Mailhe.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.*)

M. le président. MM. les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de faire le pointage des votes.

Il va y être procédé. Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à trois heures cinquante minutes, est reprise à quatre heures quarante minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre des votants	569
Majorité absolue	285
Pour l'adoption	290
Contre	279

L'Assemblée nationale a adopté.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix, par scrutin, l'ordre du jour n° 1, 2e rectification, de M. Mailhe.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(MM. les secrétaires font le dépouillement des votes.)

M. le président. MM. les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de faire le pointage des votes.

Il va y être procédé. Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quatre heures cinquante minutes, est reprise à cinq heures quarante-cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici, après vérification, le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	559
Majorité absolue	280
Pour l'adoption	294
Contre	265

L'Assemblée nationale a adopté.

— 3 —

INSCRIPTION D'AFFAIRES SOUS RESERVE QU'IL N'Y AIT PAS DEBAT

M. le président. En vertu de l'article 36 du règlement, la conférence des présidents a décidé d'inscrire, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, en tête de l'ordre du jour du troisième jour de séance :

1° Suivant la séance d'aujourd'hui vendredi 10 décembre 1954 :

I. — La proposition de loi de M. Catrice et plusieurs de ses collègues sur l'institution de commissions économiques régionales, correspondantes du Conseil économique ; II. — La proposition de résolution de M. Catrice et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à instituer des comités économiques régionaux (nos 3799, 8869, 9197, 9580) (le rapport conclut à une proposition de résolution) ;

La proposition de loi de M. Charret tendant à créer le « Mérite du sang » (nos 8430, 9500) (le rapport conclut à une proposition de résolution) ;

Le projet de loi modifiant la loi du 17 novembre 1941 relative au service des comptes courants et chèques postaux et la loi n° 49-1093 du 2 août 1949 relative à la publicité des protêts (nos 4328, 9214, 9516) (rapport adopté à la majorité absolue) ;

La proposition de loi de M. Jozeau-Marigné, sénateur, tendant à modifier l'article 617 du code de procédure civile de manière à interdire les ventes publiques de meubles les dimanches et jours fériés (nos 9375, 9560) (le rapport conclut à un rejet) ;

2° Suivant la distribution du rapport :

La proposition de loi de M. de Moro-Giafferri tendant à modifier l'article 2101 du code civil et l'article 549 du code de commerce (nos 5668, 9561) (rapport adopté à la majorité absolue) ;

Le projet de loi modifiant l'article 65 de la loi du 28 avril 1810 sur l'organisation de l'ordre judiciaire (nos 9312, 9626) ;

Le projet de loi modifiant certaines dispositions relatives à la fixation des audiences, à la répartition des magistrats dans les chambres des cours d'appel et des tribunaux de première instance, et à la représentation devant les justices de paix (nos 9219, 9652) ;

3° Suivant la distribution de l'avis :

Le projet de loi modifiant l'article 430 du code pénal (nos 9461, 9625).

— 4 —

ADOPTIONS CONFORMES PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République, une lettre m'informant que dans sa séance du 10 décembre 1954 le Conseil a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 29 juillet 1954, et tendant à modifier l'article 38 du livre II du code du travail.

Acte est donné de cette adoption conforme.

Le texte étant devenu définitif a été transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une lettre m'informant que dans sa séance du 10 décembre 1954 le Conseil a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 5 août 1954, sur l'exécution des travaux géodésiques et topographiques en Algérie et la conservation des signaux, bornes et repères.

Acte est donné de cette adoption conforme.

Le texte étant devenu définitif a été transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une lettre m'informant que dans sa séance du 10 décembre 1954 le Conseil a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 5 août 1954 relatif au congé spécial pour exercice de fonctions électives.

Acte est donné de cette adoption conforme.

Le texte étant devenu définitif a été transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une lettre m'informant que dans sa séance du 10 décembre 1954 le Conseil a adopté sans modification la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale dans sa séance du 28 août 1954, et tendant à compléter, en faveur des volontaires étrangers non naturalisés, la loi du 25 juin 1938 tendant à mettre à la disposition du ministre de la guerre un nouveau contingent de croix de la Légion d'honneur destiné à récompenser les combattants volontaires de la guerre 1914-1918.

Acte est donné de cette adoption conforme.

Le texte étant devenu définitif a été transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une lettre m'informant que dans sa séance du 10 décembre 1954 le Conseil a adopté sans modification la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale dans sa séance du 28 août 1954, et tendant à compléter la loi n° 48-1185 du 22 juillet 1948 accordant des permissions spéciales aux soldats agriculteurs.

Acte est donné de cette adoption conforme.

Le texte étant devenu définitif a été transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

J'ai reçu de M. le président du Conseil de la République une lettre m'informant que dans sa séance du 10 décembre 1954 le Conseil a adopté sans modification la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale dans sa séance du 24 novembre 1954, tendant à proroger les dispositions de l'article 12 du décret n° 53-874 du 22 septembre 1953 relatif à la location-gérance des fonds de commerce.

Acte est donné de cette adoption conforme.

Le texte étant devenu définitif a été transmis au Gouvernement aux fins de promulgation.

— 5 —

DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE

M. le président. J'informe l'Assemblée qu'en application de l'article 2 (§ 2) de la loi organique du 20 mars 1951, le Conseil économique a décidé de se saisir pour avis de la proposition de loi de M. Ramonet et plusieurs de ses collègues tendant à la réorganisation des services du commerce extérieur (n° 8877).

Acte est donné de cette décision.

— 6 —

RETRAIT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président du conseil le décret suivant :

Décret portant retrait d'un projet de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre du travail et de la sécurité sociale et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Article unique. — Est retiré le projet de loi (Assemblée nationale. — IIe législature, n° 8758) modifiant l'article 12 de

la loi n° 53-1327 du 31 décembre 1953 et portant réorganisation du financement des pensions payées par la caisse autonome mutuelle de retraites.

Fait à Paris, le 7 décembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
JACQUES CHABAN-DELMAS.

Le ministre de l'intérieur,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
LOUIS-PAUL AUJOULAT.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Acte est donné de ce retrait.

Le décret sera déposé aux archives.

— 7 —

RENVOIS POUR AVIS

M. le président. La commission de l'agriculture demande à donner son avis sur le projet de loi n° 9655 relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1955, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances;

La commission de la défense nationale demande à donner son avis sur le projet de loi n° 9658 tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord sur la Sarre, conclu le 23 octobre 1954, entre la République française et la république fédérale d'Allemagne, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires étrangères;

La commission des moyens de communication et du tourisme demande à donner son avis sur le projet de loi n° 9655 relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1955, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances;

La commission de la production industrielle demande à donner son avis sur:

1° Le projet de loi n° 9658 tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord sur la Sarre, conclu le 23 octobre 1954, entre la République française et la république fédérale d'Allemagne, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires étrangères;

2° Le projet de loi n° 9655 relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1955, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances.

Conformément à l'article 27 du règlement, l'Assemblée voudra sans doute prononcer ces renvois pour avis. (*Assentiment.*)

— 8 —

RENVOI POUR AVIS A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

M. le président. L'Assemblée voudra, sans doute, à la demande de la commission de l'éducation nationale, prononcer le renvoi pour avis à l'Assemblée de l'Union française de la proposition de loi de M. André Hugues portant création d'une Académie nationale des sciences sociales (n° 9235).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Conformément au septième alinéa de l'article 29 du règlement, le renvoi pour avis est ordonné.

— 9 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI MODIFIES PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, complétant l'article 23 de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.

Le projet sera imprimé sous le n° 9692, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, relatif à la prise de rang de certains militaires dans le premier grade d'officier auquel ils ont accès.

Le projet sera imprimé sous le n° 9693, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, portant extension à l'Algérie de la loi validée du 3 avril 1942 prohibant la conclusion de pactes sur le règlement des indemnités dues aux victimes d'accidents.

Le projet sera imprimé sous le n° 9694, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de l'intérieur. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du service juridique et technique de la presse pour l'exercice 1955.

Le projet sera imprimé sous le n° 9695, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Bissol et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à ajouter un alinéa à l'article 891 du code civil relatif à l'action en rescision en matière de partage.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 9688, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la justice et de législation. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. de Léotard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à modifier la loi du 11 octobre 1940 sur les cumuls d'emplois.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 9696, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (*Assentiment.*)

— 11 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI MODIFIEES PAR LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par le Conseil de la République, tendant à réglementer la profession de professeur de judo et de jiu-jitsu et l'ouverture de salles destinées à l'enseignement de ces sports de combat.

La proposition sera imprimée sous le n° 9690, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le président du Conseil de la République, une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, modifiée par le Conseil de la République, tendant à définir les conditions d'attribution des décorations dans l'ordre de la Légion d'honneur aux militaires n'appartenant pas à l'armée active.

La proposition sera imprimée sous le n° 9691, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

— 12 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Le Roy-Ladurie un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de la présidence du conseil pour l'exercice 1955 (n° 9638).

Le rapport sera imprimé sous le n° 9686 et distribué.

J'ai reçu de M. Billat un rapport supplémentaire, fait au nom de la commission de l'agriculture, sur le rapport fait au cours de la précédente législature, repris le 27 juillet 1954, sur le projet de loi portant extension dans les départements de la

Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion, de certains textes concernant la législation du travail agricole de la France métropolitaine (n° 346-8798).

Le rapport supplémentaire sera imprimé sous le n° 9687 et distribué.

J'ai reçu de M. Vendroux un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord sur la Sarre conclu le 23 octobre 1954 entre la République française et la république fédérale d'Allemagne (n° 9658).

Le rapport sera imprimé sous le n° 9689 et distribué.

— 13 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu un avis présenté au nom de la commission de l'éducation nationale sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'éducation nationale pour l'exercice 1955. (N° 9287.)

Première partie (éducation nationale et chapitres communs): M. Schmittlein.

Deuxième partie (enseignement technique, jeunesse et sports): M. Faraud.

L'avis sera imprimé sous le n° 9685, et distribué.

— 14 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, samedi 11 décembre, à seize heures, première séance publique:

Suite de la discussion budgétaire:

Travaux publics, transports et tourisme (I. — Travaux publics, transports et tourisme) (suite) (n°s 9300, 9540. — M. François Benard, rapporteur);

Education nationale (n°s 9287, 9591, 9685. — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs).

(Durée prévue: 18 heures.)

Eventuellement, travaux publics, transports et tourisme (I. — Travaux publics, transports et tourisme) (suite) (n°s 9300, 9540. — M. François Benard, rapporteur);

France d'outre-mer (n°s 9291, 9466, 9520. — M. Burlot, rapporteur).

(Durée prévue: 6 heures.)

Relations avec les Etats associés (n°s 9297, 9648).

(Durée prévue: 2 heures.)

Monnaies et médailles (n°s 9305, 9618. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur);

Légion d'honneur et Ordre de la Libération (n°s 9306, 9656);

Logement et reconstruction (n°s 9303, 9640. — M. Pierre Courant, rapporteur).

(Durée prévue: 10 heures.)

Anciens combattants et victimes de la guerre (n° 9286).

(Durée prévue: 12 heures.)

Radiodiffusion télévision française (n°s 9309, 9627. — M. Maurice-Bokanowski, rapporteur).

(Durée prévue: 4 heures.)

Comptes spéciaux du Trésor (n° 9655).

(Durée prévue: 4 heures.)

Finances, affaires économiques et plan (I. — Charges communes) (n° 9288).

(Durée prévue: 5 heures.)

Loi de finances pour l'exercice 1955 (n° 9444).

A vingt et une heures, deuxième séance publique:

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 11 décembre, à cinq heures cinquante minutes.)

Le Chef du service de la sténographie de l'Assemblée nationale,
MARCEL M. LAURENT.

Avis de M. le président du conseil et de la commission intéressée sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. Gosset et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à déposer, avant le 10 février 1955, un projet de loi visant à fixer et à financer un plan de mise en fabrication de matériel de chemin de fer propre à remédier au chômage partiel et à assurer le plein emploi dans les entreprises spécialisées et surtout à doter le nouveau réseau électrifié de la Société nationale des chemins de fer français de matériel roulant de gros tonnage propre à confirmer et à soutenir la rentabilité de ce réseau (n° 9256).

1° *Avis de M. le président du conseil.*

Opposition.

2° *Avis de la commission intéressée.*

Opposition tacite.

Paris, le 9 décembre 1954.

Le président du conseil des ministres
à M. le président de l'Assemblée nationale.

Vous avez bien voulu me communiquer la demande de discussion d'urgence déposée au début de la séance du 6 décembre 1954 par M. Gosset pour sa proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à déposer, avant le 10 février 1955, un projet de loi-programme visant à fixer et à financer un plan de mise en fabrication de matériel de chemin de fer propre à remédier au chômage partiel et à assurer le plein emploi dans les entreprises spécialisées et surtout à doter le nouveau réseau électrifié de la Société nationale des chemins de fer français de matériel roulant de gros tonnage propre à confirmer et à soutenir la rentabilité de ce réseau.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, compte tenu de la décision prise par l'Assemblée nationale pour la fixation de son ordre du jour le vendredi 3 décembre 1954, le Gouvernement ne peut qu'émettre un avis défavorable à l'égard de cette demande de discussion d'urgence.

Pour le président du conseil et par délégation:
Signé: BILLÈRES.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 34 du règlement de l'Assemblée nationale.

(Réunion du vendredi 10 décembre 1954.)

Conformément à l'article 34 du règlement, le président de l'Assemblée nationale a convoqué pour le vendredi 10 décembre 1954 MM. les présidents des commissions et MM. les présidents des groupes.

La conférence des présidents propose à l'Assemblée:

I. — D'aménager comme suit l'ordre du jour du samedi 11 au vendredi 17 décembre:

Consacrer toutes les séances — à raison de trois séances par jour, y compris le dimanche 12 décembre — à la suite de la discussion budgétaire, étant précisé que:

a) Si le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme pour l'exercice 1955 (I. — Travaux publics, transports et tourisme) (n°s 9300, 9540) n'est pas terminé samedi 11 décembre, à minuit, la suite de l'examen de ce projet sera renvoyée après la discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'éducation nationale pour l'exercice 1955 (n°s 9287, 9591);

b) Sera inscrite en tête de l'ordre du jour de la séance du mardi 14 décembre, après-midi, la discussion de la proposition de résolution tendant à créer, en vertu de l'article 14 du règlement, une commission de coordination de l'énergie atomique et des recherches nucléaires (n°s 8948, 9098, 9146, 9163, 9505);

II. — De fixer comme suit l'ordre du jour de la semaine du 18 au vendredi 24 décembre:

Samedi 18 décembre, matin, après-midi et soir, suite de la discussion budgétaire;
Lundi 20 décembre, matin, après-midi et soir;
Mardi 21 décembre, matin, après-midi et soir;
Mercredi 22 décembre, matin, après-midi et soir;
Jeudi 23 décembre, matin, après-midi et soir,

discussion du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954, et

les protocoles rattachés relatifs aux forces des puissances de l'Union de l'Europe occidentale, au contrôle des armements et à l'agence de contrôle des armements; 2° le protocole d'accession de la république fédérale d'Allemagne au traité de l'Atlantique-Nord, signé à Paris le 23 octobre 1954; 3° le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la république fédérale d'Allemagne, signé à Paris le 23 octobre 1954, et ses cinq annexes, protocole mettant en vigueur, compte tenu de certains amendements, la convention sur les relations entre les trois puissances et la république fédérale, les conventions rattachées et les lettres annexes signées à Bonn le 26 mai 1952; 4° la convention relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire de la république fédérale d'Allemagne, signée à Paris le 23 octobre 1954 (n° 9432). Ce débat sera organisé et poursuivi jusqu'à son terme;

Vendredi 24 décembre, matin et après-midi, suite de la discussion budgétaire.

III. — D'établir ainsi l'ordre *ne varietur* d'examen des fascicules budgétaires:

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme pour l'exercice 1955 (I. — Travaux publics, transports et tourisme) (n°s 9300, 9540) (suite);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'éducation nationale pour l'exercice 1955 (n°s 9287, 9591);

Eventuellement, suite et fin du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des travaux publics pour l'exercice 1955 (I. — Travaux publics, transports et tourisme) (n°s 9300, 9540);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la France d'outre-mer pour l'exercice 1955 (n°s 9291, 9466, 9520);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955 (n°s 9297, 9648);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe des monnaies et médailles pour l'exercice 1955 (n°s 9305, 9618);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses des budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération pour l'exercice 1955 (n°s 9306, 9656);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère du logement et de la reconstruction pour l'exercice 1955 (n°s 9303, 9640);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre pour l'exercice 1955 (n° 9286);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du budget annexe de la radiodiffusion-télévision française pour l'exercice 1955 (n°s 9309-9627);

Projet de loi relatif aux comptes spéciaux du Trésor pour l'année 1955 (n° 9655);

Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances, des affaires économiques et du plan pour l'exercice 1955 (I. — Charges communes) (n° 9288);

Projet de loi de finances pour l'exercice 1955 (n° 9414).

En outre, la conférence des présidents a décidé d'inscrire, sous réserve qu'il n'y ait pas débat, les affaires insérées au compte rendu *in extenso* sous la rubrique « Inscription d'affaires sous réserve qu'il n'y ait pas débat ».

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Marcellin a été nommé rapporteur pour avis du rapport (n° 9566) sur les propositions de loi: 1° de M. André Gaubert et plusieurs de ses collègues (n° 7012) tendant à fixer les modalités de versement de la cotisation de 1 p. 100 due par les employeurs au titre de l'aide au logement en application du décret n° 53-701 du 9 août 1953; 2° de M. Ballanger et plusieurs de ses collègues (n° 7853) tendant à abroger l'article 2 du décret n° 53-701 du 9 août 1953 et à fixer les conditions dans lesquelles s'effectuera la participation des employeurs à l'effort de construction; 3° de MM. Duquesne, Catrice et Delmotte (n° 8188) tendant à compléter le décret n° 53-701 du 9 août 1953 instituant une cotisation de 1 p. 100 sur les salaires, au profit de la construction de logements, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Vendroux a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 9658) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord sur la Sarre conclu le 23 octobre 1954 entre la République française et la république fédérale d'Allemagne.

AGRICULTURE

M. Bourdelles a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 9551) de M. René Pleven et plusieurs de ses collègues tendant à obtenir l'augmentation du nombre des ingénieurs du corps du génie rural.

M. de Baudry d'Asson a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de résolution (n° 9372) de M. Quinson et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à abroger le décret n° 54-982 du 1er octobre 1954 instituant un fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'intérieur.

M. Detœuf a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 9477) de M. Detœuf tendant à aménager les droits successoraux en faveur de l'habitat rural, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances.

M. Boscary-Monsservin a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 9546) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier les accords intérimaires européens concernant la sécurité sociale, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission du travail et de la sécurité sociale.

M. Lambert a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 9563) de Mme Jeannette Vermeersch et plusieurs de ses collègues tendant à abroger le deuxième alinéa de l'article 2 du décret n° 54-982 du 1er octobre 1954 instituant un fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'intérieur.

BOISSONS

M. Tourné a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 9488) de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à aménager les dispositions des décrets du 25 octobre 1952 et du 30 septembre 1953 relatifs à la fixation du degré minimum des vins de pays.

M. Laborbe a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 9526) relatif à l'interdiction de la consommation de certaines boissons dans les débits à certaines heures de la journée, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la famille, de la population et de la santé publique.

M. Fabre a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 9527) tendant à sanctionner les dispositions relatives à la fabrication, à la réparation et au commerce des alambics, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la justice et de législation.

M. Fabre a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 9587) sanctionnant les dispositions relatives aux conditions d'exercice de la profession de distillateur, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la justice et de législation.

M. Conte a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 9530) tendant à sanctionner les infractions à la législation relative à la publicité des apéritifs et spiritueux, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la justice et de législation.

M. Gau a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 9531) complétant la loi du 9 novembre 1915 relative à la réglementation de l'ouverture de nouveaux débits de boissons, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la famille, de la population et de la santé publique.

M. Gau a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 9532) tendant à sanctionner les dispositions relatives à la limitation du degré alcoolique de certaines boissons, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la justice et de législation.

M. Verneuil a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 9533) relatif à certaines mesures d'ordre fiscal tendant à restreindre la publicité pour les spiritueux, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances.

ÉDUCATION NATIONALE

M. Viatte a été nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n° 9449) de M. Charles Viatte et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à relever le montant des prix scientifiques décernés par l'académie des sciences.

M. Doutreilot a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 2550) de MM. Frugier, Couinaud et Puy tendant à permettre aux étudiants en médecine externes des hôpitaux et préparant l'internat des hôpitaux d'une ville de faculté de bénéficier d'un sursis d'études jusqu'à l'âge de trente ans, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la défense nationale.

M. Thamier a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 9432) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954, et les protocoles rattachés relatifs aux forces des puissances de l'union de l'Europe occidentale, au contrôle des armements et à l'agence de contrôle des armements; 2° le protocole d'accession de la république fédérale d'Allemagne au traité de l'Atlantique-Nord, signé à Paris, le 23 octobre 1954; 3° le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la république fédérale d'Allemagne, signé à Paris, le 23 octobre 1954 et ses cinq annexes, protocole mettant en vigueur, compte tenu de certains amendements, la convention sur les relations entre les trois puissances et la république fédérale, les conventions rattachées et les lettres annexes signées à Bonn, le 26 mai 1952; 4° la convention relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire de la république fédérale d'Allemagne, signée à Paris, le 23 octobre 1954, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires étrangères.

FINANCES

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 9498) de Mme Lempereur et plusieurs de ses collègues tendant à porter remède au problème de l'alcoolisme par la suppression rapide du privilège des bouilleurs de cru.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 9542) de M. Frédéric-Dupont tendant à faire bénéficier des avantages en matière fiscale et postale la presse de documentation professionnelle.

M. Joseph Denais a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 9623) de M. Marcel Cachin et plusieurs de ses collègues tendant à la majoration des assurances dotales servies par la caisse nationale d'assurances sur la vie et par les compagnies d'assurances.

M. Courant a été nommé rapporteur pour avis du rapport (n° 9566) sur les propositions de loi: 1° de M. Gaubert et plusieurs de ses collègues (n° 7012) tendant à fixer les modalités de versement de la cotisation de 1 p. 100 due par les employeurs au titre de l'aide au logement en application du décret n° 53-701 du 9 août 1953; 2° de M. Robert Ballanger et plusieurs de ses collègues (n° 7853) tendant à abroger l'article 2 du décret n° 53-701 du 9 août 1953 et à fixer les conditions dans lesquelles s'effectuera la participation des employeurs à l'effort de construction; 3° de MM. Duquesne, Catrice et Delmotte (n° 8188) tendant à compléter le décret n° 53-701 du 9 août 1953 instituant une cotisation de 1 p. 100 sur les salaires au profit de la construction de logements, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la reconstruction, des dommages de guerre et du logement.

M. Charles Barangé a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 9279) de M. Alfred Krieger tendant à supprimer la double perception du droit proportionnel de patente sur les exploitants et les clients patentables des garages publics, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de l'intérieur.

JUSTICE ET LÉGISLATION

M. Maurice Grimaud a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 9496) de M. Pierre Garet tendant à modifier le décret-loi du 25 août 1937 modifié par le décret-loi du 14 juin 1938, les lois des 6 août 1941 et 25 mai 1951 et par le décret n° 53-967 du 30 septembre 1953, sur la procédure de recouvrement de certaines créances commerciales.

M. Lefranc a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 9507) de M. Frédéric-Dupont relative au tarif des frais de justice applicable aux actes de la partie civile en matière pénale.

M. Minjoz a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 9548) modifiant et complétant certains articles de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

M. Minjoz a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 9577) de M. Minjoz tendant à interdire certaine publicité à l'égard des victimes des accidents de droit commun.

M. Maton a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 9598) de Mme Rabaté et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à faire surseoir à toute expulsion de locataires pendant les mois d'hiver tant que les intéressés n'auront pas été relogés dans des conditions normales maintenant la cohésion de la famille.

M. Alphonse Denis a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 9649) de M. Alphonse Denis et plusieurs de ses collègues tendant à l'abrogation de l'article 23 du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 et à la fixation d'un plafond pour le montant des baux commerciaux, artisanaux et industriels.

PENSIONS

M. Le Coutaller a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 9558) tendant à modifier l'article L. 409, paragraphes III et V, de l'article L. 417, paragraphes Ier, II et III, du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, relatifs au classement des candidats aux emplois réservés.

M. Forcinal a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 9432) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° le protocole modifiant et complétant le traité de Bruxelles, signé à Paris le 23 octobre 1954, et les protocoles rattachés relatifs aux forces des puissances de l'union de l'Europe occidentale, au contrôle des armements et à l'agence de contrôle des armements; 2° le protocole d'accession de la république fédérale d'Allemagne au traité de l'Atlantique-Nord, signé à Paris le 23 octobre 1954; 3° le protocole sur la cessation du régime d'occupation dans la république fédérale d'Allemagne, signé à Paris le 23 octobre 1954, et ses cinq annexes, protocole mettant en vigueur, compte tenu de certains amendements, la convention sur les relations entre les trois puissances et la république fédérale, les conventions rattachées et les lettres annexes signées à Bonn, le 26 mai 1952; 4° la convention relative à la présence des troupes étrangères sur le territoire de la république fédérale d'Allemagne, signée à Paris le 23 octobre 1954, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires étrangères, en remplacement de M. Bignon.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

M. Chupin a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n° 9658) tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord sur la Sarre conclu le 23 octobre 1954 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires étrangères.

RECONSTRUCTION, DOMMAGES DE GUERRE ET LOGEMENT

M. Siefridt a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 9474) de M. Lefranc tendant à inviter le Gouvernement à modifier et compléter le décret n° 54-244 du 6 mars 1954 fixant les conditions dans lesquelles les propriétaires peuvent bénéficier du taux réduit du prélèvement sur leurs loyers.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
LE 10 DECEMBRE 1954

(Application des articles 94 et 97 du règlement.)

« Art. 94 — . . . . . .

« *Les questions doivent être très sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.* »

. . . . . .

« Art. 97. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso, dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse, ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.* »

PRESIDENCE DU CONSEIL
(Fonction publique.)

14803. — 10 décembre 1954. — **M. Raymond Boisdé** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé des relations avec les assemblées et de la fonction publique,** quel est dans le cadre de la réponse à la question écrite n° 13.604 — *Journal officiel* du 6 octobre 1954, page 4520 — le temps de service: ans, mois et jours — entrant en ligne de compte pour le calcul de l'ancienneté de service exigée pour l'avancement en ce qui concerne les trois cas ci-après: 1° jeune recrue née en 1918, appelée service actif le 1er novembre 1938, libérée du fait de sa captivité le 19 avril 1945; 2° appelé en 1936, a effectué deux ans de service actif obligatoire, rappelé le 17 mars 1939, a été libéré le 16 août 1940; 3° appelé en 1936, a effectué deux ans de service militaire actif — obligatoire — rappelé le 1er juin 1939, libéré du fait de sa captivité le 1er mai 1945.

AFFAIRES MAROCAINES ET TUNISIENNES

14785. — 10 décembre 1954. — **M. Antier** demande à **M. le ministre des affaires marocaines et tunisiennes** de lui faire connaître: *a)* combien de fellagha se sont soumis, en réponse à la déclaration commune franco-tunisienne du 22 novembre 1954, leur offrant de n'être « ni inquiétés ni poursuivis » au cas où ils déposeraient les armes; *b)* combien d'armes ils ont déposées *c)* combien, parmi ces armes déposées, sont: 1° hors d'usage; 2° en état de fonctionnement; 3° parmi celles-ci de fabrication antérieure et postérieure à 1945; *d)* quelles sont, d'après les marques et caractéristiques des modèles, les origines de ces armes; *e)* si, bien que le nombre d'armes déposées à ce jour ait été annoncé inférieur de près du quart au nombre des soumissions, il peut être établi, malgré cette différence, que les fellagha qui se sont soumis sont effectivement désarmés; *f)* si le nombre des soumissions reçues correspond aux évaluations françaises des effectifs des fellagha et, dans la négative, combien de fellagha auraient donc refusé de répondre à la communication franco-tunisienne du 22 novembre 1954.

AGRICULTURE

14788. — 10 décembre 1954. — **M. Halbout** demande à **M. le ministre de l'agriculture** à quelles caractéristiques techniques doit satisfaire une vachère pour être considérée comme faisant partie des véhicules agricoles visés à l'article premier, paragraphe C, de l'arrêté du 11 mai 1954 fixant la liste des matériels agricoles susceptibles de bénéficier de la baisse de 15 p. 100 prévue par la loi n° 54-404 du 10 avril 1954.

14804. — 10 décembre 1954. — **M. Marcel Massot** demande à **M. le ministre de l'agriculture:** 1° si l'article 47, paragraphe 2, de l'ordonnance du 17 octobre 1954, sur le statut du fermage, met obstacle à ce que le cultivateur, bénéficiaire d'un bail, non d'une exploitation mais d'une pièce de terre de culture, consenti par un particulier, exerce son droit de préemption à l'encontre de l'adjudicataire dans le cas où ce bien immobilier tombé, en cours de bail, dans le domaine de l'Etat, par suite de déshérence ou de legs, est mis en vente publique; 2° si en fin de bail ladite pièce de terre se trouve encore dans le domaine de l'Etat, le fermier dont le bail originaire a été consenti par un particulier et non par l'Etat, a-t-il le droit de demander le renouvellement du bail.

DEFENSE NATIONALE ET FORCES ARMEES

14793. — 10 décembre 1954. — **M. Delachenal** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** si un étudiant, reçu à la préparation militaire supérieure, en perd le bénéfice lorsqu'il n'est pas incorporé dans l'année qui suit son succès à la préparation militaire supérieure.

14794. — 10 décembre 1954. — **M. Jean-Paul David** demande à **M. le ministre de la défense nationale et des forces armées** s'il est au courant de manifestations contre les départs en Algérie au 92e R. I. à Clermont-Ferrand et au 35e R. I. à Tarbes, signalées par un journal du matin, et, si elles ont eu lieu, quelles mesures il compte prendre contre les responsables de ces manifestations et pour éviter qu'elles ne se reproduisent. Dans le cas où il s'agirait de fausses nouvelles, quelles mesures il envisage contre le journal en question pour propagation de fausses nouvelles visant à la démoralisation de l'armée.

EDUCATION NATIONALE

14787. — 10 décembre 1954. — **Mlle Dienesch** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** s'il y a un ordre de priorité pour l'admission des enfants à l'internat des cours complémentaires.

FINANCES, AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

14797. — 10 décembre 1954. — **M. Robert Laurens** rappelle à **M. le ministre des finances, des affaires economiques et du plan,** que les lois n° 53-79 du 7 février 1953 et 53-1312 du 31 décembre 1953 ont eu pour conséquence de permettre à tous les établissements de formation professionnelle agricole de recevoir, de la part des assujettis à la taxe d'apprentissage, une aide financière susceptible de valoir à ces derniers une exonération partielle ou totale de cette taxe. En effet, le montant de la taxe d'apprentissage doit, en principe, être versé aux contributions directes par les redevables, et ce n'est qu'après avis de la commission départementale instituée par le décret du 7 avril 1954 que les redevables sont exonérés de cette obligation. Il lui demande quel est le montant et l'affectation des sommes versées directement aux contributions directes, et si, au cas où ces sommes n'auraient pas reçu une affectation déterminée, elles ne pourraient être mises à la disposition de l'enseignement professionnel agricole.

14798. — 10 décembre 1954. — **M. Desson** expose à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques** que dans de nombreux départements, l'administration de l'enregistrement réclame aux journaux actuellement sous contrat de location avec la S. N. C. F. des droits d'enregistrement assez élevés sous le motif ci-après: « L'article 40 de la loi du 11 mai 1946 dispensait du timbre et des droits d'enregistrement tous les actes faits en application de ladite loi. Cette disposition qui doit être considérée comme abrogée, n'a pas été reprise par la loi du 2 août 1954 ». Or, il résulte: d'une part, des débats parlementaires (travaux en commission et débats devant le Parlement) et de l'intitulé de la loi n° 54-782 du 2 août 1954, que ce texte législatif modifie certaines dispositions de la loi n° 46-994 du 11 mai 1946 portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actif d'entreprises de presse et d'information, sans abroger, par ailleurs, toutes les dispositions de la loi du 11 mai 1946 reste en vigueur; d'autre part, de l'article 32 de la loi du 2 août 1954 que toutes dispositions contraires à celles de la présente loi sont abrogées. Or, les dispositions de l'article 46 de la loi du 11 mai 1946 non seulement ne sont en rien contraires à celles modifiées par la loi du 2 août 1954, mais, de plus, sont complétementaires de l'article 28 de ladite loi accordant certaines exonérations fiscales. Il lui demande s'il entend, malgré ces arguments, maintenir la position adoptée par l'administration de l'enregistrement et sur quelle base il peut la justifier.

14799. — 10 décembre 1954 — **M. Meck** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques** s'il existe une réglementation permettant aux comptables publics de retenir, par précomptes, les cotisations individuelles au profit des organisations syndicales de fonctionnaires, dans l'affirmative, quelles en sont les références; dans la négative, quelles instructions ont été données ou peuvent être données aux comptables du Trésor pour que soit mis fin à des errements en vigueur dans certaines administrations et contraires à l'exercice de la liberté syndicale.

14801. — 10 décembre 1954. — **M. Raymond Boisdé** expose à **M. le ministre des finances, des affaires economiques et du plan,** qu'une localité qui comptait 3.297 habitants de population totale et 3.107 de population municipale totale, la différence étant le fait d'un hopital hospice, ne compte plus — à la suite du recensement de 1954 — que: 3.218 habitants de population totale et 2.916 de population municipale totale, différence constituée par l'ensemble des malades d'un établissement départemental de cure et d'un hôpital hospice. Il lui demande quel est le chiffre à retenir: 1° pour la fixation de la date à laquelle est applicable la majoration de 10 p. 100 pour payement tardif des impôts fonciers, mobilière, patente; 2° pour la fixation de l'indice des indemnités de fonctions au maire et à son adjoint.

14802. — 10 décembre 1954. — **M. Raymond Boisdé** expose à **M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan** que, périodiquement des receveurs-percepteurs font l'objet d'une mutation et obtiennent, sous certaines conditions à remplir, le remboursement d'une partie de leurs frais de déménagement; que ces agents ont à effectuer une remise de service, qui a toujours lieu, soit à la trésorerie générale, soit à la recette des finances de laquelle ils dépendent. Il lui demande, même dans le cas où la mutation

intervient à la demande des intéressés, et pour convenances personnelles: 1° si cette remise de service doit se faire obligatoirement soit à la trésorerie générale, soit à la recette des finances. Dans l'affirmative: *a*) en vertu de quels textes; *b*) si le comptable muté a droit au remboursement des frais kilométriques et de repas; 2° si la même procédure s'applique pour la prise de service du nouveau poste, de la trésorerie ou recette à son nouveau poste; 3° si le comptable admis à la retraite a droit: *a*) aux frais de déplacement pour remettre le service s'il doit obligatoirement se faire à la trésorerie ou à la recette; *b*) où doit se faire cette remise de service; *c*) s'il a droit aux frais de déménagement pour rejoindre le lieu où il se retire.

14805. — 10 décembre 1954. — **M. Francis Leenhardt** signale à **M. le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,** la disparité qui existe dans l'évaluation des frais d'automobile faite, d'une part, dans le décret 53-511 du 21 mars 1953 et, d'autre part, dans le barème établi par les services centraux des contributions directes. Il lui demande s'il compte envisager le rajustement du décret 53-511 dans un sens plus favorable, en tenant compte du fait que dans la partie de l'indemnité kilométrique remboursée au fonctionaire qui utilise un véhicule personnel pour les besoins du service, l'Etat, par le jeu des taxes sur les produits pétroliers, en a déjà récupéré la plus grande partie.

INDUSTRIE ET COMMERCE

14796. — 10 décembre 1954. — **M. de Léotard** demande à **M. le ministre de l'industrie et du commerce:** 1° sur quelle base juridique s'est trouvée absorbée par « Electricité de France », en conséquence des lois de nationalisation, la Compagnie des produits électrolytiques, dont l'activité ne paraît pas avoir été de celles que comportait la nationalisation des sociétés productrices ou distributrices d'électricité; 2° quelle indemnisation ont reçue les actionnaires de cette société; 3° quelles mesures ont été prises pour assurer au personnel de ladite société le maintien de l'emploi et le respect des divers avantages auxquels il avait droit: ancienneté, etc.

INTERIEUR

14786. — 10 décembre 1954. — **M. Schaff** expose à **M. le ministre de l'intérieur** que le décret n° 50-420 du 30 mars 1950 (*J. O.* du 8 avril 1950) rend exécutoire dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les actes législatifs ou réglementaires de l'autorité de fait se disant Gouvernement de l'Etat français et qui, en vertu des articles 2 et 7 de l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, continuent à recevoir provisoirement application. Toutefois, le deuxième alinéa de l'article 1er du même décret prévoit « que les dispositions qui précèdent ne concernent pas les actes se rapportant aux matières actuellement soumises dans les départements susvisés à des dispositions particulières ». Il lui demande: 1° si le décret en question a bien eu pour effet d'introduire entièrement dans les trois départements recouvrés celles des dispositions de la loi du 24 septembre 1941, et spécialement les articles 12 et 13, concernant la réglementation administrative des débits de boissons, nonobstant les dispositions particulières de l'article 33 du code industriel local; 2° dans la négative, quels sont les articles de la loi du 24 septembre 1941 dont l'application est introduite sans contestation dans ces mêmes départements.

JUSTICE

14790. — 10 décembre 1954. — **M. Defos du Rau** rappelle à **M. le ministre de la justice** qu'en réponse à deux questions écrites (*J. O.*, déb. 4 février 1950, p. 1013 et *J. O.*, déb. 5 octobre 1952, p. 4041), il a indiqué qu'une décision paraissait susceptible d'intervenir prochainement alignant le tarif en matière civile sur le tarif en matière criminelle en ce qui concerne les frais de transport et de déplacement alloués aux juges de paix. Il lui demande si, plus de quatre années s'étant écoulées, il est question d'exhumer ce texte qui ne préjudicie en rien aux intérêts du Trésor.

14791. — 10 décembre 1954. — **M. Defos du Rau** expose à **M. le ministre de la justice** que les exploitants agricoles peuvent adhérer à la législation sur les accidents du travail pour eux-mêmes et pour les membres de leur famille, mais que pour ce faire ils doivent, en vertu des dispositions du décret du 29 juillet 1923, faire une déclaration à la mairie du siège de leur exploitation et remplir certaines formalités; qu'il est notoire que les dispositions de ce décret sont tombées en désuétude et sont totalement ignorées tant des exploitants agricoles que de ceux qui pourraient en exiger l'application; que, notamment, les compagnies d'assurances ne soulèvent pratiquement aucune contestation de ce chef, il demande: 1° si le juge de paix qui doit effectuer une enquête dans le cas où une incapacité permanente de travail est constatée, peut refuser d'y procéder, quand sur sa demande il ne lui est pas justifié que la déclaration susvisée a été effectuée; en procédant ainsi ce magistrat cause un préjudice considérable à la victime, alors qu'il semble résulter de l'ensemble de la doctrine et de la jurisprudence que le juge de paix n'a pas à rechercher si les conséquences de l'accident sont couvertes par la loi du 9 avril 1898, ce soin appartenant exclusivement au tribunal; 2° si les dispositions du décret susvisé sont d'ordre public et si les juridictions intéressées doivent en invoquer d'office les dispositions, en l'absence de toute contestation.

14792. — 10 décembre 1954. — **M. Defos du Rau** expose à **M. le ministre de la justice** que lors de la constitution des dossiers de déclaration de nationalité il est réclamé par les greffiers des tribunaux civils le coût du bulletin n° 2 du casier judiciaire qui doit être joint au dossier conformément à l'article 9 du décret du 2 novembre 1945. Le coût de cette pièce retombe en définitive sur l'impétrant alors qu'un des caractères essentiels de ce document est de ne jamais être délivré à des particuliers et qu'au surplus c'est en partie grâce à lui que la puissance publique contrôle la dignité du requérant. Il lui demande s'il ne serait pas plus conforme à la logique que le prix de ce document d'ordre interne demandé par l'administration à son bénéfice exclusif soit supporté par l'Etat ou qu'il soit délivré gratuitement au magistrat qui en requiert la délivrance, conformément à la pratique du casier judiciaire central en cette matière.

LOGEMENT ET RECONSTRUCTION

14784. — 10 décembre 1954. — **M. Antier** demande à **M. le ministre du logement et de la reconstruction** quelle suite il compte donner aux options prises par les sinistrés en nantissement de leurs dommages dans les constructions prévues à Boulogne-Peupliers et Boulogne-Gallieni.

14800. — 10 décembre 1954. — **M. Raymond Boisdé** expose à **M. le ministre du logement et de la reconstruction** qu'une localité se trouvait au 1er septembre 1948, date de la loi portant statut des loyers des locaux d'habitation, incluse dans la zone III des salaires, avec un abattement de 25 p. 100; que, par la suite, cette localité est passée dans la zone II où l'abattement n'est que de 20 p. 100. Il lui demande — à l'effet de déterminer le terme actuel, si le propriétaire, abandonnant la faculté qu'il a de retenir la valeur locative — de lui faire connaître, dans le cadre des diverses lois intervenues depuis, quel est l'abattement qui doit être retenu pour le calcul du loyer mensuel d'après la surface corrigée pour un logement sis dans cette localité, loué pour la première fois le 1er mai 1954, ce logement étant précédemment occupé par le locataire.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

14789. — 10 décembre 1954. — **M. Dorey** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** le cas suivant: un salarié a été immatriculé aux assurances sociales le 1er janvier 1930 et inscrit au régime particulier visé à l'article 35 du décret du 28 octobre 1935. A partir du 1er janvier 1931, l'intéressé a cessé de cotiser, ses appointements étant supérieurs au plafond d'assujettissement. Atteint de maladie le 31 décembre 1932, il a obtenu, à compter de cette même date, le versement d'une pension d'invalidité au titre de son régime particulier. Cet assuré a effectué, conformément aux dispositions de la loi du 23 août 1948, le rachat des cotisations correspondant aux années 1931 et 1932 pendant lesquelles il n'avait pas été assujetti au régime des assurances sociales en raison du montant de ses appointements. Il a alors demandé à la caisse régionale dans le ressort de laquelle il se trouve, de bénéficier de la pension d'invalidité du régime général. On lui a opposé un refus sous prétexte qu'il ne se trouve rétabli dans ses droits qu'au titre de l'assurance vieillesse. Or l'article 3 de l'arrêté du 23 mars 1949 portant application des dispositions de l'article 18 du décret du 12 juin 1946, prévoit que la caisse d'assurance vieillesse versera aux titulaires des pensions d'invalidité visés à l'article 35, les arrérages de la pension d'invalidité du régime général. Il semble donc que rien ne s'oppose à ce que ladite pension soit versée au bénéficiaire par la caisse vieillesse. Il lui demande de lui fournir toutes précisions utiles sur les droits de cet assuré.

14795. — 10 décembre 1954. — **M. Jean-Paul David** demande à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale:** 1° s'il est exact que certains titulaires d'une carte d'affiliation régulière à la sécurité sociale peuvent être privés du bénéfice des prestations et, plus particulièrement, s'il est vrai que le cas des écrivains non salariés ne serait pas encore réglé, ces derniers se trouvant dans la situation signalée; 2° dans l'affirmative, s'il pense pouvoir prendre, rapidement, les décisions susceptibles de remédier à cet état de choses.

Erratum

au compte rendu in extenso *de la 2e séance du 1er décembre 1954.*

QUESTIONS ÉCRITES

Page 5680, 2e colonne, question n° 14653 de Mme Rose Guérin à M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, 4e ligne, au lieu de: « ...loi du 9 septembre 1919 », lire: « ...loi du 9 septembre 1948 ».

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

3e séance du 10 décembre 1954.

SCRUTIN (N° 2715)

Sur la priorité de l'ordre du jour de M. Mailhe déposé en conclusion du debat sur les interpellations relatives a la situation en Afrique du Nord. **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants..... 569
Majorité absolue..... 235

Pour l'adoption..... 290
Contre 279

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Ait Ali (Ahmed).
André (Adrien), Vienne.
Apithy.
Arbellier.
Arnal.
Aubame.
Auban (Achille).
Aubry (Paul)
Audeguil.
Aujoulat.
Babet (Raphaël).
Badie.
Bardon (André).
Barrier.
Baurens.
Baylet.
Bayrou.
Beaumont (de).
Béchard (Paul).
Bêche (Emile).
Bechir Sow.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Benard (François).
Benbahmed (Mostefa).
Bendjelloul.
Béné (Maurice).
Bengana (Mohamed).
Ben Tounès.
Bernard.
Berthet.
Bessac.
Bettencourt.
Bignon.
Billères.
Billiemaz.
Binot.
Biachette.
Edouard Bonnefous.
Bouhey (Jean).
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Boutbien
Bouvier O'Cottereau.
Brahimi (Ali).
Briffod.
Briot.
Buron
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Caillet (Francis).
Capdeville.
Carlini.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cassagne.
Catroux.
Cavelier.
Chaban Delmas.
Chabenat.
Charlot (Jean).
Charret.
Chassaing.
Chatenay.
Chevallier (Jacques).
Clostermann.
Coffin.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte.
Corniglion-Molinier.
Coudert.
Coutant (Robert).
Dagain
Daladier (Edouard).
Damette.
Darou
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Delachenal.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Deliaune.
Denis (André), Dordogne
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Desson.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Douala
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Ducos.
Durbet.
Durroux.
Duveau.
Evrard.
Fabre.
Faggianelli.
Faraud.
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot
Félice (de).
Félix Tchicaya.
Flandin (Jean-Michel)
Florand.
Forcinal.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garnier
Gaumont.
Gazier.
Genton.
Gernez.
Gilliot.
Golvan.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia (de).
Grunitzky.
Gueye Abbas.
Guille.
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guthmuller.
Hakiki.
Henneguelle.
Herriot (Edouard).
Hettier de Boislambert.
Houphouet-Boigny.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes
Hugues (André), Seine.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Jules-Julien.
Krieger (Alfred).
Labrousse.
La Chambre (Guy).
Lacoste
Lafay (Bernard).
Laforest
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Le Bail.
Lebon.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Legaret
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice).
Le Sénéchal.
Levindrey
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Liurette.
Loustau
Loustaunau-Lacau.
Lussy Charles.
Mabrut.
Maga (Hubert).
Magendie.
Mailhe
Malbrant
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Marie (André).
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurellet.
Maurice Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine.
Mayer (René), Constantine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Médecin.
Mendès-France.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Minjoz.
Mitterrand.
Moatti.
Moch (Jules).
Molinatti
Mollet (Guy).
Monin.
Montalat.
Montel (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Moreve.
Morice
Moro Giafferri (de).
Moustier (de).
Moynet
Naegelen (Marcel-Edmond).
Nazi Boni.
Nenon.
Nigay
Ninine.
Nisse.
Nocher
Noël (Léon), Yonne.
Notebart.
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul) Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Perrin
Petit (Eugène Claudius).
Pierrebourg (de).
Pineau.
Pleven (René).
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Provo.
Quénard.
Queuille (Henri).
Rabier
Raffarin.
Ramonet
Raveloson.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rey
Ribère (Marcel), Alger.
Rincent.
Ritzenthaler.
Safah (Menouar).
Said Mohamed Cheikh
Saint-Cyr.
Sanogo Sekou.
Savale.
Savary
Schmitt (René), Manche.
Secrétain.
Segelle
Senghor.
Serafini.
Sibué
Sid-Cara.
Sidi el Mokhtar.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Sou.
Souquès (Pierre).
Soustelle.
Temple
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tirolien.
Titeux
Tremouilhe.
Triboulet.
Turines.
Ulver
Valabrègue.
Valentino.
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Velonjara.
Verdier
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Wagner
Zodi Ikhia.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Anthonioz.
Astier de La Vigerie (d').
Aubin (Jean).
Aumeran.
Bacon.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Barbier.
Barrachin.
Barrot.
Barthélemy.
Bartolini.
Baudry d'Asson (de).
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne
Benouville (de).
Bergasse.
Besset.
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billat.
Billoux.
Bissol.
Boganda.
Boisdé (Raymond).
Bonte (Florimond).
Boutavant.
Bouxom.
Brault.
Bruyneel.
Buriot.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Casanova.
Castera.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cermolacce.
Césaire.
Chamant.
Chambrun (de).
Charpentier.
Chastellain.
Chausson.
Cherrier.
Chevigné (de).
Christiaens.
Chupin.
Cogniot.
Coirre.
Colin (André), Finistère.
Commentry.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne
Coste-Floret (Paul) Hérault
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coudray.
Couinaud.
Coulon.
Cristofol.
Dassonville.
Defos du Rau.
Delmotte.
Demusois.
Denais (Joseph).
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Deshors.
Deteœuf.
Devemy.
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dorey
Dronne.
Duclos (Jacques).
Dufour.
Dumas (Joseph).
Dupraz (Joannès).
Dupuy (Marc).
Duquesne.
Mme Duvernois.
Elain
Mme Estachy.
Estèbe.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Febvay.
Fourcade (Jacques).
Fourvel.
Fouyet.
Mme François
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Gabelle
Mme Gabriel-Péri (Mathilde).
Gaillemin.
Mme Galicier.
Garet (Pierre).
Gau.
Gautier.
Gavini.
Georges (Maurice).
Giovoni.
Girard.
Godin.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Guérard.
Mme Guérin (Rose).
Guichard.
Guiguen.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guyot (Raymond).
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Huel.
Hulin
Hutin-Desgrées.
Isorni.
Jacquet (Michel), Loire.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson
Jean-Moreau (Yonne).
Joinville (Alfred Malleret).
Joly.
July.
Klock
Kriegel-Valrimont.
Laborbe.
Lacaze (Henri).
Lacombe.
Laile.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Laurens (Camille), Cantal.
Lecanuet.
Lecœur.
Lecourt.
Le Cozannet.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legendre.
Lenormand (André).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Letourneau.
Levacher
Liautey (André).

Linet.
Louvel.
Lucas
Maliez
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais
Marcellin
Martel (Henri), Nord
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Maze.
Mek
Méhaignerie
Menthon (de).
Mercier (André), Oise.
Mercier (André François), Deux-Sèvres.
Mercier (Michel), Loir-et-Cher.
Meunier (Pierre), Côte-d'Or
Michaud (Louis), Vendée.
Mido.
Mignot.
Moisan
Monsabert (de).
Montel (Pierre), Rhône.
Montillot.
Montjou (de).
Mora.
Mouchet.
Mouton.
Muller.
Musmeaux
Muller (André).
Noe (de La)
Noël (Marcel), Aube
Olmi.
Paquet.
Paternot.
Patinaud.
Patria
Paul (Gabriel).
Pebellier (Eugène).
Pelleray.
Penoy
Petit (Guy), Basses-Pyrénées
Mme Germaine Peyroles.
Pflimlin
Pierrard.
Pinay
Pinvidic.
Pluchet
Mme Poinso-Chapuis
Mme Prin.
Priou
Pronteau.
Prot
Pupat.
Puy.
Quilici.
Mme Rabaté.
Raingeard
Ramarony.
Ranaivo
Raymond-Laurent.
Renard (Adrien), Aisne
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire
Mme Roca
Rochet (Waldeck).
Rolland
Rosenblatt
Roucaute (Gabriel).
Rousseau.
Rousselot.
Salvre (de).
Salliard du Rivault
Samson.
Sauer.
Sauvage.
Sauvajon.
Schaff
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schneiter.
Schuman (Robert), Moselle.
Schumann (Maurice), Nord
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Signor.
Simonnet.
Smaïl
Solinhac.
Sourbet
Mme Sportisse.
Taillade
Teitgen (Pierre-Henri).
Thamier.
Thibault
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tinguy (de).
Toublanc.
Tourné
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valle (Jules).
Vassor
Védrines.
Vergès
Mme Vermeersch.
Viatte.
Vigier
Villeneuve (de).
Villon Pierre.
Wasmer.
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Barrès
Becquet.
Billotte
Boscary-Monsservin.
Bourgeois.
Bricout
Brusset (Max).
Cochart
Courant (Pierre).
Creuzier
Deboudt (Lucien).
Ferri (Pierre).
Furaud
Gaubert.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Joubert.
Kauffmann.
Kir.
Kœnig
Laurens (Robert), Aveyron.
Marcenau (Bernard), Maine-et-Loire.
Mondon
Montgolfier (de).
Naroun Amar.
Peltre.
Peytel
Plantevin.
Prache.
Préaut.
Quinson.
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Schmittlein.
Seynat.
Thiriet.
Tracol.
Maurice Violette.
Wolff.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Antier
Bardoux (Jacques).
Barry Diawadou.
Cousion (Paul).
Delbez
Fontupt-Esperaber.
Goubert.
Kuehn (René).
Martinaud-Déplat.
Vendroux.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Caliot (Olivier).
Colin (Yves), Aisne
Gaulle (Pierre de).
Ihuel
Juglas.
Lanjel (Joseph).
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Villard.

N'a pas pris part au vote :

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.

Dans le présent scrutin, M. Schaff, porté comme ayant voté « contre », déclare avoir voulu « s'abstenir volontairement ».

SCRUTIN (N° 2716)

Sur l'ordre du jour de M. Maulhe déposé en conclusion des interpellations relatives à la situation en Afrique du Nord. **(Résultat du pointage.)**

Nombre des votants **559**
Majorité absolue **280**

Pour l'adoption **294**
Contre **265**

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Aït Ali (Ahmed).
André (Adrien), Vienne.
Apithy.
Arbellier.
Arnal.
Aubame.
Auban (Achille).
Aubry (Paul).
Audegui.
Aujoulat
Babet (Raphaël).
Badie.
Bardon (André).
Barrier.
Baurens.
Bayiet.
Bayrou.
Beaumont (de).
Béchard (Paul).
Bêche (Emile).
Bechir Sow.
Begouin.
Ben Aly Cherif.
Bénard (François)
Benbahmed (Mostefa).
Bendjelloul.
Béné (Maurice).
Bergana (Mohamed).
Ben Tounès.
Bernard.
Berthet.
Bessac.
Bettencourt.
Bignon.
Billères.
Billiemaz.
Binot.
Biachette.
Edouard Bonnefous.
Bouhey (Jean).
Bourdellès.
Bouret (Henri).
Bourgès-Maunoury.
Boutbien
Bouvier-O'Cottereau.
Brahimi (Ali).
Briffod.
Briot.
Buron.
Cadi (Abd-el-Kader).
Caillavet.
Caillet (Francis).
Capdeville.
Carlini.
Cartier (Marcel), Drôme.
Cassagne.
Catroux
Cavelier.
Chaban Delmas.
Chaonat.
Charlot (Jean).
Charret.
Chassaing.
Chatenay.
Chevallier (Jacques).
Clostermann.
Coffin.
Condat-Mahaman.
Conombo.
Conte.
Corniglion-Molinier.
Coudert
Coutant (Robert).
Dagain
Daladier (Edouard).
Damette.
Darou
Dassault (Marcel).
David (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
David (Marcel), Landes.
Defferre.
Degoutte.
Mme Degrond.
Deixonne.
Dejean.
Delabre.
Delachenal.
Delbos (Yvon).
Delcos.
Delianne.
Denis (André), Dordogne
Depreux (Edouard).
Desgranges.
Desson.
Devinat.
Dezarnaulds.
Dicko (Hamadoun).
Douala.
Doutrellot.
Draveny.
Dubois.
Ducos.
Durbet.
Durroux.
Duveau.
Elain.
Evrard.
Fabre.
Faggianelli.
Faraud
Faure (Edgar), Jura.
Faure (Maurice), Lot.
Félice (de).
Félix-Tchicaya.
Flandin (Jean-Michel).
Florand.
Fontupt-Esperaber.
Forcinal.
Fouchet.
Fouques-Duparc.
Gaborit.
Gaillard.
Galy-Gasparrou.
Garavel.
Gardey (Abel).
Garnier.
Gaumont.
Gazier.
Genton.
Gernez.
Gilliot.
Golvan.
Gouin (Félix).
Gourdon.
Gozard (Gilles).
Gracia (de).
Grunitzky.
Gueye Abbas.
Guille.
Guislain.
Guissou (Henri).
Guitton (Jean), Loire-Inférieure.
Guthmuller.
Hakiki.
Hennequelle.
Herriot (Edouard).
Hedier de Boisiambert.
Houphouet-Boigny.
Hugues (Emile), Alpes-Maritimes.
Hugues (André), Seine.
Hutin-Desgrées.
Jaquet (Gérard), Seine.
Jean (Léon), Hérault.
Jules-Julien.
Krieger (Alfred).
Labrousse.
La Chambre (Guy).
Lacoste.
Lafay (Bernard).
Laforest
Mme Laissac.
Lamarque-Cando.
Lanet (Joseph-Pierre), Seine.
Lapie (Pierre-Olivier).
Laplace.
Le Bail.
Lebon.
Le Coutaller.
Leenhardt (Francis).
Legaret.
Lejeune (Max).
Lemaire.
Mme Lempereur.
Lenormand (Maurice).
Le Sénéchal.
Levindrey.
Mme de Lipkowski.
Liquard.
Liurette.
Loustau.
Loustaunau-Lacau.
Lussy Charles.
Mabrut.
Maga (Hubert).
Magendie.
Maulhe.
Malbrant.
Mamadou Konaté.
Mamba Sano.
Marie (André).
Masson (Jean).
Massot (Marcel).
Maurellet.
Maurice-Bokanowski.
Mayer (Daniel), Seine.
Mayer (René), Constantine.
Mazier.
Mazuez (Pierre-Fernand).
Médecin.
Mendès-France.
Métayer (Pierre).
Meunier (Jean), Indre-et-Loire.
Minjoz.
Mitterrand.
Moatti.
Moch (Jules).
Molinatti
Mollet (Guy).
Monin.
Montalat.
Monteil (André), Finistère.
Montel (Eugène), Haute-Garonne.
Morève.

Morice.
Moro Giafferri (de).
Moustier (de).
Moynet.
Naegelen (Marcel-Edmond).
Nazi-Boni.
Nenon.
Nigay.
Nimne.
Nisse.
Nocher.
Noël (Léon), Yonne.
Notebart.
Oopa Pouvanaa.
Ouedraogo Mamadou.
Ould Cadi.
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Palewski (Gaston), Seine.
Palewski (Jean-Paul), Seine-et-Oise.
Pantaloni.
Perrin.
Petit (Eugène-Claudius).
Pierrebourg (de).
Pineau.
Pleven (René).
Pradeau.
Prigent (Tanguy).
Provo.
Quénard.
Queuille (Henri).
Rabier.
Raffarin.
Ramonet.
Raveloson.
Reeb.
Regaudie.
Reille-Soult.
Rey.
Ribère (Marcel), Alger.
Rincent.
Ritzenthaler.
Salah (Menouar).
Saïd Mohamed Cheikh
Saint-Cyr.
Sanogo Sekou.
Savale.
Savary.
Schmitt (René), Manche.
Secrétain.
Segelle.
Senghor.
Serafini.
Sibue.
Sid-Cara.
Sidi el Mokhtar.
Silvandre.
Sion.
Sissoko (Fily-Dabo).
Sou.
Souquès (Pierre).
Soustelle.
Temple.
Thomas (Alexandre), Côtes-du-Nord.
Thomas (Eugène), Nord.
Tirolien.
Titeux.
Tremouilhe.
Triboulet.
Turines.
Ulver.
Valabrègue.
Valentino.
Vallon (Louis).
Vals (Francis).
Velonjara.
Verdier.
Verneuil.
Véry (Emmanuel).
Wagner.
Wasmer.
Zodi Ikhia.

Ont voté contre :

MM.
Abelin.
Anthonioz.
Astier de La Vigerie (d').
Aubin (Jean).
Aumeran.
Ballanger (Robert), Seine-et-Oise.
Barbier.
Barrachin.
Barrot.
Barthélemy.
Bartolini.
Baudry d'Asson (de).
Benoist (Charles), Seine-et-Oise.
Benoit (Alcide), Marne
Benouville (de).
Bergasse.
Besset
Bichet (Robert).
Bidault (Georges).
Billat.
Billoux.
Bissol.
Boganda.
Boisdé (Raymond).
Bonte (Florimond).
Boulavant.
Brault.
Bruyneel.
Burlot.
Cachin (Marcel).
Cagne.
Cartier (Gilbert), Seine-et-Oise.
Casanova.
Castera.
Catoire.
Catrice.
Cayeux (Jean).
Cermolacce.
Césaire.
Chamant.
Chambrun (de).
Charpentier.
Chastellain.
Chausson.
Cherrier.
Chevigné (de).
Christiaens.
Chupin.
Cogniot.
Coirre.
Colin (André), Finistère.
Commentry.
Coste-Floret (Alfred), Haute-Garonne.
Coste-Floret (Paul), Hérault.
Costes (Alfred), Seine.
Pierre Cot.
Coudray.
Couinaud.
Coulon.
Cristofol.
Dassonville.
Defos du Rau.
Delmotte.
Demusois.
Denais (Joseph).
Denis (Alphonse), Haute-Vienne.
Deshors.
Detœuf.
Levemy.
Mlle Dienesch.
Dixmier.
Dorey.
Dronne.
Ducios (Jacques).
Dufour.
Dupraz (Joannès).
Dupuy (Marc).
Duquesne.
Mme Duvernois.
Mme Estachy.
Estèbe.
Estradère.
Fajon (Etienne).
Fayet.
Febvay.
Fourcade (Jacques).
Fourvel.
Fouyet.
Mme François.
Frédéric-Dupont.
Fredet (Maurice).
Frugier.
Gabelle.
Mme Gabriel-Péri (Mathilde).
Gaillemin.
Mme Galicier.
Garet (Pierre).
Gautier.
Gavini.
Georges (Maurice).
Giovoni.
Girard.
Godin.
Gosnat.
Gosset.
Goudoux.
Mme Grappe.
Gravoille.
Grenier (Fernand).
Grimaud (Henri).
Grimaud (Maurice), Loire-Inférieure.
Grousseaud.
Guérard.
Mme Guérin (Rose).
Guichard.
Guiguen.
Guitton (Antoine), Vendée.
Guyot (Raymond).
Halbout.
Halleguen.
Haumesser.
Hénault.
Huel.
Hulin.
Isorni.
Jacquet (Michel), Loire.
Jacquinot (Louis).
Jarrosson.
Jean-Moreau, Yonne.
Joinville (Alfred Malleret).
Joly.
July.
Kriegel-Valrimont.
Kuehn (René).
Laborbe.
Lacaze (Henri).
Lacombe.
Lalle.
Lambert (Lucien).
Lamps.
Laurens (Camille), Cantal.
Lecanuet.
Lecœur.
Lecourt.
Le Cozannet.
Lefèvre (Raymond), Ardennes.
Lefranc.
Legendre.
Lenormand (André).
Léotard (de).
Le Roy Ladurie.
Letourneau.
Levacher.
Liautey (André).
Linet.
Louvel.
Lucas.
Mallez.
Manceau (Robert), Sarthe.
Mancey (André), Pas-de-Calais.
Marcellin.
Martel (Henri), Nord.
Martel (Louis), Haute-Savoie.
Marty (André).
Mlle Marzin.
Maton.
Mazel
Méhaignerie.
Menthon (de).
Mercier (André), Oise.
Mercier (André-François), Deux-Sèvres.
Mercier (Michel), Cher-et-Cher
Meunier (Pierre), Côte-d'Or.
Michaud (Louis), Vendée.
Midol.
Mignot.
Moisan.
Monsabert (de).
Montel (Pierre), Rhône.
Montillot.
Montjou (de).
Mora.
Mouchet.
Mouton.
Muller.
Musmeaux.
Mutter (André).
Noe (de La).
Noël (Marcel), Aube.
Olmi.
Paquet.
Palernot.
Patinaud.
Patria.
Paul (Gabriel).
Pebellier (Eugène).
Pelleray.
Penoy.
Petit (Guy), Basses-Pyrénées.
Mme Germaine Peyroles.
Pierrard.
Pinay.
Pinvidic.
Pluchet.
Mme Poinso-Chapuis.
Mme Prin.
Priou.
Pronteau.
Prot.
Pupat.
Puy.
Quilici.
Mme Rabaté.
Raingeard.
Ramarony.
Ranaivo.
Raymond-Laurent.
Renard (Adrien), Aisne.
Renaud (Joseph), Saône-et-Loire.
Mme Roca.
Roche (Waldeck).
Rolland.
Rosenblatt.
Roucaute (Gabriel).
Rousseau.
Rousselot.
Saivre (de).
Salliard du Rivault.
Samson.
Sauer.
Sauvage.
Sauvajon.
Schaff.
Schneiter.
Schumann (Maurice), Nord.
Sesmaisons (de).
Siefridt.
Signor.
Simonnet.
Small.
Solinhac.
Sourbet.
Mme Sportisse.
Taillade.
Teitgen (Pierre-Henri).
Thamier.
Thibault.
Thorez (Maurice).
Tillon (Charles).
Tinguy (de).
Toublanc.
Tourné.
Tourtaud.
Tricart.
Mme Vaillant-Couturier.
Valle (Jules).
Vassor.
Védrines.
Vergès.
Mme Vermeersch.
Viatte.
Vigier.
Villeneuve (de).
Villon (Pierre).
Zunino.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
André (Pierre), Meurthe-et-Moselle.
Barrès.
Becquet.
Billotte.
Boscary-Monsservin.
Bourgeois.
Bouxom.
Bricout.
Brusset (Max).
Cochart.
Courant (Pierre).
Crouzier.
Deboudt (Lucien).
Ferri (Pierre).
Furaud.
Gau.
Gaubert.
Jacquet (Marc), Seine-et-Marne.
Joubert.
Kauffmann.
Kir.
Klock.
Kœnig.
Laurens (Robert), Aveyron.
Manceau (Bernard), Maine-et-Loire.
Meck.
Mondon.
Montgolfier (de).
Naroun Amar.
Pellre.
Peytel.
Pflimlin.
Plantevin.
Prache.
Prélot.
Quinson.
Ribeyre (Paul), Ardèche.
Schmitt (Albert), Bas-Rhin.
Schmittlein.
Schuman (Robert), Moselle.
Seynat.
Thiriet.
Tracol.
Maurice Violette.
Wolff.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Antier.
Bacon.
Bapst.
Barangé (Charles), Maine-et-Loire.
Bardoux (Jacques).
Barry Diawadou.
Couston (Paul).
Delbez.
Dumas (Joseph).
Goubert.
Mme Lefebvre (Francine), Seine.
Martinaud-Déplat.
Vendroux.

Excusés ou absents par congé :

MM.
Caliot (Olivier).
Colin (Yves), Aisne.
Gaulle (Pierre de).
Ihuel.
Juglas.
Laniel (Joseph).
Révillon (Tony).
Reynaud (Paul).
Villard.

N'a pas pris part au vote :

M. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale.

Dans le présent scrutin, MM. Abelin, Paul Coste-Floret, Joannès, Dupraz, Schaff, Schneiter, portés comme ayant voté « contre », déclarent avoir voulu « s'abstenir volontairement ».

Ordre du jour du samedi 11 décembre 1954.

A seize heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion budgétaire:

Travaux publics, transports et tourisme (I. Travaux publics, transports et tourisme.) (*Suite.*) (Nos 9300, 9540. — M. François Benard, rapporteur.)

Education nationale. (Nos 9287, 9591, 9685. — MM. Simonnet et Marcel David, rapporteurs.)

(Durée prévue: 18 heures.)

Eventuellement, travaux publics, transports et tourisme (I. Travaux publics, transports et tourisme.) (*Suite.*) (Nos 9300, 9540. — M. François Benard, rapporteur.)

France d'outre-mer. (Nos 9291, 9566, 9520. — M. Burlot, rapporteur.)

(Durée prévue: 6 heures.)

Relations avec les Etats associés. (Nos 9297, 9618.)

(Durée prévue: 2 heures.)

Monnaies et médailles. (Nos 9305, 9618. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur.)

Légion d'honneur et ordre de la Libération. (Nos 9306, 9656.)

Logement et reconstruction. (Nos 9303, 9610. — M. Pierre Courant, rapporteur.)

(Durée prévue: 10 heures.)

Anciens combattants et victimes de la guerre. (No 9286.)

(Durée prévue: 12 heures.)

Radiodiffusion-télévision française. (Nos 9309, 9627. — M. Maurice Bokanowski, rapporteur.)

(Durée prévue: 4 heures.)

Comptes spéciaux du Trésor. (No 9655.)

(Durée prévue: 4 heures.)

Finances, affaires économiques et plan. (I. — Charges communes.) (No 9288.)

(Durée prévue: 5 heures.)

Loi de finances pour l'exercice 1955. (No 9414.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 11 décembre 1954.

No 9414 (1). — Projet de loi de finances pour l'exercice 1955 (renvoyé à la commission des finances).

No 9414 (annexe I) (1). — Projet de loi de finances pour l'exercice 1955. — 7e rapport de la commission des investissements (renvoyé à la commission des finances).

No 9578. — Proposition de loi de M. Secrétain, tendant à abroger le décret du 11 septembre 1931 et à modifier le décret-loi du 8 août 1935 concernant les expropriations pour cause d'utilité publique (renvoyée à la commission de la justice).

No 9607. — Proposition de loi de Mme de Lipkowski, tendant à étendre à l'Algérie l'application de la loi du 11 juin 1954 modifiant et complétant la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite (renvoyée à la commission de l'intérieur).

No 9658. — Projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord sur la Sarre conclu le 23 octobre 1954 entre la République française et la République fédérale d'Allemagne (renvoyé à la commission des affaires étrangères).

No 9684 (1). — Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifié par le Conseil de la République, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances, des affaires économiques et du plan pour l'exercice 1955 (II. — Services financiers). (Renvoyé à la commission des finances.)

No 9685 (1). — Avis de M. Schmittlein, au nom de la commission de l'éducation nationale, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'éducation nationale pour l'exercice 1955. 1re partie: éducation nationale et chapitres communs.

(1) Tirage restreint.

Ce numéro comporte le compte rendu des trois séances du vendredi 10 décembre 1954.

1re séance: page **6047**. — 2e séance: page **6060**. — 3e séance: page **6083**.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.